Il y a plusieurs façons d'être une banque.

RAPPORT ANNUEL 2014

BANQUE LAURENTIENNE

BANQUE LAURENTIENNE

Nous avons choisi d'être uniques

- En faisant des choix que les autres ne font pas
- En nous spécialisant dans des créneaux de marchés
- En nous démarquant par notre capacité de prendre des décisions rapidement
- En étant là où les autres ne sont pas
- En misant sur les avantages associés à notre taille

Sommaire

2 Performance 2014
4 Les fondements de notre identité
5 Message du président et chef de la direction
8 Message de la présidente du conseil d'administration
9 Conseil d'administration
10 Notre équipe de direction
12 Notre stratégie est pancanadienne
13 Et notre croissance est diversifiée
14 Des secteurs d'activité performants pour atteindre nos objectifs
16 Une gestion responsable
17 RAPPORT DE GESTION
65 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
133 Rétrospectives
135 Faits saillants trimestriels
136 Régie d'entreprise
138 Succursales
139 Bureaux et filiales
140 Glossaire des termes financiers
142 Renseignements aux actionnaires

Nos résultats continuent de nous donner raison

- Notre résultat net ajusté s'est amélioré de 45 % au cours des 5 dernières années
- Nos prêts commerciaux et acceptations ont augmenté de 15 % depuis l'an dernier ; et de plus de 75 % depuis 5 ans
- Les récentes acquisitions et la croissance organique de B2B Banque lui ont permis, depuis 5 ans, d'augmenter ses prêts de plus de 90 % et ses dépôts de plus de 30 % ; ses actifs sous gestion atteignent maintenant 31,7 milliards $
- Nous sommes bien diversifiés avec environ 50 % de notre rentabilité qui provient de l'extérieur du Québec
- La qualité de crédit de nos portefeuilles se démarque des autres grandes banques canadiennes

NOTRE PERFORMANCE EN 2014

Aux et pour les exercices clos les 31 octobre
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages)

	2014	2013	2012 [1]
MESURES FINANCIÈRES AJUSTÉES [2]			
Résultat net ajusté	**163 582 $**	155 436 $	140 660 $
Résultat dilué par action ajusté	**5,31 $**	5,07 $	4,98 $
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	**11,9 %**	12,1 %	12,0 %
Ratio d'efficacité ajusté	**71,0 %**	72,8 %	73,1 %
Levier d'exploitation ajusté [3]	**2,4 %**	n.s.	(3,9) %
Ratio du dividende versé ajusté	**38,7 %**	39,0 %	36,9 %
MESURES FINANCIÈRES			
Revenu total	**874 065 $**	865 337 $	796 643 $
Résultat net	**140 365 $**	119 477 $	140 508 $
Résultat dilué par action	**4,50 $**	3,80 $	4,98 $
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires [2]	**10,1 %**	9,1 %	12,1 %
Ratio d'efficacité [2]	**73,4 %**	77,9 %	75,9 %
Levier d'exploitation [2][3]	**5,9 %**	n.s.	(6,1) %
Ratio du dividende versé	**45,7 %**	52,0 %	37,0 %
PAR ACTION ORDINAIRE			
Cours de clôture de l'action	**49,58 $**	46,55 $	44,45 $
Valeur comptable	**45,89 $**	43,19 $	42,81 $
Dividendes déclarés	**2,06 $**	1,98 $	1,84 $
Rendement de l'action	**4,2 %**	4,3 %	4,1 %
SITUATION FINANCIÈRE			
Actif au bilan	**34 848 681 $**	33 911 026 $	34 936 826 $
Prêts et acceptations	**27 429 579 $**	27 228 697 $	26 780 879 $
Dépôts	**24 523 026 $**	23 927 350 $	24 041 443 $
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	**1 328 187 $**	1 232 379 $	1 203 652 $
QUALITÉ DE L'ACTIF			
Prêts douteux, montant net en % des prêts et des acceptations	**0,23 %**	0,19 %	0,25 %
Provisions pour pertes sur prêts en % des prêts et des acceptations moyens	**0,15 %**	0,13 %	0,14 %
Ratio de fonds propres réglementaires selon Bâle III – base « tout compris »			
Catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (selon l'approche standard)	**7,9 %**	7,6 %	s.o.

(1) Les chiffres comparatifs de 2012 ne tiennent pas compte de l'adoption des modifications à IAS 19, *Avantages du personnel*.

(2) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

(3) Le levier d'exploitation pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 est non significatif, car les résultats de 2012 n'ont pas été retraités pour tenir compte de l'adoption des modifications à IAS 19, *Avantages du personnel*.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS FINANCIERS 2014

INDICATEURS	OBJECTIFS	RÉSULTATS	
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	10,5 % à 12,5 %	11,9 %	✓
Résultat net ajusté	145,0 M$ à 165,0 M$	163,6 M$	✓
Ratio d'efficacité ajusté	72,5 % à 69,5 %	71,0 %	✓
Levier d'exploitation ajusté	Positif	2,4 %	✓
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires – base « tout compris »	> 7,0 %	7,9 %	✓

SUR UNE EXCELLENTE LANCÉE

RÉSULTAT NET
(en millions de dollars)

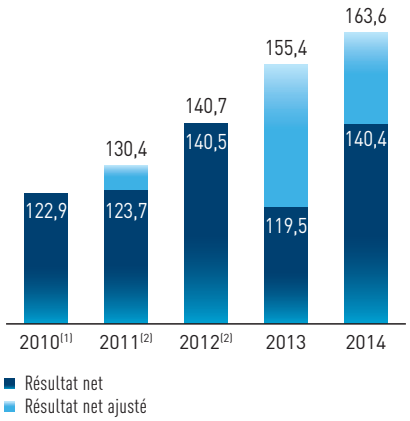

PRÊTS ET ACCEPTATIONS
(en milliards de dollars)

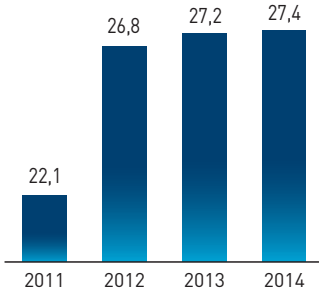

QUALITÉ DU CRÉDIT
(en millions de dollars ou en pourcentage)

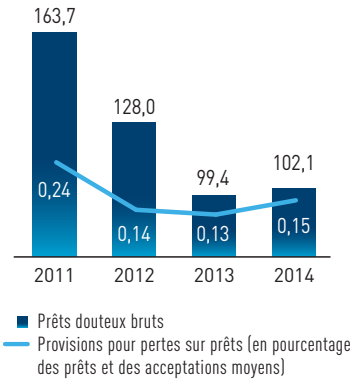

RATIO D'EFFICACITÉ
(en pourcentage)

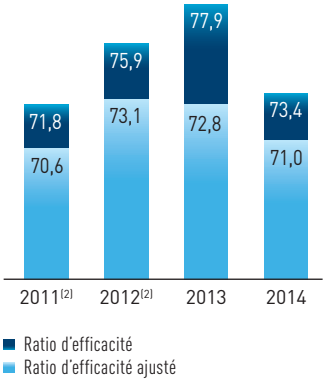

RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION
(en dollars)

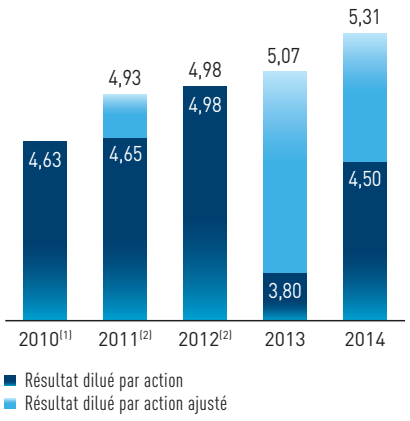

VALEUR COMPTABLE DE L'ACTION ORDINAIRE ET DIVIDENDES DÉCLARÉS
(en dollars)

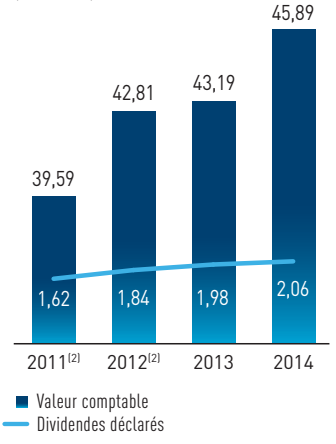

(1) Conformément aux PCGR du Canada antérieurs.
(2) Les chiffres comparatifs de 2011 et 2012 n'ont pas été retraités pour tenir compte de l'adoption des modifications à IAS 19, *Avantages du personnel*.

LES FONDEMENTS DE NOTRE IDENTITÉ

Nous avons aussi choisi d'être une **banque différente**, œuvrant dans des **secteurs spécifiques** dans lesquels nous nous distinguons et sommes **performants,** et ce, à la **grandeur du Canada**.

PARTICULIERS ET ENTREPRISES

SERVICES AUX ENTREPRISES

Grâce à l'expertise inégalée de nos experts dans les créneaux de marchés où nous intervenons, nous sommes réputés pour notre rapidité d'exécution et notre approche souple et ingénieuse conçue pour les petites et moyennes entreprises et les promoteurs immobiliers au Canada.

SERVICES AUX PARTICULIERS

De par nos racines, nous connaissons intimement les consommateurs québécois et nous avons bâti avec eux depuis 1846 une relation de confiance fondée sur notre approche relationnelle authentique, empreinte de simplicité et d'accessibilité ; c'est ce qui fait notre force.

B2B BANQUE

En notre qualité de leader se consacrant exclusivement au marché des conseillers financiers et courtiers au Canada, nous offrons une gamme de produits conçus spécifiquement pour leur permettre de bâtir le patrimoine de leurs clients.

VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE ET MARCHÉS DES CAPITAUX

Courtier réputé en matière de courtage institutionnel au Canada, nous sommes spécialisés dans les marchés des sociétés à petites capitalisations et des produits à revenu fixe ; notre vaste réseau de conseillers en placement assure une distribution efficace de ces produits.

LES TROIS PILIERS DE NOTRE STRATÉGIE

FOCUS

Être actifs dans des créneaux de marchés dans lesquels nous avons des avantages concurrentiels nous positionnant parmi les meilleurs.

CROISSANCE AGILE

Se démarquer par notre capacité à croître de façon soutenue en saisissant rapidement les occasions de marché.

EXÉCUTION

Accroître sans cesse notre excellence opérationnelle tout en assurant une gestion proactive des risques.

NOTRE FAÇON D'ÊTRE UNE BANQUE

Il y a plusieurs façons d'être une banque. Et celle que nous avons choisie pour nos clients, nos partenaires et nos actionnaires, c'est de demeurer fidèles à nos valeurs et à ce que nous sommes. C'est de miser résolument sur nos forces et de nous concentrer sur nos avantages concurrentiels comme de puissants leviers de développement.

Historiquement, nous avons toujours été une banque spécialisée. D'une institution desservant l'île de Montréal, conformément à notre charte constitutive, nous avons progressivement élargi nos champs d'intervention, en préconisant une approche réfléchie, en procédant par étapes et en tirant avantage des occasions d'affaires qui n'ont jamais manqué de se présenter à nous, au cours de notre longue histoire.

Certes, nous ne suivons pas en cela le modèle traditionnel des banques canadiennes. Plutôt que de chercher à être tout pour tout le monde, nous préférons développer et occuper les créneaux dans lesquels nous excellons et où nous pouvons créer le maximum de valeur pour nos clients et nos partenaires d'affaires. C'est notre façon d'être différents et, plus fondamentalement encore, c'est notre raison d'être.

Au quotidien, nous visons à nous démarquer dans les segments de marché que nous avons choisi de desservir, soit :

- Les petites et moyennes entreprises et les promoteurs immobiliers partout au Canada ;
- Les conseillers financiers et les courtiers partout au Canada ;
- Les consommateurs de la classe moyenne au Québec ;
- Les sociétés à petites capitalisations et les émetteurs de titres obligataires partout au Canada.

En définitive, nous voulons agir comme un véritable partenaire de ces clients, prendre le temps de concevoir avec eux des solutions sur mesure et ingénieuses, et les accompagner dans leurs projets.

RÉSULTATS PROBANTS ET SOLIDE CROISSANCE PANCANADIENNE

À la lueur de nos résultats de 2014, et de ceux des dernières années, nous sommes très fiers de notre croissance et de notre diversification. Au cours des cinq dernières années, la Banque a :

- augmenté son résultat net ajusté de 45 % ;
- accru la taille de son actif au bilan de plus de 55 % ;
- augmenté de plus de 80 % la taille de ses portefeuilles de prêts en Ontario et dans l'Ouest canadien ;
- accru son dividende de près de 50 %.

Pour l'exercice 2014, nous avons à la fois enregistré de solides résultats et franchi de nouvelles étapes dans notre développement. Notre résultat net ajusté s'est amélioré de façon importante, de même que notre ratio d'efficacité.

Nous avons lancé deux nouvelles gammes de produits très prometteurs : des produits de financement d'équipements destinés aux petites et moyennes entreprises, ainsi que des solutions hypothécaires alternatives, offertes aux courtiers hypothécaires par B2B Banque.

Nous avons complété l'intégration des sociétés MRS et de la Fiducie AGF, doublant ainsi la taille de B2B Banque et renforçant son statut de chef de file dans son marché.

Quant à nos activités réalisées à l'extérieur du Québec, celles-ci comptent désormais pour environ 50 % de notre rentabilité.

« Plutôt que de chercher à être tout pour tout le monde, nous préférons développer et occuper les créneaux dans lesquels nous excellons et pouvons créer le maximum de valeur pour nos clients et partenaires d'affaires. C'est notre façon d'être différents et, plus fondamentalement encore, c'est notre raison d'être. »

Choisir d'être une banque différente fait partie de notre travail quotidien. Chaque jour, nous posons des gestes afin de faire de la Banque Laurentienne une entreprise toujours plus performante. Et nous comptons bien continuer en ce sens. Cela vaut pour les créneaux du marché que nous occupons, pour les produits que nous ajoutons à notre gamme et pour nos façons de servir la clientèle.

B2B BANQUE : UN MODÈLE UNIQUE EN SON GENRE AU CANADA

La stratégie de différenciation a été très fructueuse pour la Banque et ses actionnaires. Un exemple éloquent réside certainement dans le succès de notre filiale B2B Banque. Il y a une dizaine d'années, nous avons entrepris de déployer un modèle d'affaires unique s'adressant aux conseillers financiers et aux courtiers partout au Canada. En fait, nous sommes la seule banque au Canada à avoir développé une approche de guichet unique pour servir cette clientèle.

Et cette stratégie a porté ses fruits. Au cours des dix dernières années, B2B Banque a connu une croissance annuelle composée de :

- 19 % de ses dépôts
- 14 % de ses prêts

En raison de la taille de ses activités, B2B Banque est aujourd'hui un chef de file incontournable de son marché au Canada. Notre filiale gère aujourd'hui un portefeuille de plus de 900 000 comptes individuels et dessert plus de 27 000 conseillers financiers.

Bien entendu, les acquisitions des Sociétés MRS et de la Fiducie AGF ont contribué de façon importante à cette croissance. Cette histoire à succès prouve notre capacité d'exécution dans un créneau où nous avons su générer une valeur distinctive pour nos clients.

En regardant vers l'avenir, nous sommes convaincus qu'il y a encore place à la croissance pour B2B Banque. Grâce notamment à l'une des gammes de produits hypothécaires les plus complètes sur le marché, nous nous sommes fixé pour objectif de doubler la taille de notre portefeuille de prêts hypothécaires au cours des cinq prochaines années.

ÊTRE UNIQUE DANS NOTRE FAÇON DE SERVIR LES CLIENTS COMMERCIAUX

Notre feuille de route dans le domaine des services aux entreprises est également unique en son genre. Nous avons développé des spécialités auprès des petites et moyennes entreprises actives dans le secteur de l'énergie et des infrastructures, du financement d'équipements, de l'agriculture, ainsi qu'auprès des professionnels de la santé.

Nous avons sciemment fait le choix de ne pas être tout pour tout le monde, mais plutôt de sélectionner des créneaux moins bien desservis par le marché et de fournir une expertise et une valeur ajoutée à ces clients. Grâce à cette façon de faire unique en son genre, nous avons fortement augmenté nos portefeuilles de prêts aux entreprises en cinq ans, qui ont franchi le cap des 5 milliards $.

En 2014, en nous appuyant sur cette approche, nous avons lancé un produit de crédit-bail spécifiquement conçu pour répondre aux besoins des petites et moyennes entreprises en matière de financement d'équipements et à leurs objectifs d'augmentation de productivité. Moins d'un an après le lancement du produit, nous sommes très satisfaits de l'accueil réservé par nos clients et nous sommes persuadés que ce segment contribuera à la progression de nos Services aux entreprises.

Compte tenu de notre feuille de route et du potentiel des créneaux que nous desservons, nous avons pour cible de doubler la taille de notre portefeuille de prêts aux entreprises, à 10 milliards $ en 2018, dont 1 milliard $ de prêts générés par les solutions de financement d'équipements.

DEVENIR LA RÉFÉRENCE DANS LE MARCHÉ DES SOCIÉTÉS À PETITES CAPITALISATIONS

Cette stratégie de spécialisation et de niche trouve aussi son écho dans notre filiale Valeurs mobilières Banque Laurentienne. Le courtage institutionnel est la principale zone d'expertise de ce secteur. Les opérations sur titres à revenu fixe, pour lesquelles la firme est particulièrement réputée, demeurent au cœur de ses activités. De plus en plus, notre division Institutionnel – Actions élargit son rayonnement distinctif dans le créneau des sociétés à petites capitalisations.

« Nous avons pour cible de doubler la taille de notre portefeuille de prêts aux entreprises, à 10 milliards $, en 2018. »

Nous sommes d'ailleurs la seule maison de courtage bancaire à se spécialiser dans ce secteur, qui recèle d'attrayantes opportunités de croissance.

À ces spécialisations s'ajoutent les Services aux institutions, par lesquels nous offrons aux firmes de courtage de taille moyenne des services complets de gestion de leurs opérations. S'appuyant sur ces expertises institutionnelles, notre réseau de conseillers en placement est en mesure de distribuer des produits hautement performants à ses clients.

MISER SUR LES PARTENARIATS POUR ACCROÎTRE NOTRE AGILITÉ

Une autre façon d'être différents, c'est d'apprendre à accepter de ne pas tout faire nous-mêmes et de prétendre exceller en tout. En effet, nous sommes d'avis qu'offrir

les meilleurs produits à nos clients ne signifie pas qu'il faille nécessairement créer tous ces produits à l'interne. Ainsi, nous avons fait le choix de ne pas être un « manufacturier » de fonds communs de placement, mais plutôt de miser sur notre partenaire, la Financière Mackenzie, pour offrir ces produits. Avec une croissance des revenus de fonds communs de placement de 30 % en 2014, il appert que nous avons choisi une formule gagnante qui permet de tirer le maximum de notre solide force de vente, tout en nous assurant de la satisfaction de nos clients.

Nous avons aussi pris la décision de ne pas développer seuls l'ensemble de nos logiciels et de nos systèmes, mais de le faire plutôt en partenariat avec des fournisseurs de services informatiques pour nos cartes de crédit, notre plateforme transactionnelle sur Internet et notre système d'opérations de crédit-bail. Il en résulte des outils plus efficaces, développés à moindre coût, dont bénéficie notre clientèle.

JUSQU'OÙ IRONS-NOUS ?

Notre différence sur le marché bancaire canadien s'avère un avantage. Notre taille constitue une force. Plus agiles quand vient le temps de répondre à nos clients, nous sommes reconnus pour notre temps de réponse rapide, en particulier dans le domaine des prêts aux entreprises. Cela dit, nous demeurons une banque très bien capitalisée, qui figure d'ailleurs parmi les 40 plus grandes banques en Amérique du Nord.

Jusqu'où cette différence et ces avantages concurrentiels peuvent-ils nous conduire ? Comme le démontrent nos priorités stratégiques, nous continuerons assurément de nous positionner comme un solide banquier spécialisé au Canada, doté d'une excellente capacité d'exécution. Nous demeurerons une entreprise tournée vers sa clientèle et respectueuse de toutes ses parties prenantes.

L'élargissement de notre présence pancanadienne sera plus que jamais au cœur de notre plan d'affaires, tout particulièrement dans le secteur des services aux entreprises, où nous pouvons encore réaliser des gains et augmenter nos parts de marché dans certains domaines bien ciblés. B2B Banque continuera aussi de propulser notre développement d'un océan à l'autre. Maintenant que l'intégration des entreprises acquises est complétée, nos efforts peuvent dorénavant s'orienter vers le développement des affaires et la croissance.

Nous avons augmenté de plus de 55 % la taille de notre actif depuis les cinq dernières années et nous prévoyons continuer à ce rythme dans nos segments de marché à fort potentiel de croissance. En tablant sur nos acquis et en déployant nos forces là où nous excellons, nous continuerons de croître à un rythme rapide au cours des prochaines années.

DE SOLIDES ASSISES POUR ÊTRE UNE BANQUE DIFFÉRENTE

Nous ne saurions évidemment être une banque différente, une banque spécialisée, une banque unique en son genre au Canada sans pouvoir compter sur des employés engagés envers l'excellence, qui ne ménagent aucun effort pour satisfaire les besoins de tous les clients que la Banque a le privilège de servir. Je tiens aussi à remercier nos clients, qui sont plus d'un million et demi à nous confier leurs affaires bancaires. Je veux également adresser mes remerciements aux membres de notre conseil d'administration, dont l'apport aux stratégies de développement et de croissance de la Banque s'avère des plus précieux.

Enfin, je remercie tous nos actionnaires pour la confiance qu'ils nous témoignent. Grâce à eux, nous pouvons poursuivre notre croissance d'une manière unique et distinctive parmi les institutions financières canadiennes, et démontrer au quotidien qu'il existe plusieurs façons d'être une banque, au bénéfice de tous.

Réjean Robitaille, FCPA, FCA
Président et chef de la direction

NOS PRIORITÉS STRATÉGIQUES

1. ACCROÎTRE NOTRE RENTABILITÉ EN MISANT SUR DES SECTEURS DE CROISSANCE À FORT POTENTIEL

- Doubler les portefeuilles de prêts aux entreprises, à 10 milliards $, en 2018
- Doubler le portefeuille de prêts hypothécaires de B2B Banque, à 8 milliards $, d'ici 5 ans
- Accentuer la diversification géographique des prêts et de la rentabilité

2. AMÉLIORER NOTRE EFFICACITÉ EN MISANT SUR L'EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE

- Réduire notre ratio d'efficacité sous la barre des 68 % à moyen terme
- Tirer tout le potentiel des modèles d'affaires des Services aux entreprises et de B2B Banque
- Recourir de façon proactive à l'impartition et aux partenariats afin de maximiser notre flexibilité

3. MISER SUR NOTRE CAPITAL HUMAIN ET EN FAIRE LE LEVIER DE NOTRE CROISSANCE

- Affirmer notre différence grâce à notre approche relationnelle de proximité afin de s'assurer de la loyauté de notre clientèle

BÂTIR UNE BANQUE ENCORE PLUS SOLIDE

« Le modèle d'affaires de la Banque Laurentienne est unique en son genre et crée de la valeur à long terme pour nos actionnaires. »

C'est avec plaisir que je signe mon second message à titre de présidente du conseil de la Banque, lequel permet de passer en revue nos plus importantes réalisations en 2014. Depuis cinq ans, la rentabilité de la Banque s'est améliorée de près de 45 % sur une base ajustée, une performance digne de mention compte tenu du contexte économique incertain et de l'environnement réglementaire. Ces excellents résultats nous ont permis d'augmenter le dividende versé à nos actionnaires de façon constante et soutenue. Au total, le dividende a connu une hausse de près de 50 % depuis 2009.

DE GRANDES RÉALISATIONS STRATÉGIQUES

Le modèle d'affaires de la Banque Laurentienne est unique en son genre et crée de la valeur à long terme pour nos actionnaires. Cela ne s'est pas démenti en 2014, année qui a été notamment marquée par le parachèvement des intégrations des Sociétés MRS et de la Fiducie AGF. Hautement stratégiques et significatives, ces acquisitions ont permis de positionner B2B Banque comme le chef de file dans le marché des conseillers financiers et des courtiers au Canada. En matière de services aux entreprises, la Banque est aussi sur une excellente lancée, comme en témoigne la croissance de ces portefeuilles de prêts de plus de 10 % cette année. Ces deux secteurs constituent d'ailleurs les piliers de la stratégie de l'entreprise et sont les leviers qui permettent d'accroître la présence de la Banque à l'échelle pancanadienne.

DES DOSSIERS PRIORITAIRES ET PORTEURS

En plus d'épauler la direction dans la réalisation du plan d'affaires de la Banque, le conseil s'est penché en 2014 sur d'importants dossiers, comme les programmes de rémunération de la direction, la gestion des régimes de retraite, l'allocation du capital entre les secteurs d'activité et la recherche du juste équilibre entre la prise de risques et la croissance. Pour la gestion de tous ces dossiers, nous avons la chance de compter sur l'expertise des membres du conseil. Leur riche expérience est un atout indéniable qui nous permet de prendre les décisions les plus éclairées possibles, dans le meilleur intérêt des parties prenantes de la Banque.

REMERCIEMENTS

Je souhaite la bienvenue à Susan Wolburgh Jenah, qui s'est jointe dernièrement à notre conseil d'administration. Jusqu'à tout récemment présidente et chef de la direction de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM), Susan nous fera bénéficier de sa solide expertise dans le domaine financier. Je tiens à remercier Marie-France Poulin, qui a quitté le conseil après cinq années de loyaux services, pour sa contribution à nos travaux.

« La riche expérience des membres du Conseil est un atout indéniable qui nous permet de prendre les décisions les plus éclairées possibles, dans le meilleur intérêt des parties prenantes de la Banque. »

Avec la nomination de M^me^ Wolburgh Jenah, la Banque conserve son leadership parmi les banques canadiennes en matière de représentation féminine sur son conseil, avec 38 % de membres féminins.

En terminant, je remercie sincèrement nos actionnaires et nos clients pour la confiance qu'ils nous témoignent, ainsi que la direction et les employés de la Banque. Soyez assurés que nous assumons avec rigueur le rôle stratégique que vous nous avez confié.

Isabelle Courville
Présidente du conseil d'administration
Membre du conseil d'administration depuis mars 2007

Lise Bastarache

Économiste et administratrice de sociétés

Membre du conseil d'administration depuis mars 2006. Membre du comité de gestion des risques.

Jean Bazin, C.R.

Avocat-conseil auprès de Dentons Canada s.e.n.c.r.l

Membre du conseil d'administration depuis septembre 2002. Président du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise.

Richard Bélanger, FCPA, FCA

Président de Groupe Toryvel inc.

Membre du conseil d'administration depuis mars 2003. Président du comité d'audit. Membre du comité de gestion des risques.

Michael T. Boychuk, FCPA, FCA

Président et chef de la direction de Bimcor inc.

Membre du conseil d'administration depuis août 2013. Membre du comité d'audit.

Pierre Genest, FICA, FSA

Président du conseil de SSQ, Société d'assurance-vie inc.

Membre du conseil d'administration depuis mars 2006. Membre du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise.

Michel Labonté

Administrateur de sociétés

Membre du conseil d'administration depuis mars 2009. Président du comité de gestion des risques.

A. Michel Lavigne, FCPA, FCA

Administrateur de sociétés

Membre du conseil d'administration depuis mars 2013. Membre du comité d'audit.

Jacqueline C. Orange

Administratrice de sociétés

Membre du conseil d'administration depuis mars 2008. Membre du comité d'audit.

Réjean Robitaille, FCPA, FCA

Président et chef de la direction de la Banque

Membre du conseil d'administration depuis décembre 2006. M. Robitaille ne siège sur aucun comité du conseil de la Banque.

Michelle R. Savoy

Administratrice de sociétés

Membre du conseil d'administration depuis mars 2012. Membre du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise.

Jonathan I. Wener, C.M.

Président du conseil et chef de la direction, Société de portefeuille Canderel inc.

Membre du conseil d'administration depuis janvier 1998. Membre du comité de gestion des risques.

Susan Wolburgh Jenah

Administratrice de sociétés

Membre du conseil d'administration depuis décembre 2014. Membre du comité de gestion des risques.

NOTRE ÉQUIPE DE DIRECTION

Réjean Robitaille, FCPA, FCA
Président et chef de la direction

Réjean Robitaille s'est joint à la Banque en 1988. Il a gravi progressivement tous les échelons et occupé différents postes de responsabilité avant d'accéder à la présidence de l'entreprise en 2006. Sous sa gouverne, la Banque a connu une forte progression, marquée notamment par le développement des services commerciaux et une forte expansion des activités hors Québec, qui comptent aujourd'hui pour la moitié de la rentabilité globale de la Banque. Il a également contribué à faire de B2B Banque un chef de file pancanadien auprès des conseillers financiers et des courtiers. Sous sa présidence, la Banque a enregistré des résultats records ajustés au cours des huit dernières années.

Membre du comité de direction depuis 2003

François Desjardins
Vice-président exécutif, Banque Laurentienne et président et chef de la direction, B2B Banque

François Desjardins a entrepris sa carrière à la Banque en 1991. Il a dirigé le Centre télébancaire avant d'accéder à la présidence de B2B Trust en 2004. Il fut l'un des principaux artisans de la transition de B2B Trust à B2B Banque en 2012, des acquisitions majeures réalisées par cette filiale au cours des dernières années et de la progression remarquable qu'elle a connue au fil des ans. Depuis 2014, il s'est vu confier la responsabilité des Services aux particuliers. En juin 2010, François Desjardins s'est hissé parmi le prestigieux programme des 40 Canadiens performants de moins de 40 ans[MC].

Membre du comité de direction depuis 2005

Pierre Minville, CFA
Vice-président exécutif et chef de la gestion des risques

Pierre Minville s'est joint à la Banque en 2000 après avoir fait carrière en finances corporatives, en financement d'entreprises ainsi qu'en fusions et acquisitions. Au cours de ses 15 années à la Banque, il a été responsable des finances, de l'administration et des produits réglementés pour les services aux particuliers et entreprises et a aussi piloté de nombreux projets d'acquisitions. Son expérience lui permet d'assumer la complexe responsabilité de la gestion intégrée des risques et lui a permis de jouer un rôle capital dans le succès des acquisitions et partenariats stratégiques réalisés par la Banque au cours des dernières années.

Membre du comité de direction depuis 2011

Michel C. Lauzon
Vice-président exécutif et chef de la direction financière

De 1988 à 1998, Michel Lauzon a occupé différents postes de cadre supérieur au sein de la Banque Laurentienne, avant de poursuivre sa carrière chez TAL Gestion globale d'actifs inc., dont il a été successivement chef de la direction financière puis président et chef de l'exploitation. De retour à la Banque depuis 2009 à titre de chef de la direction financière, Michel Lauzon fait bénéficier l'entreprise de sa vaste connaissance des produits et des marchés financiers. À ce titre, il joue un rôle clé dans le développement et la croissance de l'organisation.

Membre du comité de direction depuis 2009

Stéphane Therrien
Vice-président exécutif,
Services aux entreprises

Stéphane Therrien s'est joint à la Banque en janvier 2012 après avoir fait carrière dans le domaine bancaire et le financement commercial, principalement chez GE Capital. Depuis qu'il occupe ses fonctions à la Banque, le secteur des Services aux entreprises connaît une forte progression, qui repose notamment sur une stratégie axée sur le développement des spécialisations, l'excellence commerciale et la diversification géographique. Stéphane Therrien est reconnu pour sa vaste expérience dans le financement aux entreprises partout au Canada.

Membre du comité de direction depuis 2012

Lorraine Pilon
Vice-présidente exécutive,
Affaires corporatives,
Ressources humaines et Secrétaire

Avocate de formation, Lorraine Pilon s'est jointe à la Banque en 1990 dans le secteur des Affaires juridiques. Elle occupe depuis 2003 le poste de vice-présidente exécutive, Affaires corporatives et Secrétaire et s'est vu confier en 2011 la responsabilité additionnelle de la gestion des ressources humaines. Lorraine Pilon fait bénéficier la Banque de sa vaste expérience de toutes les activités de l'entreprise, jumelée à une connaissance approfondie de toutes les exigences de l'environnement réglementaire.

Membre du comité de direction depuis 2003

Gilles Godbout
Vice-président exécutif et
chef de la direction informatique

Gilles Godbout a travaillé à la Banque de 1987 à 1999, avant d'occuper différents postes de direction chez Hydro-Québec et Groupe CGI. Il s'est joint de nouveau à la Banque Laurentienne en 2012 afin d'optimiser et de moderniser les pratiques et les systèmes informatiques de l'entreprise. Ses solides connaissances en matière de technologies de l'information et ses grandes qualités de gestionnaire en font une ressource de premier plan dans la recherche de l'efficacité opérationnelle à tous les niveaux.

Membre du comité de direction depuis 2012

Michel C. Trudeau
Vice-président exécutif,
Marchés des capitaux, Banque Laurentienne et président et chef de la direction, Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.

Michel Trudeau a commencé sa carrière à la Banque en 1999, après avoir œuvré une quinzaine d'années dans le milieu du courtage dont plus de 10 ans chez Merrill Lynch Canada. Il a occupé différents postes de responsabilité chez Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. (VMBL), avant d'accéder à la présidence de cette filiale en 2003. Depuis novembre 2009, il est également responsable des activités liées aux marchés des capitaux.

Membre du comité de direction depuis 2011

NOTRE STRATÉGIE EST PANCANADIENNE

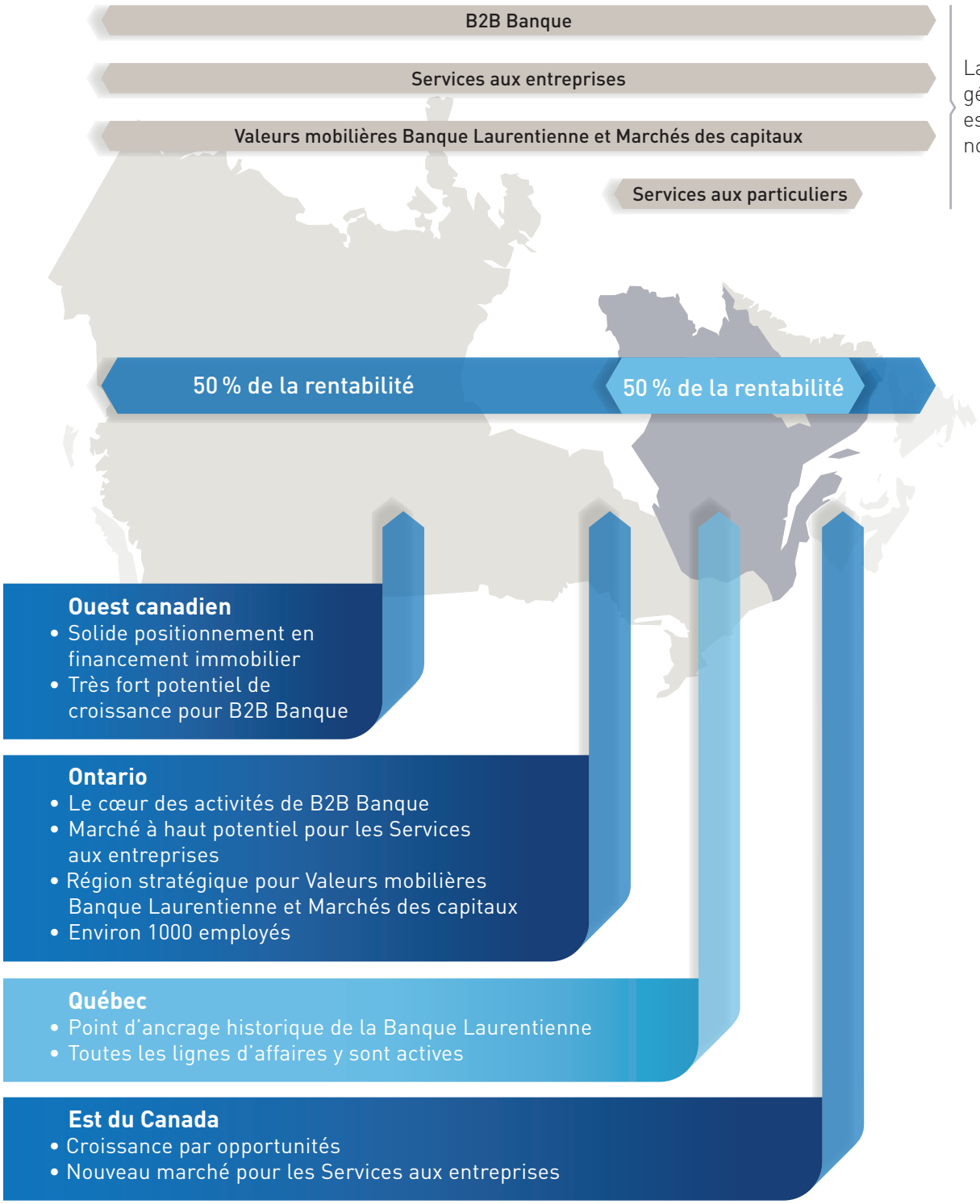

ET NOTRE CROISSANCE EST DIVERSIFIÉE

Provenance de la croissance depuis 5 ans

CROISSANCE GÉOGRAPHIQUE

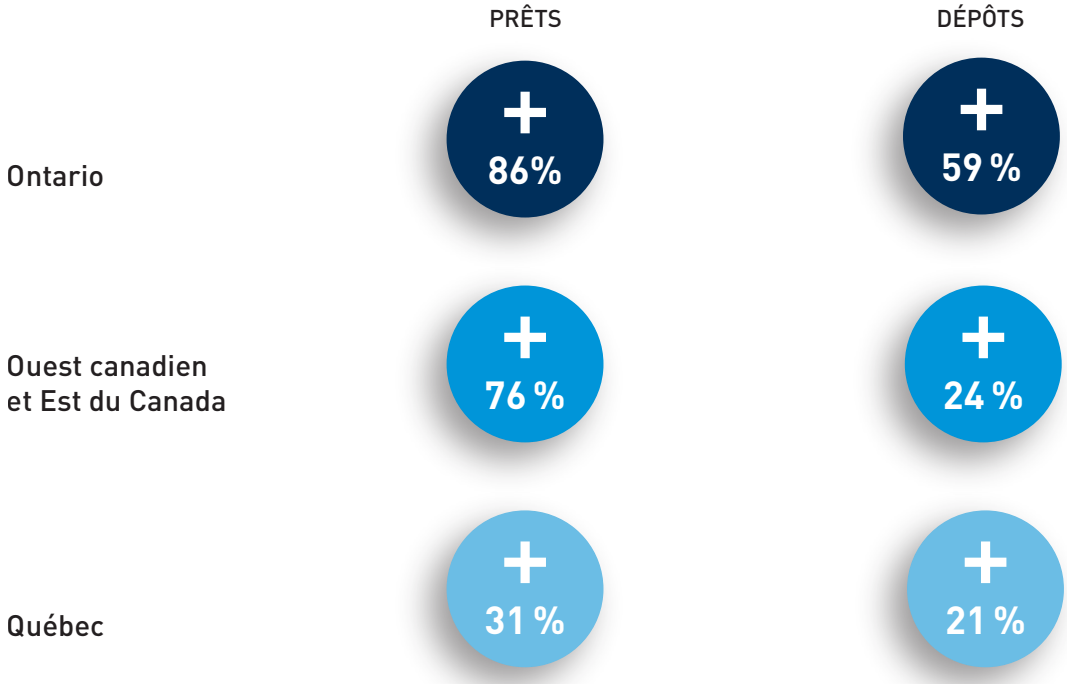

CROISSANCE DES PRÊTS PAR SECTEURS

DES SECTEURS D'ACTIVITÉ PERFORMANTS POUR ATTEINDRE NOS OBJECTIFS

DIVERSIFICATION PAR CATÉGORIES DE PRÊTS

(en pourcentage)

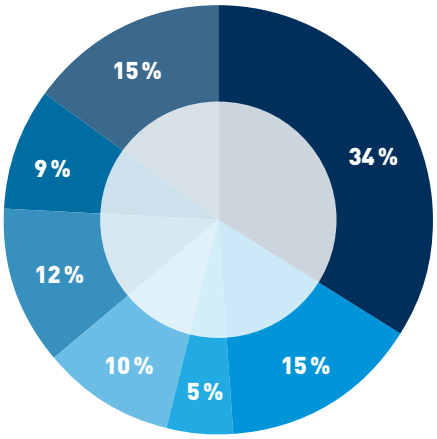

- Prêts hypothécaires résidentiels Services aux particuliers (34 %)
- Prêts hypothécaires résidentiels B2B Banque (15 %)
- Prêts hypothécaires résidentiels Services aux entreprises (5 %)
- Prêts hypothécaires commerciaux (10 %)
- Prêts commerciaux et autres (12 %)
- Prêts personnels Services aux particuliers (9 %)
- Prêts investissements B2B Banque (15 %)

DIVERSIFICATION GÉOGRAPHIQUE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

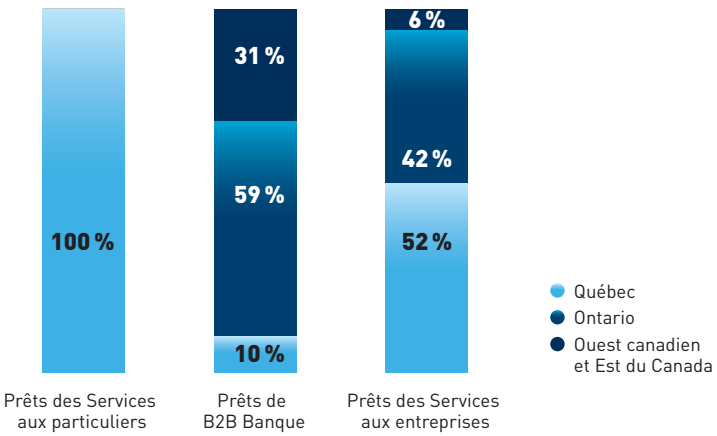

CONTRIBUTION STRATÉGIQUE À LA BANQUE

PARTICULIERS ET ENTREPRISES	SERVICES AUX ENTREPRISES	• Levier de croissance très important • Forte rentabilité grâce aux produits à fortes marges • Bonne diversification géographique • Faible structure de coûts résultant en une grande efficacité
	SERVICES AUX PARTICULIERS	• Principal contributeur à la base de dépôts stables et abordables • Rentabilité soutenue et stable • Générateur significatif d'autres revenus • Principal levier en gestion de patrimoine
B2B BANQUE		• Levier de croissance très important grâce au réseau des conseillers financiers et des courtiers • Produits spécialisés générant des marges plus élevées • Bonne diversification géographique • Source flexible de dépôts • Faible structure de coûts résultant en une grande efficacité
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE ET MARCHÉS DES CAPITAUX		• Générateur important d'autres revenus • Levier important en gestion de patrimoine • Services complémentaires aux activités du secteur Particuliers et Entreprises • Contributeur au financement institutionnel de la Banque

Suite du tableau en page 15

	CLIENTÈLE CIBLE	SPÉCIALISATIONS	ORIENTATIONS À MOYEN TERME	CIBLES		
	Petites et moyennes entreprises et promoteurs immobiliers au Canada	• Financement immobilier • Financement d'équipement, incluant le crédit-bail • Énergie et infrastructures • Professionnels de la santé • Manufacturier • Agriculture	• Générer une forte croissance de prêts dans les créneaux de marché ciblés, en misant sur la qualité inégalée de l'expertise offerte. • Devenir un joueur important dans le domaine du financement d'équipement et du crédit-bail. • Accroître le niveau d'excellence opérationnelle en matière de processus, de systèmes et d'exécution.	**Doubler** le portefeuille total, à 10 milliards $, en 2018 ; la croissance sera pancanadienne.	SERVICES AUX ENTREPRISES	PARTICULIERS ET ENTREPRISES
	Consommateurs de la classe moyenne au Québec	• Offre bancaire traditionnelle (prêts, dépôts, produits d'investissement, services transactionnels, virtuels et mobiles)	• Augmenter les ventes croisées, particulièrement en matière de fonds communs de placement, de cartes de crédit et d'assurance-crédit. • Renforcer le caractère unique de notre offre en misant pleinement sur notre approche relationnelle distinctive.	**Renforcer** l'offre de service et l'expertise afin d'accroître progressivement le positionnement de la Banque auprès des consommateurs québécois.	SERVICES AUX PARTICULIERS	
	Conseillers financiers et courtiers au Canada	• Prêts hypothécaires, incluant des produits alternatifs • Dépôts • Prêts investissement et RÉER • Comptes d'investissement • Comptes à haut rendement	• Accroître de façon substantielle la part de marché de B2B Banque dans le marché des prêts hypothécaires, principalement des produits alternatifs. • Accroître la pénétration au sein du réseau de distribution afin que plus de conseillers et de courtiers distribuent un plus grand nombre de nos produits. • Poursuivre l'amélioration de l'expérience des conseillers et courtiers grâce à l'excellence opérationnelle de nos services sans tracas et sans erreurs. • Maintenir notre leadership dans le marché des prêts investissements en misant sur l'exécution et les relations à long terme avec les conseillers et courtiers.	**Doubler** le portefeuille de prêts hypothécaires, à 8 milliards $, d'ici 5 ans; la croissance sera pancanadienne.	B2B BANQUE	
	Sociétés à petite capitalisation et émetteurs de titres obligataires au Canada.	• Courtage institutionnel (revenus fixes ; recherche, négociation et banquier d'investissement pour des sociétés à petite capitalisation ; services aux institutions) • Courtage de détail	• Renforcer le leadership en matière de souscription de titres obligataires provinciaux et assurer une croissance stratégique dans le marché des obligations corporatives. • Continuer d'augmenter sa notoriété dans le marché des sociétés à petites capitalisations en élargissant ses services de recherche et de banquier d'investissement à plus de 150 compagnies. • Accroître les actifs sous gestion en matière de courtage institutionnel et aux particuliers.	**Accélérer** la croissance des actifs sous gestion afin d'atteindre le cap des 4 milliards $ d'ici 5 ans.	VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE ET MARCHÉS DES CAPITAUX	

UNE GESTION RESPONSABLE

La Banque Laurentienne est toujours restée fidèle à sa raison d'être qui est d'aider sa clientèle composée d'individus, d'entreprises et d'institutions, à bien gérer leurs affaires bancaires et financières, avec intégrité et simplicité.

DES PRATIQUES ÉTHIQUES ET RIGOUREUSES

Il est de toute première importance pour la Banque Laurentienne d'assurer son développement rentable en respectant les principes de transparence, d'intégrité et d'éthique. La priorité accordée par la Banque à la gouvernance a en outre permis à notre institution d'évoluer et de prospérer au fil des ans. Par conséquent, elle s'assure que ses décisions sont prises dans le meilleur intérêt possible de ses parties prenantes.

En 2014, la Banque a notamment continué de bien écouter sa clientèle, afin de s'adapter à ses besoins, ses attentes et ses exigences.

SOUTIEN À LA COMMUNAUTÉ ET IMPLICATION BÉNÉVOLE

La Banque a à cœur le soutien des collectivités où elle est présente et c'est dans cette perspective qu'elle soutient quelques centaines d'organismes à chaque année. Ses employés et dirigeants sont également fort impliqués dans diverses causes auxquelles ils tiennent et s'investissent.

NOTRE CAPITAL HUMAIN, UNE VALEUR ESSENTIELLE

Le développement de notre capital humain est au cœur des priorités de la Banque. Elle consacre ainsi beaucoup d'efforts à améliorer l'expérience-employé en misant à la fois sur des programmes conçus pour offrir un environnement de travail efficient, des programmes mobilisant, ainsi que des pratiques de ressources humaines transparentes et équitables.

Les meilleurs employeurs de Montréal 2014

Ces bonnes pratiques ont d'ailleurs été saluées cette année par la maison d'édition torontoise MediaCorp Canada avec notre nomination au sein du palmarès des meilleurs employeurs de Montréal qui met à l'avant-scène 25 entreprises montréalaises offrant un environnement de travail enviable.

UNE GESTION RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

La Banque Laurentienne porte une attention particulière à son milieu. Ainsi, à chaque année, différentes initiatives permettent de réduire l'empreinte environnementale de ses activités.

Par ailleurs, la Banque soutient des projets ayant une incidence environnementale favorable. Ainsi, ses Services aux entreprises ont développé une spécialité en matière de financement de projets d'énergie renouvelable. Ce secteur finance également la construction d'immeubles résidentiels et des tours à bureaux qui respectent les normes LEED (Leadership in Energy and Environnement Design).

RAPPORT DE GESTION

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2014

Le présent rapport de gestion présente une analyse, par la direction, de la situation financière de la Banque Laurentienne du Canada au 31 octobre 2014, ainsi que de sa performance au cours de l'exercice clos à cette date. Le présent rapport de gestion, daté du 10 décembre 2014, doit être lu avec les états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et présentées dans le *Manuel de CPA Canada*.

Des renseignements additionnels sur la Banque Laurentienne du Canada (la Banque), y compris la notice annuelle pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, sont disponibles sur le site Web de la Banque, à l'adresse www.banquelaurentienne.ca, et sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Mode de présentation

L'information pour les exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013 est présentée sur la même base que les états financiers consolidés annuels audités préparés selon les IFRS. Tous les montants sont libellés en dollars canadiens.

Avec prise d'effet le 1er novembre 2013, la Banque a adopté les modifications à l'IFRS relative aux avantages du personnel, qui exigent le retraitement de l'information comparative et des mesures financières de 2013 de la Banque. L'information pour les exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011 a été préparée selon les IFRS, mais n'a pas été retraitée pour refléter l'adoption des modifications apportées à l'IAS 19, *Avantages du personnel*. Les données relatives aux périodes précédentes sont présentées selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR-C) antérieurs. Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire des résultats financiers 18
Performance financière 2014 19
Mesures financières non conformes aux PCGR 20
Perspectives et objectifs pour 2015 21
Analyse des résultats consolidés 23
Analyse des résultats trimestriels 28
Secteurs d'activité 31
Analyse de la situation financière 35
Arrangements hors bilan 37
Gestion du capital 39
Profil de risque et cadre de gestion des risques 43
Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière 60
Méthodes et estimations comptables critiques 61
Modifications de méthodes comptables à venir 64

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Dans ce document, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou dans d'autres communications, la Banque Laurentienne du Canada peut, à l'occasion, formuler des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter, des énoncés relatifs au plan d'affaires et aux objectifs financiers de la Banque. Les énoncés prospectifs formulés dans ce document sont destinés à aider les actionnaires et les analystes financiers à mieux comprendre la situation financière de la Banque et les résultats de ses activités à la date indiquée et pour les périodes closes à cette date, et pourraient ne pas être adéquats à d'autres fins. Les énoncés prospectifs sont habituellement marqués par l'emploi du conditionnel et l'usage de mots tels que « perspectives », « croire », « estimer », « prévoir », « projeter », « escompter », « anticiper », « planifier », « pourrait », « devrait », « ferait », ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou une terminologie similaire.

De par leur nature, ces énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique. Il est donc possible que les prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou soient inexacts. Quoique la Banque soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut garantir que ces attentes s'avéreront exactes.

La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné qu'en raison de divers facteurs significatifs, les résultats réels pourraient différer sensiblement des opinions, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions exprimés dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, entre autres, les changements aux conditions des marchés des capitaux, les changements des politiques monétaire, fiscale et économique des gouvernements, les variations des taux d'intérêt, les niveaux d'inflation et la conjoncture économique en général, l'évolution des lois et de la réglementation, les changements à l'égard de la concurrence, les modifications apportées aux notes de crédit, la rareté des ressources humaines et l'évolution de l'environnement technologique. Enfin, la Banque prévient que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent des attentes exprimées, les personnes intéressées sont priées de consulter la rubrique « Profil de risque et cadre de gestion des risques » et les autres documents publics déposés par la Banque et disponibles sur le site www.sedar.com.

La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, écrits ou oraux, formulés par elle ou en son nom, sauf dans la mesure où la réglementation des valeurs mobilières l'exige.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS

FAITS SAILLANTS DE 2014

- Résultat net ajusté record
- Levier d'exploitation ajusté positif de 2,4 % d'un exercice à l'autre
- Qualité de crédit excellente, comme en témoignent les pertes sur prêts de 42,0 millions $, ou 0,15 % des prêts moyens
- Solide croissance des portefeuilles de prêts commerciaux, y compris les acceptations bancaires : hausse de 15 % d'un exercice à l'autre
- Intégration des sociétés acquises complétée avec succès et réalisation de synergies au chapitre des dépenses

TABLEAU 1

FAITS SAILLANTS DE 2014

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 (en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2014	VARIATION 2014 / 2013
Résultat net	**140,4 $**	17 %
Résultat net ajusté [1]	**163,6 $**	5 %

(1) Certaines analyses présentées dans ce document reposent sur les activités principales de la Banque et ne tiennent donc pas compte des éléments liés aux regroupements d'entreprises et des charges de restructuration désignés comme étant des éléments d'ajustement. Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

SURVOL DE L'EXERCICE 2014

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, le résultat net ajusté a totalisé 163,6 millions $, soit un résultat dilué par action de 5,31 $, une hausse de 5 %, par rapport à 155,4 millions $, ou un résultat dilué par action de 5,07 $, en 2013. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté a été de 11,9 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, par rapport à 12,1 % pour la période correspondante de 2013. Comme présenté, le résultat net s'est établi à 140,4 millions $, ou un résultat dilué par action de 4,50 $, pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, comparativement à 119,5 millions $, ou un résultat dilué par action de 3,80 $, pour la période correspondante de 2013. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires a été de 10,1 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, par rapport à 9,1 % pour la période correspondante de 2013. Les résultats comme présentés pour 2014 et 2013 tiennent compte des éléments liés aux regroupements d'entreprises et des charges de restructuration, comme il est précisé ci-après.

Au cours de l'exercice 2014, la Banque a généré une solide croissance des résultats et a poursuivi ses efforts ciblés pour améliorer l'efficacité et maximiser le levier d'exploitation. La Banque a maintenu l'accent sur le développement des activités commerciales à marge plus élevée et l'accroissement de sa présence à l'échelle du Canada pour favoriser une croissance rentable des revenus, dans un contexte de ralentissement de la demande de prêts à la consommation et de compression des marges. La croissance des activités commerciales ainsi que le contrôle rigoureux des dépenses et la qualité de crédit constante du portefeuille de prêts ont également contribué à la bonne performance financière. Relativement aux sociétés MRS et à la Fiducie AGF, la Banque a complété avec succès l'intégration de leurs activités et a réalisé des synergies de coûts dans son secteur d'activité B2B Banque pour accroître l'efficacité opérationnelle.

Au cours du quatrième trimestre 2014, la Banque a restructuré certaines activités de détail et du siège social pour réaligner les priorités stratégiques, réduire les coûts de manière durable et accroître l'efficacité opérationnelle. Par conséquent, des indemnités de départ et des pertes de valeur liées à des projets de TI ont été comptabilisées dans les frais autres que d'intérêt. Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

La Banque a maintenu une solide situation financière en 2014, comme en témoignent les ratios de fonds propres robustes, calculés selon l'approche standard, ainsi que le rehaussement récent de la note de crédit de la Banque par DBRS Limited (DBRS). Grâce à une saine gestion des liquidités et du capital, la Banque se trouve en position avantageuse pour investir dans ses initiatives stratégiques et contribuer davantage aux besoins financiers en évolution de ses clients.

TABLEAU 2

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages)

	2014	2013	2012 [1]	VARIATION 2014 / 2013
Revenu net d'intérêt	**560 980 $**	568 760 $	531 028 $	(1) %
Autres revenus	**313 085**	296 577	265 615	6
Revenu total	**874 065**	865 337	796 643	1
Profit d'acquisition, amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis et réévaluation de la contrepartie éventuelle	**9 653**	4 426	(23 795)	118
Provisions pour pertes sur prêts	**42 000**	36 000	33 000	17
Frais autres que d'intérêt	**641 309**	674 079	604 463	(5)
Résultat avant impôts sur le résultat	**181 103**	150 832	182 975	20
Impôts sur le résultat	**40 738**	31 355	42 467	30
Résultat net	**140 365**	119 477	140 508	17
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	**10 985**	11 749	12 768	(7)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	**129 380 $**	107 728 $	127 740 $	20 %
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)				
de base	**28 724**	28 329	25 634	
dilué	**28 732**	28 338	25 652	
Résultat par action				
de base	**4,50 $**	3,80 $	4,98 $	18 %
dilué	**4,50 $**	3,80 $	4,98 $	18 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires [2]	**10,1 %**	9,1 %	12,1 %	
Ratio d'efficacité [2]	**73,4 %**	77,9 %	75,9 %	
Levier d'exploitation [2] [3]	**5,9 %**	n. s.	(6,1) %	
Mesures financières ajustées				
Résultat net ajusté [2]	**163 582 $**	155 436 $	140 660 $	5 %
Résultat dilué par action ajusté [2]	**5,31 $**	5,07 $	4,98 $	5 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté [2]	**11,9 %**	12,1 %	12,0 %	
Ratio d'efficacité ajusté [2]	**71,0 %**	72,8 %	73,1 %	
Levier d'exploitation ajusté [2] [3]	**2,4 %**	n. s.	(3,9) %	

(1) Les chiffres comparatifs de 2012 n'ont pas été retraités pour tenir compte de l'adoption des modifications à IAS 19, *Avantages du personnel*.

(2) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

(3) Le levier d'exploitation pour 2013 est non significatif, car les résultats de 2012 n'ont pas été retraités pour tenir compte de l'adoption des modifications à IAS 19, *Avantages du personnel*.

PERFORMANCE FINANCIÈRE 2014

Le tableau qui suit présente les objectifs financiers de la direction et la performance de la Banque pour 2014. La Banque a atteint ses objectifs pour l'exercice 2014 et a enregistré un résultat net ajusté record. Dans un contexte de faible croissance des revenus, le contrôle rigoureux des dépenses, la solide qualité du crédit, les stratégies visant à augmenter les autres revenus et la bonne croissance interne des activités commerciales à marge plus élevée ont été les inducteurs importants de la bonne performance financière de la Banque au cours de l'exercice et de l'atteinte de ses objectifs en matière de rentabilité, d'efficacité et de fonds propres.

TABLEAU 3

INDICATEURS DE PERFORMANCE 2014 [1]

	OBJECTIFS DE 2014	**RÉSULTATS DE 2014**
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	10,5 % à 12,5 %	**11,9 %**
Résultat net ajusté (en millions de dollars)	145,0 $ à 165,0 $	**163,6 $**
Ratio d'efficacité ajusté	72,5 % à 69,5 %	**71,0 %**
Levier d'exploitation ajusté	Positif	**2,4 %**
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires — base « tout compris »	> 7,0 %	**7,9 %**

(1) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

La Banque utilise à la fois les PCGR et certaines mesures financières non conformes aux PCGR afin d'évaluer sa performance. Les mesures financières non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR et peuvent difficilement être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La Banque considère que ces mesures financières non conformes aux PCGR fournissent aux investisseurs et aux analystes des renseignements utiles afin de leur permettre de mieux apprécier ses résultats financiers et d'effectuer une analyse plus rigoureuse de son potentiel de rentabilité et de croissance. Les mesures financières de la Banque non conformes aux PCGR sont définies comme suit :

Mesures financières ajustées

Certaines analyses présentées dans ce document reposent sur les activités principales de la Banque et ne tiennent donc pas compte de l'incidence de certains montants désignés comme étant des éléments d'ajustement, comme il est précisé ci-après. La Banque présente les résultats ajustés pour faciliter la compréhension de la performance sous-jacente de ses activités et des tendances connexes.

Éléments d'ajustement

Les éléments d'ajustement ont trait aux regroupements d'entreprises ainsi qu'aux plans de restructuration. Les éléments liés aux regroupements d'entreprises ont trait aux profits et aux charges découlant des acquisitions. Le profit d'acquisition et l'amortissement connexe de la prime nette sur les instruments financiers acquis sont considérés comme des éléments d'ajustement puisque la direction considère qu'ils représentent des ajustements importants non récurrents et sans effet de trésorerie. La réévaluation de la contrepartie éventuelle et les

TABLEAU 4

INCIDENCE DES ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT

Pour les trimestres et les exercices clos les 31 octobre
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 31 OCTOBRE		POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 OCTOBRE		
	2014	2013	**2014**	2013	2012 [1]
Incidence sur le résultat net					
Résultat net comme présenté	**33 754 $**	25 866 $	**140 365 $**	119 477 $	140 508 $
Éléments d'ajustement					
Éléments liés aux regroupements d'entreprises, après impôts sur le résultat					
Profit d'acquisition, amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis et réévaluation de la contrepartie éventuelle					
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	**1 108**	744	**4 079**	3 264	400
Réévaluation de la contrepartie éventuelle	**—**	—	**4 100**	—	—
Profit d'acquisition	**—**	—	**—**	—	(16 382)
Frais liés aux regroupements d'entreprises					
Frais liés à l'acquisition et à l'intégration de la Fiducie AGF	**2 138**	5 281	**8 973**	16 433	2 198
Frais liés à l'intégration des sociétés MRS	**—**	2 028	**474**	11 655	13 936
	3 246	8 053	**17 626**	31 352	152
Charges de restructuration, après impôts sur le résultat					
Indemnités de départ [2]	**4 429**	4 607	**4 429**	4 607	—
Pertes de valeur liées aux projets de TI [3]	**1 162**	—	**1 162**	—	—
	5 591	4 607	**5 591**	4 607	—
	8 837	12 660	**23 217**	35 959	152
Résultat net ajusté	**42 591 $**	38 526 $	**163 582 $**	155 436 $	140 660 $
Incidence sur le résultat dilué par action					
Résultat dilué par action comme présenté	**1,09 $**	0,82 $	**4,50 $**	3,80 $	4,98 $
Éléments d'ajustement					
Éléments liés aux regroupements d'entreprises	**0,12**	0,28	**0,62**	1,11	—
Charges de restructuration	**0,19**	0,16	**0,19**	0,16	—
	0,31	0,44	**0,81**	1,27	—
Résultat dilué par action ajusté [4]	**1,39 $**	1,26 $	**5,31 $**	5,07 $	4,98 $

(1) Les chiffres comparatifs de 2012 n'ont pas été retraités pour tenir compte de l'adoption des modifications à IAS 19, *Avantages du personnel*.
(2) Les indemnités de départ sont incluses au poste Salaires et avantages du personnel de l'état du résultat consolidé.
(3) Les pertes de valeur liées aux projets de TI sont incluses au poste Frais d'occupation de locaux et technologie de l'état du résultat consolidé.
(4) L'incidence par action des éléments d'ajustement diffère en raison de l'arrondissement pour le trimestre clos le 31 octobre 2014.

frais liés aux regroupements d'entreprises ont été désignés comme étant des éléments d'ajustement en raison de l'importance des montants et du fait qu'ils ne sont pas récurrents. Les éléments liés aux regroupements d'entreprises sont inclus dans les résultats comme présentés du secteur d'activité B2B Banque.

Les charges de restructuration découlent d'un réalignement des priorités stratégiques et comprennent des indemnités de départ et des pertes de valeur liées à des projets de TI. Ces charges ont été désignées comme étant des éléments d'ajustement en raison de leur nature et de l'importance des montants. Les charges de restructuration sont incluses dans les résultats comme présentés du secteur d'activité Particuliers et Entreprises et du secteur Autres.

Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires

Avec prise d'effet le 1er novembre 2013, la Banque a modifié sa définition des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, comme il est précisé ci-après. Toutes les mesures financières pour les trimestres et l'exercice clos en 2013 ont été modifiées en conséquence. Les chiffres comparatifs antérieurs à 2013 n'ont pas été retraités.

Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la Banque sont définis comme le total de la valeur des actions ordinaires, des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global, compte non tenu des réserves de couvertures de flux de trésorerie. Cette définition est maintenant mieux alignée sur les exigences réglementaires.

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires constitue une mesure de rentabilité calculée comme le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires.

TABLEAU 5

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2014	2013	2012 [1]
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires comme présenté	**129 380 $**	107 728 $	127 740 $
Éléments d'ajustement	**23 217**	35 959	152
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté	**152 597 $**	143 687 $	127 892 $
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	**1 280 595 $**	1 186 977 $	1 069 619 $
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	**10,1 %**	9,1 %	12,1 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	**11,9 %**	12,1 %	12,0 %

(1) Les chiffres comparatifs de 2012 n'ont pas été retraités pour tenir compte de l'adoption des modifications à IAS 19, *Avantages du personnel*.

Valeur comptable de l'action ordinaire

La valeur comptable de l'action ordinaire de la Banque est définie comme les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période.

Marge nette d'intérêt

La marge nette d'intérêt est le ratio du revenu net d'intérêt sur l'actif total moyen, exprimé en pourcentage ou en points de base.

Ratio d'efficacité et levier d'exploitation

La Banque utilise le ratio d'efficacité comme mesure de la productivité et du contrôle des coûts. Ce ratio est défini comme les frais autres que d'intérêt en pourcentage du revenu total.

La Banque utilise également le levier d'exploitation comme mesure d'efficacité. Le levier d'exploitation est l'écart entre le taux de croissance du revenu total et celui des frais autres que d'intérêt.

Ratio du dividende versé

Le ratio du dividende versé est défini comme les dividendes déclarés par action ordinaire en pourcentage du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires.

Rendement de l'action

Le rendement de l'action est défini comme le quotient obtenu en divisant les dividendes déclarés par action ordinaire par le cours de clôture de l'action ordinaire.

PERSPECTIVES ET OBJECTIFS POUR 2015

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Le récent recul du prix du pétrole devrait soutenir la croissance mondiale en 2015, principalement aux États-Unis où l'économie poursuit sa croissance au même rythme modéré. Au Canada, la dépréciation du dollar canadien, la baisse des coûts de l'énergie et la demande robuste de la part des États-Unis devraient améliorer les perspectives au Québec et en Ontario et resserrer l'écart entre la performance économique de l'Ouest canadien et celle du reste du pays. Par conséquent, le taux de chômage au Canada a repris sa trajectoire descendante à l'automne de cette année, alors que le taux de chômage au Québec est demeuré généralement inchangé en 2014. Grâce à l'amélioration des exportations et du taux de chômage, il est également prévu que les entreprises investiront davantage en raison de la solidité de leur bilan et du retour graduel à des perspectives mondiales plus prometteuses. Dans l'ensemble, l'économie canadienne devrait croître à un rythme d'environ 2,5 % en 2015.

Bien qu'on prévoit que la croissance de l'économie sera moins marquée qu'au cours des dernières phases expansionnistes, les indicateurs suggèrent que l'expansion de l'économie se

poursuivra. Ceci pourrait faire en sorte que la Banque du Canada augmente légèrement son taux de financement à un jour d'ici la fin de 2015, mais seulement si les risques actuels de baisse en matière d'inflation s'atténuent. Or, les pressions inflationnistes ont été neutralisées en raison des capacités inutilisées dans l'économie et de la faible augmentation des salaires. Aux États-Unis, l'amélioration continue des conditions du marché de l'emploi et la stabilité de l'inflation appuient l'accroissement modéré du taux directeur au deuxième semestre 2015.

Étant donné que les taux d'intérêt devraient demeurer à des niveaux historiquement bas pendant une bonne partie de 2015, tout indique un atterrissage en douceur pour le secteur de l'habitation canadien de pair avec une solidité accrue d'est en ouest. La vulnérabilité du secteur des ménages demeure une préoccupation. Toutefois, les principaux risques pour le marché de l'habitation canadien ne découlent pas du relâchement des normes de souscription hypothécaire. Ils sont plutôt largement tributaires des facteurs macroéconomiques liés aux taux d'intérêt et aux taux de chômage.

Indépendamment de la croissance économique modérée prévue en 2015, l'approche ciblée de la Banque en matière de croissance dans des créneaux de marché à rendement plus élevé, ses efforts renouvelés de développement des affaires, alors qu'elle a finalisé les activités d'intégration en 2014, et sa solide position en matière de fonds propres devraient contribuer à la croissance en 2015 et par la suite.

TAUX D'INTÉRÊT AU CANADA

(données trimestrielles, fin de période, en pourcentage)

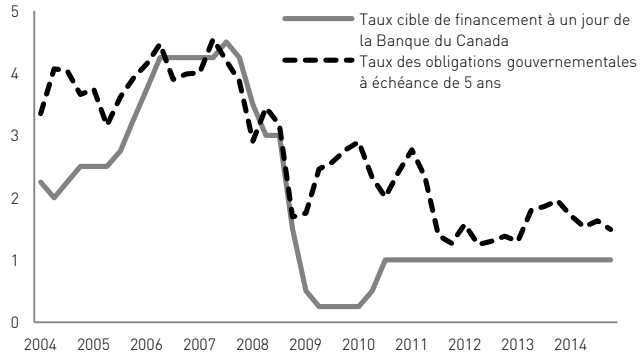

Source: Banque du Canada

TAUX DE CHÔMAGE

(données annuelles, en pourcentage)

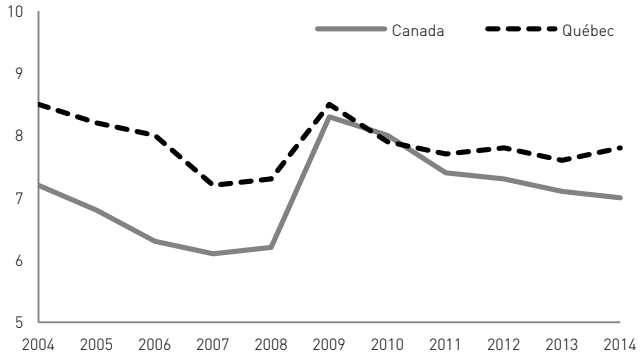

Source: Statistique Canada

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE EN 2015

Le tableau ci-dessous présente les objectifs de la Banque pour 2015.

TABLEAU 6

OBJECTIFS FINANCIERS 2015 (1)

	RÉSULTATS DE 2014		OBJECTIFS DE 2015 (2)
Résultat dilué par action ajusté	5,31	$	Croissance de 5 % à 8 %
Ratio d'efficacité ajusté	71,0	%	< 71,0 %
Levier d'exploitation ajusté	2,4	%	Positif
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	11,9	%	≥ 12,0 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires — base « tout compris »	7,9	%	> 7,0 %

(1) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

(2) Les objectifs pour 2015 doivent être lus avec les paragraphes suivants sur les hypothèses clés.

Au cours des derniers exercices, la Banque a sans cesse amélioré sa rentabilité et a considérablement diversifié ses activités. La direction demeure engagée à assurer la croissance rentable et à profiter pleinement des occasions qui se présentent actuellement sur le marché.

La direction est convaincue que la Banque est bien positionnée pour améliorer davantage sa performance en 2015. Les stratégies visant à stimuler la croissance des produits à marge plus élevée, principalement au moyen des activités commerciales, ainsi que l'offre de nouveaux produits, comme le crédit-bail et les prêts hypothécaires alternatifs, devraient améliorer davantage la composition du portefeuille de prêts incluant la diversification géographique et permettre à la Banque de poursuivre sur sa lancée. En outre, la Banque continuera de faire preuve de rigueur en matière de dépenses et de miser sur la concrétisation des opportunités d'affaires pour accroître davantage son efficacité. De plus, la direction s'attend à ce que la qualité du crédit du portefeuille de prêts demeure avantageuse par rapport à l'industrie.

Hypothèses clés à la base des objectifs de la Banque

Les hypothèses suivantes représentent les éléments les plus importants qui ont été pris en considération dans l'élaboration des priorités stratégiques et des objectifs financiers de la Banque. Les objectifs de la Banque ne constituent pas une ligne directrice et sont fondés sur certaines hypothèses clés relatives à la planification. D'autres facteurs, comme ceux qui figurent à la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » au

début du rapport de gestion et à la rubrique « Profil de risque et cadre de gestion des risques » pourraient également faire en sorte que les résultats futurs diffèrent sensiblement de ces objectifs.

Compte tenu du contexte économique décrit précédemment, la direction est d'avis que ses perspectives financières pour 2015 reposeront sur les facteurs suivants :

- Maintien d'une solide croissance interne des activités commerciales à marge plus élevée et des prêts hypothécaires alternatifs de B2B Banque
- Légère réduction du portefeuille de prêts à l'investissement, les investisseurs poursuivant leur processus de désendettement
- Stabilité des marges par rapport au niveau de 2014, malgré quelques légères fluctuations saisonnières
- Maintien des stratégies visant la croissance et la diversification des autres revenus
- Maintien des provisions pour pertes sur prêts à un bas niveau
- Contrôle strict des dépenses

Perspectives à moyen terme

À moyen terme, la Banque prévoit que, même dans le contexte difficile en matière de taux d'intérêt, les pressions exercées sur sa marge nette d'intérêt devraient diminuer et, éventuellement, s'inverser, la Banque continuant de cibler davantage la croissance des prêts à rendement plus élevé.

En outre, la vision stratégique de la Banque à moyen terme est la suivante :

- Faire croître B2B Banque pour renforcer sa position de leader auprès de la communauté des conseillers financiers au Canada
- Accroître sa présence dans les services bancaires commerciaux, grâce à une offre ciblée de produits, comme le crédit-bail et d'autres solutions bancaires visant des créneaux de marché
- Maintenir la présence de ses services bancaires de détail au Québec au niveau actuel
- Accroître la présence de la Banque à l'échelle du Canada
- Lorsque la réglementation révisée sera finalisée, passer de l'approche standard en matière d'adéquation des fonds propres à l'approche fondée sur les notations internes selon Bâle II

Ces objectifs stratégiques se traduisent par les objectifs financiers à moyen terme suivants :

- Accroître de 5 % à 10 % le résultat net par action d'un exercice à l'autre
- Réduire le ratio d'efficacité sous la barre des 68 %
- Générer un levier d'exploitation positif
- Maintenir des ratios de fonds propres solides supérieurs aux exigences réglementaires

ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Le résultat net a augmenté, pour s'établir à 140,4 millions $, soit un résultat dilué par action de 4,50 $, pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, en comparaison de 119,5 millions $, ou un résultat dilué par action de 3,80 $, pour l'exercice clos le 31 octobre 2013. Le résultat net ajusté a atteint 163,6 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, une hausse de 5 % en comparaison de 155,4 millions $ en 2013, tandis que le résultat dilué ajusté par action a été de 5,31 $, par rapport à 5,07 $ en 2013.

REVENU TOTAL

Le revenu total a augmenté de 8,7 millions $ pour atteindre 874,1 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, comparativement à 865,3 millions $ il y a un an. L'augmentation des autres revenus d'un exercice à l'autre a plus que contrebalancé une modeste baisse de la marge nette d'intérêt, comme il est précisé ci-après.

REVENU NET D'INTÉRÊT

Le revenu net d'intérêt a diminué de 7,8 millions $, pour s'établir à 561,0 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, par rapport à 568,8 millions $ en 2013. La diminution découlait principalement de la compression de la marge prévue, du niveau plus faible des prêts à l'investissement à marge élevée et de la baisse des pénalités sur les remboursements anticipés des prêts hypothécaires résidentiels, ces facteurs ayant été en partie contrebalancés par la meilleure composition du portefeuille de prêts. Comme il est précisé dans le tableau 7, au cours de

COMPOSITION DU REVENU TOTAL

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 (en pourcentage)

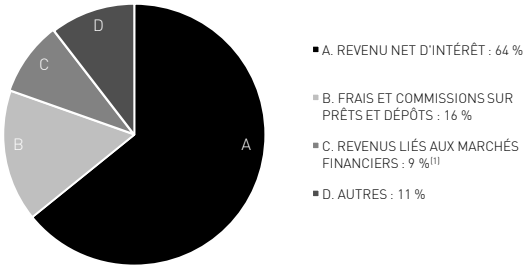

(1) Incluant les revenus tirés des activités de courtage et les revenus de trésorerie et de marchés financiers.

l'exercice clos le 31 octobre 2014, la marge a diminué de 1 point de base en comparaison de l'exercice clos le 31 octobre 2013, pour s'établir à 1,65 %, essentiellement pour les mêmes raisons. Le tableau 8 présente un sommaire des variations du revenu net d'intérêt.

La Banque utilise des dérivés pour gérer le risque de taux d'intérêt associé à certains de ses portefeuilles de prêts et de dépôts. Selon les fluctuations des taux d'intérêt et selon la composition des portefeuilles sur le plan de l'échéance et des types de produits, le rendement réel des portefeuilles peut varier de manière substantielle. La Banque a recours à des modèles pour quantifier l'incidence potentielle de divers scénarios de taux sur les revenus futurs et sur les capitaux propres, comme il est décrit à la rubrique « Activités de gestion de l'actif et du passif » à la page 52 du présent rapport de gestion.

TABLEAU 7

ÉVOLUTION DU REVENU NET D'INTÉRÊT

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2014				2013			
	VOLUME MOYEN EN %	VOLUME MOYEN	INTÉRÊT	TAUX MOYEN	VOLUME MOYEN EN %	VOLUME MOYEN	INTÉRÊT	TAUX MOYEN
Actif								
Trésorerie et valeurs mobilières	**14,2 %**	**4 814 880 $**	**41 504 $**	**0,86 %**	16,6 %	5 679 874 $	59 532 $	1,05 %
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	**3,5**	**1 198 711**	**12 598**	**1,05**	2,1	732 547	7 393	1,01
Prêts								
Personnels	**20,5**	**6 988 094**	**332 862**	**4,76**	22,0	7 511 222	357 691	4,76
Hypothécaires résidentiels	**43,2**	**14 697 978**	**491 933**	**3,35**	42,4	14 510 649	511 426	3,52
Hypothécaires commerciaux	**7,4**	**2 514 397**	**114 640**	**4,56**	7,1	2 414 700	112 969	4,68
Commerciaux et autres	**8,5**	**2 899 516**	**110 408**	**3,81**	7,2	2 477 812	96 800	3,91
Dérivés	**—**	**—**	**41 276**	**—**	—	—	44 338	—
Autres actifs	**2,7**	**909 689**	**—**	**—**	2,6	871 873	—	—
	100,0 %	**34 023 265 $**	**1 145 221 $**	**3,37 %**	100,0 %	34 198 677 $	1 190 149 $	3,48 %
Passif et capitaux propres								
Dépôts à vue et sur préavis		**8 158 528 $**	**73 857 $**	**0,91 %**		8 068 313 $	71 491 $	0,89 %
Dépôts à terme		**16 053 412**	**375 244**	**2,34**		15 924 290	392 112	2,46
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert ou en vertu de conventions de rachat		**2 045 338**	**800**	**0,04**		2 121 260	1 261	0,06
Acceptations		**330 265**	**—**	**—**		256 687	—	—
Autres passifs		**633 916**	**—**	**—**		612 514	—	—
Dette liée aux activités de titrisation		**4 862 280**	**118 269**	**2,43**		5 269 932	140 453	2,67
Dette subordonnée		**446 410**	**16 071**	**3,60**		444 409	16 072	3,62
Capitaux propres		**1 493 116**	**—**	**—**		1 501 272	—	—
		34 023 265 $	**584 241 $**	**1,72 %**		34 198 677 $	621 389 $	1,82 %
Revenu net d'intérêt			**560 980 $**	**1,65 %**			568 760 $	1,66 %

TABLEAU 8

ANALYSE DE LA VARIATION DU REVENU NET D'INTÉRÊT

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2014 / 2013			2013 / 2012		
	Augmentation (diminution) en raison de la variation			Augmentation (diminution) en raison de la variation		
	DU VOLUME MOYEN	DU TAUX MOYEN	VARIATION NETTE	DU VOLUME MOYEN	DU TAUX MOYEN	VARIATION NETTE
Actif	**970 $**	**(46 590) $**	**(45 620) $**	45 935 $	(6 363) $	39 572 $
Passif	**8 042**	**29 798**	**37 840**	19 803	(21 643)	(1 840)
Revenu net d'intérêt	**9 012 $**	**(16 792) $**	**(7 780) $**	65 738 $	(28 006) $	37 732 $

AUTRES REVENUS

Les autres revenus se sont établis à 313,1 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, en comparaison de 296,6 millions $ pour la période correspondante de 2013, une hausse de 6 % d'un exercice à l'autre.

Les ***frais et commissions sur prêts et dépôts*** ont augmenté de 6 %, atteignant 141,8 millions $ pour l'exercice 2014, comparativement à 133,8 millions $ en 2013, du fait surtout de la hausse des commissions sur prêts découlant de l'augmentation des activités de souscription et des pénalités sur les remboursements anticipés de prêts dans le portefeuille commercial. Les revenus tirés des services de cartes ont également contribué à l'augmentation compte tenu de la hausse du volume et des frais de transaction en 2014, laquelle a été contrebalancée par la baisse des frais de service sur les dépôts attribuable à l'optimisation par les clients de leur utilisation des produits de la Banque.

Les ***revenus tirés des activités de courtage*** ont augmenté de 5 %, pour s'établir à 63,6 millions $ pour l'exercice 2014, en comparaison de 60,6 millions $ en 2013, la filiale de courtage de la Banque ayant tiré parti de la croissance des activités de souscription dans le marché des titres de capitaux propres de sociétés à faible capitalisation.

Les ***revenus liés aux comptes d'investissement*** ont diminué pour se fixer à 31,7 millions $ pour l'exercice 2014, par rapport à 32,7 millions $ en 2013, en raison surtout de la diminution des frais de transaction et des frais de service imputés par B2B Banque Services de courtiers.

Les ***revenus tirés de la vente de fonds communs de placement*** ont augmenté de 30 %, s'établissant à 29,2 millions $ pour l'exercice 2014, comparativement à 22,5 millions $ pour 2013. Au cours de l'exercice, la Banque a continué de distribuer une série privilégiée de fonds communs de placement BLC-Mackenzie par l'entremise de son réseau de succursales du Québec, ce qui a contribué à des ventes solides de fonds communs de placement, et a tiré parti du redressement des marchés boursiers pour générer une croissance importante des actifs administrés.

Les ***revenus de trésorerie et de marchés financiers*** ont diminué pour s'établir à 16,1 millions $ pour l'exercice 2014, par rapport à 17,9 millions $ en 2013. Cette diminution a essentiellement découlé de la baisse des revenus tirés des activités de change et des revenus tirés des autres activités de trésorerie, contrebalancée en partie par la hausse des profits nets réalisés sur les valeurs mobilières par rapport à 2013.

Des renseignements additionnels sur le portefeuille de valeurs mobilières de la Banque figurent à la note 5 des états financiers consolidés annuels.

Les ***revenus d'assurance*** sont générés principalement par les programmes d'assurance liés aux prêts consentis par la Banque pour lesquels les primes connexes sont présentées déduction faite des réclamations. Ces revenus ont augmenté de 14 %, pour s'établir à 19,2 millions $ pour l'exercice 2014, comparativement à 16,9 millions $ en 2013 en raison surtout du niveau plus faible des réclamations et des primes plus élevées tirées des portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels et de cartes de crédit. Des renseignements additionnels sur les revenus d'assurance de la Banque sont présentés à la note 28 des états financiers consolidés annuels.

TABLEAU 9

AUTRES REVENUS

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2014	2013	2012	VARIATION 2014 / 2013
Frais et commissions sur prêts et dépôts				
Frais de service sur les dépôts	**62 665 $**	63 195 $	57 226 $	(1) %
Commissions sur prêts	**49 682**	42 774	37 788	16
Revenus tirés des services de cartes	**29 502**	27 822	24 939	6
	141 849	133 791	119 953	6
Revenus tirés des activités de courtage	**63 640**	60 607	54 806	5
Revenus liés aux comptes d'investissement	**31 658**	32 694	29 079	(3)
Revenus tirés de la vente de fonds communs de placement	**29 228**	22 501	18 026	30
Revenus d'assurance, montant net	**19 246**	16 881	15 529	14
Revenus de trésorerie et de marchés financiers	**16 138**	17 877	17 531	(10)
Autres	**11 326**	12 226	10 691	(7)
	171 236	162 786	145 662	5
Autres revenus	**313 085 $**	296 577 $	265 615 $	6 %

AMORTISSEMENT DE LA PRIME NETTE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ACQUIS ET RÉÉVALUATION DE LA CONTREPARTIE ÉVENTUELLE

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, le poste Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis et réévaluation de la contrepartie éventuelle s'est élevé à 9,7 millions $, en comparaison de 4,4 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013. L'augmentation de la charge en 2014 découle principalement d'une charge non déductible d'impôt de 4,1 millions $ engagée pour régler la contrepartie éventuelle liée à l'acquisition de la Fiducie AGF. L'amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis a atteint 5,6 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, comparativement à 4,4 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013. Voir la note 30 des états financiers consolidés annuels audités.

PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS

Les provisions pour pertes sur prêts ont augmenté de 6,0 millions $ pour s'établir à 42,0 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, par rapport à 36,0 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013. Cette augmentation reflète un retour partiel à la normale, quoique toujours bas, du niveau global des pertes sur les prêts commerciaux et les prêts hypothécaires commerciaux par rapport aux niveaux très bas de 2013.

Les pertes sur prêts personnels ont diminué de 6,6 millions $, essentiellement en raison de la baisse des pertes provenant de la réduction des volumes de prêts dans les portefeuilles de prêts à l'investissement et de financement aux points de vente. Les pertes sur prêts hypothécaires résidentiels ont enregistré une baisse de 3,4 millions $ d'un exercice à l'autre, les pertes sur prêts en 2013 ayant été touchées par une hausse des provisions à l'égard des propriétés et des projets de développement immobilier résidentiels de taille moyenne. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, les pertes sur prêts hypothécaires commerciaux et prêts commerciaux ont totalisé 11,6 millions $, contre un montant négatif de 4,4 millions $ en 2013, les résultats de l'exercice 2013 ayant été avantagés par des règlements favorables relativement élevés et des améliorations.

L'augmentation des pertes sur prêts d'un exercice à l'autre reflète principalement la croissance enregistrée par les portefeuilles sous-jacents, les pertes globales, en pourcentage des prêts moyens, étant demeurées à un niveau très bas de 15 points de base.

Le tableau qui suit présente les provisions pour pertes sur prêts entre 2012 et 2014. La rubrique « Profil de risque et cadre de gestion des risques » du présent rapport de gestion contient une analyse supplémentaire de la condition globale de crédit du portefeuille de la Banque.

TABLEAU 10

PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2014	2013	2012
Prêts personnels	**25 062 $**	31 668 $	25 328 $
Prêts hypothécaires résidentiels	**5 330**	8 713	3 454
Prêts hypothécaires commerciaux	**4 407**	(3 640)	1 527
Prêts commerciaux et autres (y compris les acceptations)	**7 201**	(741)	2 691
Provisions pour pertes sur prêts	**42 000 $**	36 000 $	33 000 $
En % du portefeuille moyen de prêts et d'acceptations	**0,15 %**	0,13 %	0,14 %

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊT

Les frais autres que d'intérêt ont diminué de 32,8 millions $, pour atteindre 641,3 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, en comparaison de 674,1 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013. Cette diminution reflète principalement la baisse de 25,4 millions $ des frais d'intégration liés aux regroupements d'entreprises et un recul de 1 % des frais autres que d'intérêt ajustés de la Banque attribuable à un contrôle rigoureux des coûts et à la révision de processus.

Les ***salaires et avantages du personnel*** ont baissé de 18,1 millions $, ou 5 %, pour s'établir à 340,4 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 comparativement à l'exercice clos le 31 octobre 2013. Ceci résulte surtout de la réduction de l'effectif découlant des synergies liées aux acquisitions réalisées au cours des douze derniers mois et de l'optimisation de certaines activités de détail et du siège social au quatrième trimestre 2013, de même que de la réduction des coûts des régimes de retraite et des dépenses liées aux régimes d'assurance collective. Ces éléments ont été contrebalancés en partie par la hausse régulière des salaires et la hausse de la rémunération liée à la performance. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, les salaires et avantages du personnel incluaient des indemnités de départ de 6,1 millions $ en comparaison des charges au titre des indemnités de départ de 6,3 millions $ en 2013 engagées dans le cadre des initiatives de restructuration.

Les ***frais d'occupation de locaux et technologie*** ont augmenté de 15,4 millions $, pour s'établir à 186,7 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. L'augmentation découle surtout des frais de technologie plus importants associés à la croissance continue des affaires et aux offres de services virtuels bonifiées. La hausse de la charge d'amortissement associée à la finalisation de projets de TI liés à la réglementation ainsi que les coûts associés aux nouveaux locaux occupés ont également contribué à cette augmentation. De plus, les frais d'occupation de locaux et technologie pour 2014 comprenaient des pertes de valeur de 1,6 million $ liées aux projets de TI découlant des initiatives de restructuration.

Les ***autres frais autres que d'intérêt*** ont diminué de 4,7 millions $, ou 4 %, passant de 106,1 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 à 101,4 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. Comme la grande partie des synergies de coûts liées aux acquisitions s'est réalisée, la Banque a continué d'exercer un contrôle rigoureux des dépenses discrétionnaires.

Les ***frais liés aux regroupements d'entreprises*** pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 ont totalisé 12,9 millions $, par rapport à 38,2 millions $ il y a un an. Les frais liés à l'intégration comprenaient principalement les coûts de la conversion des systèmes de TI, les salaires, les honoraires professionnels, les coûts de relocalisation des employés et d'autres frais liés principalement à l'intégration des activités de la Fiducie AGF. L'intégration des activités de la Fiducie AGF a pris fin au quatrième trimestre 2014.

Le tableau 11 illustre les variations des frais autres que d'intérêt entre 2012 et 2014.

Ratio d'efficacité

Le ratio d'efficacité ajusté a été de 71,0 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, par rapport à 72,8 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2013. Sur la même base, la Banque a généré un levier d'exploitation positif de 2,4 % d'un exercice à l'autre, du fait principalement des synergies de coûts liées aux acquisitions, du contrôle continu et rigoureux des coûts et des efforts visant à améliorer ses activités ainsi que de l'augmentation des autres revenus.

TABLEAU 11

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊT

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2014	2013	2012 [1]	VARIATION 2014 / 2013
Salaires et avantages du personnel				
Salaires [2]	**218 166 $**	233 574 $	214 154 $	
Avantages du personnel	**71 335**	75 009	64 033	
Rémunération liée à la performance	**50 893**	49 909	42 416	
	340 394	358 492	320 603	(5) %
Frais d'occupation de locaux et technologie				
Équipements et services informatiques	**69 825**	63 288	58 319	
Amortissement [3]	**55 300**	49 309	43 433	
Loyers et impôts fonciers	**53 455**	51 191	44 324	
Entretien et réparation	**6 124**	6 036	5 037	
Services publics	**1 591**	1 552	1 485	
Autres	**376**	(101)	321	
	186 671	171 275	152 919	9 %
Autres				
Honoraires et commissions	**24 143**	24 434	25 813	
Publicité et développement des affaires	**22 477**	22 484	23 087	
Communications et frais de déplacement	**22 329**	22 767	20 834	
Taxes et assurances	**16 529**	17 433	21 293	
Articles de bureau et publications	**7 095**	7 456	6 232	
Recrutement et formation	**1 917**	2 324	3 108	
Autres	**6 893**	9 170	8 577	
	101 383	106 068	108 944	(4) %
Frais liés aux regroupements d'entreprises et autres [4]	**12 861**	38 244	21 997	(66) %
Frais autres que d'intérêt	**641 309 $**	674 079 $	604 463 $	(5) %
En % du revenu total (ratio d'efficacité) [5]	**73,4 %**	77,9 %	75,9 %	
Frais autres que d'intérêt ajustés [5]	**620 807 $**	629 539 $	582 466 $	(1) %
En % du revenu total (ratio d'efficacité ajusté) [5]	**71,0 %**	72,8 %	73,1 %	

(1) Les chiffres comparatifs de 2012 n'ont pas été retraités pour tenir compte de l'adoption des modifications à IAS 19, *Avantages du personnel*.
(2) Les salaires pour 2014 incluaient des indemnités de départ de 6,1 millions $ engagées dans le cadre des initiatives de restructuration (6,3 millions $ en 2013 et néant en 2012).
(3) L'amortissement pour 2014 incluait des pertes de valeur de 1,6 million $ liées aux projets de TI subies dans le cadre des initiatives de restructuration (néant en 2013 et en 2012).
(4) Frais liés à l'intégration des sociétés MRS et de la Fiducie AGF.
(5) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Pour l'exercice 2014, les impôts sur le résultat se sont élevés à 40,7 millions $ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 22,5 %, en comparaison respectivement de 31,4 millions $ et 20,8 % pour l'exercice 2013. La note 19 des états financiers consolidés annuels donne de plus amples renseignements sur les impôts sur le résultat. Comme l'indique le tableau ci-après, l'augmentation du taux d'imposition effectif par rapport à il y a un an découle principalement du niveau relativement plus élevé du revenu imposable au Canada et d'une charge non déductible d'impôt de 4,1 millions $ attribuable au règlement final de la contrepartie éventuelle liée à l'acquisition de la Fiducie AGF.

TABLEAU 12

RAPPROCHEMENT DES IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET DU MONTANT DES IMPÔTS SELON LE TAUX PRÉVU PAR LA LOI

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2014		2013	
Impôts sur le résultat selon le taux prévu par la loi	**48 476 $**	**26,8 %**	40 340 $	26,7 %
Variation résultant de ce qui suit :				
Revenus tirés des opérations d'assurance à l'étranger	**(5 612)**	**(3,1)**	(4 823)	(3,2)
Dividendes et gains exonérés d'impôt	**(4 354)**	**(2,4)**	(4 147)	(2,7)
Charge non-déductible d'impôt liée à la contrepartie éventuelle	**1 088**	**0,6**	—	—
Autres	**1 140**	**0,6**	(15)	—
Impôts sur le résultat comme présenté à l'état du résultat consolidé et taux effectif	**40 738 $**	**22,5 %**	31 355 $	20,8 %

OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Banque consent des prêts à des parties liées, qui comprennent les principaux dirigeants et les membres de leur famille proche, ainsi que leurs entités liées. Les principaux dirigeants sont les membres du comité de direction ou du conseil d'administration. Au 31 octobre 2014, ces prêts totalisaient 24,6 millions $. Les prêts sont consentis aux administrateurs selon les conditions du marché pour des risques similaires et sont initialement évalués à la juste valeur. Les prêts octroyés aux dirigeants comprennent principalement des prêts hypothécaires résidentiels à des taux inférieurs à ceux affichés, ainsi que des prêts personnels et des marges de crédit personnelles à des taux correspondant à ceux du marché moins un escompte variant selon la nature et le montant du prêt. Les prêts accordés aux entités liées aux principaux dirigeants sont consentis à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Les intérêts gagnés sur ces prêts sont comptabilisés au poste revenu d'intérêt de l'état du résultat consolidé.

Dans le cours normal des activités, la Banque offre également des services bancaires habituels aux principaux dirigeants, notamment des comptes bancaires (dépôts) à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Au 31 octobre 2014, ces dépôts totalisaient 5,0 millions $. La Banque offre également à ses employés un escompte sur les frais annuels de carte de crédit. Également, pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, la Banque a versé une charge locative de 2,1 millions $ à une partie liée. Voir la note 22 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements sur les opérations entre parties liées.

SURVOL DE L'EXERCICE 2013

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, la Banque a déclaré un résultat net ajusté de 155,4 millions $, soit un résultat dilué par action de 5,07 $, par rapport à un résultat net ajusté de 140,7 millions $, ou à un résultat dilué par action de 4,98 $, en 2012. Les résultats de 2013 tenaient compte de l'incidence d'une charge de 7,1 millions $ (5,2 millions $ nette d'impôts sur le résultat), ou 0,18 $ sur une base diluée par action, imputable à l'adoption de la version modifiée de la norme IFRS relative aux avantages du personnel, les résultats de 2012 n'ayant pas été retraités. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté s'est établi à 12,1 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, en comparaison de 12,0 % en 2012.

Compte tenu des éléments d'ajustement, le résultat net comme présenté a été de 119,5 millions $, soit un résultat dilué par action de 3,80 $, pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, par rapport à 140,5 millions $, soit un résultat dilué par action de 4,98 $, en 2012. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires a été de 9,1 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, en comparaison de 12,1 % en 2012.

Au cours de l'exercice 2013, la Banque a enregistré de solides résultats, tirant parti de ses acquisitions pour accroître le rayonnement géographique et la clientèle de la Banque dans un contexte de ralentissement de la demande de prêts à la consommation et de compression des marges. Au cours de l'exercice, la solide croissance des revenus attribuable à l'acquisition de la Fiducie AGF ainsi qu'aux stratégies visant l'accroissement et la diversification des autres revenus a contrebalancé l'incidence de la diminution de la marge. La qualité de crédit du portefeuille de prêts, toujours excellente, et le maintien des conditions de crédit favorables au Canada ont également contribué à ces résultats. La Banque a également réalisé une grande partie des synergies attendues de l'intégration des sociétés MRS et est demeurée concentrée sur la concrétisation du plein potentiel découlant de l'acquisition de la Fiducie AGF, plusieurs jalons importants de cette intégration ayant été franchis en 2013.

ANALYSE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

ANALYSE DES RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE 2014

Le résultat net s'est établi à 33,8 millions $, soit un résultat dilué par action de 1,09 $, pour le quatrième trimestre 2014, en comparaison de 25,9 millions $, ou un résultat dilué par action de 0,82 $, pour le quatrième trimestre 2013. Le résultat net ajusté s'est établi à 42,6 millions $ pour le quatrième trimestre clos le 31 octobre 2014, en hausse par rapport à 38,5 millions $ au trimestre correspondant de 2013, tandis que le résultat dilué par action ajusté a été de 1,39 $, par rapport à 1,26 $ en 2013. Le résultat net pour le quatrième trimestre 2014 a subi l'incidence négative des charges de restructuration au titre de l'optimisation de certaines activités de détail et du siège social, précisée à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 20.

REVENU TOTAL

Le revenu total a augmenté de 5,9 millions $, ou 3 %, pour atteindre 221,4 millions $ au quatrième trimestre 2014, en regard de 215,5 millions $ au quatrième trimestre 2013, la hausse des autres revenus d'un exercice à l'autre ayant été en partie contrebalancée par la baisse du revenu net d'intérêt d'un exercice à l'autre.

Le ***revenu net d'intérêt*** a diminué de 1,3 million $, ou 1 %, pour s'établir à 140,1 millions $ pour le quatrième trimestre 2014, par rapport à 141,4 millions $ au quatrième trimestre 2013, du fait essentiellement de la baisse prévue du niveau de prêts personnels. Dans l'ensemble, la marge a reculé, pour passer de 1,66 % au quatrième trimestre 2013 à 1,61 % au quatrième trimestre 2014, principalement par suite du niveau plus élevé de liquidités découlant de l'obtention, par la Banque, de dépôts institutionnels à prix plus avantageux en anticipation de la croissance des prêts prévue.

Les ***autres revenus*** ont augmenté de 7,2 millions $, ou 10 %, pour atteindre 81,3 millions $ au quatrième trimestre 2014, comparativement à 74,1 millions $ au quatrième trimestre 2013. La hausse des revenus de trésorerie et de marchés financiers attribuable principalement à l'augmentation des profits nets réalisés sur les valeurs mobilières, ainsi que la solidité constante des commissions sur les ventes de fonds communs de placement et des commissions sur prêts ont contribué à l'augmentation d'un exercice à l'autre. Ces résultats ont été en partie contrebalancés par la diminution des revenus liés aux comptes d'investissement par rapport au quatrième trimestre 2013.

AMORTISSEMENT DE LA PRIME NETTE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ACQUIS ET RÉÉVALUATION DE LA CONTREPARTIE ÉVENTUELLE

Pour le quatrième trimestre 2014, l'amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis s'est élevé à 1,5 million $, en comparaison de 1,0 million $ au quatrième trimestre 2013. Voir la note 30 des états financiers consolidés annuels audités.

PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS

Les provisions pour pertes sur prêts ont augmenté de 0,5 million $, passant de 10,0 millions $ au quatrième trimestre 2013 à 10,5 millions $ au quatrième trimestre 2014. Les pertes sur prêts sont demeurées basses, un niveau qui reflète la qualité globale sous-jacente des portefeuilles de prêts et le contexte du crédit toujours favorable. Les pertes sur prêts personnels ont diminué de 2,4 millions $ comparativement à celles du quatrième trimestre 2013, reflétant essentiellement le bas niveau des provisions dans les portefeuilles de prêts à l'investissement et de financement aux points de vente en comparaison de l'exercice précédent, compte tenu de la réduction des volumes de prêts. Les pertes sur prêts hypothécaires résidentiels ont enregistré une hausse de 0,4 million $ par rapport au quatrième trimestre 2013. Les pertes sur prêts hypothécaires commerciaux et prêts commerciaux ont atteint un montant combiné de 0,7 million $ au quatrième trimestre 2014, une augmentation de 2,5 millions $ d'un exercice à l'autre, en comparaison d'un recouvrement net de 1,8 million $ au quatrième trimestre 2013. Cette hausse des pertes sur prêts d'un exercice à l'autre découle principalement de la croissance des portefeuilles sous-jacents, de même que des règlements favorables plus élevés et des améliorations au quatrième trimestre 2013 comparativement au quatrième trimestre 2014.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊT

Les frais autres que d'intérêt ont diminué de 6,4 millions $, pour atteindre 166,3 millions $ au quatrième trimestre 2014, par rapport à 172,7 millions $ au quatrième trimestre 2013. Cette diminution reflète surtout la baisse de 7,0 millions $ des frais d'intégration liés aux regroupements d'entreprises, étant donné que les activités d'intégration à B2B Banque ont été achevées au quatrième trimestre 2014. Les frais autres que d'intérêt ajustés de la Banque sont demeurés essentiellement inchangés, puisque le contrôle rigoureux des coûts, les synergies liées aux acquisitions et la révision des processus ont contrebalancé la hausse de certaines charges de restructuration engagées au quatrième trimestre 2014, comme il est précisé ci-haut.

Les ***salaires et avantages du personnel*** se sont établis à 87,5 millions $ au quatrième trimestre 2014, une baisse de 3,4 millions $, ou 4 %, comparativement au quatrième trimestre 2013, surtout en raison de la réduction de l'effectif découlant des synergies liées aux acquisitions réalisées au cours des douze derniers mois et de l'optimisation de certaines activités de détail et du siège social au quatrième trimestre 2013. Au quatrième trimestre 2014, les salaires comprenaient des indemnités de départ de 6,1 millions $ liées aux initiatives de restructuration, par rapport à des charges de restructuration de 6,3 millions $ au quatrième trimestre 2013. La hausse régulière des salaires ainsi que des coûts des régimes de retraite et des provisions pour la rémunération liée à la performance plus élevés ont en partie contrebalancé cette baisse d'un exercice à l'autre.

Les ***frais d'occupation de locaux et technologie*** ont augmenté de 4,3 millions $ pour s'établir à 49,6 millions $ par rapport à ceux du quatrième trimestre 2013. Cette augmentation découle surtout de pertes de valeur liées aux projets de TI de1,6 million $ subies dans le cadre des initiatives de restructuration, comme il est précisé ci-haut, ainsi que de la croissance continue des affaires et de la bonification de l'offre de services virtuels.

Les ***autres frais autres que d'intérêt*** de 26,3 millions $ pour le quatrième trimestre 2014 sont demeurés relativement inchangés par rapport à ceux du quatrième trimestre 2013, signe que le contrôle rigoureux des coûts se poursuit.

Les ***frais liés aux regroupements d'entreprises*** pour le quatrième trimestre 2014 ont totalisé 2,9 millions $ par rapport à 10,0 millions $ il y a un an. Au cours du quatrième trimestre 2014, les frais liés à l'intégration étaient principalement associés à la relocalisation des employés et à l'achèvement des activités d'intégration.

Ratio d'efficacité

Le ratio d'efficacité ajusté a été de 70,3 % au quatrième trimestre 2014, par rapport à 72,6 % au quatrième trimestre 2013, les synergies découlant du processus d'intégration et les efforts visant à améliorer les dépenses d'exploitation portant leurs fruits.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2014, les impôts sur le résultat se sont élevés à 9,4 millions $ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 21,7 %. Ce taux d'imposition inférieur au taux prévu par la loi découle principalement des retombées positives des investissements de la Banque dans des valeurs mobilières canadiennes qui génèrent des revenus de dividendes non imposables, et de l'imposition réduite des revenus tirés des activités d'assurance à l'étranger. Pour le trimestre clos le 31 octobre 2013, les impôts sur le résultat se sont élevés à 6,0 millions $ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 18,8 %. D'un exercice à l'autre, l'augmentation du taux d'imposition effectif pour le trimestre clos le 31 octobre 2014 découlait du niveau relativement plus élevé du revenu imposable au Canada.

ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Les activités d'intermédiation de la Banque représentent une source relativement régulière de revenus, provenant d'importants volumes de prêts, de dépôts et de comptes d'investissement peu susceptibles de subir de fortes fluctuations à court terme. Par contre, les activités de trésorerie et certaines activités liées aux marchés financiers, comme les activités de négociation, peuvent entraîner beaucoup de volatilité. De plus, les variations des taux d'intérêt du marché ou des marchés boursiers ainsi que des conditions de crédit peuvent se répercuter sur les résultats de la Banque. Par ailleurs, d'autres transactions, comme les acquisitions d'entreprises, des événements particuliers ou des changements apportés à la réglementation, sont également susceptibles d'avoir une incidence importante sur les revenus et les dépenses. Compte tenu du fait que le deuxième trimestre ne compte habituellement que 89 jours, contre 92 jours pour les autres trimestres, la rentabilité est, en règle générale, plus faible pendant ce trimestre, surtout en raison de l'incidence de ce facteur sur le revenu net d'intérêt. Le tableau suivant présente un sommaire des résultats trimestriels des exercices 2014 et 2013.

TABLEAU 13

RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Pour les trimestres clos les (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages)

	2014				2013			
	31 oct.	**31 juil.**	**30 avril**	**31 janv.**	31 oct.	31 juil.	30 avril	31 janv.
Revenu net d'intérêt	**140 149 $**	**141 249 $**	**138 726 $**	**140 856 $**	141 437 $	144 549 $	140 430 $	142 344 $
Autres revenus	**81 272**	**78 396**	**78 164**	**75 253**	74 094	76 493	74 420	71 570
Revenu total	**221 421**	**219 645**	**216 890**	**216 109**	215 531	221 042	214 850	213 914
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis et réévaluation de la contrepartie éventuelle	**1 508**	**1 511**	**5 498**	**1 136**	1 006	1 140	1 224	1 056
Provisions pour pertes sur prêts	**10 500**	**10 500**	**10 500**	**10 500**	10 000	9 000	9 000	8 000
Frais autres que d'intérêt	**163 388**	**154 409**	**155 467**	**155 184**	162 700	162 105	155 494	155 536
Frais liés aux regroupements d'entreprises et autres [1]	**2 911**	**1 564**	**4 437**	**3 949**	9 951	14 600	6 136	7 557
Résultat avant impôts sur le résultat	**43 114**	**51 661**	**40 988**	**45 340**	31 874	34 197	42 996	41 765
Impôts sur le résultat	**9 360**	**11 564**	**9 999**	**9 815**	6 008	7 213	9 157	8 977
Résultat net	**33 754 $**	**40 097 $**	**30 989 $**	**35 525 $**	25 866 $	26 984 $	33 839 $	32 788 $
Résultat par action								
de base	**1,09 $**	**1,27 $**	**0,99 $**	**1,16 $**	0,82 $	0,86 $	1,05 $	1,07 $
dilué	**1,09 $**	**1,27 $**	**0,99 $**	**1,16 $**	0,82 $	0,86 $	1,05 $	1,07 $
Marge nette d'intérêt [2]	**1,61 %**	**1,65 %**	**1,68 %**	**1,66 %**	1,66 %	1,68 %	1,68 %	1,63 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires [2]	**9,5 %**	**11,2 %**	**9,2 %**	**10,5 %**	7,6 %	8,1 %	10,4 %	10,3 %
Résultat (perte) net(te) sectoriel(le)								
Particuliers et Entreprises	**28 599 $**	**29 953 $**	**30 282 $**	**28 278 $**	24 409 $	26 138 $	24 834 $	26 536 $
B2B Banque	**8 456**	**13 035**	**5 082**	**13 433**	4 409	5 233	9 090	9 191
Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux	**2 424**	**3 037**	**2 584**	**2 252**	2 909	2 287	2 975	2 681
Autres	**(5 725)**	**(5 928)**	**(6 959)**	**(8 438)**	(5 861)	(6 674)	(3 060)	(5 620)
Résultat net	**33 754 $**	**40 097 $**	**30 989 $**	**35 525 $**	25 866 $	26 984 $	33 839 $	32 788 $
Mesures financières ajustées								
Résultat net ajusté [2]	**42 591 $**	**42 355 $**	**39 375 $**	**39 261 $**	38 526 $	38 547 $	39 247 $	39 116 $
Résultat dilué par action ajusté [2]	**1,39 $**	**1,35 $**	**1,29 $**	**1,29 $**	1,26 $	1,27 $	1,24 $	1,30 $
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté [2]	**12,2 %**	**11,9 %**	**11,9 %**	**11,7 %**	11,7 %	12,0 %	12,2 %	12,5 %

(1) Frais d'intégration liés à l'acquisition des sociétés MRS et de la Fiducie AGF.

(2) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

Au cours des huit derniers trimestres, le résultat net ajusté a généralement progressé, aidé principalement par la croissance soutenue des autres revenus et des activités commerciales à marge plus élevée, combinée à l'amélioration générale de la qualité du crédit, tandis que le résultat net comme présenté a été moins stable du fait de l'incidence des acquisitions de la Banque. Enfin, certains facteurs spécifiques, décrits ci-après, ont influé sur les résultats au cours des exercices 2014 et 2013.

2014

- Le revenu net d'intérêt a légèrement diminué en 2014, la compression de la marge prévue et la baisse des pénalités sur les remboursements anticipés des prêts hypothécaires résidentiels ayant été contrebalancées en partie par une meilleure composition des prêts.
- Les autres revenus ont augmenté au cours de 2014, la plupart des sources de revenus ayant augmenté par suite principalement de la croissance des activités.
- Le poste Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis et réévaluation de la contrepartie éventuelle pour le deuxième trimestre 2014 comprenait une charge non déductible d'impôt de 4,1 millions $ engagée pour régler la contrepartie éventuelle liée à l'acquisition de la Fiducie AGF.
- Les provisions pour pertes sur prêts ont augmenté en 2014, reflétant un retour partiel à la normale de l'ensemble des pertes sur prêts par rapport aux niveaux très bas de 2013.
- Les frais autres que d'intérêt ont suivi une tendance à la baisse en 2014, du fait surtout du contrôle rigoureux des coûts, des synergies liées aux acquisitions et de la révision de processus. Les charges du quatrième trimestre incluent également des charges de restructuration de 7,6 millions $ liées à l'optimisation de certaines activités de détail et du siège social.
- Les frais liés aux regroupements d'entreprises ont diminué tout au long de 2014, étant donné que les activités d'intégration du secteur d'activité B2B Banque tiraient à leur fin et ont été achevées au quatrième trimestre 2014. Ces frais liés comprenaient principalement les coûts de la conversion des systèmes de TI, les salaires, les honoraires professionnels, les coûts de relocalisation des employés et d'autres frais liés principalement à l'intégration des activités de la Fiducie AGF.

2013

- Le revenu net d'intérêt est demeuré relativement inchangé en 2013, compte tenu du ralentissement de la croissance des prêts et de la stabilisation des marges d'intérêt.
- Les autres revenus ont augmenté tout au long de 2013, toutes les sources de revenus s'étant améliorées par suite principalement de la croissance des activités.
- Les provisions pour pertes sur prêts ont graduellement augmenté en 2013, bien qu'elles se soient maintenues à un niveau très bas, les provisions collectives additionnelles attribuables essentiellement aux prêts acquis ayant été partiellement compensées par les règlements favorables de prêts commerciaux.
- Les frais autres que d'intérêt ont enregistré une tendance à la hausse en 2013, qui s'explique principalement par les dépenses plus élevées découlant des activités acquises, ainsi que par les coûts de TI plus importants liés à la croissance continue des activités, des taxes de vente et des coûts des régimes de retraite, compensés en partie par les synergies réalisées grâce à l'intégration des sociétés MRS. Les charges du quatrième trimestre incluaient également des charges de restructuration de 6,3 millions $ liées à l'optimisation de certaines activités de détail et du siège social.
- Des frais liés aux regroupements d'entreprises ont été engagés en 2013, le secteur d'activité B2B Banque ayant presque achevé l'intégration des sociétés MRS et s'étant consacré graduellement à la mise en œuvre de ses plans d'intégration de la Fiducie AGF. Ces frais ont surtout eu trait aux coûts de conversion des systèmes de TI, aux coûts de relocalisation des employés, aux salaires, aux honoraires professionnels et à d'autres charges.

SECTEURS D'ACTIVITÉ

Cette rubrique présente les activités de la Banque selon sa structure organisationnelle. Les services aux particuliers, aux entreprises, aux intermédiaires financiers et aux clients institutionnels sont offerts par l'intermédiaire des trois secteurs d'activité suivants : Particuliers et Entreprises, B2B Banque et Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marché des capitaux. Les autres activités de la Banque sont regroupées dans le secteur Autres.

Réalignement des secteurs à présenter

Avec prise d'effet le 1er novembre 2013, la Banque présente ses activités de détail et commerciales, qui étaient antérieurement présentées dans les secteurs d'activité Particuliers et PME-Québec, ainsi qu'Immobilier et Commercial, dans le secteur d'activité nouvellement créé Particuliers et Entreprises. Le nouveau secteur d'activité reflète mieux les interactions entre ces activités. De plus, les nouveaux secteurs font en sorte que la présentation de l'information financière de la Banque est davantage conforme à la pratique de l'industrie. Les secteurs d'activité B2B Banque et Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux ne sont pas touchés par ce réalignement. De plus, certaines restructurations mises en œuvre au quatrième trimestre 2013 ont entraîné des ajustements mineurs à la répartition sectorielle. Les chiffres comparatifs de 2013 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation actuelle.

PARTICULIERS ET ENTREPRISES

Le secteur Particuliers et Entreprises répond aux besoins financiers des clients d'affaires partout au Canada et à ceux des particuliers au Québec. La Banque sert les particuliers par l'entremise d'un réseau de succursales et de guichets automatiques et par une offre virtuelle, et fournit un vaste éventail de produits d'épargne, d'investissement et de financement. Les services électroniques et mobiles, ainsi que les produits transactionnels, les services de cartes et les produits d'assurance renforcent son offre. Elle propose aux entreprises, petites et grandes, ainsi qu'aux promoteurs immobiliers une gamme exhaustive de solutions de financement, y compris des solutions de crédit-bail. Les services de dépôt, de gestion de trésorerie et de change viennent compléter son offre.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, la contribution du secteur d'activité Particuliers et Entreprises au résultat net ajusté a été de 121,9 millions $, une augmentation de 15 % par rapport à 105,8 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013. Le résultat net comme présenté a été de 117,1 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, par rapport à 101,9 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013.

TABLEAU 14

CONTRIBUTION DU SECTEUR

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2014	2013	2012 [1]
Revenu net d'intérêt	**394 961 $**	386 848 $	398 601 $
Autres revenus	**202 677**	191 261	169 551
Revenu total	**597 638**	578 109	568 152
Provisions pour pertes sur prêts	**33 235**	21 438	26 980
Frais autres que d'intérêt	**411 040**	424 412	398 576
Résultat avant impôts sur le résultat	**153 363**	132 259	142 596
Impôts sur le résultat	**36 251**	30 342	34 734
Résultat net	**117 112 $**	101 917 $	107 862 $
Ratio d'efficacité [2]	**68,8 %**	73,4 %	70,2 %
Résultat net ajusté [2]	**121 872 $**	105 793 $	107 862 $
Ratio d'efficacité ajusté [2]	**67,7 %**	72,5 %	70,2 %
Prêts et acceptations moyens	**17 923 035 $**	17 341 392 $	16 716 422 $
Dépôts moyens	**10 122 211 $**	10 014 583 $	10 100 607 $

(1) Les chiffres comparatifs de 2012 reflètent le réalignement des secteurs à présenter mais n'ont pas été retraités pour tenir compte de l'adoption des modifications à IAS 19, *Avantages du personnel*.

(2) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR. Les mesures financières ajustées ne tiennent pas compte des charges de restructuration désignées comme étant des éléments d'ajustement.

Le revenu total a augmenté de 19,5 millions $ pour passer de 578,1 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 à 597,6 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, par suite principalement de la croissance interne du portefeuille de prêts commerciaux et de la solide augmentation des autres catégories de revenus. Le revenu net d'intérêt a augmenté de 8,1 millions $ pour atteindre 395,0 millions $, ce qui est attribuable à la meilleure composition du portefeuille de prêts, contrebalancée en partie par la compression de la marge résiduelle prévue et par la baisse des pénalités sur les remboursements anticipés des prêts hypothécaires résidentiels. Les autres revenus ont augmenté de 6 %, ou 11,4 millions $, pour atteindre 202,7 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, dû principalement à la hausse des commissions sur la vente de fonds communs de placement et des revenus d'assurance, ainsi qu'à la progression des commissions sur prêts découlant de l'augmentation des activités de souscription et de l'accroissement des pénalités sur les remboursements anticipés dans le portefeuille commercial.

Les pertes sur prêts ont augmenté de 11,8 millions $, pour passer de 21,4 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 à 33,2 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. En 2013, les pertes sur prêts hypothécaires commerciaux et sur prêts commerciaux avaient été avantagées par des règlements favorables relativement élevés et des améliorations. La hausse des pertes sur prêts d'un exercice à l'autre reflète principalement la croissance des portefeuilles sous-jacents. Toutefois, le niveau global des pertes sur prêts est demeuré très bas.

Les frais autres que d'intérêt ont diminué de 13,4 millions $, ou 3 %, passant de 424,4 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 à 411,0 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, du fait surtout de la diminution des salaires et des autres frais attribuable à l'optimisation de certaines activités de détail au quatrième trimestre 2013 et du contrôle rigoureux des dépenses discrétionnaires. Le ratio d'efficacité ajusté s'est établi à 67,7 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, par rapport à 72,5 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2013. Le secteur d'activité a généré un levier d'exploitation ajusté positif de 6,9 % d'un exercice à l'autre, qui témoigne de l'importance accordée par la Banque au contrôle rigoureux des coûts et à la croissance des autres revenus et des activités commerciales.

La direction demeure engagée à assurer la croissance soutenue de la rentabilité et à accroître l'efficacité opérationnelle. À ce titre, en octobre 2014, la Banque a mis en œuvre des initiatives de restructuration additionnelles visant certaines activités de détail pour réaligner les priorités stratégiques et réduire les coûts de manière durable. Ces initiatives ont donné lieu à des charges de 6,5 millions $ (4,8 millions $ après impôts sur le résultat). L'optimisation de certaines activités de détail au quatrième trimestre 2013 a entraîné des charges de 5,3 millions $ (3,9 millions $ après impôts sur le résultat) en 2013.

B2B BANQUE

Le secteur B2B Banque fournit des produits bancaires et financiers à des conseillers financiers indépendants et à des institutions financières non bancaires dans tout le Canada.

La contribution du secteur d'activité B2B Banque au résultat net ajusté s'est élevée à 57,6 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, en baisse de 1,6 million $, ou 3 %, par rapport à la période correspondante de 2013. Le résultat net comme présenté pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 a augmenté de 12,1 millions $, pour atteindre 40,0 millions $, en comparaison de 27,9 millions $ en 2013.

TABLEAU 15

CONTRIBUTION DU SECTEUR

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2014		2013		2012 [1]	
Revenu net d'intérêt	**177 567**	**$**	190 928	$	143 593	$
Autres revenus	**35 361**		36 705		34 590	
Revenu total	**212 928**		227 633		178 183	
Profit d'acquisition et amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis et réévaluation de la contrepartie éventuelle	**9 653**		4 426		(23 795)	
Provisions pour pertes sur prêts	**8 765**		14 562		6 020	
Frais autres que d'intérêt [2]	**125 330**		132 188		106 077	
Frais liés aux regroupements d'entreprises et autres [3]	**12 861**		38 244		21 997	
Résultat avant impôts sur le résultat	**56 319**		38 213		67 884	
Impôts sur le résultat	**16 313**		10 290		18 436	
Résultat net	**40 006**	**$**	27 923	$	49 448	$
Ratio d'efficacité [4]	**64,9**	**%**	74,9	%	71,9	%
Résultat net ajusté [4]	**57 632**	**$**	59 275	$	49 600	$
Ratio d'efficacité ajusté [4]	**58,9**	**%**	58,1	%	59,5	%
Prêts et acceptations moyens	**8 748 134**	**$**	9 218 339	$	6 747 686	$
Dépôts moyens	**12 553 141**	**$**	12 973 188	$	10 863 952	$

(1) Les chiffres comparatifs de 2012 n'ont pas été retraités pour tenir compte de l'adoption des modifications à IAS 19, *Avantages du personnel*.

(2) En 2014, la Banque a ajusté de manière rétroactive sa méthodologie de répartition des frais du siège social. Par conséquent, des frais autres que d'intérêt de 4,0 millions $ (2,8 millions $ après impôts sur le résultat) en 2013, auparavant comptabilisés dans le secteur Autres, ont été reclassés dans les résultats du secteur d'activité B2B Banque.

(3) Frais d'intégration liés à l'acquisition des sociétés MRS et de la Fiducie AGF.

(4) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR. Les mesures financières ajustées ne tiennent pas compte des éléments liés aux regroupements d'entreprises désignés comme étant des éléments d'ajustement.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2014, le revenu total a diminué pour s'établir à 212,9 millions $ par rapport à 227,6 millions $ pour la période correspondante de 2013. Le revenu net d'intérêt a baissé de 13,4 millions $, pour s'établir à 177,6 millions $, ce qui s'explique essentiellement par le niveau réduit des prêts à l'investissement à marge élevée, les investisseurs poursuivant leur processus de désendettement, et par la compression de la marge sur les portefeuilles de prêts hypothécaires. Les autres revenus ont totalisé 35,4 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, en baisse de 1,3 million $ par rapport aux autres revenus de 36,7 millions $ pour la période correspondante de 2013, en raison surtout de la diminution des revenus tirés des comptes autogérés et des frais de service connexes.

Comme il est indiqué ci-dessus, le poste Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis et réévaluation de la contrepartie éventuelle a augmenté de 5,2 millions $ pour atteindre 9,7 millions $ à l'exercice clos le 31 octobre 2014. Cette augmentation est grandement attribuable à une charge additionnelle non déductible d'impôt de 4,1 millions $ comptabilisée au titre du règlement de la contrepartie éventuelle liée à l'acquisition de la Fiducie AGF. Voir la note 30 des états financiers consolidés annuels audités pour de plus amples renseignements.

Les pertes sur prêts ont diminué de 5,8 millions $ en comparaison de l'exercice clos le 31 octobre 2013, et se sont élevées à 8,8 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. Cette diminution s'explique par la baisse des provisions pour pertes sur les portefeuilles de prêts à l'investissement attribuable à la réduction des volumes de prêts par rapport à il y a un an, laquelle a été en partie contrebalancée par l'augmentation des provisions pour pertes sur les autres prêts personnels.

Compte non tenu des frais liés aux regroupements d'entreprises, les frais autres que d'intérêt ont diminué de 6,9 millions $, ou 5 %, pour s'établir à 125,3 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, par rapport à 132,2 millions $ en 2013. Cette diminution est essentiellement attribuable à la réalisation des synergies prévues liées aux acquisitions. Compte tenu de l'achèvement des activités d'intégration au quatrième trimestre 2014, les frais liés à l'intégration pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 ont diminué de 25,4 millions $ pour s'établir à 12,9 millions $ et étaient surtout liés à la finalisation des processus, à la relocalisation des employés et à l'harmonisation des produits.

VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE ET MARCHÉS DES CAPITAUX

Le secteur Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux comprend les activités de la filiale Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc., un courtier de plein exercice, et les activités de marchés des capitaux de la Banque.

La contribution au résultat net du secteur d'activité Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux a légèrement diminué, pour atteindre 10,3 millions $ au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2014, en comparaison de 10,9 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013.

TABLEAU 16

CONTRIBUTION DU SECTEUR

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2014	2013	2012 [1]
Revenu total	**68 406 $**	67 831 $	59 902 $
Frais autres que d'intérêt	**54 332**	53 407	48 439
Résultat avant impôts sur le résultat	**14 074**	14 424	11 463
Impôts sur le résultat	**3 777**	3 572	2 941
Résultat net	**10 297 $**	10 852 $	8 522 $
Ratio d'efficacité [2]	**79,4 %**	78,7 %	80,9 %
Actifs de courtage de clients	**2 848 440 $**	2 465 747 $	2 253 599 $

(1) Les chiffres comparatifs de 2012 n'ont pas été retraités pour tenir compte de l'adoption des modifications à IAS 19, *Avantages du personnel*.

(2) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

Le revenu total a augmenté de 0,6 million $ pour s'établir à 68,4 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, les revenus plus élevés découlant de la croissance des activités de souscription dans le marché des titres de capitaux propres de sociétés à petite capitalisation ayant été contrebalancés en partie par la baisse des frais de souscriptions dans le marché des titres à revenu fixe. L'augmentation de 0,9 million $ des frais autres que d'intérêt, qui se sont établis à 54,3 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, est principalement attribuable à la hausse de la rémunération liée à la performance, des commissions et des frais de transaction, ce qui est conforme à l'augmentation des revenus liés aux marchés.

AUTRES

Le secteur Autres comprend les services corporatifs de la Banque, y compris les activités de la Trésorerie corporative.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, la contribution au résultat net ajusté du secteur Autres a été d'un montant négatif de 26,2 millions $, comparativement à une contribution d'un montant négatif de 20,5 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013. Le résultat net comme présenté pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 a été d'un montant négatif de 27,1 millions $, par rapport à un résultat net d'un montant négatif de 21,2 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013.

TABLEAU 17

CONTRIBUTION DU SECTEUR

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013	2012 [1]
Revenu net d'intérêt	**(14 872) $**	(13 139) $	(14 376) $
Autres revenus	**9 965**	4 903	4 782
Revenu total	**(4 907)**	(8 236)	(9 594)
Frais autres que d'intérêt [2]	**37 746**	25 828	29 374
Perte avant impôts sur le résultat	**(42 653)**	(34 064)	(38 968)
Recouvrement d'impôts sur le résultat	**(15 603)**	(12 849)	(13 644)
Perte nette	**(27 050) $**	(21 215) $	(25 324) $
Perte nette ajustée [3]	**(26 219) $**	(20 484) $	(25 324) $

(1) Les chiffres comparatifs de 2012 reflètent le réalignement des secteurs à présenter mais n'ont pas été retraités pour tenir compte de l'adoption des modifications à IAS 19, *Avantages du personnel*.

(2) En 2014, la Banque a ajusté de manière rétroactive sa méthodologie de répartition des frais du siège social. Par conséquent, des frais autres que d'intérêt de 4,0 millions $ (2,8 millions $ après impôts sur le résultat) en 2013, auparavant comptabilisés dans le secteur Autres, ont été reclassés dans les résultats du secteur d'activité B2B Banque.

(3) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR. Les mesures financières ajustées ne tiennent pas compte des charges de restructuration désignées comme étant des éléments d'ajustement.

Le revenu net d'intérêt a diminué pour s'établir à un montant négatif de 14,9 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, comparativement à un montant négatif de 13,1 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, du fait surtout que la conjoncture de marché moins favorable qu'il y a un an s'est répercutée sur la gestion du bilan. Les autres revenus ont augmenté de 5,1 millions $, pour atteindre 10,0 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, ce qui s'explique avant tout par les profits nets plus élevés qu'à l'exercice précédent sur les valeurs mobilières et par une tranche de 2,5 millions $ du profit sur la vente de prêts hypothécaires commerciaux attribuée à la Trésorerie corporative et présentée dans ce secteur d'activité.

Les frais autres que d'intérêt ont augmenté de 11,9 millions $, pour atteindre 37,7 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, en comparaison de 25,8 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013. L'augmentation des frais de technologie non répartis liés aux nouvelles initiatives visant à améliorer l'infrastructure TI et les services en ligne a surtout contribué à la hausse globale des frais autres que d'intérêt. Les frais autres que d'intérêt pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 comprenaient également des charges de restructuration totalisant 1,1 million $ liées à l'optimisation accrue de certaines activités du siège social, en comparaison de charges de restructuration similaires de 1,0 million $ en 2013.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au cours des trois derniers exercices, la croissance soutenue de la Banque, stimulée par les acquisitions réalisées en 2012, a amélioré sa rentabilité et renforcé ses fonds propres. Cette souplesse accrue devrait permettre à la Banque de poursuivre ses initiatives de croissance et de respecter les exigences en matière de fonds propres réglementaires et de levier.

Au 31 octobre 2014, l'actif total de la Banque s'élevait à 34,8 milliards $, comparativement à 33,9 milliards $ au 31 octobre 2013, comme l'indique le tableau 18. Ces changements sont analysés dans les rubriques qui suivent du rapport de gestion.

TABLEAU 18

ACTIF AU BILAN

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2014	2013	2012 [1]	VARIATION 2014 / 2013
Trésorerie, dépôts auprès d'autres banques et valeurs mobilières	**5 129 315 $**	4 689 363 $	6 714 004 $	9 %
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	**1 562 677**	1 218 255	631 202	28
Prêts				
Personnels	**6 793 078**	7 245 474	7 806 067	(6)
Hypothécaires résidentiels	**14 825 541**	14 735 211	14 169 095	1
Hypothécaires commerciaux	**2 651 271**	2 488 826	2 443 634	7
Commerciaux et autres	**2 794 232**	2 488 137	2 150 953	12
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	**365 457**	271 049	211 130	35
	27 429 579	27 228 697	26 780 879	1
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	**(119 371)**	(115 590)	(117 542)	3
	27 310 208	27 113 107	26 663 337	1
Autres actifs	**846 481**	890 301	928 283	(5)
Actif au bilan	**34 848 681 $**	33 911 026 $	34 936 826 $	3 %
Trésorerie, dépôts auprès d'autres banques, valeurs mobilières et valeurs acquises en vertu de conventions de revente en % de l'actif au bilan	**19,2 %**	17,4 %	21,0 %	
Total des prêts et acceptations, montant net, en % de l'actif au bilan	**78,4 %**	80,0 %	76,3 %	

(1) Les chiffres comparatifs de 2012 ne tiennent pas compte de l'adoption des modifications à IAS 19, *Avantages du personnel*.

LIQUIDITÉS

Les liquidités se composent de la trésorerie, des dépôts auprès d'autres banques, des valeurs mobilières et des valeurs acquises en vertu de conventions de revente. Au 31 octobre 2014, ces actifs totalisaient 6,7 milliards $, une hausse de 0,8 milliard $ en comparaison de 5,9 milliards $ au 31 octobre 2013. Ce niveau plus élevé de liquidités reflète l'augmentation des dépôts institutionnels en fin d'exercice, étant donné que la Banque a maintenu des sources de financement diversifiées en appui à la croissance prévue des prêts. Dans l'ensemble, la Banque continue de gérer avec prudence le niveau de ses liquidités et de détenir des liquidités suffisantes de diverses sources pour respecter ses obligations financières actuelles et futures, dans des conditions tant normales qu'exceptionnelles. Les liquidités représentaient 19 % des actifs totaux au 31 octobre 2014 et 17 % au 31 octobre 2013.

Au 31 octobre 2014, les valeurs mobilières s'élevaient à 4,9 milliards $, y compris un portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente dont la valeur totale s'établissait à 2,6 milliards $. Les profits latents nets du portefeuille, inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global, s'élevaient à 13,3 millions $ après impôts sur le résultat au 31 octobre 2014.

Des renseignements additionnels sur la gestion du risque d'illiquidité et de financement sont fournis à la page 54 du rapport de gestion.

PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Les prêts et les acceptations bancaires, déduction faite des provisions cumulatives, se sont établis à 27,3 milliards $ au 31 octobre 2014, en légère hausse par rapport au 31 octobre 2013. L'accroissement des portefeuilles de prêts de la Banque reflète principalement la solide croissance interne des portefeuilles commerciaux à marge plus élevée, incluant les prêts commerciaux, les acceptations et les hypothèques, qui ont progressé de 11 % d'un exercice à l'autre, cette croissance interne ayant été en partie neutralisée par une diminution des prêts personnels. En 2014, en raison d'un contexte de ralentissement de la demande de prêts à la consommation, la Banque a concentré ses efforts sur les possibilités de croissance dans des créneaux de marché et sur le déploiement de nouveaux produits, comme le crédit-bail et les prêts hypothécaires alternatifs. Misant sur sa stratégie de créneaux, la Banque a soutenu la croissance générale du total des prêts et des acceptations bancaires d'un exercice à l'autre.

Les prêts hypothécaires résidentiels se sont établis à 14,8 milliards $ au 31 octobre 2014 et ont légèrement augmenté de 0,1 milliard $ en 2014, ce qui témoigne surtout de la croissance des prêts hypothécaires de B2B Banque appuyée par la bonification des solutions hypothécaires alternatives.

Les prêts personnels ont totalisé 6,8 milliards $ et ont diminué de 0,5 milliard $ depuis le 31 octobre 2013, baisse imputable essentiellement à la réduction des portefeuilles de prêts à l'investissement, les investisseurs poursuivant leur désendettement, et, dans une moindre mesure, à la rationalisation continue des activités de financement aux points de vente.

Les prêts commerciaux, y compris les acceptations bancaires, ont augmenté de 400,5 millions $, ou 15 %, depuis le 31 octobre 2013, la Banque ayant accéléré le développement de ses activités commerciales et commencé à bénéficier des résultats du lancement de sa nouvelle offre de crédit-bail. Depuis le 31 octobre 2013, les prêts hypothécaires commerciaux ont augmenté de 264,8 millions $, ou 11 %, compte non tenu de la vente de prêts de 102,4 millions $ au deuxième trimestre 2014, la Banque ayant maintenu également ses efforts pour développer ce portefeuille à marge élevée.

Prêts douteux

Les prêts douteux bruts se sont établis à 102,1 millions $ au 31 octobre 2014, une légère augmentation de 2,7 millions $, ou 3 %, par rapport à 99,4 millions $ au 31 octobre 2013, l'amélioration constante de la qualité du crédit au cours de l'exercice, notamment dans le portefeuille de prêts commerciaux, ayant été plus que contrebalancée par l'augmentation des prêts douteux du portefeuille de prêts personnels. Malgré cet accroissement global, les prêts douteux bruts se sont maintenus à un niveau historiquement bas et les emprunteurs continuent de bénéficier du contexte favorable de faibles taux d'intérêt ainsi que des conditions économiques qui prévalent au Canada. Voir la note 6 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements à ce sujet.

Des renseignements additionnels sur les pratiques de la Banque en matière de gestion des risques, ainsi que des renseignements détaillés sur les portefeuilles de prêts, figurent à la rubrique « Profil de risque et cadre de gestion des risques ».

AUTRES ACTIFS

Les autres actifs ont diminué de 5 %, pour atteindre 846,5 millions $ au 31 octobre 2014, par rapport à 890,3 millions $ au 31 octobre 2013, du fait essentiellement de la diminution des charges payées d'avance.

TABLEAU 19

PASSIF AU BILAN

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2014	2013	2012 [1]	VARIATION 2014 / 2013
Dépôts				
Particuliers	**18 741 981 $**	19 282 042 $	19 369 310 $	(3) %
Entreprises, banques et autres	**5 781 045**	4 645 308	4 672 133	24
	24 523 026	23 927 350	24 041 443	2
Autres passifs	**3 469 674**	3 129 918	2 873 563	11
Dette liée aux activités de titrisation	**4 863 848**	4 974 714	6 037 097	(2)
Dette subordonnée	**447 523**	445 473	443 594	—
Passif au bilan	**33 304 071 $**	32 477 455 $	33 395 697 $	3 %
Dépôts de particuliers en % du total des dépôts	**76,4 %**	80,6 %	80,6 %	
Total des dépôts en % du passif au bilan	**73,6 %**	73,7 %	72,0 %	

(1) Les chiffres comparatifs de 2012 ne tiennent pas compte de l'adoption des modifications à IAS 19, *Avantages du personnel*.

DÉPÔTS

Le portefeuille de dépôts a enregistré une hausse de 0,6 milliard $, ou 2 %, pour s'établir à 24,5 milliards $ au 31 octobre 2014, par rapport à 23,9 milliards $ au 31 octobre 2013. Les dépôts de particuliers se sont établis à 18,7 milliards $ au 31 octobre 2014, une baisse de 0,5 milliard $, ou 3 %, par rapport à 19,3 milliards $ au 31 octobre 2013, la Banque ayant optimisé sa stratégie actuelle de financement en se concentrant sur les dépôts directs de clients, en ayant davantage accès à des sources de financement institutionnel et en réduisant le recours global à du financement obtenu auprès de courtiers par l'entremise de B2B Banque. Par conséquent, les dépôts de particuliers en pourcentage du total des dépôts représentaient 76 % au 31 octobre 2014, en comparaison de 81 % au 31 octobre 2013. Ce ratio reste tout de même bien au-delà de la moyenne canadienne et aidera à répondre aux exigences en matière de liquidités de Bâle III à venir, étant donné que la Banque continue de concentrer

ses efforts sur l'obtention de dépôts de particuliers et de maintenir une base de financement de détail solide. Les dépôts d'entreprises et autres, qui incluent les dépôts institutionnels, ont augmenté de 1,1 milliard $, ou 24 %, depuis le 31 octobre 2013 pour s'établir à 5,8 milliards $ au 31 octobre 2014, principalement en raison de nouveaux dépôts obtenus au cours du deuxième semestre 2014.

Des renseignements additionnels sur les dépôts et sur les autres sources de financement sont présentés à la rubrique « Gestion du risque d'illiquidité et de financement » de la section « Profil de risque et cadre de gestion des risques » à la page 54 du présent rapport de gestion.

AUTRES PASSIFS

Les autres passifs ont légèrement augmenté, pour s'établir à 3,5 milliards $ au 31 octobre 2014 par rapport à 3,1 milliards $ au 31 octobre 2013. L'augmentation d'un exercice à l'autre découle principalement de la hausse des engagements au titre des valeurs négociables vendues en vertu de conventions de rachat.

La dette liée aux activités de titrisation est restée relativement inchangée depuis le 31 octobre 2013 et s'est établie à 4,9 milliards $ au 31 octobre 2014, les nouvelles émissions ayant contrebalancé la dette venant à échéance. Depuis le début de l'exercice, la Banque s'est également financée en titrisant de nouveaux prêts hypothécaires résidentiels d'un montant de 1,4 milliard $. La Banque a vendu des prêts hypothécaires résidentiels de 1,0 milliard $ dans le cadre de l'émission de nouvelles obligations hypothécaires du Canada et une tranche de 0,4 milliard $ a été vendue à titre d'actifs de remplacement dans des structures de titrisation existantes. Pour de plus amples renseignements sur la dette liée aux activités de titrisation de la Banque, se reporter aux notes 7 et 14 des états financiers consolidés annuels.

Au 31 octobre 2014, la dette subordonnée était de 447,5 millions $, soit relativement la même qu'au 31 octobre 2013. La dette subordonnée fait partie intégrante des fonds propres réglementaires de la Banque et offre une protection additionnelle aux déposants.

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se sont établis à 1 544,6 millions $ au 31 octobre 2014, comparativement à 1 433,6 millions $ au 31 octobre 2013. Cette augmentation est principalement attribuable à la contribution du résultat net pour l'exercice, déduction faite des dividendes déclarés, et de l'incidence nette des opérations sur actions privilégiées présentées ci-après. De plus, l'émission de 410 587 nouvelles actions ordinaires en vertu du régime de réinvestissement de dividendes (RRD) et d'achat d'actions a également contribué à l'accroissement des capitaux propres. Le cumul des autres éléments du résultat global a augmenté de 4,6 millions $ par rapport à celui d'il y a un an, du fait essentiellement des profits nets latents plus élevés sur les titres disponibles à la vente.

La valeur comptable de l'action ordinaire de la Banque a augmenté et s'établissait à 45,89 $ au 31 octobre 2014 par rapport à 43,19 $ au 31 octobre 2013. Le tableau ci-après présente les éléments du capital-actions.

Rachat et émission d'actions privilégiées

Le 15 juin 2014, la Banque a racheté 4 400 000 actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 10 (les « actions privilégiées, série 10 ») portant un taux de dividende annuel de 5,3 %, à un prix de 25 $ l'action, pour un montant total de 110,0 millions $.

Le 3 avril 2014, la Banque a émis 5 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 13, répondant aux exigences de Bâle III (les « actions privilégiées, série 13 »), à un prix de 25 $ l'action, pour un produit brut de 125,0 millions $, ou 120,9 millions $ compte tenu des frais d'émission de 4,1 millions $ (2,9 millions $ après impôts sur le résultat), et portant un taux de dividende annuel de 4,3 %.

La rubrique « Gestion du capital » contient des renseignements supplémentaires sur les questions liées aux fonds propres.

TABLEAU 20

CAPITAL-ACTIONS ÉMIS ET EN CIRCULATION

Au 3 décembre 2014 (en nombre d'actions/options)

Actions privilégiées	
Série 11	4 000 000
Série 13	5 000 000
Actions ordinaires	28 943 601
Options d'achat d'actions	20 000

ARRANGEMENTS HORS BILAN

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut plusieurs arrangements hors bilan. Plus particulièrement, la Banque gère ou administre, pour des clients, des actifs qui ne sont pas comptabilisés au bilan. Par ailleurs, les éléments hors bilan comprennent des dérivés, des entités ad hoc mises en place à des fins de financement ainsi que des engagements de crédit et des garanties.

ACTIFS ADMINISTRÉS ET ACTIFS SOUS GESTION

Les actifs administrés et les actifs sous gestion comprennent principalement les actifs de clients auxquels la Banque fournit divers services administratifs, de même que des prêts hypothécaires commerciaux gérés pour des tiers. Par l'intermédiaire de sa filiale Valeurs mobilières Banque Laurentienne, la Banque gère également des portefeuilles de placements de particuliers et d'institutions. Le tableau 21 ci-dessous présente un sommaire des actifs administrés et des actifs sous gestion. Au 31 octobre 2014, ces éléments s'élevaient à 41,7 milliards $, en hausse de 3,9 milliards $, ou 10 %, par rapport à ceux au 31 octobre 2013. Les frais, commissions et autres revenus tirés de ces actifs contribuent considérablement à la rentabilité de la Banque.

TABLEAU 21

ACTIFS ADMINISTRÉS ET ACTIFS SOUS GESTION

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013	2012
Comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés	**35 484 148 $**	32 222 052 $	28 206 015 $
Fonds communs de placement	**3 009 944**	2 568 101	2 110 528
Actifs de courtage de clients	**2 848 440**	2 465 747	2 253 599
Prêts hypothécaires sous gestion	**224 102**	397 864	346 436
Actifs institutionnels	**77 095**	72 475	76 912
Autres	**12 224**	13 142	14 277
Actifs administrés et actifs sous gestion	**41 655 953 $**	37 739 381 $	33 007 767 $

Les actifs liés aux comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés ont augmenté de 3,3 milliards $ par rapport à ceux de l'exercice précédent, du fait essentiellement de l'augmentation de la valeur des actifs sous-jacents de B2B Banque Services de courtiers. B2B Banque Services de courtiers, qui regroupe trois entreprises de courtage de fonds communs de placement et de valeurs mobilières, offre des services d'administration de compte, de compensation et de règlement, et de présentation de rapports à plus de 300 000 investisseurs, grâce à son association avec des courtiers et conseillers financiers indépendants à l'échelle du Canada.

Les actifs des fonds communs de placement administrés se sont accrus de 441,8 millions $, ou 17 %, au cours de l'exercice 2014. L'offre exclusive d'une série privilégiée de fonds communs de placement BLC-Mackenzie, combinée au réseau de distribution efficace de la Banque et aux conditions de marché favorables en 2014, s'est traduite par une forte croissance des volumes au cours des douze derniers mois.

Les actifs de courtage des clients ont augmenté de 382,7 millions $, ou 16 %, en raison surtout de l'accélération de l'activité et de la solidité des marchés boursiers en 2014.

Les prêts hypothécaires sous gestion ont diminué de 173,8 millions $ en raison principalement de l'échéance de certaines ententes de gestion de prêts hypothécaires commerciaux au cours de l'exercice.

DÉRIVÉS

Dans le cours normal de ses activités, afin de se protéger contre les risques de fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change, du cours des actions et des indices sur lesquels est établi le rendement de dépôts indiciels, ainsi qu'afin de répondre à la demande de ses clients et de dégager un revenu de ses activités de négociation, la Banque conclut divers contrats et prend divers engagements. Ces contrats et engagements constituent des dérivés. La Banque ne conclut pas de swaps de crédit.

Tous les dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur. La valeur des dérivés est mesurée selon des montants notionnels de référence. Ces montants ne sont toutefois pas inscrits au bilan, car ils ne représentent pas les montants réels échangés. De même, les montants notionnels de référence ne reflètent pas le risque de crédit lié aux dérivés, bien qu'ils servent de base au calcul des montants de flux de trésorerie qui seront échangés. Les montants notionnels de référence des dérivés de la Banque totalisaient 15,9 milliards $ au 31 octobre 2014, et avaient une juste valeur positive nette de 42,0 millions $.

Les notes 23 à 26 des états financiers consolidés annuels fournissent de plus amples renseignements sur les divers types de dérivés, ainsi que sur leur comptabilisation.

ACTIVITÉS DE TITRISATION

La Banque a recours à des entités ad hoc pour la titrisation de prêts hypothécaires afin d'obtenir du financement et, dans une certaine mesure, de réduire le risque de crédit.

Dans le cadre d'une opération de titrisation, une entité cède des actifs à une entité ad hoc, généralement constituée sous forme de fiducie canadienne, contre de la trésorerie. L'entité ad hoc finance ces achats par l'émission d'obligations à terme ou de papier commercial. Les ventes de créances s'accompagnent parfois d'un rehaussement de crédit afin que les obligations ou le papier commercial bénéficient de meilleures notes de crédit. Les comptes de réserve, les actifs excédentaires donnés en garantie et les garanties de liquidités constituent les principales formes de rehaussement de crédit. Les programmes de titrisation incluent généralement des contrats de swaps de titrisation afin de protéger les entités ad hoc contre certains risques de taux d'intérêt et de remboursement anticipé.

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels principalement en participant au Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) mis en œuvre par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), ainsi qu'au moyen de conduits à vendeurs multiples mis en place par une grande banque canadienne. Comme la Banque conserve ultimement certains risques de remboursement anticipé, des risques de taux d'intérêt et des risques de crédit (uniquement pour les prêts vendus à des conduits à vendeurs multiples) liés aux prêts hypothécaires transférés, ces derniers ne sont pas décomptabilisés et le produit de la titrisation est comptabilisé à titre de passif de titrisation. Dans les faits, les activités de titrisation menées par la Banque, bien que celle-ci ait recours à des entités ad hoc qui ne sont pas en tant que telles consolidées, sont néanmoins comptabilisées au bilan.

Au 31 octobre 2014, la valeur comptable des prêts hypothécaires résidentiels titrisés et vendus légalement dans le cadre du Programme des OHC s'élevait à 3,8 milliards $ (3,5 milliards $ au 31 octobre 2013), et la valeur comptable des actifs de remplacement atteignait 0,4 milliard $ (0,7 milliard $ au 31 octobre 2013). Au 31 octobre 2014, la valeur comptable des prêts hypothécaires résidentiels titrisés vendus légalement à des conduits à vendeurs multiples était de 0,5 milliard $ (0,7 milliard $ au 31 octobre 2013). Le passif de titrisation lié à ces transactions

s'établissait à 4,9 milliards $ au 31 octobre 2014 (5,0 milliards $ au 31 octobre 2013).

La Banque n'agit pas à titre d'intermédiaire pour des clients qui participent à ce genre d'activité et ne participe à aucune autre activité importante, notamment des facilités de rehaussement de crédit et de liquidité, auprès d'un conduit de titrisation.

Les notes 7 et 14 des états financiers consolidés annuels donnent de plus amples renseignements sur ces transactions.

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT ET GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, la Banque a recours à divers instruments de crédit hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins financiers de ses clients représentent le montant maximal de crédit additionnel que la Banque peut être tenue de consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut également des ententes de garantie qui respectent la définition de « garanties ». Les principaux types de garanties sont des lettres de crédit de soutien et des garanties d'exécution.

La note 29 des états financiers consolidés annuels fournit de l'information additionnelle à ce sujet.

TABLEAU 22

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT ET GARANTIES

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013	2012
Tranches non utilisées des facilités de crédit approuvées [1]	**3 550 861 $**	3 247 808 $	3 158 271 $
Lettres de crédit de soutien et garanties d'exécution	**125 337 $**	133 463 $	149 254 $
Lettres de crédit documentaire	**2 331 $**	4 482 $	2 384 $

(1) Compte non tenu des facilités de crédit personnelles totalisant 1,9 milliard $ (1,9 milliard $ au 31 octobre 2013 et au 31 octobre 2012) et des marges sur cartes de crédit d'un montant de 1,0 milliard $ (0,9 milliard $ au 31 octobre 2013 et 0,8 milliard $ au 31 octobre 2012) puisqu'elles sont révocables au gré de la Banque.

GESTION DU CAPITAL

SURVEILLANCE DE L'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

L'objectif de la direction est de maintenir un niveau de fonds propres adéquat, qui correspond au profil de risque de la Banque, afin de soutenir ses activités tout en procurant un rendement acceptable pour les actionnaires. Pour atteindre cet objectif, la Banque a un cadre de gestion du capital qui comprend une politique de gestion et d'adéquation des fonds propres, un plan de capital et un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP).

Le PIEAFP est un processus intégré qui permet d'évaluer l'adéquation des fonds propres par rapport au profil de risque de la Banque et d'établir le niveau de capital approprié pour la Banque. L'adéquation des fonds propres dépend de divers facteurs internes et externes. Le niveau de capital de la Banque met en évidence sa solvabilité et sa capacité à couvrir complètement les risques d'exploitation, tout en offrant aux déposants et aux créanciers les mesures de protection souhaitées. De plus, le niveau de capital requis est aligné avec le plan stratégique de la Banque, de même que sur les niveaux de capitalisation du secteur, les exigences réglementaires et les attentes des parties prenantes. Bien que le niveau de capital ne soit qu'un des éléments utilisés par les agences de notation pour attribuer une note de crédit, le niveau de capital de la Banque doit être conforme à la note de crédit visée. Compte tenu de ces facteurs, les objectifs de la Banque en matière d'adéquation des fonds propres évoluent avec le temps.

Parallèlement au PIEAFP, la Banque s'appuie également sur un programme intégré de simulations de crise afin d'évaluer l'incidence de divers scénarios économiques sur sa rentabilité et ses niveaux de fonds propres. Ce programme, auquel participent des experts de divers secteurs, notamment Économie, Finances, Trésorerie et Gestion des risques, fournit des données d'entrée au PIEAFP et contribue à déterminer le niveau approprié de capital.

Divers organes au sein de l'organisation participent à l'optimisation des fonds propres de la Banque.

- Le ***comité de gestion des risques du conseil d'administration*** est responsable de l'examen et de l'approbation, chaque année, de plusieurs documents relatifs au capital, dont le PIEAFP et le programme intégré de simulations de crise. En outre, il examine l'adéquation globale des fonds propres de la Banque trimestriellement.
- Chaque année, le ***conseil d'administration*** approuve la politique de gestion et d'adéquation des fonds propres, le plan de capital ainsi que le plan d'affaires et le plan financier triennal.
- La ***haute direction*** surveille les ratios de fonds propres mensuellement par l'entremise du comité de gestion de l'actif, du passif et du capital.
- Le secteur ***Gestion des risques*** supervise le cadre de gestion du capital de la Banque sur une base continue. Il surveille, entre autres, les limites et l'adéquation des fonds propres, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de gestion et d'adéquation des fonds propres, du PIEAFP et du programme intégré de simulations de crise.
- La ***Trésorerie***, quant à elle, est responsable de l'élaboration du plan de capital et de la gestion courante du capital.
- Chaque année, le secteur ***Finances*** est responsable de l'élaboration du plan d'affaires et du plan financier triennal. Il est aussi responsable de la mise en œuvre du processus d'évaluation des ratios de fonds propres réglementaires et de leur calcul mensuel.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Le calcul des fonds propres réglementaires est assujetti aux lignes directrices publiées par le BSIF qui découlent du cadre normatif sur les fonds propres réglementaires fondés sur les risques élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). En janvier 2013, la Banque a adopté la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF fondée sur les lignes directrices sur les fonds propres du CBCB publiées initialement en décembre 2010, que l'on désigne communément sous le nom de Bâle III. En vertu de ce cadre normatif, les fonds propres de catégorie 1, qui constituent la forme de fonds propres la plus permanente et la plus subordonnée, doivent être composés principalement d'actions ordinaires. Les fonds propres de catégorie 1 se composent donc de deux composantes : les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) et les fonds propres de catégorie 1 supplémentaires, pour assurer que l'exposition au risque est adossée à des fonds propres de grande qualité et pour garantir la transparence. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent des fonds propres complémentaires et contribuent davantage à la solidité globale d'une institution financière sur une base de permanence. En avril 2014, le BSIF a publié une ligne directrice révisée sur les normes de fonds propres (la ligne directrice NFP), qui comprenait des précisions et modifications mineures apportées au cadre.

Les institutions sont tenues de respecter des normes de fonds propres minimales axées sur le risque en fonction de leur exposition au risque de crédit, de leurs risques opérationnels et, si elles exercent d'importantes activités de négociation, de leur risque de marché. La ligne directrice NFP établit les ratios minimums des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres à respectivement 4,0 %, 5,5 % et 8,0 % pour 2014. Ces ratios tiennent compte de l'application progressive de certains ajustements réglementaires pour la période comprise entre 2013 et 2019, comme il est détaillé ci-dessous, et du retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles pour la période comprise entre 2013 et 2022 (la base « transitoire »). Compte tenu de l'ensemble des rehaussements annuels des ratios minimums de fonds propres prévus par la ligne directrice NFP, ces ratios atteindront 7,0 %, 8,5 % et 10,5 % en 2019, y compris une réserve de conservation des fonds propres.

Dans sa ligne directrice NFP, le BSIF a également indiqué qu'il s'attendait à ce que les institutions de dépôts atteignent des ratios cibles de fonds propres sans prise en compte des dispositions transitoires au moins équivalents à la somme des ratios minimums de 2019 et de la réserve de conservation des fonds propres (la base « tout compris »), y compris un ratio cible minimum de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7,0 %. De plus, certaines banques canadiennes ont été désignées banques d'importance systémique nationales (BISN) par le BSIF. Aux termes de cette désignation, ces banques seront tenues de détenir un supplément de 1 % de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires d'ici le 1er janvier 2016. La Banque Laurentienne ne fait toutefois pas partie de ces banques désignées ainsi. La base « tout compris » inclut tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles.

La ligne directrice NFP fournit des indications additionnelles concernant le traitement des instruments de fonds propres non admissibles et précise que certains instruments de fonds propres ne seront plus entièrement admissibles comme fonds propres à compter du 1er janvier 2013. Les instruments de fonds propres de la Banque, autres que sous forme d'actions ordinaires, sont considérés comme non admissibles selon les règles de Bâle III et sont donc assujettis au retrait progressif, au rythme de 10 % par année, à compter de 2013. Ces instruments de fonds propres, autres que sous forme d'actions ordinaires, comprennent les actions privilégiées, série 11 et les billets à moyen terme subordonnés, séries 2010-1 et 2012-1. La Banque a racheté, le 15 juin 2014, les actions privilégiées, série 10 qui n'étaient pas non plus des instruments admissibles selon les règles de Bâle III.

Depuis le 1er janvier 2014, la Banque comptabilise une charge au titre de l'exigence de fonds propres en regard des ajustements de l'évaluation du crédit (AEC). Afin d'assurer une mise en œuvre semblable à celle d'autres pays, l'exigence de fonds propres en regard de l'AEC entrera en vigueur progressivement sur une période de cinq ans débutant en 2014 et se terminant le 31 décembre 2018. Comme le portefeuille de dérivés de la Banque demeure relativement restreint, cette ligne directrice n'a, ni ne devrait avoir, aucune incidence importante sur les ratios de fonds propres réglementaires.

Exigence relative au ratio de levier

Les réformes de Bâle III visant les fonds propres sont venues ajouter une exigence en matière de ratio de levier non fondé sur le risque à titre de mesure supplémentaire des exigences de fonds propres fondées sur le risque. Le ratio de levier correspond, selon sa définition actuelle, aux fonds propres de catégorie 1 divisés par l'actif non pondéré au bilan et les engagements, les dérivés et les opérations de financement par titres, comme il est défini dans les exigences. Il diffère de l'exigence actuelle du ratio actif/fonds propres (RAFP) actuelle du BSIF en incluant davantage d'expositions hors bilan et en appliquant une définition plus restreinte des fonds propres (ciblant les fonds propres de catégorie 1 plutôt que le total des fonds propres).

Dans sa ligne directrice relative aux exigences en matière de ratio de levier publiée en octobre 2014, le BSIF a indiqué qu'il remplacera le RAFP par le nouveau ratio de levier de Bâle III à compter du 1er janvier 2015. Il est prévu que les institutions de dépôt fédérales maintiennent un ratio de levier selon Bâle III égal ou supérieur à 3 % en tout temps.

Régime de recapitalisation des banques au Canada

Le 1er août 2014, le ministère des Finances du Canada a publié pour commentaires le document de consultation sur le régime de protection des contribuables et de recapitalisation des banques. Le document de consultation décrit le régime de recapitalisation qui serait applicable aux BISN canadiennes et qui vise à limiter l'exposition des contribuables en cas de défaillance des banques d'importance systémique. Le régime canadien de recapitalisation proposé prévoit que les créances de premier rang non garanties négociables puissent être converties en actions ordinaires si certaines conditions de non-viabilité sont réunies. Étant donné que la Banque n'a pas été désignée comme étant une BISN, le régime proposé ne devrait avoir aucune incidence sur ses fonds propres.

Risque de crédit et risque opérationnel

La Banque a recours à la méthode standard pour évaluer les exigences de fonds propres afférentes au risque de crédit et au risque opérationnel. En 2012, la Banque a initié le processus d'adoption de l'approche fondée sur les notations internes avancée pour déterminer les exigences de fonds propres afférentes au risque de crédit. À l'heure actuelle, les exigences en matière de fonds propres de la Banque en fonction de son exposition au risque de crédit selon la méthode standard ne sont pas établies sur la même base que celles de ses homologues du secteur, étant donné que les institutions financières canadiennes de plus grande taille utilisent essentiellement l'approche fondée sur les notations internes avancée qui est plus favorable. L'adoption par la Banque de l'approche fondée sur les notations internes avancée devrait renforcer sa gestion du risque de crédit, optimiser les fonds propres réglementaires et uniformiser les règles du jeu en matière d'évaluation du crédit. La mise en œuvre de cette approche est prévue à la fin de 2018. En novembre 2014, le CBCB a publié un rapport sur des mesures visant à réduire la variabilité excessive des ratios de fonds propres réglementaires des banques. Ce rapport suggère que le CBCB présentera d'ici la fin de 2015 de nouvelles propositions prudentielles visant à améliorer l'approche standard pour le calcul des fonds propres réglementaires. Le rapport indique également que de nouvelles exigences seront instaurées pour l'approche fondée sur les notations internes avancée, notamment en ce qui concerne le plancher de fonds propres et d'autres pratiques de modélisation du risque. La direction surveille de près ces faits nouveaux.

Les tableaux 23 et 24 présentent les fonds propres réglementaires et l'actif pondéré en fonction des risques (APR) qui servent au calcul des ratios des fonds propres réglementaires. La Banque s'est conformée aux exigences en matière de fonds propres du BSIF tout au long de l'exercice.

TABLEAU 23

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES [1]

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2014		2013	
Fonds propres réglementaires				
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (A)	**1 087 224**	**$**	1 017 659	$
Fonds propres de catégorie 1 (B)	**1 306 857**	**$**	1 222 863	$
Total des fonds propres (C)	**1 747 526**	**$**	1 694 167	$
Total de l'actif pondéré en fonction des risques (D) [2]	**13 844 014**	**$**	13 379 834	$
Ratio des fonds propres réglementaires				
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (A/D)	**7,9**	**%**	7,6	%
Ratio des fonds propres de catégorie 1 (B/D)	**9,4**	**%**	9,1	%
Ratio total des fonds propres (C/D)	**12,6**	**%**	12,7	%

(1) Les montants sont présentés selon la base « tout compris ». Les fonds propres réglementaires pour 2013 sont présentés comme déposés auprès du BSIF et n'ont pas été ajustés pour tenir compte de l'incidence de l'adoption des modifications à IAS 19, *Avantages du personnel*.

(2) Calculé au moyen de la méthode standard pour évaluer le risque de crédit et le risque opérationnel.

Comme le montre le graphique ci-contre, l'augmentation en 2014 du ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires est notamment attribuable aux fonds propres générés en interne, alors que l'actif pondéré en fonction des risques n'a que légèrement augmenté. De plus, comme il a été mentionné précédemment, avec prise d'effet le 1er novembre 2013, la Banque a adopté la version modifiée de l'IAS 19, *Avantages du personnel*, ce qui a entraîné une réduction des capitaux propres d'environ 53,4 millions $ au 1er novembre 2013 et du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires d'environ 0,2 %.

Le ratio des fonds propres de catégorie 1 a, pour sa part, également été touché par le rachat des actions privilégiées, série 10 pour un montant de 110,0 millions $ en juin 2014 et l'émission, en avril 2014, des actions privilégiées, série 13 pour un montant brut de 125,0 millions $.

ÉVOLUTION DU RATIO DES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 SOUS FORME D'ACTIONS ORDINAIRES

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 (en pourcentage)

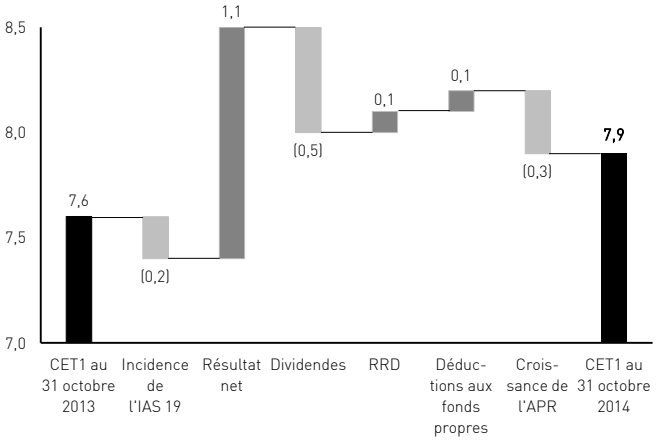

TABLEAU 24

ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2014		2013 [1]	
	TOTAL	ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES [2]	TOTAL	ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES [2]
Catégorie d'exposition (après atténuation du risque)				
Entreprises	**5 622 244 $**	**5 581 683 $**	5 080 098 $	5 019 998 $
Souverains	**4 129 832**	**20 909**	3 771 179	26 059
Banques	**326 016**	**72 025**	403 475	87 346
Hypothèques résidentielles sur la clientèle de détail	**14 891 735**	**2 290 905**	14 735 773	2 251 422
Autres expositions sur la clientèle de détail	**2 918 712**	**1 777 302**	3 381 816	2 090 482
Petites entreprises assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	**1 434 894**	**1 003 429**	1 352 177	942 617
Actions	**270 227**	**270 227**	313 149	313 149
Titrisation	**54 697**	**123 558**	39 355	27 820
Autres actifs	**1 025 724**	**505 936**	1 088 667	565 677
	30 674 081	**11 645 974**	30 165 689	11 324 570
Dérivés [3]	**124 519**	**57 258**	118 805	45 097
Engagements de crédit	**815 180**	**764 082**	666 765	623 454
Risques opérationnels		**1 376 700**		1 386 713
	31 613 780 $	**13 844 014 $**	30 951 259 $	13 379 834 $
Éléments inscrits au bilan				
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques, valeurs mobilières et opérations de financement par titres		**802 525 $**		707 435 $
Prêts personnels		**2 191 425**		2 497 457
Prêts hypothécaires résidentiels		**2 783 479**		2 753 384
Prêts hypothécaires commerciaux, prêts commerciaux et engagements de clients en contrepartie d'acceptations		**5 524 436**		4 968 253
Autres actifs		**344 109**		398 041
		11 645 974 $		11 324 570 $

(1) L'actif pondéré en fonction des risques au 31 octobre 2013 est présenté comme déposé auprès du BSIF et n'a pas été ajusté pour tenir compte de l'incidence de l'adoption des modifications à IAS 19, *Avantages du personnel*.

(2) Pour déterminer le coefficient de pondération des risques approprié, les évaluations de crédit réalisées par des agences de notation externes reconnues par le BSIF, comme Standard & Poor's, Moody's et DBRS, sont utilisées. Selon la méthode standard, la Banque attribue le coefficient de pondération des risques correspondant au coefficient établi selon le processus de concordance du BSIF. Pour la majorité des expositions de la Banque à des contreparties souveraines ou à des banques, qui ont essentiellement leur siège social au Canada, ces coefficients de pondération des risques sont basés sur la note AAA attribuée au Canada. De plus, la Banque se fonde sur les notations externes pour certaines expositions notées, surtout dans la catégorie d'entreprise. En ce qui concerne les expositions non notées, principalement dans les catégories des expositions sur les clientèles de détail et d'entreprise, la Banque applique généralement les pondérations en fonction du risque prescrites en prenant en compte certains facteurs propres à l'exposition, y compris le type de contrepartie, le type d'exposition et les techniques d'atténuation du risque de crédit utilisées.

(3) En 2014, une nouvelle exigence de fonds propres réglementaires en regard de l'AEC a été appliquée aux dérivés. Le BSIF a également mis en place une nouvelle approche des fonds propres à trois catégories, avec des facteurs scalaires différents pour chaque catégorie. Au 31 octobre 2014, l'exigence de fonds propres en regard de l'AEC après l'application progressive des ajustements s'élevait à 20,0 millions $ pour l'actif pondéré en fonction des risques lié aux fonds propres CET1, à 22,8 millions $ pour l'actif pondéré en fonction des risques lié aux fonds propres de catégorie 1 et à 27,0 millions $ pour l'actif pondéré en fonction des risques lié au total des fonds propres. L'actif pondéré en fonction des risques présenté ci-dessus est basé sur l'approche des fonds propres CET1.

DIVIDENDES

Le conseil d'administration doit approuver les versements de dividendes sur les actions privilégiées et ordinaires chaque trimestre. La déclaration et le versement de dividendes sont assujettis à certaines restrictions légales, comme il est décrit à la note 16 des états financiers consolidés annuels. Le niveau de dividendes déclarés sur les actions ordinaires reflète les vues de la direction et du conseil d'administration sur les perspectives financières de la Banque et prend en considération les attentes du marché et les attentes réglementaires, de même que les objectifs de croissance de la Banque, comme ils sont définis dans son plan stratégique. Le tableau suivant présente un sommaire des dividendes déclarés au cours des trois derniers exercices.

TABLEAU 25

DIVIDENDES SUR ACTIONS ET RATIO DU DIVIDENDE VERSÉ

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les ratios du dividende versé)

	2014	2013	2012 [1]
Dividendes déclarés sur les actions privilégiées	**10 750 $**	12 411 $	11 775 $
Dividendes déclarés par action ordinaire	**2,06 $**	1,98 $	1,84 $
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires	**59 105 $**	56 037 $	47 212 $
Ratio du dividende versé [2]	**45,7 %**	52,0 %	37,0 %
Ratio du dividende versé ajusté [2]	**38,7 %**	39,0 %	36,9 %

(1) Les chiffres comparatifs de 2012 n'ont pas été retraités pour tenir compte de l'adoption des modifications à IAS 19, *Avantages du personnel*.

(2) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

PROFIL DE RISQUE ET CADRE DE GESTION DES RISQUES

Les parties ombragées des rubriques du rapport de gestion qui suivent correspondent à une analyse des politiques et procédures de gestion du risque de crédit, du risque de marché, du risque d'illiquidité et du risque de financement, comme l'exige IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, qui autorise l'inclusion de ces informations spécifiques dans le rapport de gestion. Par conséquent, ces parties ombragées font intégralement partie des états financiers consolidés annuels pour les exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013.

CADRE DE GESTION DES RISQUES

La gestion des risques constitue pour la Banque une activité essentielle pour atteindre ses objectifs financiers et faire en sorte que son profil de risque soit conforme à l'appétit pour le risque qu'elle a défini. Dans ce contexte et pour permettre à la haute direction de s'assurer de l'existence de saines pratiques qui favorisent la gestion efficace et prudente de ses activités et de ses principaux risques, la Banque a élaboré un cadre d'appétit et de gestion des risques (le « cadre »).

Ce cadre définit la structure de gouvernance des risques, les processus de gestion des risques et les principaux risques auxquels la Banque est exposée. Ce cadre présente également la structure de contrôle interne et de gouvernance d'entreprise qui favorise une saine gestion intégrée des risques. Il se compose de mécanismes qui permettent à la Banque de repérer les risques auxquels elle fait face, d'élaborer et d'appliquer des contrôles internes adéquats et efficaces pour garantir une gestion saine et prudente de ces risques, et de mettre en œuvre des systèmes fiables et complets pour surveiller l'efficacité de ces contrôles.

Le cadre a comme principal objectif la création et le maintien d'une culture de gestion des risques dans tous les secteurs d'activité et dans toutes les filiales de la Banque. Il vise également à :

- définir l'appétit pour le risque et le seuil de tolérance aux risques de la Banque;
- mettre en place des processus qui permettent de déceler, de comprendre et d'évaluer de façon continue les principaux risques;
- veiller à ce que la tolérance au risque de la Banque soit en accord avec sa stratégie et ses objectifs;
- établir des limites de risque et des politiques de gestion des risques saines et prudentes;
- élaborer et à appliquer des contrôles internes efficaces;
- définir les rôles et les responsabilités des comités en matière de gestion des risques.

APPÉTIT POUR LE RISQUE

La prise de risques fait partie intégrante des activités de la Banque. Ainsi, les stratégies d'affaires tiennent compte des décisions concernant l'équilibre rendement/risques visé par la Banque et les moyens qu'elle compte prendre pour gérer et atténuer ces risques. La Banque a établi son appétit pour le risque, lequel est défini dans le cadre, et elle tente continuellement de maintenir un équilibre entre sa tolérance au risque et sa capacité à prendre des risques. Le conseil d'administration est responsable de l'examen annuel et de l'approbation de l'appétit pour le risque de la Banque.

L'appétit pour le risque est défini comme le niveau de risque que l'entreprise est prête à accepter pour atteindre ses objectifs, particulièrement lorsqu'un avantage y est associé :

- Il s'agit d'un concept général qui sous-tend les types d'activités à développer et de risques auxquels la Banque est disposée à être exposée.
- L'appétit pour le risque se définit notamment en termes de cibles de rendement, de notes de crédit et de ratios des fonds propres.

La tolérance au risque correspond aux variations implicites et acceptables par rapport aux cibles d'appétit pour le risque de la Banque, mais elle peut aussi refléter le niveau de risque lorsqu'il n'y a pas d'avantage direct associé ou que le risque ne cadre pas avec les avantages qui y sont associés.

La capacité à prendre des risques est fonction de la disponibilité des ressources pour évaluer et atténuer les risques, et de la capacité d'absorption des pertes importantes.

La prise de position de la Banque quant à l'appétit pour le risque pourrait se résumer comme une combinaison des éléments suivants :

- objectifs stratégiques : objectifs financiers, ratios cibles en matière de fonds propres, cibles de croissance et types d'activités; et

- un ensemble de limites internes qui définissent la tolérance au risque de la Banque (y compris les contraintes réglementaires).

PROGRAMME DE SIMULATIONS DE CRISE INTÉGRÉ

Les simulations de crise constituent une technique de gestion des risques utilisée pour évaluer les effets potentiels sur une institution de scénarios précis correspondant à des événements exceptionnels, mais plausibles. La haute direction a recours à cet outil pour prendre des décisions stratégiques, gérer les risques, évaluer l'adéquation des fonds propres et élaborer des plans de contingence. Les simulations de crise comprennent des analyses de scénarios et de sensibilité.

Le programme de simulations de crise intégré de la Banque permet d'évaluer un éventail de scénarios plus ou moins sévères découlant de la détérioration de la conjoncture économique qui pourrait avoir une incidence négative sur son plan stratégique. L'incidence sur les risques d'illiquidité, de marché et de crédit est déterminée et regroupée pour permettre de saisir l'effet de ces scénarios sur la rentabilité de la Banque et sa position en matière de fonds propres.

L'exercice fait appel à des experts de divers secteurs, notamment Économie, Finance, Trésorerie et Gestion des risques. Les membres de la haute direction participent à l'élaboration des scénarios, tandis que les membres du comité de gestion des risques du conseil d'administration se chargent de la surveillance. Les résultats sont présentés aux membres de la haute direction et du comité de gestion des risques du conseil et sont intégrés dans le processus d'adéquation des fonds propres.

Outre le programme de simulations de crise intégré, la Banque réalise des analyses de scénarios propres à certains types de risque et de sensibilité à ces risques afin d'évaluer le niveau de risque de différentes activités. Ces résultats font l'objet d'une surveillance au moyen des politiques de gestion des risques.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

La responsabilité ultime de la gestion des risques incombe au conseil d'administration. Chaque année, le comité de gestion des risques du conseil d'administration révise le cadre d'appétit et de gestion des risques et approuve les politiques de gestion des risques. Il délègue ensuite à la haute direction la responsabilité d'en élaborer les paramètres, de les communiquer et de les mettre en œuvre. La haute direction prend une part active dans le recensement, l'évaluation et la gestion des risques. Les directeurs des secteurs d'activité ont la responsabilité d'appliquer les politiques et, en collaboration avec le secteur Gestion des risques, de tenir la haute direction au courant de tout changement au niveau des risques.

Rôle et responsabilités des comités du conseil d'administration

Le ***conseil d'administration*** s'assure que la Banque maintient un processus adéquat de gestion stratégique qui tient compte des risques. De plus, sur la foi des attestations et des rapports consolidés fournis par la haute direction, il évalue une fois par an si la Banque exerce ses activités dans un environnement propice au contrôle interne.

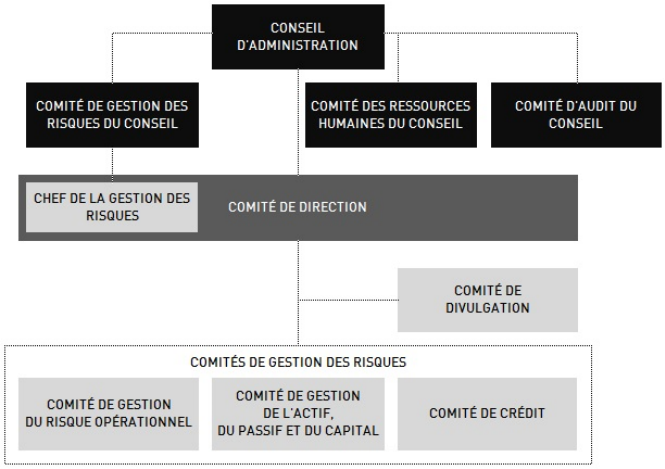

Le ***comité de gestion des risques du conseil d'administration*** veille à ce que le cadre d'appétit et de gestion des risques soit appliqué correctement et examine périodiquement son efficacité. Le comité doit également s'assurer que le cadre prévoit un processus adéquat de gestion des risques aux fins de l'identification, de l'évaluation, de la quantification et de la gestion des risques, et de la mise en œuvre de politiques adéquates de gestion des risques.

Le ***comité d'audit du conseil d'administration*** s'assure que l'environnement de contrôle de la Banque favorise la gestion adéquate de ses activités et de ses principaux risques.

Rôle et responsabilités des autres comités de gestion des risques de la Banque

Le ***comité de direction***, présidé par le président et chef de la direction, agit à titre de principal comité de gestion des risques de la Banque. Il veille à ce que le cadre soit mis en application de manière efficiente. La haute direction prend une part active dans l'identification, l'évaluation et la gestion des risques, et est responsable de la mise en œuvre du cadre nécessaire à la gestion du risque lié à la réglementation, du risque stratégique, du risque lié à la réputation et du risque d'assurance. En outre, le comité de gestion des risques du conseil d'administration, secondé par le comité de direction, évalue et examine les politiques de gestion des risques relatives aux risques de marché, d'illiquidité et de financement, au risque structurel de taux d'intérêt et aux risques de crédit, de réputation et opérationnel. Le comité de direction est également responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de gestion et d'adéquation du capital, du code de conduite et de la politique en matière de conformité.

Le ***comité de gestion du risque opérationnel*** révise les politiques de gestion du risque opérationnel, les soumet à l'approbation du comité de direction et examine les rapports sur les pertes opérationnelles subies. De plus, il examine et approuve les outils de recensement et d'évaluation de la fréquence et de l'incidence des risques opérationnels, révise les rapports destinés au comité de direction sur les plans d'action des secteurs d'activité permettant d'atténuer et de mieux gérer le risque opérationnel, et examine les indicateurs de risque opérationnel. Enfin, le comité de gestion du risque opérationnel est responsable de la supervision des plans de continuité des affaires et de la prévention de la fraude.

Le ***comité de crédit*** a pour responsabilité première de s'assurer que des politiques et procédures de crédit adéquates et des systèmes d'information liés à la gestion des risques de crédit

courants et potentiels de la Banque ont été mis en œuvre, et d'approuver des prêts dans les limites établies. Il est également responsable d'examiner les arriérés de tous les types de prêts, d'autoriser les pertes sur prêts selon les limites établies et de s'assurer de l'adéquation des provisions pour pertes sur prêts.

Le ***comité de gestion de l'actif, du passif et du capital*** est responsable de s'assurer de la conformité aux limites relatives à la gestion du risque structurel de taux d'intérêt. Il recommande des stratégies de couverture afin de maintenir le niveau de risque à l'intérieur des limites approuvées. Il supervise également la gestion des liquidités des filiales et de la Banque, et est responsable de la gestion des besoins de financement de la Banque et l'examen du plan d'urgence en matière de liquidités. Le comité doit également veiller à la supervision de la position de la Banque en matière de fonds propres et de sa structure du capital.

Le ***comité de divulgation*** a pour mandat d'examiner et d'approuver l'information financière de la Banque communiquée au public ou aux organismes de réglementation. Le comité de divulgation élabore également des stratégies de communication connexes.

FONCTIONS DE GOUVERNANCE SOUTENANT LA GESTION DES RISQUES

Le tableau qui suit présente la structure de contrôle et de gouvernance de la Banque (la « structure »), dans laquelle on retrouve plusieurs fonctions de gouvernance conçues pour améliorer la gestion des risques. La structure comporte trois volets distincts : les opérations, l'environnement de contrôle et la gouvernance d'entreprise. Les opérations sont au cœur de la gestion des risques puisque les directeurs des secteurs d'activité prennent des risques et sont responsables de leur gestion continue. Ils sont aux premières lignes pour recenser les risques et les gérer activement en appliquant des politiques en matière de risques et en mettant en œuvre des contrôles et des mesures d'atténuation des risques. Ils sont la première ligne de défense. L'environnement de contrôle s'articule autour de cinq fonctions : gestion des risques, gestion du risque lié à la réglementation, intégrité financière, ressources humaines et planification stratégique. De par ses responsabilités en matière de surveillance et d'information, la fonction de gestion des risques apporte un complément aux activités à risque du secteur d'activité. Elle est responsable de superviser les activités à risque de la Banque et d'évaluer les risques de façon indépendante. La fonction de gestion du risque lié à la réglementation veille systématiquement au respect des lois, des règles de gouvernance d'entreprise, des règlements, des codes et des politiques auxquels la Banque est tenue de se conformer. La responsabilité de chaque fonction est déléguée aux membres de la haute direction. Les fonctions de gestion des risques et du risque lié à la réglementation de l'environnement de contrôle constituent la deuxième ligne de défense de la Banque. Les comités du conseil d'administration surveillent l'environnement de contrôle. En ce qui a trait à la gouvernance d'entreprise, il incombe au conseil d'administration de s'assurer, dans la mesure du possible, que les objectifs et les stratégies de la Banque sont compatibles avec son degré de tolérance au risque global.

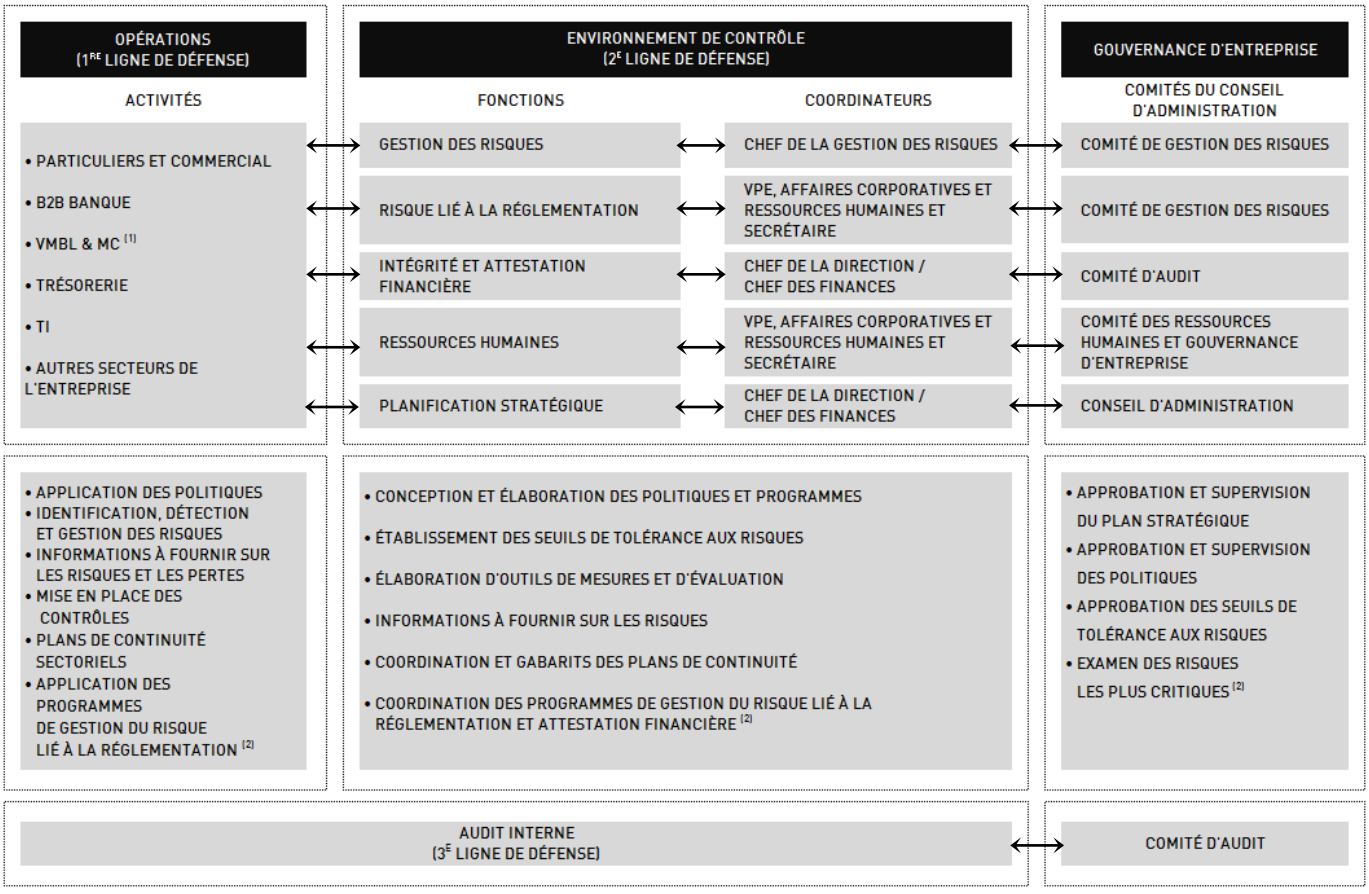

(1) Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux.
(2) Cette liste de fonctions n'est pas exhaustive.

La fonction d'audit interne joue également un rôle clé en tant que troisième ligne de défense. Elle est responsable de la mise en place et du maintien d'un système fiable et complet de surveillance de l'efficacité des contrôles effectués au sein des différentes fonctions du cadre. Par ailleurs, les exigences réglementaires et légales font partie intégrante du cadre de la Banque.

PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

Le processus de gestion des risques de la Banque, présenté ci-contre, est interrelié au processus de planification stratégique à partir duquel le plan stratégique et d'affaires de la Banque est défini. Les politiques approuvées par le conseil d'administration décrivent les tolérances, les mesures et les responsabilités rattachées à chacun des principaux risques. Ces politiques sont mises en œuvre par les secteurs d'activité et leur application est supervisée par les comités de gestion des risques appropriés.

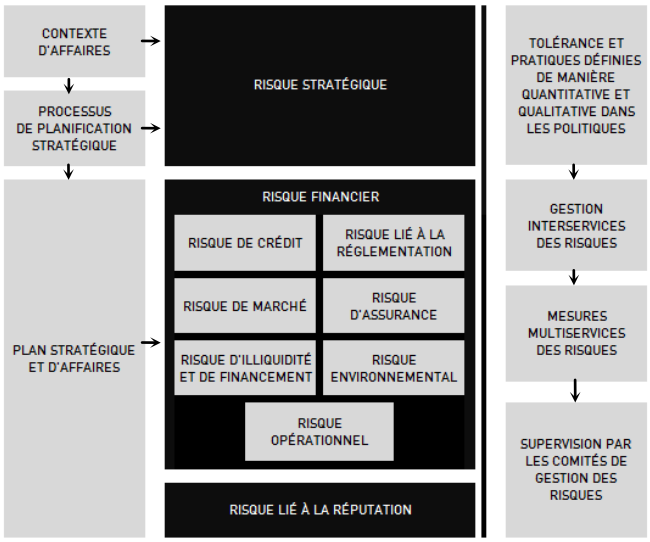

La gestion des risques est effectuée à l'échelle des unités d'affaires par les directeurs des secteurs d'activité qui gèrent activement les risques liés à leurs activités, ainsi que par les professionnels de la gestion des risques et du contrôle interne.

GESTION DU RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique découle de plans d'affaires, de stratégies, de processus de prise de décisions, d'attribution et d'utilisation des ressources inadéquats de la Banque. Il résulte également de l'incidence défavorable éventuelle de changements dans l'environnement économique, concurrentiel, réglementaire, fiscal ou comptable sur les résultats de la Banque.

La haute direction est responsable de la gestion des risques stratégiques de la Banque. Chaque année, la Banque met en œuvre un processus de planification stratégique dans le but d'analyser les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités et de déterminer la rentabilité et le profil de risque de ses divers secteurs d'activité. La stratégie globale de la Banque est établie par la haute direction et soumise à l'approbation du conseil d'administration.

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une perte financière puisse survenir si une contrepartie (y compris un débiteur, l'émetteur d'un titre ou le garant d'un titre) ne respecte pas entièrement ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque relativement à un instrument financier au bilan ou hors bilan.

La gestion du risque de crédit est une fonction indépendante des opérations, ce qui préserve l'indépendance et l'intégrité de l'évaluation des risques. Le comité de crédit a pour mandat de superviser, sur une base opérationnelle, l'ensemble de la gestion du risque de crédit. Le rapport sur la gestion intégrée des risques, présenté chaque trimestre au comité de direction et au comité de gestion des risques du conseil d'administration, fournit un sommaire de l'information clé relative aux risques de crédit. Les politiques adoptées par la Banque en matière de gestion du risque de crédit assurent une appréciation adéquate des risques. Ces politiques couvrent l'autorisation de crédit par niveau d'autorité, l'attribution de notes de risque, la gestion des prêts douteux, l'établissement de provisions cumulatives individuelles et collectives et la tarification en fonction du risque. Les politiques sont revues et approuvées périodiquement par le comité de gestion des risques du conseil d'administration.

Par l'intermédiaire de son département de gestion du risque de crédit, la Banque fait le suivi de ses portefeuilles de crédit, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, grâce à : i) des politiques et des mécanismes de révision des divers types de dossiers; ii) des systèmes de cotation des risques; et iii) l'analyse de la tarification.

Risque de crédit lié aux prêts

La Banque utilise des systèmes experts à l'appui du processus décisionnel pour la souscription de la plupart des prêts à la consommation, des prêts hypothécaires résidentiels et des cartes de crédit, ainsi que des petits prêts commerciaux. En ce qui concerne les prêts commerciaux, les demandes sont également analysées au cas par cas par des équipes spécialisées. Chaque mois, le comité de crédit de la Banque examine les prêts douteux et procède à des analyses sommaires des prêts en défaut depuis au moins 90 jours. Les processus de recouvrement sont centralisés et s'appuient sur une expertise spécialisée.

La Banque utilise divers outils pour gérer ses risques. Parmi ceux-ci, un système de notation des risques comprenant 19 notes est utilisé pour évaluer tous les types de crédit commercial. À partir d'une certaine note, les dossiers sont considérés comme étant sous surveillance et leur gestion suit des procédures spécifiques. Sur le plan de la qualité du portefeuille, un prêt est généralement considéré comme douteux lorsque les paiements d'intérêts accusent trois mois de retard ou plus ou si, de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant à la possibilité de recouvrer la totalité du capital à l'échéance.

Les provisions cumulatives individuelles pour pertes sont établies afin d'ajuster la valeur comptable des prêts douteux importants à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus estimatifs. Les provisions cumulatives pour prêts commerciaux douteux sont révisées sur une base individuelle dans le cadre d'un processus continu.

Outre les provisions cumulatives individuelles, la Banque maintient des provisions cumulatives collectives pour couvrir la perte de valeur de l'ensemble des prêts jugés négligeables lorsque pris individuellement, ainsi que des prêts ayant fait individuellement l'objet d'un test de dépréciation et qui s'avèrent ne pas être dépréciés. Les provisions cumulatives collectives

couvrent la perte de valeur découlant d'événements générateurs de pertes survenus mais non répertoriés. Pour établir les provisions cumulatives collectives, la Banque utilise des modèles fondés sur la notation interne des risques des facilités de crédit et sur la probabilité de défaut connexe, ainsi que sur la perte en cas de défaut associée à chaque type de facilité.

Des renseignements supplémentaires sur les prêts douteux et les provisions cumulatives sont fournis aux tableaux 27 et 28.

La diversification est l'un des principes fondamentaux de la gestion des risques. À cette fin, la politique de crédit établit des lignes directrices pour limiter les concentrations de crédit par contrepartie et par secteur d'activité, et identifie certains secteurs jugés trop à risque et donc à éviter. Il y a concentration du risque de crédit si un certain nombre de contreparties exerçant des activités similaires sont situées dans la même région géographique ou possèdent des caractéristiques économiques comparables. Leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles pourrait être compromise par l'évolution de la conjoncture économique, de la situation politique ou autre.

La composition des portefeuilles de prêts est présentée dans les pages ci-après.

Risque de crédit lié aux dérivés

La plus grande partie de la concentration de crédit de la Banque dans des dérivés concerne des institutions financières, principalement des banques canadiennes. Le risque de crédit découlant d'une transaction sur les dérivés résulte de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles lorsqu'une ou plusieurs transactions ont un coût de remplacement positif pour la Banque. Le coût de remplacement correspond à ce qu'il en coûterait pour remplacer les transactions aux taux du marché en vigueur en cas de manquement. Le montant d'équivalent-crédit découlant d'une transaction sur les dérivés correspond à la somme du coût de remplacement et d'un montant estimatif reflétant la variation éventuelle de la valeur du marché de la transaction jusqu'à l'échéance.

Le risque de crédit lié aux dérivés est généralement géré d'après les mêmes normes en matière d'approbation de crédit, de limite et de surveillance que celles qui sont appliquées aux autres transactions de crédit. De plus, la Banque négocie des conventions-cadres de compensation de dérivés avec les contreparties importantes avec lesquelles elle effectue des transactions sous contrat. Ces conventions réduisent le risque de crédit en cas de défaillance en permettant la compensation simultanée de toutes les transactions avec une contrepartie donnée. Ces contrats permettent également à la Banque de demander que la contrepartie paie ou garantisse la valeur marchande courante de ses positions lorsque la valeur franchit un certain seuil.

Exposition au risque de crédit

Le montant qui représente le mieux l'exposition maximale au risque de crédit de la Banque aux 31 octobre 2014 et 2013, sans tenir compte d'aucune garantie ni d'aucun rehaussement de crédit, correspond à la somme des actifs financiers au bilan consolidé de la Banque auxquels s'ajoutent les engagements liés au crédit énumérés ci-dessous.

TABLEAU 26

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT

Aux 31 octobre (en millions de dollars canadiens)

	2014	2013
Actifs financiers, comme présentés au bilan consolidé [1]	**34 220 $**	33 108 $
Engagements liés au crédit		
Facilités de crédit aux particuliers	**1 945**	1 908
Marges sur cartes de crédit	**958**	906
Montants non utilisés des facilités de crédit approuvées	**3 551**	3 248
	40 674 $	39 170 $

(1) Excluent les titres de capitaux propres.

Composition du portefeuille de prêts

Le portefeuille de prêts de la Banque est constitué de prêts personnels, de prêts hypothécaires résidentiels, de prêts hypothécaires commerciaux et de prêts commerciaux, y compris des acceptations bancaires. La composition du portefeuille de prêts au 31 octobre 2014, bien qu'elle soit demeurée relativement inchangée par rapport à il y a un an, reflète encore une légère augmentation des prêts commerciaux, ce qui s'inscrit dans la stratégie de la Banque de faire croître les portefeuilles à marge plus élevée.

Les positions dans des prêts personnels et des prêts hypothécaires résidentiels représentent 79 % de l'ensemble du portefeuille de prêts de la Banque, en regard de 81 % il y a un an, ce qui reflète la forte présence de la Banque auprès des particuliers par l'intermédiaire de ses activités de détail et de B2B Banque. Les prêts commerciaux et les prêts hypothécaires commerciaux, y compris les acceptations bancaires, représentent maintenant 21 % de l'ensemble des prêts.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Aux 31 octobre (en milliards de dollars canadiens)

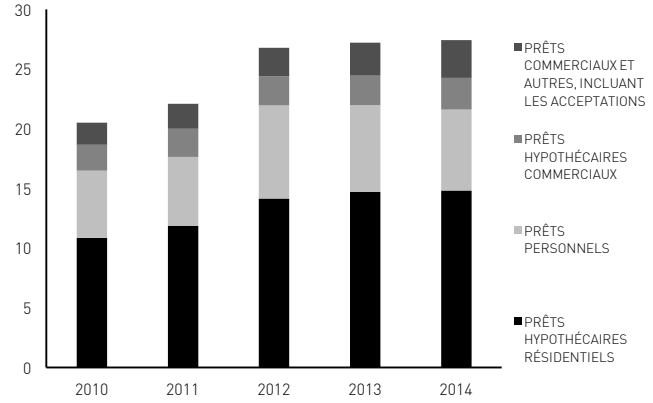

Prêts personnels
Au 31 octobre 2014, le portefeuille de prêts personnels totalisait 6,8 milliards $, en baisse de 0,5 milliard $ par rapport au 31 octobre 2013. Cette baisse reflète principalement l'érosion dans le portefeuille de prêts à l'investissement, la croissance limitée du crédit des ménages attribuable à la hausse du levier financier des consommateurs et, dans une moindre mesure, la rationalisation en cours du portefeuille de financement aux points de vente.

Prêts hypothécaires résidentiels
Comme l'indique le tableau 27 à la page 49, le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels a augmenté de 0,1 milliard $, ou 1 %, au cours de l'exercice 2014. Cette croissance plus lente est due en partie à la stabilité relative du marché de l'habitation observée au cours de l'exercice, notamment dans l'Est du Canada. Fait à signaler, le secteur B2B Banque profite maintenant pleinement de sa solution hypothécaire alternative bonifiée et a considérablement augmenté ses déboursements dans la deuxième moitié de 2014, puisqu'il a pu profiter des meilleures conditions de marché ailleurs au Canada. Les prêts hypothécaires résidentiels incluent principalement des prêts hypothécaires de détail garantis par des immeubles résidentiels de un à quatre logements, ainsi qu'un portefeuille d'immeubles résidentiels plus petits à logements multiples d'une valeur de 1,1 milliard $.

Prêts hypothécaires commerciaux
Au 31 octobre 2014, les prêts hypothécaires commerciaux ont augmenté de 162,4 millions $, ou 7 %, par rapport à l'exercice 2013, pour s'établir à 2,7 milliards $, en dépit d'une vente de prêts totalisant 102,4 millions $ en 2014.

Au cours des derniers exercices, la Banque a grandement été avantagée par sa présence sur le marché immobilier. Encore en 2014, la Banque a poursuivi son développement en saisissant des occasions dans le marché immobilier intermédiaire canadien résilient. À plus long terme, la Banque prévoit continuer de tirer parti de sa clientèle solide et de se concentrer sur le service à sa clientèle de longue date et, le cas échéant, de composer avec l'augmentation de la taille des projets de développement immobilier.

Le portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux contribue également à l'amélioration de la diversification géographique au Canada et, par le fait même, au rehaussement du profil global de la Banque. Au 31 octobre 2014, le portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux était réparti comme suit : 72 % du portefeuille total de prêts hypothécaires commerciaux en Ontario et dans l'Ouest canadien et 28 % au Québec (71 % en Ontario et dans l'Ouest canadien et 29 % au Québec au 31 octobre 2013). La valeur comptable moyenne des prêts s'établissait à 1,8 million $ au 31 octobre 2014, montant inchangé par rapport au 31 octobre 2013.

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX PAR TYPE DE PROPRIÉTÉ
Au 31 octobre 2014 (en pourcentage)

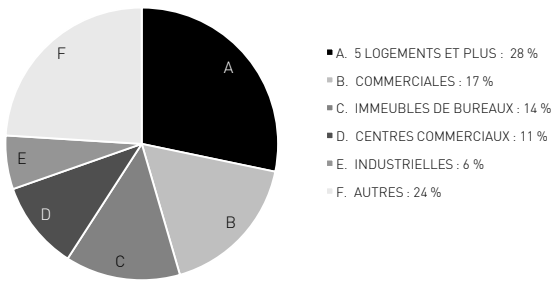

Prêts commerciaux
Au 31 octobre 2014, le portefeuille de prêts commerciaux, y compris les acceptations bancaires, totalisait 3,2 milliards $, en hausse de 0,4 milliard $, ou 15 %, par rapport à 2,8 milliards $ au 31 octobre 2013. Cette hausse est principalement attribuable à l'importante augmentation des prêts octroyés sur le marché intermédiaire canadien et, dans une moindre mesure, au financement de petites et moyennes entreprises au Québec. De récentes initiatives visant ces marchés, comme la nouvelle offre de crédit-bail et l'embauche de nouveaux directeurs de comptes, améliorent graduellement la présence de la Banque sur le marché. De plus, en mettant l'accent sur le développement d'activités commerciales à marge plus élevée, la Banque a amélioré sa rentabilité d'un exercice à l'autre.

Le portefeuille couvre un large éventail de secteurs, et aucun secteur ne représente plus de 3 % (inchangé par rapport à 2013) du total des prêts et acceptations, signe d'une saine gestion des risques liés à ce portefeuille.

Voir le tableau 27 pour de plus amples renseignements.

Prêts douteux
Les prêts douteux bruts ont augmenté de 2,7 millions $ depuis le début de l'exercice pour s'établir à 102,1 millions $ au 31 octobre 2014, reflet principalement de l'augmentation des portefeuilles de prêts personnels acquis et de la légère hausse des prêts hypothécaires commerciaux douteux. Les autres portefeuilles se sont relativement bien comportés au cours de l'exercice, les emprunteurs ayant continué de profiter de conditions de crédit favorables ainsi que de la situation économique qui prévaut actuellement au Canada.

Les provisions cumulatives individuelles ont diminué de 12,3 millions $ depuis le 31 octobre 2013 pour s'établir à 22,0 millions $ au 31 octobre 2014 en raison de règlements favorables à l'égard d'un nombre limité de prêts commerciaux douteux. Au cours de la même période, les provisions cumulatives collectives sur prêts douteux ont augmenté de 5,2 millions $ pour s'établir à 17,2 millions $ au 31 octobre 2014, ce qui est conforme au niveau plus élevé des prêts personnels et hypothécaires commerciaux douteux. Les autres provisions cumulatives collectives ont augmenté de 10,9 millions $, reflet de la croissance des portefeuilles de prêts aux entreprises. Les provisions cumulatives collectives reflètent l'estimation par la direction des pertes subies en raison de la détérioration de la qualité du crédit de prêts considérés comme étant négligeables, lorsque pris individuellement, et des prêts ayant fait individuellement l'objet d'un test de dépréciation et qui s'avèrent ne pas être dépréciés.

La note 6 des états financiers consolidés annuels présente de plus amples renseignements à ce sujet.

TABLEAU 27

RÉPARTITION DES PRÊTS PAR PORTEFEUILLE DE CRÉDIT ET PAR INDUSTRIE

Aux 31 octobre ou pour les exercices clos à cette date (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

2014

	MONTANT BRUT DES PRÊTS	**MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX**	**PROVISIONS CUMULATIVES INDIVIDUELLES**	**PROVISIONS CUMULATIVES COLLECTIVES POUR PRÊTS DOUTEUX**	**MONTANT NET DES PRÊTS DOUTEUX [1]**	**PROVISIONS CUMULATIVES COLLECTIVES POUR AUTRES PRÊTS**	**PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS [2]**
Personnels	**6 793 078 $**	**22 359 $**	**— $**	**9 425 $**	**12 934 $**	**28 986 $**	**25 062 $**
Hypothécaires résidentiels	**14 825 541**	**32 843**	**—**	**3 964**	**28 879**	**7 612**	**5 330**
Hypothécaires commerciaux	**2 651 271**	**16 633**	**3 917**	**1 884**	**10 832**	**20 736**	**4 407**
	24 269 890	**71 835**	**3 917**	**15 273**	**52 645**	**57 334**	**34 799**
Commerciaux et autres (incluant les acceptations)							
Immobilier, location et location à bail	**759 202**	**2 999**	**—**	**259**	**2 740**	**3 820**	**156**
Commerce de gros et détail	**509 568**	**2 394**	**1 448**	**46**	**900**	**3 779**	**136**
Fabrication	**340 292**	**16 874**	**14 549**	**60**	**2 265**	**3 456**	**1 095**
Agriculture	**256 750**	**884**	**103**	**18**	**763**	**912**	**598**
Services publics	**243 926**	**24**	**24**	**—**	**—**	**1 817**	**248**
Construction	**226 255**	**2 462**	**851**	**93**	**1 518**	**2 456**	**4 728**
Transport et communications	**124 340**	**130**	**61**	**3**	**66**	**1 813**	**—**
Services financiers	**114 271**	**1 196**	**324**	**323**	**549**	**656**	**59**
Autres services et administration publique	**28 417**	**—**	**—**	**—**	**—**	**6**	**27**
Transformation et ressources naturelles	**707**	**—**	**—**	**—**	**—**	**8**	**65**
Autres	**555 961**	**3 282**	**674**	**1 163**	**1 445**	**4 125**	**89**
	3 159 689	**30 245**	**18 034**	**1 965**	**10 246**	**22 848**	**7 201**
Total	**27 429 579 $**	**102 080 $**	**21 951 $**	**17 238 $**	**62 891 $**	**80 182 $**	**42 000 $**
En % du portefeuille de prêts et d'acceptations		**0,37 %**			**0,23 %**		

2013

	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX	PROVISIONS CUMULATIVES INDIVIDUELLES	PROVISIONS CUMULATIVES COLLECTIVES POUR PRÊTS DOUTEUX	MONTANT NET DES PRÊTS DOUTEUX [1]	PROVISIONS CUMULATIVES COLLECTIVES POUR AUTRES PRÊTS	PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS [2]
Personnels	7 245 474 $	13 971 $	— $	7 008 $	6 963 $	32 953 $	31 668 $
Hypothécaires résidentiels	14 735 211	32 651	—	3 122	29 529	5 884	8 713
Hypothécaires commerciaux	2 488 826	14 082	9 731	254	4 097	15 764	(3 640)
	24 469 511	60 704	9 731	10 384	40 589	54 601	36 741
Commerciaux et autres (incluant les acceptations)							
Immobilier, location et location à bail	668 859	428	—	195	233	1 715	234
Commerce de gros et détail	485 881	1 381	1 127	265	(11)	2 340	487
Fabrication	189 572	11 371	10 514	183	674	1 617	(2 007)
Agriculture	279 476	5 588	494	343	4 751	3 026	19
Services publics	134 731	—	—	8	(8)	67	2
Construction	195 911	1 925	140	207	1 578	1 828	536
Transport et communications	107 327	401	269	63	69	556	(181)
Services financiers	176 695	991	215	173	603	1 525	52
Autres services et administration publique	364 984	1 161	490	2	669	21	301
Transformation et ressources naturelles	109 570	13 791	10 608	37	3 146	324	(290)
Autres	46 180	1 650	678	189	783	1 655	106
	2 759 186	38 687	24 535	1 665	12 487	14 674	(741)
Total	27 228 697 $	99 391 $	34 266 $	12 049 $	53 076 $	69 275 $	36 000 $
En % du portefeuille de prêts et d'acceptations		0,37 %			0,19 %		

(1) Le montant net des prêts douteux correspond au montant brut des prêts douteux moins les provisions cumulatives individuelles et les provisions cumulatives collectives pour prêts douteux.

(2) Imputées à l'état du résultat consolidé.

Répartition géographique des prêts

La Banque exerce ses activités partout au Canada. Au Québec, la majorité des produits de crédit de la Banque sont offerts principalement par l'intermédiaire de son réseau de succursales et de ses centres d'affaires commerciaux. La Banque étend ses activités immobilières et commerciales partout au Canada par l'entremise de plusieurs centres d'affaires commerciaux en Ontario, en Alberta, en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Écosse. Elle offre également ses produits à un vaste réseau d'intermédiaires financiers et de courtiers à l'échelle du Canada par l'entremise de B2B Banque. Au 31 octobre 2014, les prêts consentis à des emprunteurs au Québec constituaient 61 % du total des prêts, et les prêts consentis à des emprunteurs ailleurs au Canada, 39 % (respectivement 61 % et 39 % au 31 octobre 2013).

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRÊTS

Aux 31 octobre (en milliards de dollars canadiens)

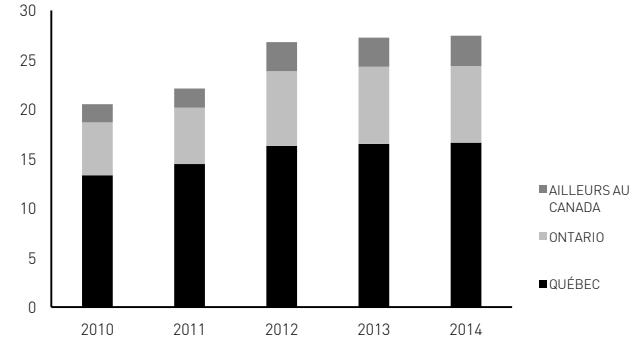

TABLEAU 28

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRÊTS PAR PORTEFEUILLE DE CRÉDIT

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2014				2013	
	MONTANT BRUT DES PRÊTS (EN %)	**MONTANT BRUT DES PRÊTS**	**MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX**	MONTANT BRUT DES PRÊTS (EN %)	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX
Québec						
Personnels	**10,4 %**	**2 861 858 $**	**3 308 $**	10,0 %	2 728 801 $	3 982 $
Hypothécaires résidentiels	**39,1**	**10 733 329**	**17 859**	39,5	10 754 460	22 414
Hypothécaires commerciaux	**2,7**	**730 314**	**8 684**	2,7	722 090	1 630
Commerciaux et autres (incluant les acceptations)	**8,4**	**2 302 155**	**25 429**	8,4	2 296 708	29 272
	60,6	**16 627 656**	**55 280**	60,6	16 502 059	57 298
Ailleurs au Canada						
Personnels	**14,4**	**3 931 220**	**19 051**	16,6	4 516 673	9 989
Hypothécaires résidentiels	**14,9**	**4 092 212**	**14 984**	14,6	3 980 751	10 237
Hypothécaires commerciaux	**7,0**	**1 920 957**	**7 949**	6,5	1 766 736	12 452
Commerciaux et autres (incluant les acceptations)	**3,1**	**857 534**	**4 816**	1,7	462 478	9 415
	39,4	**10 801 923**	**46 800**	39,4	10 726 638	42 093
Total	**100,0 %**	**27 429 579 $**	**102 080 $**	100,0 %	27 228 697 $	99 391 $

Assurances et garanties détenues à l'égard des portefeuilles de prêts

Une part importante du portefeuille de prêts de la Banque est assurée auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ou garantie par les actifs des emprunteurs.

La SCHL offre un programme d'assurance prêt hypothécaire dont l'objectif ultime est de faciliter l'accès pour les Canadiens à du financement hypothécaire à coût abordable. À titre de prêteur agréé en vertu de ce programme, la Banque bénéficie de la couverture d'assurance, réduisant ainsi son risque global de crédit. La Banque assure également des groupes de prêts hypothécaires par l'intermédiaire d'un programme d'assurance de la SCHL. De plus, en maintenant des prêts hypothécaires résidentiels assurés, la Banque conserve sa capacité de mener des activités de titrisation pour financer ses activités à un coût optimal et gérer ses liquidités. À la fin de l'exercice 2014, près de 57 % des prêts hypothécaires résidentiels garantis par des immeubles résidentiels de un à quatre logements étaient assurés essentiellement par la SCHL, un taux relativement inchangé par rapport à 2013. La Banque détient également des garanties sur les propriétés immobilières pour les autres prêts hypothécaires traditionnels, y compris les marges de crédit hypothécaire.

Conformément aux exigences légales, la composante marges de crédit hypothécaire non amortie d'un prêt hypothécaire résidentiel est limitée à un ratio prêt-valeur autorisé de 65 %. Un crédit hypothécaire additionnel (au-delà de la limite de 65 % du ratio prêt-valeur pour les marges de crédit hypothécaire) peut être consenti à un emprunteur. Cependant, la portion du prêt dépassant la limite de 65 % doit être amortie. La valeur totale des prêts hypothécaires traditionnels de la Banque ne dépasse jamais 80 % de la valeur initialement estimée de la propriété, conformément aux exigences légales.

Au 31 octobre 2014, le ratio prêt-valeur moyen des prêts hypothécaires résidentiels assurés et non assurés était estimé à respectivement 65 % et 48 %.

Conformément aux politiques de gestion du risque de crédit de la Banque, les portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels et de marges de crédit hypothécaire sont régulièrement passés en revue pour assurer que le niveau de risque associé à ces portefeuilles demeure conforme à l'appétit pour le risque de la Banque et à ses objectifs stratégiques. Dans le cadre de cette surveillance, les portefeuilles sont soumis à des tests pour refléter l'incidence d'une récession économique potentielle qui entraînerait un recul de la valeur des propriétés. En raison du

volume élevé de prêts assurés et du niveau relativement bas du ratio prêt-valeur moyen des prêts hypothécaires non assurés, reflétant l'excellente qualité des garanties, la Banque prévoit, selon ce scénario, qu'il serait possible de continuer de gérer efficacement les pertes sur prêts.

Les prêts hypothécaires commerciaux sont garantis par des actifs spécifiques, dont des projets de construction, des propriétés commerciales, des centres commerciaux, des immeubles de bureaux, des usines, des entrepôts et des condominiums industriels. De manière générale, la valeur de ces prêts n'excède pas 60 % à 75 % de la valeur des propriétés initialement estimée, selon la nature du prêt.

Les autres prêts commerciaux sont en général garantis par divers actifs, comme les biens immobiliers, l'équipement, les créances et les stocks, ainsi que, dans certains cas, par des privilèges additionnels sur les biens immobiliers et les autres immobilisations corporelles.

Le portefeuille de prêts à l'investissement de la Banque se compose principalement de prêts sur fonds communs de placement. La souscription des prêts est soumise à un processus rigoureux qui permet d'évaluer le risque de crédit associé aux clients de manière efficiente. Les autorisations sont très largement fondées sur la capacité des clients à rembourser des prêts, de même que sur la solidité de leur situation financière, qui repose principalement sur leur note de crédit. Enfin, les prêts sont garantis par une liste exhaustive de fonds communs de placement et de fonds distincts admissibles. Plus le ratio prêt-valeur augmente, plus les critères imposés sont stricts. Pour les prêts dont les déboursements sont importants, des renseignements additionnels sur les revenus personnels et les actifs nets sont habituellement exigés. En ce qui a trait au portefeuille de prêts à l'investissement acquis en 2012, la souscription de prêts reposait davantage sur les garanties disponibles.

Le processus de souscription de marges de crédit hypothécaire permet d'évaluer le risque de crédit associé aux clients. De plus, ces prêts sont garantis par des actifs immobiliers et d'autres actifs. Enfin, 8 % du portefeuille de prêts personnels de la Banque est composé de prêts étudiants et de prêts accordés dans le cadre du programme Immigrants investisseurs, qui sont garantis par le gouvernement fédéral ou le gouvernement d'une province.

Autres garanties détenues

Lorsqu'elle exerce des activités de négociation, telles que les conventions de revente et des transactions sur dérivés, la Banque exige que la contrepartie fournisse une garantie qui la protège contre les pertes en cas de défaut de la contrepartie. Les transactions portant sur des garanties sont effectuées selon des modalités qui sont courantes et habituelles dans les activités de négociation standard.

Voici des exemples de modalités concernant des actifs offerts en garantie que la Banque peut vendre, donner en garantie ou affecter de nouveau en garantie.

- Les risques et les avantages liés aux actifs donnés en garantie reviennent à l'emprunteur;
- Les actifs donnés en garantie sont remis à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées;
- Le droit du créancier de vendre les actifs ou de les affecter de nouveau en garantie dépend de l'entente en vertu de laquelle le bien est donné en garantie; et
- S'il n'y a eu aucun manquement, le créancier doit remettre un actif comparable à l'emprunteur lorsque les obligations ont été respectées.

Au 31 octobre 2014, la valeur marchande approximative des biens affectés en garantie auprès de la Banque à l'égard des valeurs acquises en vertu de conventions de revente était de 3,2 milliards $ (2,2 milliards $ au 31 octobre 2013).

GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond aux pertes financières que peut subir la Banque en raison des fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres qui sous-tendent leur évaluation, notamment les taux d'intérêt, les taux de change ou les cours boursiers. Ce risque est inhérent aux activités de financement, de placement, de négociation et de gestion de l'actif et du passif (GAP) de la Banque.

Le ***risque de taux d'intérêt*** découle de l'incidence négative potentielle des fluctuations des taux d'intérêt. La section portant sur les activités de GAP décrit la gestion globale du risque de taux d'intérêt. Le risque structurel de marché est principalement lié aux différences de dates d'échéance ou de dates de réévaluation des éléments au bilan et hors bilan, ainsi qu'aux options incorporées dans certains produits bancaires, notamment les clauses de remboursement anticipé de prêts et les clauses de rachat de dépôts.

Le ***risque de change*** est le risque de perte que la Banque pourrait subir en raison de fluctuations défavorables des taux de change. Il découle essentiellement des positions de change détenues par la Banque pour soutenir l'offre de produits et services en devises autres que le dollar canadien, des activités de négociation et, dans une moindre mesure, du non-appariement en devises des actifs et des passifs au bilan ou hors bilan, ainsi que de la non-concordance des entrées et sorties de trésorerie en devises.

Le ***risque lié aux actions*** correspond au risque de perte financière que la Banque pourrait subir à la suite de fluctuations défavorables du cours des actions ou de l'instabilité du marché boursier en général.

Politiques et normes

L'objectif premier d'une gestion efficace des risques de marché est de mesurer adéquatement les principaux risques de marché et de veiller à ce que ces risques ne dépassent pas le seuil de tolérance au risque de la Banque. La Banque s'est donc dotée de politiques et de limites pour surveiller et encadrer l'exposition aux risques de marché découlant de ses activités de négociation, de placement et de GAP et les pratiques de gestion connexes. Ces politiques et limites établissent les pratiques de gestion de la Banque relativement à divers risques associés à ses activités de trésorerie. Elles sont approuvées par le comité de direction et par le comité de gestion des risques du conseil d'administration, au moins annuellement, afin de s'assurer de leur conformité aux principes, objectifs et stratégies de gestion.

Des rapports détaillés sur le niveau de risque et sur la surveillance des limites sont produits quotidiennement et présentés comme suit :

- quotidiennement aux gestionnaires de portefeuilles et de risques;
- trimestriellement au comité de direction et au comité de gestion des risques du conseil d'administration.

Méthodes d'évaluation et de gestion des risques de marché

L'évaluation des risques de marché repose sur les principaux facteurs de risque présents au sein de l'entreprise et peut comprendre, selon la complexité et la nature des activités :

- des limites dites nominales;
- la valeur à risque (VaR);
- des simulations de crise et d'autres mesures de sensibilité.

Limites dites nominales
La Banque fixe des limites qui sont conformes à son plan d'affaires et à son profil de risque de marché. En établissant ces limites, la Banque tient compte de la volatilité et de la liquidité du marché, de l'expérience organisationnelle et des stratégies d'affaires. Des limites sont établies au niveau des portefeuilles, des secteurs d'activité, des facteurs de risque et de la Banque dans son ensemble, et sont surveillées quotidiennement.

Valeur à risque
La VaR correspond à la perte potentielle que la Banque peut subir sur une période d'une journée, avec un niveau de confiance de 99 %. Par conséquent, les chances que les pertes réelles subies un jour donné soient plus élevées que la VaR sont théoriquement de 1 %. Pour calculer la VaR, des simulations historiques, prenant implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risque, sont effectuées. La VaR est basée sur un historique de données de 300 jours. Les VaR sont calculées sur une base quotidienne pour l'ensemble des activités des marchés financiers. La Banque utilise des tests de validité rétroactifs pour comparer les profits et les pertes théoriques aux résultats de la VaR de négociation. Cela permet de valider les hypothèses statistiques du modèle de VaR. Ces tests sont effectués pour chaque unité fonctionnelle spécifique et chaque facteur de risque, ainsi que pour le portefeuille de négociation dans son ensemble. La variation théorique des profits et pertes est générée en utilisant les fluctuations de prix quotidiennes et en formulant l'hypothèse que la composition du portefeuille de négociation est stable.

Simulations de crise et d'autres mesures de sensibilité
Parallèlement aux calculs de la VaR, l'incidence des simulations de crise sur les profits et les pertes est estimée pour les portefeuilles de négociation et de placement, et les résultats qui en découlent sont utilisés pour évaluer l'incidence de situations de marché anormales, mais plausibles. Les simulations de crise représentent une mesure de risque complémentaire à la VaR et visent à fournir une estimation des pires pertes que la Banque pourrait subir en présence de scénarios multiples. Le programme de simulations de crise intégré de la Banque combine des scénarios historiques, théoriques et statistiques afin de simuler l'incidence de changements importants des facteurs de risque sur la valeur de marché des portefeuilles. La Banque produit également, sur une base quotidienne, des mesures de sensibilité, incluant des mesures de volatilité et des mouvements parallèles de courbes de rendement, sur des unités fonctionnelles spécifiques et sur les activités des marchés des capitaux dans leur ensemble.

Activités de négociation

Les activités de négociation se font en fonction des besoins de la Banque et de ses clients. Les risques de marché associés aux activités de négociation découlent des activités pour lesquelles la Banque agit à titre de principal ou d'agent pour le compte de ses clients. Ces activités sont menées principalement par le secteur Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux et, dans une moindre mesure, par la Trésorerie corporative de la Banque. Le graphique ci-après présente la VaR totale quotidienne du portefeuille de négociation pour l'exercice 2014.

VAR QUOTIDIENNE DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION
Pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 (en milliers de dollars canadiens)

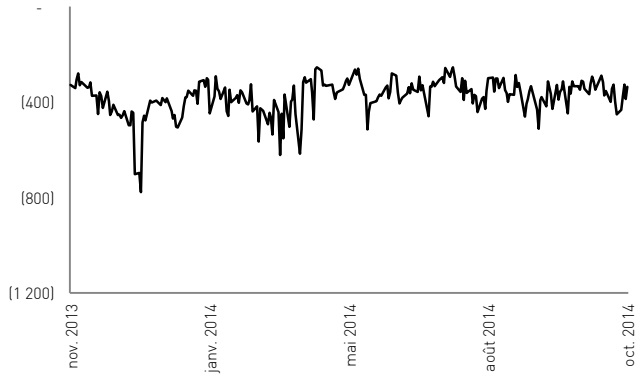

Activités de gestion de l'actif et du passif

Les activités de GAP visent à contrôler le risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond à l'incidence négative potentielle des fluctuations défavorables des taux d'intérêt sur les revenus et la valeur économique du capital de la Banque. Ce risque est attribuable principalement aux différences entre les dates d'échéance ou les dates de réévaluation des éléments au bilan et des éléments hors bilan, ainsi qu'aux options incorporées dans certains produits bancaires, notamment les clauses de remboursement anticipé des prêts, le rachat des dépôts et les engagements hypothécaires.

La gestion du risque structurel nécessite un suivi rigoureux de quatre groupes de portefeuilles distincts :

- les opérations bancaires de la clientèle de la Banque, qui dépendent des choix des clients, de la disponibilité des produits et des stratégies de tarification selon les termes;
- les activités de placement, qui comprennent les titres négociables et le financement institutionnel;
- les activités de négociation de titres, lesquels sont évalués quotidiennement à leur juste valeur de marché selon l'évolution des taux;
- un portefeuille de couverture qui permet à la Banque de contenir le risque global lié aux taux d'intérêt à l'intérieur de strictes limites internes.

La gestion dynamique du risque structurel vise à maximiser la rentabilité de la Banque, tout en préservant la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Pour atteindre ces objectifs, divers instruments de trésorerie et instruments dérivés, dont, principalement, des swaps de taux d'intérêt, sont utilisés pour modifier les caractéristiques de taux d'intérêt des instruments sous-jacents au bilan de la Banque et pour couvrir le risque inhérent aux options incorporées dans les produits de prêts et de dépôts.

Le risque structurel est géré globalement par la Trésorerie corporative de la Banque et surveillé par le comité de gestion de l'actif, du passif et du capital et par le comité de direction, conformément à la politique de gestion du risque structurel approuvée par le comité de gestion des risques du conseil d'administration. Cette politique définit les limites relatives à l'appréciation du risque lié à la valeur économique des capitaux propres et au revenu net d'intérêt. Ces limites de risque sont calculées en simulant l'incidence d'une variation parallèle, soudaine et soutenue de 100 points de base des taux pour toutes les échéances. Le risque lié au revenu net d'intérêt représente l'incidence défavorable des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt au cours des 12 mois suivants. Le risque lié à la valeur économique des capitaux propres mesure l'incidence défavorable nette sur la valeur actualisée de l'actif et du passif figurant au bilan et hors bilan.

Les positions des portefeuilles sont revues périodiquement par le comité de gestion de l'actif, du passif et du capital qui a la responsabilité de surveiller le positionnement de la Banque en ce qui concerne les fluctuations anticipées de taux d'intérêt et de recommander la couverture de tout risque de taux d'intérêt non désiré. De plus, des rapports de suivi des risques sont présentés périodiquement au comité de direction et au comité de gestion des risques du conseil d'administration.

Dans le cadre d'une saine gestion du risque structurel, un relevé des écarts de retarification hebdomadaire est produit. Ce relevé sert ensuite de base à des analyses de simulation de l'incidence des fluctuations de taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt et sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. L'un des exercices de simulation consiste à soumettre le bilan de la Banque à des hausses et à des baisses parallèles, soudaines et soutenues de 1 % et de 2 % des taux d'intérêt. Au 31 octobre 2014, par exemple, pour tous les portefeuilles, une augmentation de 1 % du taux d'intérêt aurait entraîné une augmentation d'environ 10,3 millions $ du revenu net d'intérêt avant impôts pour les 12 mois suivants, et aurait eu des retombées négatives de 22,0 millions $ sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Comme il est indiqué dans le tableau 29, la sensibilité aux variations des taux d'intérêt est demeurée faible au 31 octobre 2014. La direction continue de prévoir que les taux à long terme resteront à l'intérieur d'une fourchette étroite pour l'instant. Ces résultats reflètent les efforts de la haute direction pour tirer parti des fluctuations prévues des taux d'intérêt à court et à long terme, tout en maintenant la sensibilité à ces fluctuations bien en deçà des limites approuvées. La position de la Banque en matière de sensibilité aux taux d'intérêt, au 31 octobre 2014, est présentée à la note 25 des états financiers consolidés annuels.

Les estimations reposent sur un certain nombre d'hypothèses et de facteurs, qui correspondent aux lignes directrices approuvées par le comité de direction, soit :

- les seuils de passif-dépôts;
- en ce qui a trait aux simulations du revenu net d'intérêt, le renouvellement des prêts et des dépôts échus selon les modalités actuelles du marché;
- les actifs et les passifs au bilan et hors bilan sont généralement considérés comme venant à échéance à la date la plus rapprochée de l'échéance ou de la réévaluation contractuelle.

TABLEAU 29

ANALYSE DE SENSIBILITÉ AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT STRUCTUREL

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2014		2013	
	INCIDENCE SUR LE REVENU NET D'INTÉRÊT [1]	**INCIDENCE SUR LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES [2]**	INCIDENCE SUR LE REVENU NET D'INTÉRÊT [1]	INCIDENCE SUR LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES [2]
Variation des taux d'intérêt				
Augmentation de 100 points de base	**10 297 $**	**(21 990) $**	9 984 $	(22 746) $
Diminution de 100 points de base	**(15 793)**	**22 168**	(15 768)	23 302
Variation des taux d'intérêt				
Augmentation de 200 points de base	**20 662**	**(43 509)**	20 044	(44 426)
Diminution de 200 points de base	**(76 952) $**	**24 446 $**	(66 592) $	35 920 $

(1) Au cours des 12 prochains mois.

(2) Après impôts sur le résultat.

Risque de change

Le risque de change est surveillé à l'aide de limites nominales et d'autres analyses de sensibilité pour les activités de négociation. Au 31 octobre 2014, les actifs et les passifs libellés en dollars américains totalisaient respectivement 287,4 millions $ (219,3 millions $ au 31 octobre 2013) et 292,4 millions $ (223,1 millions $ au 31 octobre 2013). En outre, le risque relatif aux dérivés en dollars américains est limité étant donné que ces contrats sont acquis et vendus principalement afin de répondre aux besoins précis de clients. Au 31 octobre 2014, l'effet d'une variation soudaine de 5 % des taux de change n'aurait pas d'incidence importante sur le résultat net et les capitaux propres.

Les actifs et les dépôts libellés dans d'autres devises, essentiellement en livres sterling et en euros, totalisaient respectivement 21,4 millions $ (13,8 millions $ au 31 octobre 2013) et 16,2 millions $ (10,4 millions $ au 31 octobre 2013). Les devises autres que le dollar américain ne sont généralement achetées ou vendues que pour satisfaire aux besoins précis de clients. Conséquemment, le risque de change auquel la Banque est exposée à l'égard de ces devises est limité.

Risque lié aux actions

Les positions de la Banque en titres de participation consistent principalement en des titres négociés sur un marché boursier au Canada et, par conséquent, la sensibilité de ces portefeuilles est essentiellement corrélée aux rendements du marché boursier canadien. Une partie des titres de participation de la Banque sert à couvrir des dépôts indexés. De plus, la Banque est exposée aux actions du fait de ses régimes de retraite. Au 31 octobre 2014, le risque global est demeuré relativement faible, une fluctuation de 10 % du marché boursier canadien n'ayant qu'une incidence potentielle de 20,5 millions $ sur les capitaux propres de la Banque (16,0 millions $ au 31 octobre 2013).

GESTION DU RISQUE D'ILLIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

Le risque d'illiquidité et de financement correspond à la possibilité que la Banque ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières. Les obligations financières comprennent les obligations envers les déposants et les fournisseurs, de même que les engagements au titre de prêts, les placements et le nantissement.

Le risque d'illiquidité global de la Banque est géré par la Trésorerie corporative et surveillé par le comité de gestion de l'actif, du passif et du capital, et, ultimement, par le comité de direction, conformément aux politiques régissant le financement et les liquidités, et la gestion du nantissement. Le but principal de ces politiques est de faire en sorte que la Banque dispose de liquidités suffisantes pour respecter ses obligations financières actuelles et futures, dans des conditions tant normales qu'exceptionnelles.

Les simulations de crise de liquidité effectuées régulièrement permettent à la Banque de définir sa tolérance au risque à l'égard de la liquidité et du financement quant au niveau de liquidité minimal requis qui assurerait la survie de la Banque pendant au moins 90 jours dans l'éventualité d'une crise de liquidité.

La Banque effectue un suivi quotidien de ses liquidités et s'assure que les indicateurs de liquidité respectent les limites établies. Dans le cadre de la gestion du risque d'illiquidité, une attention particulière est accordée aux échéances des dépôts et des prêts ainsi qu'à la disponibilité et à la demande de fonds au moment de la planification du financement. La Banque maintient une réserve d'actifs liquides non grevés qui sont immédiatement disponibles pour parer aux éventualités et qui constituent une réserve de liquidités. Elle définit ses besoins de liquidités au moyen de scénarios évaluant les actifs liquides nécessaires pour couvrir des taux prédéterminés de retrait de financement de gros et de dépôts de particuliers au cours de périodes précises. La Banque s'efforce de maintenir un volume stable de dépôts de base en provenance de sa clientèle de particuliers, commerciale et de courtiers, de même que des sources de financement de gros bien diversifiées. Les limites relatives aux sources de financement font l'objet d'une surveillance à l'échelon de la haute direction et du conseil d'administration. Les stratégies de financement comprennent aussi la titrisation de prêts et l'émission de titres de participation ou de titres d'emprunt sur les marchés des capitaux. Un plan de contingence en matière de liquidités est préparé et examiné régulièrement. Il s'agit d'un plan d'action détaillé qui permettrait à la Banque de s'acquitter de ses obligations dans l'éventualité d'une crise de liquidité interne ou externe.

Évolution de la réglementation en matière de liquidités

En décembre 2010, le CBCB a publié le document intitulé *Bâle III : Dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* (le dispositif de Bâle III relatif à la liquidité), qui décrit deux nouvelles exigences en matière de liquidité qui s'ajoutent aux mesures supplémentaires relatives à la présentation. Ce document stipule que le ratio de liquidité à court terme (LCR) et le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) deviendront les normes réglementaires minimales à compter respectivement de janvier 2015 et janvier 2018. D'autres mises à jour sur le LCR et les outils de suivi du risque de liquidité ont été publiées par la suite en 2013 et en 2014. En avril 2013, le CBCB a publié de nouvelles lignes directrices sur la gestion des liquidités intrajournalières. Le 31 octobre 2014, le CBCB a publié le document intitulé *Bâle III : Ratio structurel de liquidité à long terme* (NSFR), qui met à jour le NSFR de Bâle III et confirme la date de prise d'effet de janvier 2018.

En mai 2014, le BSIF a publié une ligne directrice exhaustive de portée nationale, intitulée Normes de liquidité (LAR), qui tient compte des normes de liquidité et des outils de suivi du CBCB susmentionnés et a officialisé l'utilisation de l'outil de surveillance des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). La ligne directrice LAR a ensuite été mise à jour en novembre 2014 afin de clarifier l'interprétation et l'application de certaines consignes. La date de mise en œuvre de la norme sur le ratio LCR, une des mesures introduites par la ligne directrice LAR, est le 1er janvier 2015. La Banque met actuellement la touche finale au développement de systèmes de production de rapports afin de satisfaire à ces nouvelles exigences et, bien qu'il soit trop tôt pour déterminer leur incidence définitive sur les niveaux de liquidités, la direction s'attend à ce que la Banque respecte les normes futures.

En janvier 2014, le CBCB a publié son document final intitulé *Ratio de liquidité à court terme : Normes de publicité*. Les banques devraient se conformer aux normes de présentation de l'information sur le ratio LCR du CBCB à compter du premier trimestre complet de l'année civile 2015 (soit le deuxième trimestre 2015 pour les banques canadiennes). Le 16 juillet 2014, le BSIF a publié sa ligne directrice D-11 - *Divulgation publique du ratio de liquidité à court terme des banques d'importance systémique intérieure*. Cette ligne directrice énonce les exigences en matière de divulgation relatives au LCR pour les BISN et est conforme au document du CBCB.

Informations détaillées sur les liquidités

Les liquidités de la Banque se composent de la trésorerie, des dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques, des dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques, des valeurs mobilières et des valeurs acquises en vertu de conventions de revente. Au 31 octobre 2014, ces actifs totalisaient 6,7 milliards $, une augmentation de 0,8 milliard $ comparativement au niveau du 31 octobre 2013. Ce niveau plus élevé de liquidités reflète l'augmentation récente des dépôts institutionnels, étant donné que la Banque a maintenu des sources de financement diversifiées en appui à la croissance prévue des prêts. Cette augmentation a été partiellement neutralisée par une diminution des actifs de remplacement qui ont été affectés au remboursement, au cours de l'exercice, de la dette liée aux activités de titrisation venue à échéance, ainsi que par une baisse des titres détenus à des fins de transaction. Dans l'ensemble, la Banque continue de gérer avec prudence le niveau de ses liquidités et de détenir des liquidités suffisantes de diverses sources pour respecter ses obligations financières actuelles et futures, dans des conditions tant normales qu'exceptionnelles.

Les liquidités de la Banque sont constituées principalement de placements directs dans des valeurs négociables émises ou garanties par le gouvernement, par des provinces ou par des municipalités du Canada et incluent également des titres de créances à court terme garanties par de telles valeurs. Ces liquidités procurent à la Banque la souplesse nécessaire pour gérer les engagements et les échéances de son portefeuille de prêts et de dépôts, et pour répondre à d'autres besoins opérationnels courants. La gestion des liquidités, sur le plan de l'optimisation de leur niveau et de leur composition, contribue considérablement aux résultats de la Banque. En outre, les portefeuilles détenus à des fins de transaction offrent des possibilités de négociation de titres à revenu fixe et d'actions.

Financement

La Banque compte principalement sur les dépôts de détail pour le financement de ses opérations. Les dépôts de détail continuent d'être une source de financement particulièrement stable pour la Banque. Cette stratégie de financement est également bien adaptée aux exigences réglementaires à venir, qui reconnaissent que ces dépôts sont la source de financement la plus stable, comme il est mentionné à la rubrique « Gestion du risque d'illiquidité et de financement » ci-dessus. La Banque peut compter à la fois sur un réseau de succursales bien établi au Québec et sur un réseau très efficace de conseillers indépendants géré par B2B Banque. Au 31 octobre 2014, les dépôts de particuliers représentaient 76 % du portefeuille total de dépôts de la Banque.

En outre, la Banque peut facilement avoir accès au marché des dépôts institutionnels comme autre source de financement pour optimiser l'ensemble de son financement. De plus, la Banque utilise la titrisation des prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) et, dans une moindre mesure, des conduits à vendeurs multiples. Cette source de liquidités procure la souplesse accrue requise pour faire face aux augmentations spécifiques de besoins en financement.

SOURCES DE FINANCEMENT
Au 31 octobre 2014 (en pourcentage)

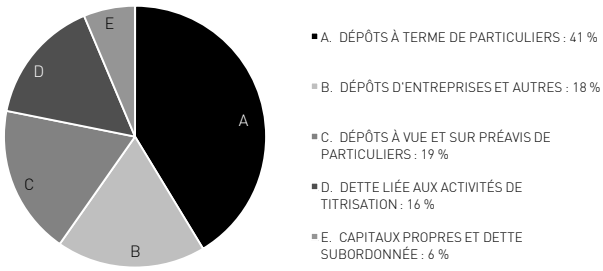

Dépôts de particuliers

Le total des dépôts de particuliers a légèrement diminué pour s'établir à 18,7 milliards $ au 31 octobre 2014, en comparaison de 19,3 milliards $ au 31 octobre 2013, en cohérence avec la croissance plus modérée des portefeuilles de prêts. Néanmoins, le ratio des dépôts de particuliers par rapport au total des dépôts demeure bien au-dessus de la moyenne canadienne et la Banque continue à porter une attention particulière au maintien de sa position privilégiée sur le marché de détail et sur le marché des dépôts par l'entremise de conseillers financiers indépendants à l'aide de son réseau de succursales et de B2B Banque. Une proportion importante de ces dépôts est assurée par la Société d'assurance-dépôts du Canada, jusqu'à concurrence de 100 000 $ par client, par institution financière de dépôt réglementée.

Dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts

Les dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts ont augmenté de 1,1 milliard $ depuis le 31 octobre 2013 pour s'établir à 5,8 milliards $ au 31 octobre 2014, principalement en raison de nouveaux dépôts obtenus au cours du deuxième semestre 2014. Ces dépôts contribuent à la diversification des sources de financement de la Banque et à la gestion active du niveau de ses liquidités.

TABLEAU 30

DÉPÔTS

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2014		2013	
Particuliers				
À vue et sur préavis				
Réseau de succursales	**2 626 825 $**	**10,7 %**	2 414 724 $	10,1 %
Intermédiaires financiers	**3 150 892**	**12,8**	3 289 443	13,7
	5 777 717	**23,5**	5 704 167	23,8
À terme				
Réseau de succursales	**5 565 729**	**22,7**	5 549 530	23,2
Intermédiaires financiers	**7 398 535**	**30,2**	8 028 345	33,6
	12 964 264	**52,9**	13 577 875	56,8
	18 741 981	**76,4**	19 282 042	80,6
Entreprises, banques et autres				
À vue et sur préavis	**2 451 698**	**10,0**	2 477 804	10,3
À terme	**3 329 347**	**13,6**	2 167 504	9,1
	5 781 045	**23,6**	4 645 308	19,4
Dépôts	**24 523 026 $**	**100,0 %**	23 927 350 $	100,0 %

Notes de crédit

Les dépôts de particuliers, levés par le réseau de succursales et d'intermédiaires financiers, constituent la principale source de financement de la Banque. Dans certaines circonstances, toutefois, notamment en période de forte croissance, la Banque doit se tourner vers les marchés de gros afin d'obtenir du financement grâce à la titrisation et au financement non garanti. La capacité de la Banque d'obtenir ce type de financement, ainsi que les conditions connexes, est liée aux notes de crédit attribuées par les agences de notation comme DBRS et Standard & Poor's Rating Services (S&P). Les révisions des notes de crédit de la Banque pourraient donc avoir une incidence sur le financement des activités et sur les exigences en matière de garanties.

La Banque assure une surveillance hebdomadaire de l'incidence d'un déclassement hypothétique de sa note de crédit sur les exigences en matière de garantie. Au 31 octobre 2014, les garanties additionnelles qui seraient requises dans l'éventualité d'une baisse d'un cran à trois crans de la note de crédit sont négligeables.

Le 29 septembre 2014, S&P a abaissé la note de crédit des actions privilégiées, série 11 admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1 de la Banque, de BB+ à BB, et celle des actions privilégiées, série 13 admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV), de BB à BB-. Les baisses ont touché toutes les grandes banques canadiennes et reflètent le point de vue de S&P voulant que les organismes de réglementation au Canada et ailleurs aient adopté une position plus ferme en matière de recapitalisation interne (selon laquelle les investisseurs partagent les coûts du sauvetage par un gouvernement d'une banque défaillante) à l'égard des instruments de fonds propres hybrides. S&P a confirmé toutes les autres notes de crédit de la Banque.

Le 20 octobre 2014, DBRS a haussé les notes de crédit à long terme de la Banque, y compris sa notation d'émetteur et les notations de ses dépôts et dettes de premier rang, de BBB (haut) à A (bas). Parallèlement, les notes de la dette subordonnée, des actions privilégiées admissibles comme FPUNV et des autres actions privilégiées de la Banque ont été rehaussées. Cette hausse des notes de crédit met un terme à la tendance positive maintenue par DBRS au cours des deux derniers exercices. En conséquence, toutes les tendances ont été ramenées à Stable, ce qui signifie que DBRS prévoit que la Banque produira des résultats stables dans l'avenir. La note de crédit des instruments à court terme de la Banque a également été confirmée et est demeurée inchangée. L'augmentation des notes de crédit de la Banque, une des rares depuis 2008 pour une banque canadienne, est particulièrement intéressante puisqu'elle améliore l'accessibilité au marché des investisseurs institutionnels.

Le tableau suivant présente les notes de crédit de la Banque attribuées par les agences de notation.

TABLEAU 31

NOTES DE CRÉDIT [1]

Au 3 décembre 2014

	DBRS	STANDARD & POOR'S
Dépôts et dettes de premier rang	A (bas)	BBB
Instruments à court terme	R-1 (bas)	A-2
Dette subordonnée	BBB (haut)	BBB-
Actions privilégiées	Pfd-3 (haut)	BB
Actions privilégiées FPUNV	Pfd-3	BB-

(1) Une perspective de notation attribuée par S&P est une évaluation de l'évolution potentielle d'une note de crédit à long terme sur un horizon à moyen terme (en général de six mois à deux ans). Tout changement dans les conditions économiques ou financières est pris en considération dans la détermination d'une perspective de notation. Une perspective ne constitue pas nécessairement un signe avant-coureur d'un changement de note de crédit ou d'une intervention future.
Les perspectives de notation déterminées par S&P et leur signification sont les suivantes :
– « Positive » signifie que la note pourrait être haussée;
– « Négative » signifie que la note pourrait être abaissée;
– « Stable » signifie qu'il est peu probable que la note change;
– « En développement » signifie qu'une note pourrait être haussée ou abaissée.
Chaque catégorie de note de DBRS est accompagnée de l'une des trois tendances - « positive », « stable », « négative » - et de la mention « sous examen ». La tendance qui accompagne la note de crédit donne aux investisseurs des indications relativement à l'avis de DBRS sur les perspectives de la notation en question. Cependant, les investisseurs ne doivent pas présumer qu'une tendance positive ou négative est nécessairement indicative de l'imminence de la modification d'une note.

Obligations contractuelles

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes contractuelles de diverses natures. Ses principales obligations résultent de l'émission de titres d'emprunt, y compris des dépôts de particuliers, d'entreprises et d'autres institutions. Ce financement, combiné aux émissions de capital-actions, sert principalement à financer les opérations de prêts et d'investissement.

En outre, la Banque doit s'assurer qu'elle dispose des liquidités nécessaires pour répondre à ses besoins liés aux dépenses d'exploitation courantes. Par ailleurs, elle doit investir des sommes importantes chaque année dans certains projets d'investissement en infrastructure, notamment l'entretien de son réseau de succursales, la maintenance de ses plateformes informatiques ainsi que des projets liés aux nouveaux produits et services, aux outils de vente et de gestion ou à la conformité aux exigences en matière de réglementation.

Le tableau 32 ci-après présente les échéances contractuelles résiduelles des principaux passifs financiers et des autres obligations contractuelles de la Banque aux 31 octobre 2014 et 2013. La note 29 des états financiers consolidés annuels contient de plus amples renseignements à ce sujet.

La Banque est également exposée au risque d'illiquidité lorsqu'elle contracte des engagements de crédit. Au 31 octobre 2014, ces engagements s'élevaient à environ 3,6 milliards $ (3,2 milliards $ au 31 octobre 2013), excluant les facilités de crédit aux particuliers et les marges sur cartes de crédit qui sont inconditionnellement révocables au gré de la Banque.

TABLEAU 32

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

2014

		À TERME				
	À VUE ET SUR PRÉAVIS	**MOINS DE 1 AN**	**DE 1 À 3 ANS**	**DE 3 À 5 ANS**	**PLUS DE 5 ANS**	**TOTAL**
Passifs financiers						
Dépôts	**8 229 415 $**	**8 198 250 $**	**5 417 632 $**	**2 544 416 $**	**133 313 $**	**24 523 026 $**
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	**—**	**1 562 477**	**—**	**—**	**—**	**1 562 477**
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	**—**	**581 861**	**—**	**—**	**—**	**581 861**
Dette liée aux activités de titrisation	**—**	**776 776**	**2 326 453**	**1 507 142**	**253 477**	**4 863 848**
Dette subordonnée	**—**	**—**	**450 000**	**—**	**—**	**450 000**
Dérivés [1]	**—**	**5 347**	**4 846**	**485**	**(199)**	**10 479**
	8 229 415	**11 124 711**	**8 198 931**	**4 052 043**	**386 591**	**31 991 691**
Autres obligations contractuelles						
Engagements en vertu de baux, de contrats de services informatiques et autres contrats	**—**	**124 052**	**199 143**	**98 305**	**78 334**	**499 834**
Total	**8 229 415 $**	**11 248 763 $**	**8 398 074 $**	**4 150 348 $**	**464 925 $**	**32 491 525 $**

2013

		À TERME				
	À VUE ET SUR PRÉAVIS	MOINS DE 1 AN	DE 1 À 3 ANS	DE 3 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Passifs financiers						
Dépôts	8 181 971 $	6 602 041 $	7 289 729 $	1 787 386 $	66 223 $	23 927 350 $
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	—	1 464 269	—	—	—	1 464 269
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	—	339 602	—	—	—	339 602
Dette liée aux activités de titrisation	—	1 174 985	1 954 444	1 607 181	238 104	4 974 714
Dette subordonnée	—	—	250 000	200 000	—	450 000
Dérivés [1]	—	6 294	8 785	2 673	(240)	17 512
	8 181 971	9 587 191	9 502 958	3 597 240	304 087	31 173 447
Autres obligations contractuelles						
Engagements en vertu de baux, de contrats de services informatiques et autres contrats	—	89 486	213 852	141 721	104 029	549 088
Total	8 181 971 $	9 676 677 $	9 716 810 $	3 738 961 $	408 116 $	31 722 535 $

(1) Les engagements relatifs à des dérivés ne représentent que les paiements théoriques liés aux dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie et utilisés à des fins de gestion du risque de taux d'intérêt dont la juste valeur nette était négative au 31 octobre. Un sommaire des montants nominaux de référence associés aux dérivés en fonction de leur échéance est présenté à la note 26 des états financiers consolidés annuels.

GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est inhérent aux activités des institutions financières. Il découle d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes ou à des événements extérieurs.

La politique de gestion du risque opérationnel, revue annuellement par le comité de gestion des risques du conseil d'administration, définit le cadre de gestion du risque opérationnel ainsi que les rôles et responsabilités de diverses parties prenantes. Il incombe toutefois aux gestionnaires des secteurs d'activité et des filiales de gérer de manière proactive le risque opérationnel inhérent à leurs activités quotidiennes. Le secteur Gestion du risque opérationnel supervise le processus de gestion du risque opérationnel. Le secteur Audit interne de la Banque participe à ce processus en communiquant les conclusions de ses mandats d'audit au secteur Gestion du risque opérationnel, ainsi qu'au comité de gestion des risques du conseil et au comité d'audit.

Le processus de gestion du risque opérationnel dont s'est dotée la Banque comprend les étapes suivantes :

Adoption de politiques par le conseil d'administration
Le cadre de gestion du risque opérationnel comprend les politiques suivantes : gestion du risque opérationnel, gestion du risque d'impartition, gestion de la continuité des affaires, gestion du risque lié à la sécurité de l'information, protection des renseignements personnels et gestion du risque lié à la réputation.

Cueillette des données sur les pertes opérationnelles
Les données concernant les pertes opérationnelles sont centralisées au sein du secteur Gestion du risque opérationnel.

Identification du risque opérationnel
Les gestionnaires doivent détecter les risques découlant de leurs activités, y compris les risques liés aux nouveaux produits, aux nouvelles activités et aux nouveaux processus selon la méthode élaborée par le secteur Gestion du risque opérationnel. Le secteur Gestion du risque opérationnel viendra en aide aux secteurs d'activité au besoin et examinera l'analyse des risques.

Évaluation du risque opérationnel
Les activités de la Banque sont divisées en processus liés au risque opérationnel qui doivent être évalués sur une base régulière par les secteurs d'activité avec l'appui du secteur Gestion du risque opérationnel, selon le programme d'autoévaluation du risque opérationnel. Des évaluations du risque opérationnel doivent être effectuées à la suite de toute modification importante de ces processus ou de la mise en œuvre d'un nouveau processus. Ces évaluations comprennent l'évaluation de l'incidence et de la probabilité du risque inhérent de même que de l'efficacité du contrôle des risques. Au besoin, les plans d'action conçus par les secteurs d'activité visent l'atténuation de tout risque important recensé, et le secteur Gestion du risque opérationnel en surveille l'évolution.

Gestion du risque opérationnel
La gestion du risque opérationnel touche notamment la prise de la décision d'accepter, d'atténuer, d'éviter ou de transférer certains risques, et de mettre en place les procédures et mesures de contrôle appropriées. La Banque utilise plusieurs moyens pour réduire au minimum ou transférer ses risques, y compris la participation à un programme d'assurances corporatives, et l'élaboration d'un plan global et intégré de continuité des affaires.

Production de rapports sur le risque opérationnel
Le secteur Gestion du risque opérationnel produit des rapports qui sont remis aux gestionnaires, à la haute direction et au comité de gestion des risques du conseil d'administration. Ces rapports contiennent notamment des renseignements sur les pertes opérationnelles par catégorie de risques et par grand secteur d'activité.

Assurances corporatives

Dans le but d'atténuer en partie le risque opérationnel, la Banque s'appuie également sur un programme d'assurances corporatives exhaustif.

Gestion de l'impartition

La Banque s'appuie sur diverses stratégies qui lui permettront de demeurer concurrentielle aussi bien en matière de coûts qu'en matière de diversification économiquement efficace de produits. L'impartition constitue l'une de ces stratégies importantes. Elle permet d'accéder à des technologies de pointe, favorise les économies d'échelle et contribue à l'amélioration de l'efficacité des processus. Une entente d'impartition sera considérée comme acceptable si elle procure à la Banque des avantages à court et à long terme, tout en comportant un niveau de risque acceptable. La Banque a mis en place une politique de gestion du risque d'impartition pour l'ensemble de ses activités. Cette politique vise à superviser les activités d'impartition et à assurer que les ententes les plus importantes sont gérées avec prudence et que leur surveillance et leur supervision sont adéquates selon leur importance.

GESTION DU RISQUE LIÉ À LA RÉGLEMENTATION

Le risque lié à la réglementation fait référence au risque que la Banque ne se conforme pas aux lois, règles, règlements, lignes directrices des autorités de réglementation ou aux codes volontaires applicables. La politique de gestion du risque lié à la réglementation a recours au cadre de gestion du risque lié à la réglementation de la Banque qui comprend les éléments suivants :

- détermination des exigences en matière de réglementation applicables à la Banque et évaluation du risque attribuable à chaque exigence;
- élaboration, documentation, mise en œuvre des contrôles et évaluation de leur efficacité pour assurer la conformité aux exigences en matière de réglementation;
- évaluation indépendante de l'efficacité des contrôles;
- identification et signalement des situations de non-conformité;
- renforcement des contrôles et correction des situations de non-conformité.

La gestion du risque lié à la réglementation est aussi régie par la politique sur le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes et par la politique sur la protection des renseignements personnels.

Le comité de gestion du risque lié à la réglementation est mis en place pour partager l'information et les meilleures pratiques. Il chapeaute également l'identification des exigences applicables à la Banque et surveille toute question de non-conformité. De plus, il soumet les rapports sur la gestion du risque lié à la réglementation au comité de direction et au comité de gestion des risques du conseil d'administration.

Un comité de coordination du programme en matière de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes a également été mis sur pied pour surveiller plus précisément la conformité à la réglementation relative au recyclage des produits de la criminalité et au financement des activités terroristes.

Les rapports sur la gestion du risque lié à la réglementation sont soumis au moins chaque semestre au comité de direction et au comité de gestion des risques du conseil d'administration. L'efficacité du cadre de gestion du risque lié à la réglementation et du programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes est évaluée formellement chaque année.

GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

Le risque d'assurance correspond au risque de pertes qui peuvent être subies lorsque les hypothèses relatives aux produits d'assurance offerts par la Banque, en particulier en ce qui concerne la formulation des hypothèses utilisées pour établir les primes ou pour l'évaluation des réserves, diffèrent des résultats réels en matière d'assurance. La Banque assume certains risques d'assurance, principalement à l'égard des produits d'assurance pour les créanciers. Le risque d'assurance est géré dans le cadre d'un programme indépendant surveillé par des experts du domaine de l'assurance et des représentants de la Banque. La Banque souscrit des protections de réassurance afin d'atténuer les risques découlant de catastrophes ou de réclamations importantes, y compris des actes de terrorisme. En outre, l'élaboration et la tarification des produits d'assurance offerts par la Banque sont revues par des actuaires consultants, sur la base des pratiques reconnues.

GESTION DU RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Le risque environnemental correspond au risque de pertes financières qui peuvent survenir lorsqu'il est nécessaire de remettre les actifs de la Banque ou les actifs saisis de clients de la Banque dans un état environnemental sain. Le risque environnemental lié aux activités de financement est géré dans le cadre du processus d'approbation de prêts, alors que les risques liés aux actifs de la Banque, quoique limités, sont surtout gérés par le secteur Immobilier.

GESTION DU RISQUE LIÉ À LA RÉPUTATION

Le risque lié à la réputation correspond au risque qu'une décision, un événement ou une série d'événements puisse influer, directement ou indirectement, sur l'image que les actionnaires, les clients, les employés, le grand public ou toute autre partie prenante ont de la Banque, et ait une incidence négative sur ses revenus, ses activités et, en définitive, sur sa valeur.

Le risque lié à la réputation découle le plus souvent d'une gestion inadéquate des autres risques et peut toucher la quasi-totalité des activités d'une institution financière, même quand les activités sont, d'un point de vue technique, conformes aux exigences légales et aux exigences en matière de comptabilité et de réglementation. La réputation constitue un actif essentiel qui contribue à la croissance de l'entreprise, au maintien du lien de confiance avec les clients et le grand public et à l'optimisation de la valeur pour les actionnaires. Par conséquent, la réputation constitue un atout stratégique important.

Soucieux de protéger la Banque contre toute atteinte à sa réputation, et compte tenu de l'importance de ce risque, le comité de direction contrôle et supervise la gestion du risque de réputation au moyen d'une politique sur le risque lié à la réputation. Cette politique fait partie intégrante du cadre d'appétit et de gestion des risques. Tout au long de l'exécution des stratégies de la Banque, les hauts dirigeants, les administrateurs, les directeurs et tous les employés sont responsables de veiller à ce que la réputation de la Banque demeure adéquate. Le code de conduite et d'autres politiques soutiennent également une gestion adéquate des menaces potentielles qui pourraient avoir une incidence directe ou indirecte sur la réputation de la Banque.

AUTRES RISQUES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LES RÉSULTATS FUTURS

Outre les principaux risques d'affaires décrits ci-dessus, il y a d'autres risques et incertitudes qui pourraient avoir une incidence importante sur les résultats de la Banque et qui pourraient faire en sorte que ceux-ci diffèrent substantiellement des énoncés prospectifs définis au début de ce document. Bien que des processus et des contrôles exhaustifs soient mis en place pour atténuer ces risques, ces derniers pourraient, de par leur nature, influencer grandement la performance de la Banque.

Conjoncture économique au Canada

La Banque exerce ses activités principalement au Québec et en Ontario mais également, dans une moindre mesure, dans le reste du Canada. Ses revenus sont donc particulièrement sensibles à la conjoncture économique et commerciale au Canada. Les principaux facteurs à surveiller comprennent les taux d'intérêt, l'inflation, les fluctuations des marchés des capitaux, la vigueur de l'économie et les volumes d'affaires de la Banque dans certaines régions clés. Le niveau très bas de pertes sur prêts reflète les conditions de crédit favorables au Canada. Toutefois, une récession économique pourrait entraîner la hausse rapide des pertes sur prêts. Une détérioration prolongée de l'économie canadienne pourrait donc avoir une incidence défavorable sur les activités de la Banque. Depuis 2009, l'endettement des ménages n'a cessé d'augmenter. Par conséquent, une augmentation importante des taux d'intérêt et du chômage peut avoir une incidence négative sur le revenu personnel disponible et la capacité de service de la dette. Par conséquent, la Banque pourrait être touchée par une hausse des probabilités de défaut dans certains portefeuilles de prêts. La Banque est également exposée à une certaine concentration de prêts garantis par des biens immobiliers (comme les portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels, de marges de crédit garanties, de prêts immobiliers et certaines parties du portefeuille de prêts commerciaux). Une correction possible du marché immobilier canadien pourrait donc avoir une incidence négative sur ces portefeuilles de prêts.

En outre, des modifications imprévues aux habitudes des consommateurs en matière de dépenses et d'épargne pourraient avoir des conséquences directes sur la conjoncture économique. Les relations d'affaires avec les clients pourraient par conséquent se dégrader, ce qui nécessiterait le développement rapide de nouveaux produits et services.

Évolution des lois et de la réglementation

L'évolution des lois et de la réglementation pourrait avoir une incidence sur la Banque en influant sur son offre de produits et de services et sur la compétitivité du secteur des services financiers. Certaines modifications importantes à la réglementation nationale et internationale apportées récemment pour renforcer les exigences en matière de fonds propres et de liquidités pourraient se répercuter sur les activités de la Banque. Les nouvelles règles applicables aux institutions financières ont considérablement augmenté et évoluent à un rythme effréné. Les règles qui sont déjà en place sont également visées et sont assujetties à des changements soudains, et la Banque doit s'y conformer. Cette situation exige une mobilisation considérable de ressources techniques, humaines et financières dans un délai très court. Par conséquent, la Banque peut avoir à supporter les conséquences d'une mise en place rapide des modifications à la réglementation et le fardeau des coûts connexes.

Concurrence

La concurrence sur le marché des services financiers est très importante. Le niveau de la concurrence dans les différents segments de marché où la Banque exerce ses activités influe sur sa performance. La vive concurrence dans le secteur des services financiers pourrait nuire à la capacité de la Banque d'atteindre ses objectifs. Plusieurs facteurs, dont le prix des produits et des services offerts, leur qualité et leur variété, ainsi que les initiatives des concurrents, pourraient avoir une incidence négative sur le positionnement de la Banque.

Cybersécurité

La Banque a mis en place des processus pour protéger son réseau et ses activités contre les cyberincidents et les cybermenaces émergentes.

Continuité des affaires

Des événements externes imprévus, comme les catastrophes naturelles, sont des facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la Banque. Les ressources, les processus et les résultats de la Banque pourraient dépendre de sa capacité à mettre en œuvre un plan de continuité des affaires en temps opportun. La planification de l'éventualité de ces événements a été prise en compte dans le cadre de la gestion des risques de la Banque et est gérée conformément à la politique de gestion de la continuité des affaires.

Développements technologiques

La capacité de la Banque de gérer les risques associés aux développements technologiques rapides et à l'innovation pourrait se répercuter sur les résultats prospectifs.

Capacité à attirer et à conserver des employés clés

La performance future de la Banque dépend en grande partie de sa capacité à attirer et à conserver des employés clés. Au sein du secteur des services financiers, la concurrence pour le recrutement d'employés et de cadres est plutôt vive et rien ne garantit que la Banque réussira à attirer et à conserver ces personnes, ce qui pourrait influencer considérablement les opérations et la compétitivité de la Banque.

Infrastructure commerciale

La Banque fait affaire avec des tiers pour s'assurer de disposer des composantes indispensables à son infrastructure commerciale, notamment des connexions Internet et d'autres services de communications et de gestion de bases de données. Une interruption de ces services pourrait nuire à la capacité de la Banque d'offrir ses produits et services à ses diverses clientèles et de poursuivre ses activités.

Risque lié aux modèles

La Banque a recours à divers modèles dans le cadre de la gestion continue de ses risques qui peuvent l'exposer au risque lié aux modèles. Ce risque correspond à la perte potentielle qui pourrait découler du risque qu'un modèle ne fonctionne pas ou ne permette pas de détecter le risque comme prévu. Il découle également de l'utilisation inappropriée d'un modèle. La Banque a mis en place un processus de validation des modèles aux fins de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'application des principaux modèles de la Banque en ce qui a trait à l'approche avancée en matière de risque de crédit.

Autres facteurs

D'autres facteurs hors du contrôle de la Banque pourraient influencer les résultats, comme il est mentionné dans la « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » au début du présent rapport de gestion. Il convient de noter que la liste de facteurs énoncés ci-dessus n'est pas exhaustive.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) de la Banque sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée à la haute direction de la Banque, laquelle assure une communication appropriée de cette information. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à l'intégralité et à la fiabilité de l'information financière conformément aux PCGR.

Le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière sont responsables de la mise en place et du maintien des CPCI et du CIIF, conformément aux directives du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*. Ils sont secondés dans cette tâche par le comité de divulgation, dont les membres sont des hauts dirigeants de la Banque.

Au 31 octobre 2014, le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière ont fait évaluer, sous leur supervision, l'efficacité des CPCI, conformément au Règlement 52-109, et ont conclu, sur la base de cette évaluation, qu'ils étaient efficaces et bien conçus à cette date.

De même, au 31 octobre 2014, le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière ont fait évaluer, sous leur supervision, la conception et l'efficacité du CIIF, conformément au Règlement 52-109, et ont conclu, sur la base de cette évaluation, qu'il était efficace et bien conçu à cette date.

L'évaluation des CPCI a été réalisée selon le cadre de contrôle défini en 1992 par le *Committee of Sponsoring Organizations* (COSO) de la *Treadway Commission*. L'évaluation de la conception et de l'efficacité du CIIF a été réalisée en utilisant le cadre de contrôle défini par le COSO en ce qui concerne les contrôles relatifs aux volets Entité et Finances et en utilisant les objectifs de contrôle de l'information et des technologies associées (COBIT) en ce qui concerne les contrôles généraux des technologies de l'information.

Compte tenu des limites inhérentes à tout système de contrôle, l'évaluation des contrôles par la direction ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que tous les problèmes de contrôle interne qui pourraient entraîner de graves inexactitudes ont été détectés.

Modifications apportées au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2014, aucune modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a eu une incidence importante ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Les principales méthodes comptables auxquelles se conforme la Banque sont présentées aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés annuels. Certaines de ces méthodes comptables sont jugées critiques, étant donné qu'elles exigent de la direction qu'elle exerce son jugement pour formuler des estimations particulièrement importantes qui, de par leur nature, soulèvent des incertitudes. Les modifications de ces estimations pourraient avoir une incidence considérable sur les états financiers consolidés de la Banque. Ces méthodes comptables critiques sont décrites ci-dessous.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Provisions cumulatives pour pertes sur prêts

Les provisions cumulatives pour pertes sur prêts permettent d'ajuster la valeur des prêts pour refléter l'estimation par la direction des pertes subies dans les portefeuilles de prêts. La direction revoit régulièrement la qualité du crédit des portefeuilles afin de s'assurer de la suffisance des provisions cumulatives pour pertes sur prêts. Ces provisions dépendent notamment de l'évaluation des montants et des dates de flux de trésorerie futurs, de la juste valeur des garanties et des coûts de réalisation, ainsi que de l'interprétation de l'incidence de la conjoncture économique et des conditions de marché. Pour évaluer le montant et la date des flux de trésorerie futurs, la direction doit faire largement appel au jugement pour formuler les hypothèses clés, y compris à l'égard de la conjoncture économique et des conditions commerciales, des données historiques de la Banque, de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et de l'exposition au risque de défaut et, le cas échéant, de la valeur de réalisation des garanties. Compte tenu de l'importance des montants et de l'incertitude qui leur est propre, des modifications apportées aux estimations et aux hypothèses actuelles utilisées pour établir les provisions cumulatives pour pertes sur prêts pourraient se traduire par des niveaux de provisions sensiblement différents.

Des changements dans les circonstances peuvent faire en sorte que des évaluations futures du risque de crédit diffèrent de manière significative des évaluations courantes et pourraient, par conséquent, entraîner une augmentation ou une réduction substantielle des provisions cumulatives pour pertes sur prêts dans l'état du résultat consolidé pour un exercice donné. Une description détaillée des méthodes utilisées pour déterminer les provisions pour pertes sur prêts se retrouve à la note 3 des états financiers consolidés annuels et à la rubrique « Gestion du risque de crédit » à la page 46 du présent rapport de gestion.

Cette estimation comptable critique a une incidence sur tous les secteurs d'activité.

Autres actifs financiers

Les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente et comme détenus jusqu'à l'échéance font l'objet d'un suivi trimestriel afin d'établir s'il existe une indication objective de dépréciation. En évaluant la baisse de valeur, la direction exerce son jugement et tient compte de nombreux faits spécifiques à chaque placement et de tous les facteurs qui pourraient constituer une indication objective de dépréciation. Pour évaluer s'il existe une indication objective d'une dépréciation, la direction doit exercer une part importante de jugement à l'égard de divers facteurs, notamment les difficultés financières de l'émetteur ou de la contrepartie, un défaut de paiement des intérêts ou du capital ou la probabilité de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un actif financier en deçà de son coût et un événement générateur de pertes. La direction doit également affirmer son intention et sa capacité de détenir les titres jusqu'à leur recouvrement.

La direction fait aussi appel au jugement pour déterminer à quel moment comptabiliser une perte de valeur. La décision de comptabiliser une perte de valeur, les montants connexes et la période au cours de laquelle elle est comptabilisée pourraient changer si l'évaluation de ces facteurs par la direction différait. Voir la note 3 des états financiers consolidés annuels pour des précisions sur la comptabilisation des actifs financiers disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance.

Cette estimation comptable critique touche essentiellement les activités de trésorerie présentées dans le secteur Autres.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Banque comptabilise une très grande partie de ses instruments financiers, y compris les dérivés, à leur juste valeur. La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Les variations de la juste valeur des titres détenus à des fins de transaction de la Banque et des engagements au titre des valeurs vendues à découvert, ainsi que des dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture, sont généralement comptabilisées en résultat au poste « Autres revenus ».

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la comptabilisation initiale est généralement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Dans certains cas, la juste valeur initiale peut être fondée sur d'autres transactions observables sur les marchés pour le même instrument ou être calculée selon une technique d'évaluation.

Après la comptabilisation initiale, la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers correspond aux cours du marché, lorsque ceux-ci sont disponibles. Cette juste valeur est fondée sur le cours du marché compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur dans les circonstances. Sinon, la juste valeur est évaluée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et minimisent celle des données d'entrée non observables. Il faut exercer un jugement pour déterminer la technique d'évaluation et les données d'entrée qu'il faut utiliser. Les techniques d'évaluation comprennent l'actualisation des flux de trésorerie, la comparaison avec les prix de marché actuels d'instruments financiers présentant des caractéristiques et des profils de risque semblables et les modèles d'évaluation des options. Les données d'entrée, entre autres, visent les prix contractuels des instruments sous-jacents, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Les évaluations peuvent également être ajustées afin de refléter l'incertitude liée à ces paramètres. Notamment, des ajustements de l'évaluation peuvent être apportés à l'égard de la liquidité ou du risque de crédit de la contrepartie liés à des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée, si bien qu'elle ne peut pas être représentative des justes valeurs futures.

L'utilisation d'autres hypothèses pourrait se traduire par une comptabilisation des produits considérablement différente.

Ces estimations comptables critiques touchent principalement le secteur d'activité Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux et le secteur Autres. Des renseignements supplémentaires sur l'évaluation de la juste valeur figurent dans les notes 3 et 23 des états financiers consolidés annuels.

RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

Les avantages du personnel pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages postérieurs à l'emploi sont calculés par des actuaires indépendants de la Banque selon un certain nombre d'hypothèses formulées par la direction, comme les taux d'actualisation, les niveaux de rémunération futurs, l'âge de départ à la retraite, le taux de mortalité et l'augmentation du coût des soins de santé. Le taux d'actualisation est déterminé au moyen d'une courbe de rendement des obligations de sociétés de première catégorie, dont l'élaboration requiert une part importante de jugement. Les autres hypothèses clés nécessitent aussi de la direction qu'elle exerce une part importante de jugement. Compte tenu de l'importance des obligations au titre des prestations définies et en raison de la nature à long terme de ces régimes, toute modification apportée aux hypothèses pourrait avoir une incidence considérable sur l'actif (le passif) au titre des prestations définies, ainsi que sur les coûts relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi. Les taux d'actualisation étaient de 4,25 % au 31 octobre 2014 et de 4,55 % au 31 octobre 2013. La note 18 des états financiers consolidés annuels fournit des renseignements supplémentaires sur les autres hypothèses clés et l'analyse de sensibilité connexe, ainsi que sur les régimes de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi de la Banque.

Cette estimation comptable critique a une incidence sur tous les secteurs d'activité.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

À la date d'acquisition, les actifs et les passifs de l'entité acquise ont été pris en compte à la juste valeur dans le bilan consolidé. L'évaluation des actifs et des passifs identifiables de l'entité acquise et de la contrepartie éventuelle au moment de la comptabilisation initiale était fondée sur un certain nombre d'hypothèses formulées par la direction, comme les estimations de flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation et les modalités contractuelles. Pour évaluer le taux d'actualisation, la direction doit faire largement appel au jugement à l'égard des hypothèses clés, y compris le coût pour mobiliser des fonds sur le marché, la prime de risque associée aux prêts et le coût d'administration des portefeuilles. Des changements aux hypothèses auraient pu avoir une incidence importante sur le montant du goodwill, de la contrepartie éventuelle ou des profits d'acquisition comptabilisés.

Cette estimation comptable critique a surtout une incidence sur le secteur d'activité B2B Banque. Voir la note 30 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements sur les regroupements d'entreprises.

PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

La direction exerce son jugement pour déterminer si un événement ou une transaction passé peut entraîner la comptabilisation de provisions ou d'un passif éventuel, par exemple dans le cas d'une action en justice ou de plans de restructuration. Les provisions sont constituées lorsque la direction détermine qu'il devient probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents. Quand cela est jugé nécessaire, la direction et des spécialistes internes et externes participent à l'évaluation de la probabilité et à l'estimation de l'obligation.

Des passifs éventuels sont créés lorsqu'il n'est pas possible d'établir si une obligation, découlant d'un événement ou d'une transaction passé, est probable ou de déterminer de façon fiable le montant de la perte, auquel cas aucune provision n'est comptabilisée. Dans le cours normal des activités, la Banque et ses filiales sont visées par diverses poursuites judiciaires et réclamations, dont certaines avec des organismes de réglementation. Plusieurs de ces différends ont trait à des prêts consentis par la Banque et s'élèvent contre les dispositions prises par celle-ci pour recouvrer des prêts en souffrance et réaliser les garanties consenties aux termes des prêts. La Banque fait également l'objet de certaines poursuites, notamment à l'égard d'activités à titre de fiduciaire dans ses transactions d'administration de portefeuilles et de l'imposition de certains frais bancaires. Ces actions en justice peuvent avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière de la Banque même si aucune provision n'a été constituée. En outre, la Banque doit sans cesse évaluer ses obligations fiscales dans divers territoires ce qui, compte tenu de l'évolution des interprétations, peut entraîner des conséquences fiscales différentes.

Toute modification à ces évaluations pourrait entraîner des ajustements aux provisions comptabilisées. De plus, les coûts réels de la résolution des réclamations, individuellement ou collectivement, pourraient être notablement plus élevés ou plus bas que les montants comptabilisés pour ces réclamations pour une période de présentation de l'information financière donnée.

Voir la note 29 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements.

GOODWILL, AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AUTRES ACTIFS

Goodwill

Au 31 octobre 2014, le solde du goodwill s'établissait à 64,1 millions $, soit le même niveau qu'au 31 octobre 2013. Le goodwill est soumis annuellement à un test de dépréciation, comme il est mentionné à la note 3 des états financiers consolidés annuels.

Pour les besoins de la mise en œuvre de tests de dépréciation, le goodwill est attribué aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de la Banque, qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne.

Au 31 octobre 2014, 34,9 millions $ ont été attribués au secteur d'activité B2B Banque, et 29,2 millions $ ont été attribués à une partie du secteur d'activité Particuliers et Entreprises, désignée unité de détail, qui comprend les activités de toutes les succursales et les activités des autres services bancaires de détail au Québec. Le test exige de comparer la valeur recouvrable de l'UGT avec la valeur comptable de ses actifs nets. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une réduction de valeur est imputée au résultat.

La direction a recours à un certain nombre d'estimations importantes, y compris les taux de croissance projetés du résultat net, les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années utilisé dans le modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs, pour établir la valeur recouvrable de l'UGT. La direction considère que ces estimations sont raisonnables et conformes aux objectifs financiers de la Banque. Ces estimations prennent en compte les meilleures estimations de la direction, mais comportent toutefois des incertitudes inhérentes qui sont hors du contrôle de la Banque.

Des modifications apportées à l'une ou à l'autre de ces estimations pourraient influer considérablement sur le calcul de la valeur recouvrable et la perte de valeur qui en résulterait. Par conséquent, la direction ne peut raisonnablement quantifier l'incidence que l'utilisation d'hypothèses différentes aurait sur la performance financière globale de la Banque. De plus, il est impossible de prévoir si un événement qui déclenche une perte de valeur se produira, ni quand il se produira, ou quelle sera son incidence sur la valeur des actifs présentée par la Banque.

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours des exercices 2014 ou 2013. Le montant des pertes de valeur pourrait être présenté, le cas échéant, dans les frais autres que d'intérêt du secteur d'activité Particuliers et Entreprises ou B2B Banque, au poste « Autres frais ».

Voir la note 9 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements.

Autres immobilisations incorporelles et autres actifs

Les autres immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont aussi soumises à un test de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être pleinement recouvrable. En effectuant ce test, la direction évalue les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de ces actifs. Lorsque la valeur comptable nette dépasse l'estimation des flux de trésorerie nets futurs actualisés, les immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont considérées comme étant dépréciées et ramenées à leur valeur recouvrable. Les projets de TI et les autres programmes en cours de développement sont soumis à un test semblable au moins une fois l'an. Une perte de valeur de 3,4 millions $ liée aux projets de TI a été comptabilisée au cours de l'exercice 2014, y compris une perte de valeur de 1,6 million $ subie dans le cadre des initiatives de restructuration, tandis qu'une charge de 1,1 million $ avait été comptabilisée au cours de l'exercice 2013.

Par ailleurs, la direction revoit périodiquement la valeur des autres actifs de la Banque, notamment les immobilisations corporelles et les autres frais différés, afin de déterminer les pertes de valeur possibles et de valider les périodes d'amortissement connexes. Une perte de valeur de 0,4 million $ liée essentiellement aux infrastructures de TI a été comptabilisée au cours de l'exercice 2014, tandis qu'une charge de 1,7 million $ avait été comptabilisée au cours de l'exercice 2013. Au cours de l'exercice précédent, par suite de la décision de relocaliser les employés de B2B Banque, la période d'amortissement de certaines améliorations locatives, de matériel et de mobilier avait été réduite pour tenir compte de leur nouvelle durée d'utilité estimée. Cela avait entraîné une perte de valeur additionnelle de 3,3 millions $ en 2013.

Toute modification apportée aux estimations et aux hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La Banque utilise la méthode axée sur le bilan et comptabilise l'actif ou le passif d'impôt différé liés aux reports en avant de pertes et autres différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, selon les lois fiscales et les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront à la date à laquelle on s'attend à ce que les différences s'inversent. Une provision pour perte de valeur est établie, au besoin, afin de ramener la valeur de l'actif d'impôt différé au montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable. Tous les montants découlant des changements de taux d'imposition sont comptabilisés dans le résultat net, sauf s'ils sont liés à des éléments précédemment comptabilisés dans les capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés dans les capitaux propres.

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES À VENIR

L'International Accounting Standards Board (IASB) a publié de nouvelles normes et des modifications aux normes existantes relatives aux instruments financiers, à la compensation, aux droits ou taxes et aux produits des activités ordinaires tirés des contrats avec des clients, qui n'étaient pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. La direction surveille également les modifications proposées à la méthode de comptabilité des contrats de location qui devrait être parachevée en 2015. La note 4 des états financiers consolidés annuels contient des renseignements supplémentaires sur les nouvelles normes et les modifications des normes existantes.

La direction achève son évaluation de l'incidence de l'adoption, le 1er novembre 2014, des modifications à la norme existante sur la compensation et de la nouvelle norme sur les droits ou taxes sur ses états financiers consolidés.

La direction évalue l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, sur ses états financiers, qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Selon les évaluations préliminaires, l'adoption de l'IFRS 9 pourrait avoir une incidence importante sur les systèmes d'information de la Banque, ses processus et sa situation financière, étant donné que la norme contient de nouvelles exigences sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, y compris la dépréciation, et sur les relations de couverture. La direction évalue aussi l'incidence potentielle de l'adoption de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec des clients*, sur le montant et le calendrier des produits comptabilisés par la Banque et sur ses états financiers. Cette norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017.

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AUX 31 OCTOBRE 2014 ET 2013

TABLE DES MATIÈRES

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE 66

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS AUX ACTIONNAIRES DE LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA 67

BILAN CONSOLIDÉ 68

ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ 69

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ 70

ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ 71

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ 72

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Information générale 73
2. Normes de présentation 73
3. Sommaire des principales méthodes comptables 76
4. Modifications de méthodes comptables actuelles et à venir 87
5. Valeurs mobilières 90
6. Prêts 92
7. Titrisation de prêts 94
8. Immobilisations corporelles 97
9. Goodwill 97
10. Logiciels et autres immobilisations incorporelles 98
11. Autres actifs 99
12. Dépôts 99
13. Autres passifs 99
14. Dette liée aux activités de titrisation 100
15. Dette subordonnée 101
16. Capital-actions 101
17. Paiements fondés sur des actions 106
18. Avantages postérieurs à l'emploi 109
19. Impôts sur le résultat 114
20. Résultat par action 116
21. Information sectorielle 116
22. Transactions entre parties liées 118
23. Instruments financiers – juste valeur 119
24. Instruments financiers – compensation 123
25. Instruments financiers – gestion des risques 124
26. Dérivés et couvertures 125
27. Revenu lié aux instruments financiers détenus à des fins de transaction 129
28. Revenus d'assurance 129
29. Engagements, garanties et passifs éventuels 129
30. Regroupements d'entreprises 132

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés de la Banque Laurentienne du Canada de même que les autres informations financières du rapport annuel ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information financière présentée. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) conformément aux exigences de la *Loi sur les banques*. Ils contiennent nécessairement des éléments qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur du jugement de la direction. L'information financière comprise dans le rapport annuel est conforme à celle contenue dans les états financiers consolidés.

La direction est responsable de la mise en place des systèmes comptables visant à produire l'information financière, à l'appui, notamment, des états financiers consolidés préparés selon les IFRS. Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient les systèmes de contrôle interne requis et conçus pour assurer que les transactions sont dûment autorisées, que l'actif est bien protégé et que des registres comptables adéquats sont tenus. Les contrôles comprennent, entre autres, les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, les politiques écrites, le suivi des latitudes accordées aux gestionnaires, les manuels de procédures, le code de déontologie, les contrôles budgétaires et le maintien de systèmes d'information de gestion appropriés.

Les systèmes de contrôle interne sont de plus renforcés par une fonction de conformité à la réglementation qui fait en sorte que la Banque et ses employés respectent les exigences réglementaires et par une fonction de gestion des risques et de gestion du risque opérationnel qui assure la maîtrise adéquate des risques, la documentation de ceux-ci et l'évaluation de leur incidence financière. De plus, les auditeurs internes évaluent périodiquement les différents aspects des opérations de la Banque et soumettent à la direction leurs recommandations en vue d'améliorer les systèmes de contrôle interne.

Au cours de chaque exercice, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada procède aux examens et enquêtes qu'il juge nécessaires pour s'assurer que la situation financière de la Banque est saine et que celle-ci respecte les dispositions de la Loi sur les banques, particulièrement celles portant sur la protection des déposants et des actionnaires de la Banque.

Les auditeurs indépendants, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., nommés par les actionnaires, auditent les états financiers consolidés de la Banque et leur rapport est présenté ci-après.

Les auditeurs internes et les auditeurs indépendants rencontrent périodiquement, en présence ou non de la direction, le comité d'audit pour discuter de tous les aspects de leur mandat et des questions qui s'y rapportent. En outre, le Surintendant des institutions financières Canada rencontre le conseil d'administration chaque année pour présenter ses commentaires sur les activités de la Banque.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés et du rapport de gestion qui figurent dans le rapport annuel. Il exerce son rôle de surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement et de la présentation des états financiers consolidés, du maintien de contrôles internes appropriés, de la gestion des risques et de l'évaluation de transactions importantes par l'entremise du comité d'audit et du comité de gestion des risques. Ces comités du conseil d'administration sont composés uniquement d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la Banque.

Le président et chef de la direction	Le vice-président exécutif et chef de la direction financière
Réjean Robitaille, FCPA, FCA	**Michel C. Lauzon**

Montréal, Canada
Le 10 décembre 2014

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS AUX ACTIONNAIRES DE LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Banque Laurentienne du Canada (la Banque), qui comprennent le bilan consolidé aux 31 octobre 2014 et 2013 et les états consolidés du résultat, du résultat global, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les présents états financiers consolidés en nous fondant sur nos audits. Nos audits ont été effectués conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs et, notamment, de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2014 et 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates selon les Normes internationales d'information financière.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.[1]

Montréal, Canada
Le 10 décembre 2014

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A109499

BILAN CONSOLIDÉ[1]

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	Notes	2014	2013
ACTIF			
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques		**126 247 $**	82 836 $
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques		**122 608**	126 002
Valeurs mobilières	**5 et 29**		
Disponibles à la vente		**2 577 017**	1 679 067
Détenues jusqu'à l'échéance		**323 007**	648 874
Détenues à des fins de transaction		**1 980 436**	2 152 584
		4 880 460	4 480 525
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	**29**	**1 562 677**	1 218 255
Prêts	**6, 7 et 29**		
Personnels		**6 793 078**	7 245 474
Hypothécaires résidentiels		**14 825 541**	14 735 211
Hypothécaires commerciaux		**2 651 271**	2 488 826
Commerciaux et autres		**2 794 232**	2 488 137
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		**365 457**	271 049
		27 429 579	27 228 697
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts		**(119 371)**	(115 590)
		27 310 208	27 113 107
Autres			
Immobilisations corporelles	**8**	**68 750**	73 261
Dérivés	**26**	**132 809**	126 617
Goodwill	**9**	**64 077**	64 077
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	**10**	**207 188**	197 594
Actif d'impôt différé	**19**	**7 936**	21 588
Autres actifs	**11**	**365 721**	407 164
		846 481	890 301
		34 848 681 $	33 911 026 $
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Dépôts	**12**		
Particuliers		**18 741 981 $**	19 282 042 $
Entreprises, banques et autres		**5 781 045**	4 645 308
		24 523 026	23 927 350
Autres			
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert		**1 562 477**	1 464 269
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat		**581 861**	339 602
Acceptations		**365 457**	271 049
Dérivés	**26**	**90 840**	102 041
Passif d'impôt différé	**19**	**10**	9 845
Autres passifs	**13**	**869 029**	943 112
		3 469 674	3 129 918
Dette liée aux activités de titrisation	**7 et 14**	**4 863 848**	4 974 714
Dette subordonnée	**15**	**447 523**	445 473
Capitaux propres			
Actions privilégiées	**16**	**219 633**	205 204
Actions ordinaires	**16**	**465 854**	446 496
Résultats non distribués		**848 905**	776 256
Cumul des autres éléments du résultat global		**10 127**	5 524
Réserve pour paiements fondés sur des actions	**17**	**91**	91
		1 544 610	1 433 571
		34 848 681 $	33 911 026 $

(1) Les chiffres comparatifs tiennent compte de l'adoption des modifications apportées à l'IAS 19, *Avantages du personnel*. Se référer à la note 4 pour de plus amples informations.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Isabelle Courville
Présidente du conseil

Réjean Robitaille, FCPA, FCA
Président et chef de la direction

ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ[1]

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Notes	2014	2013
Revenu d'intérêt			
Prêts		1 062 441 $	1 086 279 $
Valeurs mobilières		40 753	57 204
Dépôts auprès d'autres banques		751	2 328
Autres, incluant les dérivés		41 276	44 338
		1 145 221	1 190 149
Frais d'intérêt			
Dépôts		449 101	463 603
Dette liée aux activités de titrisation		118 269	140 453
Dette subordonnée		16 071	16 072
Autres		800	1 261
		584 241	621 389
Revenu net d'intérêt		560 980	568 760
Autres revenus			
Frais et commissions sur prêts et dépôts		141 849	133 791
Revenus tirés des activités de courtage		63 640	60 607
Revenus liés aux comptes d'investissement		31 658	32 694
Revenus tirés de la vente de fonds communs de placement		29 228	22 501
Revenus d'assurance, montant net	28	19 246	16 881
Revenus de trésorerie et de marchés financiers		16 138	17 877
Autres		11 326	12 226
		313 085	296 577
Revenu total		874 065	865 337
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis et réévaluation de la contrepartie éventuelle	30	9 653	4 426
Provisions pour pertes sur prêts	6	42 000	36 000
Frais autres que d'intérêt			
Salaires et avantages du personnel		340 394	358 492
Frais d'occupation de locaux et technologie		186 671	171 275
Autres		101 383	106 068
Frais liés aux regroupements d'entreprises	30	12 861	38 244
		641 309	674 079
Résultat avant impôts sur le résultat		181 103	150 832
Impôts sur le résultat	19	40 738	31 355
Résultat net		140 365 $	119 477 $
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes		10 985	11 749
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires		129 380 $	107 728 $
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)			
de base		28 724	28 329
dilué		28 732	28 338
Résultat par action	20		
de base		4,50 $	3,80 $
dilué		4,50 $	3,80 $
Dividendes déclarés par action			
Actions ordinaires		2,06 $	1,98 $
Actions privilégiées – série 9		s. o.	0,75 $
Actions privilégiées – série 10		0,98 $	1,31 $
Actions privilégiées – série 11		1,00 $	0,91 $
Actions privilégiées - série 13		0,48 $	s. o.

(1) Les chiffres comparatifs tiennent compte de l'adoption des modifications apportées à l'IAS 19, *Avantages du personnel*. Se référer à la note 4 pour de plus amples informations.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ[1]

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	2014	2013
Résultat net	140 365 $	119 477 $
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts		
Éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat		
Profits latents nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, nets d'impôts de 3 151 $ (30 $ en 2013)	9 078	87
Reclassement en résultat net des profits nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, nets d'impôts de 2 646 $ (1 020 $ en 2013)	(5 277)	(2 752)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, nets d'impôts de 304 $ (recouvrement de 9 468 $ en 2013)	802	(26 039)
	4 603	(28 704)
Éléments qui ne peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat		
Gains actuariels sur les régimes d'avantages du personnel, nets d'impôts de 1 633 $ (7 571 $ en 2013)	4 732	20 645
Résultat global	149 700 $	111 418 $

(1) Les chiffres comparatifs tiennent compte de l'adoption des modifications apportées à l'IAS 19, *Avantages du personnel*. Se référer à la note 4 pour de plus amples informations.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ[1]

(en milliers de dollars canadiens)	Actions privilégiées (note 16)	Actions ordinaires (note 16)	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global – Valeurs mobilières disponibles à la vente	Cumul des autres éléments du résultat global – Couvertures de flux de trésorerie	Cumul des autres éléments du résultat global – Total	Réserve pour paiements fondés sur des actions (note 17)	Total des capitaux propres
Pour l'exercice clos le 31 octobre 2014								
Solde au 31 octobre 2013	205 204 $	446 496 $	776 256 $	9 536 $	(4 012) $	5 524 $	91 $	1 433 571 $
Résultat net			140 365					140 365
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts sur le résultat)								
Profits latents nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente				9 078		9 078		9 078
Reclassement en résultat net des profits nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente				(5 277)		(5 277)		(5 277)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie					802	802		802
Gains actuariels sur les régimes d'avantages du personnel			4 732					4 732
Résultat global			145 097	3 801	802	4 603		149 700
Émission d'actions	122 071	19 358						141 429
Rachat d'actions	(107 642)		(2 358)					(110 000)
Dividendes								
Actions privilégiées, y compris les impôts connexes			(10 985)					(10 985)
Actions ordinaires			(59 105)					(59 105)
Solde au 31 octobre 2014	219 633 $	465 854 $	848 905 $	13 337 $	(3 210) $	10 127 $	91 $	1 544 610 $

(en milliers de dollars canadiens)	Actions privilégiées (note 16)	Actions ordinaires (note 16)	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global – Valeurs mobilières disponibles à la vente	Cumul des autres éléments du résultat global – Couvertures de flux de trésorerie	Cumul des autres éléments du résultat global – Total	Réserve pour paiements fondés sur des actions (note 17)	Total des capitaux propres
Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013								
Solde au 31 octobre 2012	303 249 $	428 526 $	706 035 $	12 201 $	22 027 $	34 228 $	227 $	1 472 265 $
Résultat net			119 477					119 477
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts sur le résultat)								
Profits latents nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente				87		87		87
Reclassement en résultat net des profits nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente				(2 752)		(2 752)		(2 752)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie					(26 039)	(26 039)		(26 039)
Gains actuariels sur les régimes d'avantages du personnel			20 645					20 645
Résultat global			140 122	(2 665)	(26 039)	(28 704)		111 418
Émission d'actions	(160)	17 970					(136)	17 674
Rachat d'actions	(97 885)		(2 115)					(100 000)
Dividendes								
Actions privilégiées, y compris les impôts connexes			(11 749)					(11 749)
Actions ordinaires			(56 037)					(56 037)
Solde au 31 octobre 2013	205 204 $	446 496 $	776 256 $	9 536 $	(4 012) $	5 524 $	91 $	1 433 571 $

(1) Les chiffres comparatifs tiennent compte de l'adoption des modifications apportées à l'IAS 19, *Avantages du personnel*. Se référer à la note 4 pour de plus amples informations.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ[1]

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	Notes	2014	2013
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Résultat net		**140 365 $**	119 477 $
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation :			
Provisions pour pertes sur prêts		**42 000**	36 000
Profit net sur cession de valeurs mobilières disponibles à la vente		**(8 290)**	(4 290)
Profit à la vente de prêts hypothécaires commerciaux	**7**	**(3 686)**	(3 685)
Impôt différé		**2 681**	3 823
Amortissement des immobilisations corporelles		**16 107**	17 884
Amortissement des logiciels et autres immobilisations incorporelles		**39 509**	37 055
Réévaluation de la contrepartie éventuelle		**4 100**	—
Variation des actifs et des passifs d'exploitation :			
Prêts		**(340 032)**	(578 511)
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net		**172 148**	(278 962)
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente		**(344 422)**	(587 053)
Intérêts courus à recevoir		**(3 740)**	24 303
Actifs dérivés		**(6 192)**	41 026
Dépôts		**595 676**	(114 093)
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert		**98 208**	114 337
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat		**242 259**	95 563
Intérêts courus à payer		**(13 424)**	(99 982)
Passifs dérivés		**(11 201)**	1 174
Autres, montant net		**802**	29 806
		622 868	(1 146 128)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Variation des acceptations		**94 408**	59 919
Variation de la dette liée aux activités de titrisation		**(110 866)**	(1 062 383)
Produit net de l'émission d'actions privilégiées	**16**	**122 071**	—
Rachat d'actions privilégiées	**16**	**(110 000)**	(100 000)
Produit net de l'émission d'actions ordinaires	**16**	**72**	1 056
Dividendes, y compris les impôts connexes		**(60 803)**	(54 514)
		(65 118)	(1 155 922)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Variation des valeurs mobilières disponibles à la vente			
Acquisitions		**(3 339 421)**	(2 118 976)
Produit à la vente et à l'échéance		**2 454 227**	3 259 237
Variation des valeurs détenues jusqu'à l'échéance			
Acquisitions		**(336 335)**	(421 598)
Produit à l'échéance		**662 202**	1 219 475
Produit à la vente de prêts hypothécaires commerciaux	**7**	**106 084**	98 407
Acquisitions d'immobilisations corporelles et de logiciels		**(64 490)**	(96 700)
Variation des dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques		**3 394**	354 181
		(514 339)	2 294 026
Variation nette de la trésorerie et des dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques		**43 411**	(8 024)
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au début de l'exercice		**82 836**	90 860
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques à la fin de l'exercice		**126 247 $**	82 836 $
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :			
Intérêts versés au cours de l'exercice		**603 473 $**	720 108 $
Intérêts reçus au cours de l'exercice		**1 129 180 $**	1 211 346 $
Dividendes reçus au cours de l'exercice		**8 985 $**	7 334 $
Impôts sur le résultat payés au cours de l'exercice		**19 884 $**	35 371 $

(1) Les chiffres comparatifs tiennent compte de l'adoption des modifications apportées à l'IAS 19, *Avantages du personnel*. Se référer à la note 4 pour de plus amples informations.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Aux 31 octobre 2014 et 2013
(Tous les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. INFORMATION GÉNÉRALE

La Banque Laurentienne du Canada et ses filiales (la Banque) offrent des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises, de même qu'aux conseillers indépendants partout au Canada. Elles offrent également des services de courtage de plein exercice. La Banque est la société mère ultime du groupe. La Banque est une banque à charte de l'annexe 1 de la *Loi sur les banques* (Canada) et a son siège social à Montréal, au Canada. Les actions ordinaires de la Banque (symbole boursier : LB) sont inscrites à la Bourse de Toronto.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 ont reçu l'approbation du conseil d'administration aux fins de publication le 10 décembre 2014.

2. NORMES DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément à la *Loi sur les banques* qui prévoit que, sauf indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF), les états financiers doivent être préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon les IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs financiers et les passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net et tous les dérivés, qui ont été évalués à la juste valeur. Certains actifs et passifs financiers peuvent aussi refléter l'incidence des ajustements apportés à la comptabilité de couverture, comme il est présenté ci-après.

La Banque présente son bilan consolidé dans l'ensemble par ordre de liquidités, et chaque poste du bilan comprend les soldes courants et non courants, le cas échéant.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

2.1 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les présents états financiers consolidés comprennent l'actif, le passif et les résultats d'exploitation de la Banque et de toutes ses filiales, compte tenu de l'élimination des soldes et transactions intersociétés. Les états financiers des filiales de la Banque sont préparés pour la même période de présentation que celle de la Banque, selon des méthodes comptables uniformes.

La Banque contrôle une entité lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les activités de l'entité qui ont l'incidence la plus significative sur les risques et/ou les rendements de l'entité, qu'elle est exposée aux risques et/ou rendements importants de l'entité et qu'elle a la capacité d'utiliser son pouvoir pour influer sur les risques et/ou les rendements auxquels elle est exposée.

Les principales filiales de la Banque sont répertoriées dans le tableau ci-dessous. Toutes les filiales mentionnées sont constituées ou prorogées au Canada sous le régime d'une loi fédérale, à l'exception de V.R. Holding Insurance Company Ltd, qui est constituée sous le régime d'une loi de la Barbade.

B2B Banque [1]	BLC Trust
B2B Banque Services financiers inc.	Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.
B2B Banque Services de valeurs mobilières inc.	BLC Services financiers inc.
B2B Banque Services aux intermédiaires inc.	BLC Gestion de placements inc.
B2B Trustco	V.R. Holding Insurance Company Ltd.
Trust La Laurentienne du Canada inc.	Assurance Banque Laurentienne inc.

(1) La Compagnie de Fiducie AGF a fusionné avec B2B Banque le 1er septembre 2013.

2. NORMES DE PRÉSENTATION (suite)

La Banque consolide aussi les entités structurées si les critères de consolidation applicables sont satisfaits. Comme la Banque respecte les critères de consolidation, elle consolide Venture Reinsurance Ltd, une entité constituée en vertu d'une loi de la Barbade, qui est en partie détenue par V.R. Holding Insurance Company Ltd.

2.2 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DU JUGEMENT

La préparation des présents états financiers consolidés selon les IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses ayant une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs à la date du bilan, des revenus et d'autres informations connexes. Les éléments les plus importants pour lesquels la direction a fait des estimations sont la dépréciation d'actifs, la juste valeur des instruments financiers, les avantages postérieurs à l'emploi, la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge par suite des regroupements d'entreprises, les impôts sur le résultat ainsi que les provisions et les passifs éventuels. La direction a mis en œuvre et maintient des contrôles et procédures pour s'assurer que ces estimations sont bien contrôlées, revues et appliquées uniformément au fil du temps. La direction croit que les estimations de la valeur des actifs et des passifs de la Banque sont appropriées.

Des précisions sur le jugement exercé pour évaluer la juste valeur des instruments financiers figurent à la note 3. Les autres éléments importants qui exigent de la direction qu'elle pose des jugements et formule des estimations sont présentés ci-après.

Dépréciation d'actifs

Provisions cumulatives pour pertes sur prêts

Les provisions cumulatives pour pertes sur prêts permettent d'ajuster la valeur des prêts pour refléter l'estimation, par la direction, des pertes subies dans les portefeuilles de prêts. Ces provisions dépendent notamment de l'évaluation faite par la direction des montants et des dates de flux de trésorerie futurs, de la juste valeur des garanties et des coûts de réalisation, ainsi que de l'interprétation de l'incidence de la conjoncture économique et des conditions de marché. Pour évaluer le montant et la date des flux de trésorerie futurs, la direction doit faire largement appel au jugement pour formuler les hypothèses clés, y compris à l'égard de la conjoncture économique et des conditions commerciales, des données historiques de la Banque, de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et de l'exposition au risque de défaut et, le cas échéant, de la valeur de réalisation des garanties. Compte tenu de l'importance des montants et de l'incertitude qui leur est propre, des modifications apportées aux estimations et aux hypothèses actuelles utilisées pour établir les provisions cumulatives pour pertes sur prêts pourraient se traduire par des niveaux de provisions sensiblement différents.

Voir la note 3 pour une description des méthodes utilisées pour déterminer les provisions cumulatives pour pertes sur prêts.

Autres actifs financiers

Les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente et comme détenus jusqu'à l'échéance font l'objet d'un suivi trimestriel afin d'établir s'il existe une indication objective de dépréciation. En évaluant la baisse de valeur, la direction exerce son jugement et tient compte de nombreux faits spécifiques à chaque placement et de tous les facteurs qui pourraient constituer une indication objective de dépréciation. Pour évaluer s'il existe une indication objective d'une dépréciation, la direction doit exercer une part importante de jugement à l'égard de divers facteurs, notamment les difficultés financières de l'émetteur ou de la contrepartie, un défaut de paiement des intérêts ou du capital, la probabilité de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un actif financier en deçà de son coût et un événement générateur de pertes. La direction fait aussi appel au jugement pour déterminer à quel moment comptabiliser une perte de valeur. La décision de comptabiliser une perte de valeur, les montants connexes et la période au cours de laquelle elle est comptabilisée pourraient changer si l'évaluation de ces facteurs par la direction différait.

Voir la note 3 pour des précisions sur la comptabilisation des actifs financiers disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance.

Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Pour les besoins de la mise en œuvre de tests de dépréciation, le goodwill est attribué aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de la Banque qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Un test de dépréciation est effectué chaque année, et chaque fois qu'il y a une indication que l'UGT a pu se déprécier, sauf si certains critères sont respectés. Le test exige de comparer la valeur recouvrable de l'UGT avec la valeur comptable de ses actifs nets. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une réduction de valeur est imputée au résultat.

2. NORMES DE PRÉSENTATION (suite)

Les immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée. Le test exige de comparer la valeur recouvrable de l'immobilisation incorporelle avec sa valeur comptable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une réduction de valeur est imputée au résultat. Les projets de TI et autres programmes en développement sont soumis à un test semblable au moins une fois l'an.

La direction a recours à un certain nombre d'estimations importantes, dont les taux de croissance projetés du résultat net, les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années utilisé dans le modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs, pour établir la valeur recouvrable de l'UGT ou de l'immobilisation corporelle. La direction considère que ces estimations sont raisonnables et conformes aux objectifs financiers de la Banque. Ces estimations prennent en compte les meilleures estimations de la direction, mais comportent toutefois des incertitudes inhérentes qui sont hors du contrôle de la Banque. Des modifications apportées à l'une ou à l'autre de ces estimations pourraient influer considérablement sur le calcul de la valeur recouvrable et la perte de valeur qui en résulterait.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages du personnel pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages postérieurs à l'emploi sont calculés par des actuaires indépendants de la Banque selon un certain nombre d'hypothèses formulées par la direction, comme les taux d'actualisation, les niveaux de rémunération futurs, l'âge de départ à la retraite, les taux de mortalité et l'augmentation du coût des soins de santé. Le taux d'actualisation est déterminé au moyen d'une courbe illustrant les rendements des obligations de sociétés de première catégorie, dont l'élaboration fait largement appel au jugement. Les autres hypothèses clés nécessitent aussi de la direction qu'elle exerce une part importante de jugement. Compte tenu de l'importance des obligations au titre des prestations définies et en raison de la nature à long terme de ces régimes, des modifications aux hypothèses pourraient avoir une incidence considérable sur l'actif (le passif) au titre des prestations définies ainsi que sur les coûts relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi.

Regroupements d'entreprises

À la date d'acquisition, les actifs et les passifs de l'entité acquise ont été pris en compte à la juste valeur dans le bilan consolidé. L'évaluation des actifs et des passifs identifiables de l'entité acquise au moment de la comptabilisation initiale était fondée sur un certain nombre d'hypothèses formulées par la direction, comme les estimations de flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation et les modalités contractuelles. Pour évaluer le taux d'actualisation, la direction doit faire largement appel au jugement à l'égard des hypothèses clés, y compris le coût pour mobiliser des fonds sur le marché actuel, la prime de risque associée aux prêts et le coût d'administration des portefeuilles. Des changements aux hypothèses auraient pu avoir une incidence importante sur le montant du goodwill, de la contrepartie éventuelle ou des profits d'acquisition comptabilisés.

Impôts sur le résultat

L'actif et le passif d'impôt différé reflètent l'évaluation, par la direction, des différences temporaires. La détermination de la valeur des actifs est basée sur des hypothèses quant aux résultats des activités d'exercices futurs, au moment du renversement des différences temporaires et aux taux d'imposition en vigueur à la date de renversement, lesquels sont susceptibles de changer en fonction des politiques fiscales des gouvernements. La direction doit également évaluer s'il est plus probable qu'improbable que l'actif d'impôt différé soit réalisé et déterminer s'il est nécessaire de constituer une provision pour moins-value à l'égard d'une partie ou de la totalité de l'actif d'impôt différé. De plus, pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat comptabilisée à l'état du résultat consolidé, la direction interprète la législation fiscale de diverses juridictions. L'utilisation d'autres hypothèses pourrait se traduire par des charges d'impôts sur le résultat considérablement différentes.

2. NORMES DE PRÉSENTATION (suite)

Provisions et passifs éventuels

La direction exerce son jugement pour déterminer si un événement ou une transaction passé peut entraîner la comptabilisation de provisions ou d'un passif éventuel, par exemple dans le cas d'une action en justice ou de plans de restructuration. Les provisions sont constituées lorsque la direction détermine qu'il devient probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents. La direction et des spécialistes internes et externes participent à l'évaluation de la probabilité et à l'estimation des montants en jeu. De plus, les coûts réels pour régler ces obligations pourraient être notablement plus élevés ou plus bas que les montants comptabilisés.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

3.1 INSTRUMENTS FINANCIERS

Le classement des instruments financiers au moment de la comptabilisation initiale dépend de l'objectif et de l'intention de la Banque en vertu desquels les instruments financiers ont été acquis et de leurs caractéristiques.

Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les instruments financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction et les instruments financiers désignés par la Banque comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale.

Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de règlement au bilan consolidé. Par la suite, ils sont réévalués à la juste valeur et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés immédiatement à l'état du résultat consolidé, dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers ou dans les revenus tirés des activités de courtage. Le revenu d'intérêt gagné, l'amortissement des primes et escomptes ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans le revenu d'intérêt selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les coûts de transaction et les autres frais associés aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Instruments financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers acquis en vue de leur revente à court terme, les engagements au titre des valeurs vendues à découvert et les dérivés non désignés à titre de couverture sont classés comme étant détenus à des fins de transaction.

Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers, autres que ceux détenus à des fins de transaction, peuvent être désignés volontairement et de façon irrévocable comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation :

- permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, résulterait du fait que des actifs ou des passifs sont évalués sur des bases différentes, ou que les profits et les pertes sur ces éléments sont comptabilisés sur des bases différentes; ou
- vise un actif ou un passif dont la gestion et l'évaluation du rendement sont fondées sur la juste valeur, en conformité avec une stratégie de gestion des risques ou de placement établie par écrit, et que l'information sur ce groupe d'éléments est communiquée sur cette base aux principaux dirigeants de la Banque; ou
- vise un contrat qui contient au moins un dérivé incorporé modifiant de manière sensible les flux de trésorerie qui autrement découleraient du contrat; et
- permet de déterminer avec fiabilité la juste valeur des instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Aux 31 octobre 2014 et 2013, la Banque n'avait désigné aucun instrument financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés dans les prêts et créances, dans les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers disponibles à la vente sont acquis pour une période indéfinie et peuvent être vendus pour répondre à des besoins de liquidité ou à des changements de taux d'intérêt, de taux de change ou du cours des actions.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de règlement, y compris les coûts de transaction marginaux directs, et sont par la suite réévalués à la juste valeur au bilan consolidé. Les instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et pour lesquels une évaluation fiable ne peut pas être obtenue sont comptabilisés au coût. Les profits et les pertes latents sont comptabilisés, déduction faite des impôts sur le résultat applicables, dans les capitaux propres dans une réserve relative aux actifs disponibles à la vente comprise dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les actifs financiers soient vendus ou deviennent dépréciés. À la sortie d'un actif financier disponible à la vente, le profit ou la perte latent cumulé compris dans la réserve relative aux actifs disponibles à la vente est reclassé dans l'état du résultat consolidé pour la période et est présenté dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers.

Le revenu d'intérêt généré par les titres d'emprunt disponibles à la vente est comptabilisé selon le taux d'intérêt effectif, calculé sur la durée de vie prévue de l'actif. Les primes et/ou les escomptes découlant de l'achat de titres d'emprunt sont compris dans le calcul de leurs taux d'intérêt effectifs. Les dividendes sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt à la date ex-dividende.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, autres que des prêts et des créances, que la Banque a l'intention bien arrêtée et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Ces actifs financiers, y compris les coûts de transaction marginaux directs, sont comptabilisés initialement à la juste valeur à la date de règlement et évalués par la suite au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute perte de valeur.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat

La Banque conclut des achats à court terme de valeurs en vertu de conventions de revente ainsi que des ventes à court terme de valeurs en vertu de conventions de rachat à des prix et à des dates prédéterminés. Compte tenu du faible transfert de risque lié à ces achats et à ces ventes, ces conventions sont comptabilisées à titre de prêts et d'emprunts garantis.

Les valeurs acquises en vertu de conventions de revente ne sont pas comptabilisées comme des valeurs mobilières au bilan consolidé et la contrepartie versée, y compris les intérêts courus, est comptabilisée à titre de valeurs acquises en vertu de conventions de revente. La différence entre le prix d'achat et le prix de revente est comptabilisée dans le revenu net d'intérêt et s'accumule sur la durée de la convention selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces conventions sont classées dans les prêts et créances.

Les valeurs vendues en vertu de conventions de rachat à une date future spécifiée ne sont pas décomptabilisées du bilan consolidé. La trésorerie correspondante reçue est comptabilisée au bilan consolidé avec une obligation correspondante de retour, y compris les intérêts courus, à titre de passif dans les engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat, reflétant ainsi la substance économique de la transaction, soit comme un prêt à la Banque. La différence entre le prix de vente et le prix de rachat est considérée comme de l'intérêt et est comptabilisée sur la durée de la convention selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces conventions sont classées à titre de passifs financiers au coût amorti.

Prêt et emprunt de valeurs mobilières

Les transactions de prêt et d'emprunt de valeurs mobilières sont habituellement garanties par des valeurs mobilières ou de la trésorerie. Le transfert de valeurs mobilières à des contreparties est comptabilisé au bilan consolidé uniquement si les risques et les avantages attachés aux droits de propriété sont également transférés. La trésorerie fournie ou reçue en garantie est comptabilisée à titre d'actif ou de passif.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Valeurs vendues à découvert

Si les valeurs acquises en vertu de conventions de revente sont ensuite vendues à des tiers, l'obligation de retour des valeurs mobilières est comptabilisée à titre de vente à découvert dans les engagements au titre des valeurs vendues à découvert et évaluée à la juste valeur, les profits et les pertes étant inclus, selon la nature de la transaction, dans les autres revenus au poste Revenus de trésorerie et de marchés financiers ou au poste Revenus tirés des activités de courtage. Ces ventes à découvert sont classées comme des passifs détenus à des fins de transaction.

Les valeurs mobilières empruntées ne sont pas comptabilisées au bilan consolidé. Toutefois, lorsqu'elles sont vendues à des tiers, l'obligation de retour des valeurs mobilières est aussi comptabilisée à titre de vente à découvert.

Prêts

Les prêts représentent des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables, et sont généralement classés dans les prêts et créances.

Les prêts cotés sur un marché actif ne remplissent pas les conditions requises pour être classés dans les prêts et créances et seraient classés comme étant détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance. Par ailleurs, les prêts que la Banque pourrait avoir l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir rapproché, de même que les prêts en vertu desquels la Banque peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, seraient classés comme étant détenus à des fins de transaction.

Les prêts sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de règlement au bilan consolidé. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif au bilan, déduction faite des provisions cumulatives pour pertes sur prêts et de tout intérêt non gagné. Le revenu d'intérêt est comptabilisé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions et les honoraires de montage reçus au titre des prêts sont considérés comme étant des ajustements du rendement des prêts et sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt sur la durée des prêts. Les honoraires de montage et les autres frais payés sont portés en réduction du revenu d'intérêt sur la durée des prêts. Les frais perçus en raison du remboursement anticipé de prêts sont inclus dans le revenu d'intérêt, dans le cas des prêts hypothécaires résidentiels, et dans les autres revenus, dans le cas des prêts hypothécaires commerciaux, lorsque les prêts sont remboursés.

Prêts renégociés

Sous réserve d'une évaluation au cas par cas, la Banque peut restructurer un prêt ou réaliser la garantie. La restructuration peut comprendre la prorogation des modalités de paiement et l'acceptation de nouvelles conditions de prêt. Une fois les modalités renégociées, toute perte de valeur est évaluée selon le taux d'intérêt effectif calculé avant la modification des modalités et le prêt n'est donc plus considéré comme étant en souffrance. Les prêts continuent d'être soumis à des tests de dépréciation, calculés au moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêt.

Biens saisis

Les biens acquis en règlement d'un prêt et destinés à être vendus sont évalués initialement à leur juste valeur diminuée des frais de vente estimés, au poste Autres actifs. La différence entre la valeur comptable du prêt avant la saisie et le montant auquel les biens saisis sont évalués initialement est comptabilisée à même les provisions pour pertes sur prêts.

Toute variation ultérieure de leur juste valeur, sans toutefois excéder les pertes cumulées comptabilisées après la date de saisie, est comptabilisée dans les autres revenus à l'état du résultat consolidé. Les revenus générés par les biens saisis ainsi que les dépenses d'exploitation sont inclus dans les autres revenus et les frais autres que d'intérêt. Si les actifs sont destinés à être détenus et utilisés, ils sont mesurés initialement à leur juste valeur, puis comptabilisés de la même manière que des actifs semblables acquis dans le cours normal des activités.

Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant de l'actif expirent ou que les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant de l'actif financier et pratiquement tous les risques et avantages rattachés au droit de propriété de l'actif sont transférés à un tiers. Lorsqu'un actif financier est décomptabilisé, un profit ou une perte est comptabilisé à l'état du résultat consolidé à un montant correspondant à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur de la contrepartie reçue.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Titrisation

La Banque transfère régulièrement des groupes de prêts hypothécaires résidentiels en vertu de programmes de titrisation. Puisque la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages rattachés aux prêts, ces opérations n'entraînent pas la décomptabilisation des prêts hypothécaires du bilan consolidé de la Banque. En conséquence, les prêts hypothécaires résidentiels titrisés continuent d'être comptabilisés à titre de prêts au bilan consolidé. De plus, ces opérations entraînent la comptabilisation d'une dette liée aux activités de titrisation au moment où de la trésorerie est reçue par suite des opérations de titrisation. Voir la note 7 pour de plus amples renseignements.

Dépréciation des actifs financiers

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente font l'objet d'un suivi régulier afin d'établir s'il existe une indication objective de dépréciation. En évaluant la baisse de valeur, la Banque tient compte de nombreux faits spécifiques à chaque placement et de tous les facteurs qui pourraient indiquer qu'il y a eu dépréciation. La Banque fait aussi appel au jugement pour déterminer à quel moment comptabiliser une perte de valeur.

En ce qui a trait aux titres d'emprunt disponibles à la vente, une indication objective de dépréciation comprend une difficulté financière importante de l'émetteur ou de la contrepartie, un défaut de paiement des intérêts ou du capital ou la probabilité de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur. La perte de valeur représente la perte cumulée évaluée comme étant la différence entre le coût amorti et la juste valeur actuelle, moins toute perte de valeur comptabilisée antérieurement. Le revenu d'intérêt futur est calculé sur la valeur comptable réduite au même taux d'intérêt que celui ayant servi à actualiser les flux de trésorerie futurs dans le but d'évaluer la perte de valeur. Une baisse ultérieure de la juste valeur de l'instrument est également comptabilisée à l'état du résultat. Si la juste valeur d'un titre d'emprunt augmente au cours d'une période ultérieure, l'augmentation est comptabilisée dans la réserve relative aux actifs disponibles à la vente. Toutefois, si l'augmentation peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur, la perte de valeur est renversée par le biais de l'état du résultat consolidé. Une augmentation de la juste valeur en excédent de la réduction de valeur comptabilisée antérieurement à l'état du résultat consolidé est imputée à la réserve relative aux actifs disponibles à la vente.

En ce qui a trait aux titres de capitaux propres disponibles à la vente, une baisse importante ou prolongée de leur juste valeur en deçà de leur coût est aussi considérée comme une indication objective de dépréciation. Si les titres de capitaux propres disponibles à la vente sont dépréciés, la perte cumulée, évaluée comme étant la différence entre le coût d'acquisition (déduction faite des remboursements de capital et de l'amortissement) et la juste valeur actuelle, moins toute perte de valeur comptabilisée antérieurement, est soustraite de la réserve relative aux actifs disponibles à la vente et comptabilisée dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers à l'état du résultat consolidé. Les pertes de valeur des titres de capitaux propres ne sont pas reprises par le biais de l'état du résultat consolidé. Les augmentations ultérieures de la juste valeur des titres de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisées dans la réserve relative aux actifs disponibles à la vente tandis que les diminutions ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat consolidé.

Dépréciation des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Un actif financier détenu jusqu'à l'échéance est déprécié et des pertes de valeur sont subies s'il existe une indication objective de la perte de valeur résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (événement générateur de pertes) et que cet événement générateur de pertes a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peut être estimée de façon fiable.

Le montant de la perte de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif, y compris les intérêts courus, et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif.

Dépréciation des prêts

Un prêt ou un groupe de prêts est déprécié et des pertes de valeur sont subies s'il existe une indication objective de la perte de valeur résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes qui se sont produits après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet événement a une incidence sur les flux de trésorerie futurs du prêt ou du groupe de prêts, qui peut être estimée de façon fiable.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

À chaque date du bilan, la Banque évalue si des indications objectives de dépréciation existent individuellement pour chaque prêt important ou collectivement pour des prêts qui ne sont pas individuellement significatifs. Est considéré comme une indication objective de dépréciation le fait, notamment, qu'il existe des motifs de croire qu'une tranche du capital ou des intérêts ne peut être recouvrée en raison des difficultés financières importantes de l'emprunteur, de l'émetteur ou de la contrepartie. La Banque tient compte du montant des intérêts et du remboursement anticipé en souffrance et des types de garanties pour déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si la Banque détermine qu'aucune indication objective de dépréciation n'existe pour un prêt évalué individuellement, elle inclut le prêt dans un portefeuille de prêts possédant des caractéristiques de risque de crédit similaires qu'elle soumet collectivement à un test de dépréciation. Les prêts soumis à un test de dépréciation individuel et pour lesquels une perte de valeur est comptabilisée, ou continue de l'être, ne sont pas inclus dans un test de dépréciation collectif.

S'il existe une indication objective de perte de valeur, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable du prêt, y compris les intérêts courus, et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus estimés. La valeur comptable du prêt est réduite au moyen d'un compte de provision cumulative et le montant de la perte est comptabilisé à l'état du résultat consolidé à titre de composante des provisions pour pertes sur prêts.

La valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés est actualisée en utilisant le taux d'intérêt effectif d'origine du prêt. Le calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt garanti tient compte des flux de trésorerie qui peuvent découler d'une saisie, moins les coûts liés à l'obtention ou à la vente de la garantie, que la saisie soit probable ou non. Une fois établie, la valeur actualisée est désactualisée sur la période comprise entre la comptabilisation initiale de la provision et la date du recouvrement éventuel estimée de la valeur future du prêt, donnant lieu ainsi à la comptabilisation d'intérêts à l'état du résultat, dans le revenu d'intérêt. Si la perte de valeur est recouvrée ultérieurement, le recouvrement est crédité aux provisions pour pertes sur prêts.

Provisions cumulatives collectives

Une provision cumulative collective est calculée pour tous les prêts jugés non significatifs lorsqu'ils sont considérés individuellement et qui ne sont soumis à aucun test de dépréciation individuel. De plus, une provision cumulative collective est calculée pour les prêts qui ont fait individuellement l'objet d'une évaluation de dépréciation et qui s'avèrent ne pas être dépréciés. Ces prêts sont évalués collectivement, par groupes d'actifs possédant des caractéristiques de risque similaires, pour déterminer s'il faut établir une provision en raison d'événements générateurs de pertes survenus mais non répertoriés.

Pour établir les provisions cumulatives collectives, la Banque utilise un modèle fondé sur la notation interne des risques des facilités de crédit et sur la probabilité de défaut connexe, ainsi que sur la perte en cas de défaut associée à chaque type de facilité. La probabilité de défaut et de perte en cas de défaut tient compte de l'expérience de la Banque. La provision cumulative collective est ajustée pour tenir compte des modifications apportées aux portefeuilles et aux politiques de crédit et est constituée pour chaque groupe de prêts partageant les mêmes caractéristiques de risque. Cette estimation tient compte de la conjoncture économique et des conditions de marché, du jugement de la direction ainsi que des risques de modélisation.

La provision cumulative liée aux risques hors bilan, comme les lettres de garantie et certains montants non utilisés des facilités de crédit approuvées, est comptabilisée dans les autres passifs.

Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Les acceptations représentent une obligation de la Banque à l'égard d'instruments négociables à court terme émis par ses clients en faveur de tiers et garantis par la Banque. Les acceptations sont classées dans les autres passifs. Le recours contre le client, dans le cas où ces obligations se traduiraient par un débours, est comptabilisé comme un élément d'actif correspondant et classé à titre de prêts et créances. Les commissions gagnées sont comptabilisées dans les autres revenus à l'état du résultat consolidé.

Dérivés et couvertures

Les dérivés sont principalement utilisés pour gérer les risques de la Banque liés aux taux d'intérêt et aux devises et, à l'occasion, ils sont utilisés dans des activités de négociation ou pour répondre aux besoins de clients.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Tous les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans les autres actifs ou passifs, y compris les dérivés incorporés dans des instruments financiers ou dans d'autres contrats qui ne sont pas étroitement liés à l'instrument financier ou au contrat hôte. Les variations de la juste valeur des dérivés sont immédiatement comptabilisées dans les autres revenus, sauf en ce qui concerne les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, comme il est décrit ci-après. Le revenu ou les frais d'intérêt liés aux dérivés sont comptabilisés dans le revenu net d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

Comptabilité de couverture

Lorsque des dérivés sont utilisés pour gérer ses propres risques, la Banque détermine, pour chaque dérivé, si la comptabilité de couverture est appropriée. Le cas échéant, la Banque documente la relation de couverture en bonne et due forme, y compris le type de couverture, soit la couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie, l'élément couvert, l'objectif de gestion du risque, la stratégie de couverture et la méthode d'évaluation de son efficacité. La comptabilité de couverture est considérée comme étant appropriée lorsque le dérivé est hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert, tant au moment de la mise en place de la couverture qu'au cours de sa durée de vie. L'efficacité est réévaluée mensuellement au moyen de modèles de régressions statistiques.

Couvertures de juste valeur

Les opérations de couverture de juste valeur comprennent principalement des swaps de taux d'intérêt servant à couvrir les variations de la juste valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes.

Pour ces relations de couverture, les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert sont comptabilisées à l'état du résultat consolidé, au poste Revenus de trésorerie et de marchés financiers, et un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'élément couvert au bilan consolidé. Les variations de la juste valeur de l'élément couvert, dans la mesure où la relation de couverture est efficace, sont contrebalancées par les variations de la juste valeur du dérivé de couverture. Si la relation de couverture cesse d'être efficace, ou si l'élément de couverture est vendu ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse de manière prospective. L'ajustement cumulé de la valeur comptable de l'élément couvert lié à une relation de couverture qui cesse d'être efficace ou dont le dérivé de couverture est résilié ou vendu est comptabilisé dans le revenu net d'intérêt sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert. La comptabilité de couverture cesse également à la vente ou à la résiliation anticipée de l'élément couvert, et l'ajustement cumulé de la valeur comptable de l'élément couvert est alors immédiatement comptabilisé dans les autres revenus.

Couvertures de flux de trésorerie

Les opérations de couverture de flux de trésorerie comprennent principalement des swaps de taux d'intérêt et des swaps sur le rendement total servant à couvrir le risque de variation des flux de trésorerie liés à un actif ou à un passif assorti d'un taux variable.

Pour ces relations de couverture, les variations de la juste valeur liées à la partie efficace de la couverture sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur liées à la partie inefficace de la couverture sont comptabilisées immédiatement à l'état du résultat consolidé. Les variations de la juste valeur comptabilisées dans les autres éléments du résultat global sont reclassées à l'état du résultat consolidé, dans le revenu net d'intérêt, au cours des périodes où les flux de trésorerie constituant l'élément couvert influent sur les résultats.

Si la relation de couverture cesse d'être efficace, ou si l'élément de couverture est vendu ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse de manière prospective. Les variations de la juste valeur comptabilisées dans les autres éléments du résultat global relatives à une relation de couverture de flux de trésorerie qui cesse d'être efficace ou pour laquelle l'instrument de couverture est vendu ou résilié avant l'échéance sont reclassées à l'état du résultat consolidé, dans le revenu net d'intérêt, au cours des périodes où les flux de trésorerie constituant l'élément couvert influent sur les résultats. En outre, si l'élément couvert est cédé ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse également, et les variations de la juste valeur comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global sont immédiatement comptabilisées dans les autres revenus.

Dépôts

Les dépôts sont initialement évalués à la juste valeur, déduction faite des coûts engagés directement attribuables aux transactions. Par la suite, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont classés à titre d'autres passifs. Les commissions payées et les autres honoraires sont ajoutés aux frais d'intérêt sur la durée des dépôts. Les dépôts sont présentés au bilan consolidé après déduction des commissions et des autres frais non amortis.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Contrats de dépôt indexés

Certaines obligations de dépôt, comme les certificats de placement garanti indexés sur actions, dont l'obligation de dépôt varie selon le rendement d'indices boursiers, peuvent être assujetties à un prix de rachat minimal garanti, comme l'obligation de remettre à l'investisseur son investissement initial à la date d'échéance. Ces obligations comportent un instrument dérivé incorporé devant être comptabilisé séparément. Par conséquent, comme tout dérivé, il est comptabilisé à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat consolidé, à titre de revenus de trésorerie et de marchés financiers. Le dépôt, excluant le dérivé incorporé, est comptabilisé au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est présenté au bilan consolidé à titre de dépôts de particuliers. Le dérivé incorporé est présenté à titre de dérivé au bilan consolidé.

Dette liée aux activités de titrisation

La dette liée aux activités de titrisation est initialement évaluée à la juste valeur, déduction faite des coûts engagés directement attribuables aux transactions. Par la suite, la dette est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est classée à titre d'autres passifs. Les frais d'intérêt sont répartis sur la durée prévue de l'emprunt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du passif.

Dette subordonnée

La dette subordonnée est initialement évaluée à la juste valeur, déduction faite des coûts engagés directement attribuables aux transactions. Par la suite, la dette est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est classée à titre d'autres passifs. Les frais d'intérêt sont répartis sur la durée prévue de l'emprunt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du passif.

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la comptabilisation initiale est généralement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Dans certains cas, la juste valeur initiale peut être fondée sur d'autres transactions observables sur les marchés pour le même instrument ou être calculée selon une technique d'évaluation.

Après la comptabilisation initiale, la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers correspond aux cours du marché, lorsque ceux-ci sont disponibles. Cette juste valeur est fondée sur le cours du marché compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur dans les circonstances. Sinon, la juste valeur est évaluée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et minimisent celle des données d'entrée non observables. Il faut exercer un jugement pour déterminer la technique d'évaluation et les données d'entrée qu'il faut utiliser. Les techniques d'évaluation comprennent l'actualisation des flux de trésorerie, la comparaison avec les prix de marché actuels d'instruments financiers présentant des caractéristiques et des profils de risque semblables et les modèles d'évaluation des options. Les données d'entrée, entre autres, visent les prix contractuels des instruments sous-jacents, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Les évaluations peuvent également être ajustées afin de refléter l'incertitude liée à ces paramètres. Notamment, des ajustements de l'évaluation peuvent être apportés à l'égard de la liquidité ou du risque de crédit de la contrepartie liés à des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée si bien qu'elle ne peut pas être représentative des justes valeurs futures.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation et le solde net est présenté dans le bilan consolidé lorsque la Banque a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Les revenus et les frais ne sont pas compensés à l'état du résultat consolidé sauf si une norme ou une interprétation comptable l'exige ou le permet.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

3.2 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés au moyen de la méthode de l'acquisition. À la date d'acquisition, le prix d'achat est évalué d'après la juste valeur totale de la contrepartie transférée. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en résultat net, dans le poste Frais liés aux regroupements d'entreprises de la période au cours de laquelle ils sont engagés. Lorsque la Banque fait l'acquisition d'une entreprise, elle évalue les actifs financiers acquis et les passifs financiers pris en charge afin de les classer et de les désigner en fonction de leur durée contractuelle, du contexte économique et des conditions de marché à la date d'acquisition.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge de l'entité acquise, ainsi que toute contrepartie éventuelle qui sera prise en charge par la Banque, sont comptabilisés à leur juste valeur estimée. L'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs identifiables nets acquis est comptabilisé à titre de goodwill au bilan, tandis que tout excédent de la juste valeur des actifs identifiables nets sur le prix d'achat est comptabilisé en résultat net à titre de profit d'acquisition, au poste Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis et réévaluation de la contrepartie éventuelle. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat net.

L'estimation de la juste valeur des prêts et des dépôts acquis tient compte du montant de la prime ou de l'escompte de taux d'intérêt découlant de l'écart entre les taux contractuels et les taux en vigueur sur le marché pour des instruments financiers ayant une durée ou des modalités similaires, ainsi que des pertes sur prêts prévues à la date d'acquisition. Par suite de la comptabilisation de ces prêts à la juste valeur, aucune provision cumulative pour pertes sur prêts n'est comptabilisée à la date d'acquisition. De plus, ces prêts ne sont pas considérés comme douteux à la date d'acquisition. Ultérieurement, ces prêts et ces dépôts sont comptabilisés au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement connexe de la prime ou de l'escompte est comptabilisé en résultat net au poste Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis et réévaluation de la contrepartie éventuelle.

Les prêts acquis sont soumis à un test de dépréciation, conformément à la méthode d'évaluation des provisions cumulatives collectives de la Banque. L'augmentation des pertes sur prêts subies estimées initiales est comptabilisée dans les provisions pour pertes sur prêts et accroît les provisions cumulatives pour pertes sur prêts. La diminution des pertes sur prêts subies estimées initiales donne lieu à une réduction des provisions pour pertes sur prêts et réduit les provisions cumulatives pour pertes sur prêts comptabilisées antérieurement, jusqu'à ce que les provisions nouvellement comptabilisées soient épuisées. Toute diminution additionnelle des pertes sur prêts subies estimées est comptabilisée au poste Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis et réévaluation de la contrepartie éventuelle et accroît la valeur comptable des prêts acquis.

Par suite de la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût, moins tout cumul de pertes de valeur. Pour les besoins de la mise en œuvre de tests de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est affecté, à partir de la date de l'acquisition, à chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT de la Banque, qui devrait bénéficier des synergies du regroupement. Chaque unité à laquelle le goodwill est affecté représente au sein de la Banque le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne et n'est pas plus grande qu'un secteur opérationnel. La Banque a affecté le goodwill découlant des regroupements d'entreprises au secteur B2B Banque, ainsi qu'à une partie du secteur Particuliers et Entreprises, désignée unité de détail, qui comprend les activités de toutes les succursales et les activités des autres services bancaires de détail au Québec.

Le goodwill est soumis annuellement à un test de dépréciation, ou plus fréquemment, si des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable a pu subir une dépréciation, en comparant la valeur recouvrable des UGT avec leur valeur comptable. La valeur recouvrable de l'UGT est fondée sur sa valeur d'utilité, estimée au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Toute perte de valeur du goodwill est comptabilisée en résultat net au cours de la période pendant laquelle elle survient et ne peut être reprise.

3.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, y compris les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition des biens, moins l'amortissement cumulé et le cumul des pertes de valeur. Les ajouts et les dépenses ultérieures ne sont incorporés au coût de l'actif que dans la mesure où ils accroissent les avantages économiques futurs devant être obtenus de ces biens.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Amortissement

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire pour réduire le coût des immobilisations corporelles à leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité estimée. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité estimées se présentent comme suit :

	Période
Locaux	25 à 40 ans
Améliorations locatives	Le moindre de la durée du bail, plus une option de renouvellement initiale, ou de la durée d'utilité
Matériel et mobilier	2 à 10 ans
Matériel informatique	2 à 10 ans

Les valeurs résiduelles sous-jacentes au calcul de l'amortissement des immobilisations corporelles font l'objet d'une observation constante pour prendre en compte tout changement de circonstance. La durée d'utilité et la méthode d'amortissement sont également revues régulièrement, au moins à la fin de chaque exercice, et ajustées au besoin. Ces changements sont traités comme des modifications d'estimations comptables.

Dépréciation

Lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, elle est considérée comme étant dépréciée et est réduite à sa valeur recouvrable. Les actifs font l'objet d'un examen afin d'établir s'il existe une indication de dépréciation. L'évaluation de l'existence de telles indications est assujettie au jugement de la direction.

3.4 LOGICIELS ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels et autres immobilisations incorporelles sont comptabilisés au coût, y compris les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition des biens, moins l'amortissement cumulé et le cumul des pertes de valeur. Les ajouts et les dépenses ultérieures ne sont incorporés au coût de l'actif que dans la mesure où ils accroissent les avantages économiques futurs devant être obtenus de ces biens.

Les logiciels sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, soit de deux à dix ans. L'amortissement des logiciels est comptabilisé à l'état du résultat consolidé, au poste Frais d'occupation de locaux et technologie. Les autres immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, se composant principalement des relations contractuelles avec des intermédiaires financiers, des dépôts de base ainsi que de certaines composantes du programme continu visant la mise en œuvre de l'approche de Bâle fondée sur les notations internes en matière de risque de crédit utilisées actuellement, sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, soit de trois à quatorze ans. L'amortissement des autres immobilisations incorporelles est inclus au poste Autres sous les Frais autres que d'intérêt.

Les logiciels et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont aussi soumis à un test de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être pleinement recouvrable, et au moins chaque année en ce qui concerne les projets en cours. Lorsque la valeur comptable nette dépasse l'estimation des flux de trésorerie nets futurs actualisés, les immobilisations ayant une durée d'utilité déterminée sont considérées comme étant dépréciées et ramenées à leur valeur recouvrable.

Toute dépréciation découlant d'une baisse de valeur des immobilisations incorporelles est comptabilisée en résultat net au cours de la période pendant laquelle les pertes sont subies.

3.5 AVANTAGES DU PERSONNEL

La Banque offre des avantages à court terme, notamment les salaires, l'assurance vie et l'assurance maladie, les congés annuels ainsi que d'autres régimes incitatifs. La Banque offre aussi des avantages postérieurs à l'emploi, y compris des régimes de retraite, de même que l'assurance vie et l'assurance médicale pour certains employés ayant pris leur retraite.

Avantages à court terme

La Banque comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé des services rendus par son personnel en contrepartie d'avantages du personnel.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre un certain nombre de régimes, y compris des régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies, ainsi que d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. La capitalisation des régimes est généralement assurée à la fois par la Banque et les participants aux régimes.

Régimes de retraite à prestations définies

Les régimes de retraite à prestations définies sont habituellement fondés sur le nombre d'années de service, l'âge, les cotisations et le salaire moyen. L'actif ou le passif au titre des prestations définies, comptabilisé au bilan consolidé, correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes, moins la juste valeur des actifs des régimes à la date du bilan. La valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies est évaluée selon les sorties de trésorerie futures estimées actualisées au moyen des taux des obligations de sociétés de première catégorie dont l'échéance se rapproche de celle des obligations au titre des prestations définies connexes. Le coût des avantages offerts en vertu des régimes est établi pour chaque régime au moyen de la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées qui comporte divers paramètres, comme les taux d'actualisation, les niveaux de rémunération futurs, l'âge de départ à la retraite, les taux de mortalité et le taux d'inflation général. Les actifs des régimes de retraite sont évalués à leur juste valeur.

Les écarts actuariels découlent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes. Les écarts actuariels sont comptabilisés lorsqu'ils se produisent à titre d'autres éléments du résultat global qui ne peuvent pas être reclassés ultérieurement à l'état du résultat consolidé et sont immédiatement transférés dans les résultats non distribués.

La valeur des actifs d'un régime de retraite se limite à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements provenant du régime ou de réductions des cotisations futures au régime. Toute restriction serait comptabilisée comme une provision pour perte de valeur.

Les coûts comptabilisés au titre des prestations définies au poste Salaires et avantages du personnel de l'état du résultat consolidé comprennent : a) le coût des services rendus au cours de l'exercice, b) les frais d'intérêt liés à l'obligation au titre des prestations définies, c) le rendement des actifs des régimes fondé sur le taux utilisé pour actualiser l'obligation au titre des régimes, d) les coûts des services passés et e) la variation de la provision pour perte de valeur.

Régimes de retraite à cotisations définies

Dans le cadre des régimes de retraite, la Banque exploite également des régimes de retraite à cotisations définies. Les cotisations payables à ces régimes à cotisations définies sont versées au rythme des services rendus à la Banque par les employés et sont comptabilisées en charges au poste Salaires et avantages du personnel. Les cotisations impayées sont comptabilisées à titre de passif.

Autres avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre d'autres avantages postérieurs à l'emploi à ses employés, notamment un régime de continuation de salaire pendant les congés de maternité et le paiement des primes de régimes d'assurance collective au cours d'une période d'invalidité ou des congés de maternité. De plus, certains retraités bénéficient d'avantages complémentaires de retraite sous forme d'assurance maladie et d'assurance vie. Le coût de ces avantages est comptabilisé au cours de la carrière active des salariés selon des méthodes comptables similaires à celles appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

3.6 PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les provisions sont des passifs dont les échéances ou les montants sont incertains. Elles sont comptabilisées lorsque la Banque a une obligation juridique ou implicite actuelle découlant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit requise pour régler l'obligation et que le coût peut être estimé de façon fiable.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais des informations sur ces passifs sont fournies dans les états financiers consolidés lorsque la Banque ne peut pas établir si une obligation est probable ou qu'elle ne peut pas estimer de façon fiable le montant de la perte.

La Banque évalue régulièrement le caractère adéquat de ses provisions et apporte les ajustements nécessaires pour intégrer les nouveaux renseignements à mesure qu'ils sont disponibles.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

3.7 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La Banque utilise la méthode axée sur le bilan et comptabilise l'actif ou le passif d'impôt différé liés aux reports en avant de pertes et autres différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, selon les lois fiscales et les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront à la date à laquelle on s'attend à ce que les différences s'inversent. Une provision pour perte de valeur est établie, au besoin, afin de ramener la valeur de l'actif d'impôt différé au montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable. Tous les montants découlant des changements de taux d'imposition sont comptabilisés dans le résultat net, sauf s'ils sont liés à des éléments précédemment comptabilisés dans les capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés dans les capitaux propres.

3.8 RÉSULTAT PAR ACTION

La Banque calcule le résultat de base par action en divisant le résultat net de la période, moins les dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts sur le résultat connexes, ainsi que les primes au rachat d'actions privilégiées, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période. Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat de base, ajusté pour tenir compte des effets des actions ordinaires potentiellement dilutives, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ajusté pour la période, qui tient compte de l'incidence des actions ordinaires potentiellement dilutives.

3.9 ASSURANCE

La Banque exerce des activités dans le secteur de l'assurance crédit en cas de décès ou d'invalidité. Les primes d'assurance sont comptabilisées comme des revenus, déduction faite de la réassurance, sur la durée des polices sous-jacentes. Les réclamations d'assurance et les changements apportés aux estimations des indemnités liées aux polices d'assurance sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Ces activités sont présentées dans les autres revenus, au poste Revenus d'assurance, montant net.

3.10 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

La Banque offre une rémunération fondée sur des actions à certains employés et administrateurs.

La charge de rémunération liée aux options d'achat d'actions est comptabilisée selon l'estimation la plus probable du nombre d'instruments pour lesquels il est prévu que les droits deviendront acquis, des révisions de cette estimation étant effectuées si des informations ultérieures indiquent qu'il est probable que les extinctions réelles différeront de l'estimation initiale. Les options d'achat d'actions sont passées en charges sur la période d'acquisition des droits applicable et une augmentation correspondante est comptabilisée au titre de la réserve pour paiements fondés sur des actions dans les capitaux propres. À l'exercice d'instruments, les montants correspondants dans la réserve pour paiements fondés sur des actions sont transférés au compte Actions ordinaires des capitaux propres.

Les droits à la plus-value des actions, les unités d'action restreintes, les unités d'action de performance et les unités d'action différées sont comptabilisés à titre de paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie. Ces droits et unités sont comptabilisés à titre de charge de rémunération sur la période d'acquisition des droits applicable, un passif correspondant étant comptabilisé selon la juste valeur des actions ordinaires de la Banque et, en ce qui a trait aux unités d'action de performance, des conditions de performance spécifiques. La variation de la valeur des droits et des unités découlant des variations de la juste valeur des actions ordinaires de la Banque ou des changements de conditions de performance spécifiques et des dividendes crédités est comptabilisée en résultat au cours de la période d'acquisition des droits, en partie contrebalancée par l'incidence des swaps de rendement total utilisés pour gérer la variabilité de la valeur des droits et des unités connexes ainsi que des charges qui y sont liées.

Les cotisations de la Banque liées au régime d'achat d'actions des employés sont comptabilisées à titre de charge de rémunération.

3.11 ACTIFS ADMINISTRÉS ET ACTIFS SOUS GESTION

La Banque administre et gère des biens détenus par des clients qui ne sont pas inscrits au bilan consolidé. Les revenus tirés de l'administration et de la gestion de ces biens sont comptabilisés dans les autres revenus à mesure que les services sont rendus.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

3.12 CONVERSION DE MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de toutes les entités du groupe. Les actifs financiers et les passifs financiers libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change moyens mensuels. Les profits et les pertes réalisés et latents découlant de la conversion de monnaies étrangères sont compris dans les autres revenus.

3.13 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent à la trésorerie et aux dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques et sont classés dans la catégorie des prêts et créances. La trésorerie comprend les billets de banque et les pièces de monnaie.

3.14 CONTRATS DE LOCATION

La Banque a conclu des contrats de location pour ses locaux et d'autres contrats. Ces contrats sont comptabilisés à titre de contrats de location simple étant donné qu'ils ne transfèrent pas la quasi-totalité des risques et avantages attachés au droit de propriété de ces biens loués. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés dans les frais autres que d'intérêt à l'état du résultat consolidé selon une base linéaire sur la durée du contrat de location.

3.15 CAPITAL-ACTIONS

Coût d'émission des actions

Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ou options sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction du produit, nets des impôts sur le résultat connexes.

Dividendes sur actions ordinaires

Les dividendes sur actions ordinaires sont comptabilisés dans les capitaux propres de la période au cours de laquelle le conseil d'administration de la Banque les a approuvés.

4. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES ACTUELLES ET À VENIR

4.1 MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES ACTUELLES

IAS 19, *Avantages du personnel*

Avec prise d'effet le 1er novembre 2013, la Banque a adopté la version modifiée de l'IAS 19, *Avantages du personnel*. Les modifications apportées à l'IAS 19 éliminent l'option de différer la comptabilisation des profits et des pertes découlant des régimes à prestations définies, connue comme la « méthode du corridor », que la Banque utilisait par le passé, et exigent que les réévaluations soient comptabilisées dans les capitaux propres. Par conséquent, les écarts actuariels sont dorénavant comptabilisés lorsqu'ils se produisent à titre d'autres éléments du résultat global qui ne peuvent pas être reclassés ultérieurement à l'état du résultat. La Banque a choisi de transférer ces montants dans les résultats non distribués.

Les modifications exigent aussi que soit comptabilisé en résultat net le rendement prévu des actifs des régimes qui doit être calculé d'après le taux servant à actualiser l'obligation au titre des prestations définies, et que soient comptabilisés entièrement et immédiatement en résultat net les coûts ou profits des services passés. Les modifications comprennent les informations additionnelles à fournir sur les caractéristiques des régimes à prestations définies de l'entité et les risques associés aux régimes, ainsi que les informations à fournir sur l'incidence des régimes à prestations définies sur le montant et le calendrier des flux de trésorerie futurs et l'incertitude à leur égard, et sur les stratégies d'appariement des actifs et des passifs utilisées pour gérer les risques. Les nouvelles informations à fournir par suite de l'adoption de la version modifiée de l'IAS 19 figurent à la note 18. Les autres informations comparatives comprises dans les notes ci-jointes ont été modifiées en conséquence.

La Banque a appliqué ces modifications rétrospectivement au 1er novembre 2012. Les tableaux ci-après présentent l'incidence de ces modifications sur l'état du résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé et le bilan consolidé des périodes comparatives de 2013. L'adoption de la norme modifiée n'a pas eu d'incidence sur les flux de trésorerie. Comparativement à la version précédente de l'IAS 19, pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, l'adoption de ces modifications s'est traduite par une augmentation d'environ 7,0 millions $ des salaires et avantages du personnel et par la comptabilisation des gains actuariels nets de 4,7 millions $ dans les autres éléments du résultat global.

4. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES ACTUELLES ET À VENIR (suite)

Ajustement à l'état du résultat consolidé pour l'exercice clos le 31 octobre 2013

	2013
Augmentation des salaires et avantages du personnel	7 111 $
Diminution des impôts sur le résultat	(1 908)
Diminution du résultat net	(5 203) $
Diminution du résultat net de base et dilué par action	(0,19) $

Ajustement à l'état du résultat global consolidé pour l'exercice clos le 31 octobre 2013

	2013
Diminution du résultat net	(5 203) $
Augmentation des écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel (nette d'impôts sur le résultat)	20 645
Augmentation du résultat global	15 442 $

Ajustement au bilan consolidé

	31 octobre 2013	1er novembre 2012
Diminution des autres actifs - actif au titre des régimes à prestations définies	(34 244) $	(21 773) $
Augmentation de l'actif d'impôt différé	19 590	25 252
Augmentation des autres passifs - passif au titre des régimes à prestations définies	(39 040)	(72 615)
Diminution des autres passifs - autres	272	272
Diminution nette des résultats non distribués	(53 422) $	(68 864) $

IFRS 10, *États financiers consolidés*, IFRS 11, *Partenariats*, et IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts dans d'autres entités*

Avec prise d'effet le 1er novembre 2013, la Banque a adopté l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, l'IFRS 11, *Partenariats*, et l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts dans d'autres entités*.

L'IFRS 10 remplace les exigences de consolidation de la SIC-12, *Consolidation - Entités ad hoc*, et de l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et établit les principes de présentation et de préparation des états financiers consolidés dans le cas où une entité contrôle au moins une autre entité. La norme s'appuie sur les principes existants en définissant le concept de contrôle comme le facteur qui détermine si une entité doit être incluse dans les états financiers consolidés de la société mère. La norme contient des indications additionnelles sur la détermination du contrôle lorsqu'il est difficile d'évaluer qui détient le contrôle.

L'IFRS 11 remplace l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et la SIC-13, *Entités contrôlées conjointement - Apports non monétaires par des coentrepreneurs*, et fournit des indications sur la comptabilisation des partenariats qui mettent l'accent sur les droits et les obligations des partenariats plutôt que sur leur forme juridique.

L'IFRS 12 contient des exigences à l'égard des informations à fournir sur les filiales, les partenariats et les entreprises associées, ainsi que sur les entités structurées, qui remplacent les exigences existantes.

Ces normes ont été appliquées rétrospectivement à compter du 1er novembre 2012 et n'ont eu aucune incidence sur les résultats ou la situation financière de la Banque.

IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*

Avec prise d'effet le 1er novembre 2013, la Banque a adopté l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*. L'IFRS 13 constitue une source unique d'indications pour l'évaluation de la juste valeur lorsque la juste valeur est exigée ou permise par les IFRS et rehausse les exigences en matière d'informations à fournir lorsque la juste valeur est appliquée. L'application prospective de cette norme n'a eu aucune incidence significative sur les résultats ou la situation financière de la Banque. Les nouvelles informations à fournir par suite de l'adoption de l'IFRS 13 figurent à la note 23.

4. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES ACTUELLES ET À VENIR (suite)

IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*

Avec prise d'effet le 1er novembre 2013, la Banque a adopté les modifications à l'IFRS 7, In*struments financiers : Informations à fournir*, pour inclure de nouvelles exigences en matière d'informations à fournir qui devraient aider les utilisateurs à mieux évaluer l'incidence, réelle ou potentielle, des contrats de compensation sur la situation financière d'une entité. Les nouvelles informations à fournir par suite de l'adoption des modifications à l'IFRS 7 figurent à la note 24.

4.2 MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES À VENIR

La section qui suit présente un résumé des normes comptables publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur. La Banque évalue en ce moment l'incidence de l'adoption de ces normes sur ses états financiers consolidés.

IFRS 9, *Instruments financiers*

En juillet 2014, l'IASB a émis la version définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplacera l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Cette version remplace toutes les versions précédentes de l'IFRS 9 et est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. L'IFRS 9 contient des exigences sur la manière dont une entité doit classer et évaluer les actifs et les passifs financiers, ainsi qu'un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues sur crédit. La norme contient également certaines modifications au modèle général de comptabilité de couverture.

Classement et évaluation

Selon l'IFRS 9, tous les actifs financiers doivent être classés en trois catégories (au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global) en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie et du modèle économique dans lequel s'inscrit la détention des actifs.

Les passifs financiers seront classés selon les mêmes catégories que celles définies à l'heure actuelle dans l'IAS 39. Toutefois, l'évaluation des passifs financiers lorsque l'option de la juste valeur est choisie pour leur comptabilisation a été modifiée : l'IFRS 9 exige que les variations de la juste valeur liées au risque de crédit propre à l'entité soient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global plutôt que dans le résultat net. L'application anticipée de cette modification, avant toute autre modification à la comptabilisation des instruments financiers, est autorisée par l'IFRS 9.

Dépréciation

L'IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues. Plus précisément, l'IFRS 9 exige que les entités comptabilisent les pertes attendues sur crédit au moment de la comptabilisation initiale des instruments financiers et qu'elles comptabilisent les pertes attendues sur la durée de vie lorsque la détérioration du crédit atteint certains seuils. Le nouveau modèle comporte également des exigences accrues en matière d'informations à fournir concernant les pertes attendues sur crédit et le risque de crédit.

Comptabilité de couverture

L'IFRS 9 contient certaines modifications à la comptabilité de couverture qui visent à établir un meilleur lien entre la stratégie de gestion des risques d'une entité, la logique de la couverture et les incidences de la couverture sur les états financiers. La comptabilité de macro-couverture a été dissociée du projet de l'IFRS 9 et pourrait être publiée séparément dans une norme distincte. Les exigences actuelles en matière de comptabilité de couverture de l'IFRS 9 peuvent continuer de s'appliquer jusqu'à ce que l'IASB finalise son projet de comptabilité de macro-couverture. Le modèle de comptabilité de couverture d'IFRS 9 conserve trois types de relations de couverture conformément à l'IAS 39 (la couverture de juste valeur, la couverture de flux de trésorerie et la couverture d'un investissement net), mais comprend des modifications au test d'efficacité de la couverture. La nouvelle norme rehausse également les exigences en matière d'informations à fournir concernant les activités de gestion des risques.

IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*

En décembre 2011, l'IASB a publié des modifications qui ont été apportées à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, afin de clarifier les critères de compensation des instruments financiers. Les modifications visent à redresser des incohérences de la pratique courante relative à l'application des critères de compensation de l'IAS 32, et sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014, soit le 1er novembre 2014 pour la Banque, et doivent être appliquées de manière rétrospective.

4. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES ACTUELLES ET À VENIR (suite)

IFRIC 21, *Droits ou taxes*

En mai 2013, l'IFRS Interpretations Committee (IFRIC), avec l'approbation de l'IASB, a publié l'IFRIC 21, *Droits ou taxes*. L'IFRIC 21 contient des indications sur le moment où il convient de comptabiliser un passif aux fins du paiement de droits ou de taxes imposés par le gouvernement, ce passif étant comptabilisé selon l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. L'IFRIC 21 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014, soit le 1er novembre 2014 pour la Banque, et doit être appliquée de manière rétrospective.

IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*

En juin 2013, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, qui contiennent une exception à l'application des dispositions relatives à la cessation de la comptabilité de couverture lorsque la novation d'un dérivé désigné comme instrument de couverture répond à certains critères. Les modifications à l'IAS 39 sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014, soit le 1er novembre 2014 pour la Banque, et l'application rétrospective est permise.

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, qui établit un cadre complet pour la comptabilisation et l'évaluation des produits ainsi que pour les informations à fournir relativement à ceux-ci. L'IFRS 15 s'applique à tous les contrats avec des clients (exception faite des contrats qui entrent dans le champ d'application des normes concernant les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers) et remplace, entre autres, l'ancienne norme de comptabilisation des produits, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et l'interprétation connexe sur la comptabilisation des produits, l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*. La nouvelle norme comprend également des exigences concernant la comptabilisation de certains frais liés à un contrat avec un client. L'IFRS 15 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017, soit le 1er novembre 2017 pour la Banque.

5. VALEURS MOBILIÈRES

ÉCHÉANCE DES VALEURS MOBILIÈRES

Portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente

					2014	2013
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance	Total	Total
Valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada[1]	1 124 569 $	4 759 $	— $	— $	1 129 328 $	661 420 $
par des provinces	433 817	608 316	—	—	1 042 133	642 969
Autres titres d'emprunt	16 497	135 200	29 267	—	180 964	185 940
Titres adossés à des actifs	6 876	28 960	3 938	—	39 774	33 142
Actions privilégiées	2 925	4 027	837	92 270	100 059	82 868
Actions ordinaires et autres valeurs mobilières	—	—	—	84 759	84 759	72 728
	1 584 684 $	781 262 $	34 042 $	177 029 $	2 577 017 $	1 679 067 $

(1) Y compris les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

				2014	2013
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Total	Total
Valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada[1]	289 339	$ 33 668	$ 323 007	$ 620 784 $
Titres adossés à des actifs	—	—	—	28 090
	289 339	$ 33 668	$ 323 007	$ 648 874$

(1) Y compris les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Voir la note 7 pour de plus amples renseignements sur les valeurs mobilières détenues jusqu'à l'échéance.

5. VALEURS MOBILIÈRES (suite)

PROFITS ET PERTES COMPTABILISÉS DANS LE RÉSULTAT GLOBAL

Profits et pertes comptabilisés à titre de revenus de trésorerie et de marchés financiers relativement au portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente pour les exercices clos les 31 octobre.

	2014	2013
Profits nets réalisés	8 290 $	4 290 $
Réductions de valeur	(367)	(518)
	7 923 $	3 772 $

Profits et pertes latents comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relativement au portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente pour les exercices clos les 31 octobre.

				2014
	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Juste valeur
Valeurs mobilières émises ou garanties				
par le Canada[1]	1 129 337 $	65 $	74 $	1 129 328 $
par des provinces	1 041 510	699	76	1 042 133
Autres titres d'emprunt	175 522	5 561	119	180 964
Titres adossés à des actifs	38 672	1 104	2	39 774
Actions privilégiées	99 109	1 890	940	100 059
Actions ordinaires et autres valeurs mobilières	71 592	13 697	530	84 759
	2 555 742 $	23 016 $	1 741 $	2 577 017 $

(1) Y compris les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

				2013
	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Juste valeur
Valeurs mobilières émises ou garanties				
par le Canada[1]	661 167 $	288 $	35 $	661 420 $
par des provinces	642 518	485	34	642 969
Autres titres d'emprunt	181 280	5 267	607	185 940
Titres adossés à des actifs	31 943	1 235	36	33 142
Actions privilégiées	85 177	404	2 713	82 868
Actions ordinaires et autres valeurs mobilières	60 540	12 806	618	72 728
	1 662 625 $	20 485 $	4 043 $	1 679 067 $

(1) Y compris les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Voir la note 23 pour de plus amples renseignements sur la détermination de la juste valeur des valeurs mobilières.

6. PRÊTS

PRÊTS ET PRÊTS DOUTEUX

	2014					
				Provisions cumulatives collectives		
	Montant brut des prêts	Montant brut des prêts douteux	Provisions cumulatives individuelles	Pour prêts douteux	Pour autres prêts	Total des provisions cumulatives
Personnels	6 793 078 $	22 359 $	— $	9 425 $	28 986 $	38 411 $
Hypothécaires résidentiels	14 825 541	32 843	—	3 964	7 612	11 576
Hypothécaires commerciaux	2 651 271	16 633	3 917	1 884	20 736	26 537
Commerciaux et autres[1]	3 159 689	30 245	18 034	1 965	22 848	42 847
	27 429 579 $	102 080 $	21 951 $	17 238 $	80 182 $	119 371 $

	2013					
				Provisions cumulatives collectives		
	Montant brut des prêts	Montant brut des prêts douteux	Provisions cumulatives individuelles	Pour prêts douteux	Pour autres prêts	Total des provisions cumulatives
Personnels	7 245 474 $	13 971 $	— $	7 008 $	32 953 $	39 961 $
Hypothécaires résidentiels	14 735 211	32 651	—	3 122	5 884	9 006
Hypothécaires commerciaux	2 488 826	14 082	9 731	254	15 764	25 749
Commerciaux et autres[1]	2 759 186	38 687	24 535	1 665	14 674	40 874
	27 228 697 $	99 391 $	34 266 $	12 049 $	69 275 $	115 590 $

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations d'un montant de 365,5 millions $ (271,0 millions $ au 31 octobre 2013).

Biens saisis

Les actifs détenus en vue de la vente acquis en 2014 à l'égard des prêts douteux et qui sont gérés dans le but d'être vendus de manière ordonnée s'élevaient à 3,3 millions $ (4,7 millions $ en 2013). Aucune provision cumulative individuelle n'avait été établie pour ces prêts avant leur saisie.

PROVISIONS CUMULATIVES INDIVIDUELLES POUR PERTES SUR PRÊTS

	2014			2013
	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts commerciaux et autres[1]	Total des provisions cumulatives individuelles	Total des provisions cumulatives individuelles
Solde au début de l'exercice	9 731 $	24 535 $	34 266 $	47 849 $
Provisions pour pertes sur prêts comptabilisées à l'état du résultat consolidé	(2 455)	(1 515)	(3 970)	(4 656)
Radiations[2]	(3 312)	(4 952)	(8 264)	(8 153)
Recouvrements	—	79	79	142
Intérêts courus sur les prêts douteux	(47)	(113)	(160)	(916)
Solde à la fin de l'exercice	3 917 $	18 034 $	21 951 $	34 266 $

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(2) Aucun prêt restructuré n'a été radié au cours des exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013.

6. PRÊTS (suite)

PROVISIONS CUMULATIVES COLLECTIVES POUR PERTES SUR PRÊTS

Provisions cumulatives collectives pour prêts douteux

	Prêts personnels	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts commerciaux et autres[1]	2014 Total des provisions cumulatives collectives	2013 Total des provisions cumulatives collectives
Solde au début de l'exercice	7 008 $	3 122 $	254 $	1 665 $	12 049 $	12 492 $
Provisions pour pertes sur prêts comptabilisées à l'état du résultat consolidé	29 029	3 602	1 890	542	35 063	28 582
Radiations[2]	(33 503)	(1 633)	—	(44)	(35 180)	(30 458)
Recouvrements	7 329	(740)	—	24	6 613	2 499
Intérêts courus sur les prêts douteux	(438)	(387)	(260)	(222)	(1 307)	(1 066)
Solde à la fin de l'exercice	9 425 $	3 964 $	1 884 $	1 965 $	17 238 $	12 049 $

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(2) Aucun prêt restructuré n'a été radié au cours des exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013.

Provisions cumulatives collectives pour autres prêts

	Prêts personnels	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts commerciaux et autres[1]	2014 Total des provisions cumulatives collectives	2013 Total des provisions cumulatives collectives
Solde au début de l'exercice	32 953 $	5 884 $	15 764 $	14 674 $	69 275 $	57 201 $
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts comptabilisées à l'état du résultat consolidé	(3 967)	1 728	4 972	8 174	10 907	12 074
Solde à la fin de l'exercice	28 986 $	7 612 $	20 736 $	22 848 $	80 182 $	69 275 $

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Une provision cumulative pour les montants non utilisés des facilités de crédit approuvées, également comptabilisée dans les autres passifs, s'est établie à 7,4 millions $ au 31 octobre 2014 (7,5 millions $ au 31 octobre 2013).

PRÊTS EN SOUFFRANCE, MAIS NON DOUTEUX

Les prêts personnels et hypothécaires résidentiels en souffrance présentés dans le tableau ci-dessous ne sont pas classés comme douteux puisqu'ils sont en souffrance depuis moins de 90 jours ou qu'ils sont garantis de façon à ce qu'il soit raisonnable de s'attendre à un plein recouvrement. Le solde des prêts commerciaux en souffrance, mais non douteux n'est pas significatif.

	De 1 jour à 31 jours	De 32 à 90 jours	Plus de 90 jours	2014 Total
Prêts personnels	82 681 $	26 571 $	5 350 $	114 602 $
Prêts hypothécaires résidentiels	232 217	58 137	32 706	323 060
	314 898 $	84 708 $	38 056 $	437 662 $

	De 1 jour à 31 jours	De 32 à 90 jours	Plus de 90 jours	2013 Total
Prêts personnels	90 749 $	25 051 $	5 799 $	121 599 $
Prêts hypothécaires résidentiels	242 398	44 159	46 952	333 509
	333 147 $	69 210 $	52 751 $	455 108 $

7. TITRISATION DE PRÊTS

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels principalement en participant au Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) et au moyen de conduits à vendeurs multiples mis en place par de grandes banques canadiennes. Comme la Banque conserve ultimement certains risques de remboursement anticipé, des risques de taux d'intérêt et des risques de crédit liés aux prêts hypothécaires transférés, ces derniers ne sont pas décomptabilisés et le produit de la titrisation est comptabilisé à titre de passif de titrisation.

PROGRAMME DES OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES DU CANADA

Dans le cadre du programme de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) créé en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH), la Banque émet des titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels qui sont garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour se prémunir contre le risque de défaut des emprunteurs. Par la suite, la Banque vend des TACH LNH à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), fiducie à vocation spéciale mise sur pied par la SCHL, qui finance les achats en émettant des OHC garanties par la SCHL.

Les TACH LNH sont des actifs avec amortissement qui versent des intérêts et du capital sur une base mensuelle. Pour leur part, les OHC offrent aux investisseurs des obligations à coupon d'intérêt à taux fixe qui prévoient des paiements d'intérêt semestriels et le remboursement du capital à des dates d'échéance précises. Pour pallier l'écart au niveau des flux de trésorerie, la FCH conclut des contrats-cadres de swaps avec les institutions financières autorisées (les contreparties des swaps). En vertu des contrats de swaps, les contreparties des swaps reçoivent des flux d'intérêt mensuels provenant des TACH LNH d'origine et des actifs de remplacement (voir ci-après) et, en retour, elles versent à la FCH les intérêts réguliers nécessaires devant être distribués aux investisseurs selon les modalités des OHC. En outre, en vertu des contrats de swaps, il incombe aux contreparties des swaps de réinvestir les flux de capital mensuels provenant des TACH LNH pour le compte de la FCH. Les contreparties des swaps ne peuvent réinvestir que dans des titres adossés à des créances hypothécaires notés AAA et dans des actifs admissibles garantis par le Canada (les actifs de remplacement). Parallèlement, ces contreparties des swaps concluent des contrats de swap similaires avec la Banque. À la date de règlement du coupon du swap, la Banque verse ou reçoit la différence entre le montant provenant des TACH LNH d'origine, de même que des actifs de remplacement, et le montant à payer aux investisseurs en vertu des modalités des OHC.

Étant donné que les flux de trésorerie sous-jacents associés aux contrats de swaps sont représentés en comptabilisant au bilan les actifs sous-jacents et les passifs de titrisation connexes, ces contrats de swaps ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et les variations de la juste valeur ne sont pas comptabilisées à l'état du résultat consolidé. Les flux de trésorerie sous-jacents des contrats de swaps sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement comme il est mentionné ci-après. Au 31 octobre 2014, le montant nominal de ces swaps s'établissait à 4,3 milliards $ (4,3 milliards $ au 31 octobre 2013).

Actifs liés aux activités de titrisation

Étant donné que ces transactions de titrisation ne respectent pas les critères de décomptabilisation, les prêts hypothécaires titrisés demeurent au bilan à titre de prêts hypothécaires résidentiels. Toutefois, comme les droits, titres et intérêts de la Banque à l'égard des prêts hypothécaires cédés sont légalement transférés à la FCH, ils sont considérés comme des actifs donnés en garantie. Ces prêts génèrent des revenus d'intérêt comme c'est le cas pour les autres prêts hypothécaires de la Banque. En outre, les actifs de remplacement sont également comptabilisés au bilan et considérés comme des actifs donnés en garantie. Des revenus d'intérêt sont tirés de ces valeurs mobilières comme c'est le cas pour d'autres valeurs mobilières similaires. Les porteurs des OHC et la SCHL n'ont aucun recours quant aux autres actifs de la Banque dans l'éventualité d'un défaut de paiement des débiteurs à l'échéance.

Dette liée aux activités de titrisation

Étant donné que ces transactions de titrisation ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation, le produit reçu est comptabilisé à titre de dette liée aux activités de titrisation au bilan consolidé de la Banque. Les intérêts courus sur la dette liée aux transactions sur les OHC sont fondés sur le coupon des OHC associé à la série à laquelle la Banque participe et sont classés dans les autres passifs à titre d'intérêts courus à payer.

7. TITRISATION DE PRÊTS (suite)

CONDUITS À VENDEURS MULTIPLES

Dans le cadre des transactions effectuées au moyen de conduits à vendeurs multiples, la Banque vend des prêts hypothécaires à des fiducies établies exclusivement aux fins des activités de titrisation. Ces fiducies financent ces achats principalement par l'émission de papier commercial adossé à des actifs. Le financement diminue à mesure que les prêts hypothécaires sont remboursés. Pour réduire le risque de taux d'intérêt lié à l'asymétrie entre les prêts hypothécaires à taux fixe et le financement à taux variable des fiducies, ainsi que pour atténuer le risque lié au calendrier des recouvrements de flux de trésorerie liés aux prêts hypothécaires, les fiducies concluent des swaps avec des contreparties tierces aux swaps. En vertu de ces swaps, les contreparties aux swaps reçoivent des flux d'intérêt mensuels provenant des prêts hypothécaires et, en retour, versent aux fiducies les intérêts réguliers devant être distribués aux investisseurs selon les modalités du papier commercial adossé à des actifs. Parallèlement, ces contreparties aux swaps concluent des contrats de swap similaires avec la Banque. À la date de règlement du coupon du swap, la Banque verse ou reçoit la différence entre le montant provenant des prêts hypothécaires et le montant à payer aux investisseurs. Étant donné que les flux de trésorerie sous-jacents associés aux swaps de taux d'intérêt sont représentés en comptabilisant au bilan les prêts hypothécaires sous-jacents et les passifs de titrisation connexes, ces swaps de taux d'intérêt ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et les variations de la juste valeur ne sont pas comptabilisées à l'état du résultat consolidé. Les flux de trésorerie sous-jacents des swaps de taux d'intérêt sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement comme il est mentionné ci-après. Au 31 octobre 2014, le montant nominal de référence de ces swaps était de 0,5 milliard $ (0,7 milliard $ au 31 octobre 2013).

Actifs liés aux activités de titrisation

Étant donné que la Banque offre des rehaussements de crédit pour ces transactions, ces dernières ne respectent pas les critères de décomptabilisation. Les prêts hypothécaires titrisés demeurent donc au bilan à titre de prêts hypothécaires résidentiels. Toutefois, comme les droits, titres et intérêts de la Banque à l'égard des prêts hypothécaires cédés sont légalement transférés aux fiducies, ils sont considérés comme des actifs donnés en garantie. Ces prêts dégagent un revenu d'intérêt comme c'est le cas pour les autres prêts hypothécaires de la Banque. Les fiducies n'ont aucun recours quant aux autres actifs de la Banque dans l'éventualité d'un défaut de paiement des débiteurs à l'échéance, sauf comme il est mentionné ci-après.

Dette liée aux activités de titrisation

Étant donné que ces transactions de titrisation ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation, le produit reçu est comptabilisé à titre de dette liée aux conduits à vendeurs multiples au bilan consolidé. Les intérêts courus sur la dette liée aux transactions avec les conduits à vendeurs multiples sont principalement fondés sur le papier commercial émis par les fiducies pour financer les acquisitions et sont classés dans les autres passifs à titre d'intérêts courus à payer.

Garanties liées aux activités de titrisation

Dans le cadre de transactions avec un conduit à vendeurs multiples, la Banque a garanti le paiement de certains passifs à la fiducie de titrisation et l'exécution de certaines obligations envers elle. Le montant potentiel maximal des paiements futurs en vertu de la garantie totalisait 354,6 millions $ au 31 octobre 2014 (523,4 millions $ au 31 octobre 2013).

ACTIFS FINANCIERS NE RESPECTANT PAS LES CRITÈRES DE DÉCOMPTABILISATION ET PASSIFS FINANCIERS CONNEXES

Le tableau suivant présente la valeur comptable, la durée et la juste valeur des actifs financiers qui ne respectent pas les critères de décomptabilisation et les passifs financiers qui leur sont associés compris dans le bilan consolidé.

					2014
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total de la valeur comptable	Juste valeur
Prêts hypothécaires résidentiels	1 692 319 $	2 643 614 $	5 679 $	4 341 612 $	4 370 324 $
Actifs de remplacement					
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	14 372	—	—	14 372	14 372
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	106 489	—	—	106 489	106 489
Autres valeurs mobilières	289 339	33 668	—	323 007	323 403
Dette liée aux activités de titrisation	(685 987) $	(3 931 492) $	(246 369) $	(4 863 848) $	(4 913 573) $

7. TITRISATION DE PRÊTS (suite)

		2013
	Total de la valeur comptable	Juste valeur
Prêts hypothécaires résidentiels	4 241 310$	4 275 852 $
Actifs de remplacement		
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	12 099	12 099
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	8 410	8 410
Autres valeurs mobilières	648 874	649 388
Dette liée aux activités de titrisation	(4 974 714)$	(5 043 715) $

Le tableau qui suit présente sommairement les activités de titrisation de la Banque.

	2014	2013
Valeur comptable des prêts hypothécaires transférés au cours de l'exercice et liés au nouveau financement	**1 028 779 $**	738 458 $
Valeur comptable des prêts hypothécaires transférés au cours de l'exercice à titre d'actifs de remplacement	**404 768 $**	416 232 $

PRÊTS SOUS GESTION

La Banque gère des prêts hypothécaires commerciaux au nom de tiers. Le capital total de l'encours des prêts hypothécaires commerciaux sous gestion s'élevait à 224,1 millions $ à la fin de l'exercice 2014 (397,9 millions $ en 2013). La Banque ne court aucun risque de crédit aux termes de ces prêts.

VENTE DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2014, la Banque a vendu un portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux dont la valeur comptable s'élevait à 102,4 millions $ (94,7 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013) et a comptabilisé un profit de 3,7 millions $ dans les autres revenus (3,7 millions $ en 2013).

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le tableau qui suit présente les variations des immobilisations corporelles.

	Locaux et améliorations locatives	Matériel et mobilier	Matériel informatique	Total
Coût				
Au 31 octobre 2012	90 975 $	88 591 $	147 292 $	326 858 $
Acquisitions	11 308	2 352	7 292	20 952
Radiations	(30 393)	(63 067)	(100 544)	(194 004)
Au 31 octobre 2013	71 890	27 876	54 040	153 806
Acquisitions	**6 552**	**4 169**	**1 254**	**11 975**
Radiations	**(180)**	**(250)**	**(4 270)**	**(4 700)**
Au 31 octobre 2014	**78 262 $**	**31 795 $**	**51 024 $**	**161 081 $**
Amortissement cumulé				
Au 31 octobre 2012	51 806 $	78 899 $	124 282 $	254 987 $
Amortissement	7 848	3 277	6 759	17 884
Radiations	(30 080)	(62 489)	(99 757)	(192 326)
Au 31 octobre 2013	29 574	19 687	31 284	80 545
Amortissement	**6 164**	**3 208**	**6 735**	**16 107**
Radiations	**(66)**	**(205)**	**(4 050)**	**(4 321)**
Au 31 octobre 2014	**35 672 $**	**22 690 $**	**33 969 $**	**92 331 $**
Valeur comptable				
Au 31 octobre 2013	42 316 $	8 189 $	22 756 $	73 261 $
Au 31 octobre 2014	**42 590 $**	**9 105 $**	**17 055 $**	**68 750 $**

Les immobilisations corporelles comprennent un montant de 0,4 million $ en 2014 (6,3 millions $ en 2013) relatif à des locaux en construction qui ne font pas encore l'objet d'amortissement.

Les radiations de 2013 se rapportent essentiellement à des éléments entièrement amortis qui ne sont plus utilisés. Les pertes de valeur des immobilisations corporelles ont atteint 0,4 million $ en 2014 (1,7 million $ en 2013).

9. GOODWILL

TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL

Le goodwill acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises a été affecté à deux unités génératrices de trésorerie (UGT) aux fins des tests de dépréciation comme suit :

	Aux 31 octobre 2014 et 2013
Unité de détail	**29 224 $**
B2B Banque	**34 853**
Total	**64 077 $**

Le goodwill est demeuré inchangé en 2014 et en 2013.

La Banque effectue un test de dépréciation du goodwill chaque année. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée en 2014 et en 2013.

La valeur recouvrable de l'UGT Unité de détail (qui fait partie du secteur Particuliers et Entreprises, qui englobe toutes les activités des succursales et les autres activités bancaires de détail au Québec) et du secteur B2B Banque a été calculée en fonction de leur valeur d'utilité, au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie.

9. GOODWILL (suite)

La méthode d'actualisation des flux de trésorerie utilise des prévisions de flux de trésorerie, lesquels sont actualisés à leur valeur actualisée. Les prévisions de flux de trésorerie sont fondées sur les plans financiers sur trois ans approuvés par la direction, qui sont estimés d'après les résultats prévus, les initiatives commerciales, les dépenses en immobilisations planifiées et le rendement pour les actionnaires. Les prévisions de flux de trésorerie au-delà de la période initiale de trois ans sont réputées augmenter à un rythme constant au moyen d'un taux de croissance à long terme nominal de 3 %.

Le taux d'actualisation utilisé est fondé sur le coût du capital à l'échelle de la Banque et est ajusté par la suite pour tenir compte de l'évaluation actuelle, par le marché, des risques propres à chaque UGT. Le taux d'actualisation utilisé dans le cadre du test de dépréciation annuel est de 10 %.

Compte tenu de la sensibilité des hypothèses clés analysées ci-dessus, la direction a déterminé qu'aucune variation raisonnablement possible de l'une de ces hypothèses ne pourrait faire en sorte que la valeur comptable d'une UGT puisse dépasser sa valeur recouvrable.

10. LOGICIELS ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coût			
Au 31 octobre 2012	426 887 $	24 235 $	451 122 $
Acquisitions	59 977	15 771	75 748
Radiations	(146 694)	–	(146 694)
Au 31 octobre 2013	340 170	40 006	380 176
Acquisitions	**43 364**	**9 151**	**52 515**
Radiations	**(43 039)**	**(140)**	**(43 179)**
Au 31 octobre 2014	**340 495**	**49 017**	**389 512**
Amortissement cumulé			
Au 31 octobre 2012	287 886 $	3 263 $	291 149 $
Amortissement	33 629	3 426	37 055
Radiations	(145 622)	–	(145 622)
Au 31 octobre 2013	175 893	6 689	182 582
Amortissement	**35 903**	**3 606**	**39 509**
Radiations	**(39 767)**	**–**	**(39 767)**
Au 31 octobre 2014	**172 029 $**	**10 295 $**	**182 324 $**
Valeur comptable			
Au 31 octobre 2013	164 277 $	33 317 $	197 594 $
Au 31 octobre 2014	**168 466 $**	**38 722 $**	**207 188 $**

Les logiciels et autres immobilisations incorporelles comprennent un montant de 35,3 millions $ en 2014 (62,6 millions $ en 2013) relatif à des projets en cours qui ne font pas encore l'objet d'amortissement.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les relations contractuelles avec les intermédiaires financiers, les dépôts de base et le programme continu visant la mise en œuvre de l'approche de Bâle fondée sur les notations internes en matière de risque de crédit.

Les radiations de 2014 et de 2013 se rapportent essentiellement à des éléments entièrement amortis qui ne sont plus utilisés. De plus, les autres immobilisations incorporelles ont subi une perte de valeur de 3,4 millions $ en 2014 (1,1 million $ en 2013).

11. AUTRES ACTIFS

	2014	2013
Chèques et autres effets en transit	174 096 $	147 231 $
Actif au titre des régimes à prestations définies (note 18)	9 080	10 437
Intérêts courus à recevoir	68 251	64 511
Comptes débiteurs, charges payées d'avance et autres effets	114 294	184 985
	365 721 $	407 164 $

12. DÉPÔTS

				2014
	À vue	Sur préavis	À terme	Total
Particuliers	121 401 $	5 656 316 $	12 964 264 $	18 741 981 $
Entreprises, banques et autres	1 283 208	1 168 490	3 329 347	5 781 045
	1 404 609 $	6 824 806 $	16 293 611 $	24 523 026 $

				2013
	À vue	Sur préavis	À terme	Total
Particuliers	122 589 $	5 581 578 $	13 577 875 $	19 282 042 $
Entreprises, banques et autres	1 285 501	1 192 303	2 167 504	4 645 308
	1 408 090 $	6 773 881 $	15 745 379 $	23 927 350 $

Les dépôts à vue comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque n'est pas autorisée à exiger un préavis de retrait. Ces dépôts sont principalement constitués de comptes chèques.

Les dépôts sur préavis comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait. Ces dépôts sont principalement constitués de comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent des dépôts qui viennent à échéance à une date précise, particulièrement les dépôts à terme et les certificats de placement garanti ainsi que les billets non garantis de premier rang.

13. AUTRES PASSIFS

	2014	2013
Intérêts courus à payer	427 024 $	440 448 $
Chèques et autres effets en transit	119 978	161 760
Passif au titre des régimes à prestations définies (note 18)	62 814	77 820
Comptes créditeurs, charges à payer et autres effets	259 213	263 084
	869 029 $	943 112 $

14. DETTE LIÉE AUX ACTIVITÉS DE TITRISATION

Le tableau qui suit présente la valeur comptable de la dette liée aux activités de titrisation.

Échéance	Taux		Valeur nominale	2014 Valeur comptable	2013 Valeur comptable
Dette liée aux transactions sur les OHC					
Décembre 2013	2,73 %		301 554 $	— $	301 496 $
Mars 2014	2,25		169 231	—	169 153
Juin 2014	3,18		190 541	—	190 430
Juillet 2014	3,20		62 796	—	62 775
Septembre 2014	2,79		231 046	—	230 800
Décembre 2014	2,80		50 639	50 630	50 572
Mars 2015	2,98		150 264	150 207	150 079
Juin 2015	3,20		325 637	325 412	325 071
Décembre 2015	2,49		55 755	55 677	55 610
Décembre 2015	2,78		351 028	350 526	350 098
Juin 2016	2,80		351 108	350 542	350 209
Juin 2016	2,81		395 984	396 742	397 198
Décembre 2016	1,89		315 014	314 347	314 043
Décembre 2016	1,88		50 152	50 321	50 399
Juin 2017	2,10		303 903	303 183	302 920
Juin 2017	2,11		160 948	162 038	162 441
Décembre 2017	1,74		51 139	50 954	50 897
Décembre 2017	1,73		49 676	49 569	49 536
Juin 2018	1,81		249 696	248 969	248 778
Juin 2018	2,11		211 897	211 126	210 924
Décembre 2018	2,42		226 073	225 085	224 866
Décembre 2018	2,38		236 655	238 386	—
Juin 2019	2,01		252 259	251 232	—
Juin 2019	2,01		230 522	229 940	—
Septembre 2019	1,25	[1]	61 484	61 331	—
Décembre 2019	2,07		245 519	244 518	—
				4 320 735	4 248 295
Ajustement net de la juste valeur[2]				31 770	21 703
				4 352 505	4 269 998
Dette liée aux conduits à vendeurs multiples					
Jusqu'en août 2017	1,78 %	[3]		511 343	704 716
				4 863 848 $	4 974 714 $

(1) Le taux d'intérêt sur la dette liée à la transaction sur les OHC venant à échéance en septembre 2019 est fondé sur le taux d'intérêt nominal variable des OHC déterminé au moyen du taux offert par les courtiers canadiens (Canadian Dealer Offered Rate) de trois mois au 31 octobre 2014.

(2) La valeur comptable de la dette liée aux activités de titrisation reflète l'incidence des couvertures de taux d'intérêt dans une relation de couverture efficace.

(3) Le taux d'intérêt sur la dette liée aux conduits à vendeurs multiples est fondé sur le coût de financement des conduits et correspond au taux du papier commercial adossé à des actifs émis par les conduits, majoré des frais de programme connexes.

15. DETTE SUBORDONNÉE

La dette subordonnée est constituée d'obligations directes non garanties de la Banque, dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers de la Banque. Tout rachat ou toute annulation de la dette subordonnée est sujet à l'approbation du BSIF.

ÉMISES ET EN CIRCULATION

Échéance	Série	Taux d'intérêt	Particularités	2014 Valeur comptable	2013 Valeur comptable
Octobre 2022	2012-1	3,13 %	Rachetables au pair le 19 octobre 2017[1]; le taux sera révisé le 19 octobre 2017 et établi au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,46 %	**200 000 $**	200 000 $
Novembre 2020	2010-1	3,70 %	Rachetables au pair le 2 novembre 2015[1]; le taux sera révisé le 2 novembre 2015 et établi au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,76 %	**250 000**	250 000
				450 000	450 000
Frais d'émission non amortis				**(931)**	(1 488)
Ajustement net de la juste valeur[2]				**(1 546)**	(3 039)
				447 523 $	445 473 $

(1) Sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF.

(2) La valeur comptable de la dette subordonnée tient compte de l'incidence des couvertures de taux d'intérêt dans une relation de couverture efficace.

16. CAPITAL-ACTIONS

CAPITAL-ACTIONS AUTORISÉ

Actions privilégiées – Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, sans valeur nominale, pouvant être émises en séries.
Actions ordinaires – Nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Modalités des actions privilégiées

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 10 étaient rachetables au gré de la Banque depuis le 15 juin 2009 au prix de 25 $ l'action majoré, si le rachat avait lieu avant le 15 juin 2013, d'une prime de 1 $ qui diminuerait jusqu'à zéro en fonction de la date de rachat, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF. Les porteurs d'actions privilégiées, série 10 avaient le droit de recevoir des dividendes fixes en espèces privilégiés et non cumulatifs, payables trimestriellement, tels que déclarés par le conseil d'administration, à un taux égal à 0,328 $ par action.

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 11 sont rachetables au gré de la Banque le 15 décembre 2017 et le 15 décembre tous les cinq ans par la suite au prix de 25 $ l'action, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF. Le 15 décembre 2017 et le 15 décembre tous les cinq ans par la suite, les porteurs d'actions privilégiées, série 11 peuvent également convertir la totalité ou toute tranche de ces actions privilégiées en un nombre égal d'actions privilégiées, série 12 sous réserve des dispositions de conversion automatique et du droit de la Banque de racheter ces actions. Les porteurs d'actions privilégiées, série 11 auront le droit de recevoir des dividendes fixes en espèces privilégiés et non cumulatifs, payables trimestriellement, tels que déclarés par le conseil d'administration, à un taux égal à 0,25 $ l'action jusqu'au 15 décembre 2017. À cette date, et tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,60 %.

16. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 12 sont rachetables au gré de la Banque, en payant, pour chacune de ces actions ainsi rachetées, un montant en espèces de i) 25 $, majoré de tous les dividendes déclarés et non versés à la date fixée aux fins de rachat pour les rachats effectués le 15 décembre 2022 et le 15 décembre tous les cinq ans par la suite; ou ii) 25,50 $, majoré de tous les dividendes déclarés et non versés à la date fixée aux fins de rachat pour les rachats effectués à toute autre date après le 15 décembre 2017, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF. Le 15 décembre 2022 et le 15 décembre tous les cinq ans par la suite, les porteurs d'actions privilégiées, série 12, peuvent également convertir, sous réserve des dispositions de conversion automatique et du droit de la Banque de racheter ces actions, la totalité ou une partie de ces actions privilégiées en un nombre égal d'actions privilégiées, série 11. Les porteurs d'actions privilégiées, série 12, auront le droit de recevoir des dividendes variables en espèces privilégiés et non cumulatifs payables trimestriellement, tels que déclarés par le conseil d'administration, à un taux égal au taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada majoré de 2,60 % par action.

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 13 (les actions privilégiées, série 13), sont rachetables au gré de la Banque le 15 juin 2019 et le 15 juin tous les cinq ans par la suite à un prix de 25 $ chacune, majoré de tous les dividendes déclarés et non versés à la date fixée aux fins de rachat, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF. Sous réserve des dispositions de conversion automatique, les porteurs peuvent choisir de convertir la totalité ou une partie de leurs actions privilégiées, série 13 en un nombre équivalent d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 14 (les actions privilégiées, série 14) le 15 juin 2019 et le 15 juin tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions privilégiées, série 13 auront le droit de recevoir des dividendes privilégiés non cumulatifs trimestriels, portant un taux de dividende annuel de 4,3 % lorsque le conseil d'administration de la Banque en déclarera, pour la période initiale de cinq ans se terminant le 15 juin 2019 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera rajusté tous les cinq ans afin de correspondre au taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans en vigueur à cette date, majoré de 2,55 %. La Banque pourrait être tenue de convertir une partie ou la totalité des actions privilégiées, série 13 en un nombre variable d'actions ordinaires si un événement déclencheur de non-viabilité se produit.

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 14 (les actions privilégiées, série 14), sont rachetables au gré de la Banque, en payant, pour chacune de ces actions ainsi rachetées, un montant en espèces de i) 25 $, majoré de tous les dividendes déclarés et non versés à la date fixée aux fins de rachat pour les rachats effectués le 15 juin 2024 et le 15 juin tous les cinq ans par la suite; ou ii) 25,50 $, majoré de tous les dividendes déclarés et non versés à la date fixée aux fins de rachat pour les rachats effectués à toute autre date après le 15 juin 2019, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF. Sous réserve des dispositions de conversion automatique, les porteurs peuvent choisir de convertir la totalité ou une partie de leurs actions privilégiées, série 14 en un nombre équivalent d'actions privilégiées, série 13 le 15 juin 2024 et le 15 juin tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions privilégiées, série 14 auront le droit de recevoir des dividendes à taux variable privilégiés non cumulatifs trimestriels, lorsque le conseil d'administration de la Banque en déclarera, à un taux variable trimestriel égal au taux des bons du Trésor à 90 jours du gouvernement du Canada majoré de 2,55 %. La Banque pourrait être tenue de convertir la totalité ou une partie des actions privilégiées, série 14 en un nombre variable d'actions ordinaires si un événement déclencheur de non-viabilité se produit.

16. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Émises et en circulation

La variation ainsi que le nombre et les montants des actions privilégiées en circulation étaient comme suit :

	2014		2013	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions privilégiées de catégorie A				
Série 9				
En circulation au début de l'exercice	**s. o.**	**s. o.**	4 000 000	97 885 $
Rachat d'actions	**s. o.**	**s. o.**	(4 000 000)	(97 885)
En circulation à la fin de l'exercice	**s. o.**	**s. o.**	—	—
Série 10				
En circulation au début de l'exercice	**4 400 000**	**107 642 $**	4 400 000	107 642
Rachat d'actions	**(4 400 000)**	**(107 642)**	—	—
En circulation à la fin de l'exercice	**—**	**—**	4 400 000	107 642
Série 11				
En circulation au début de l'exercice	**4 000 000**	**97 562**	4 000 000	97 722
Ajustement net aux frais d'émission	**s. o.**	**—**	s. o.	(160)
En circulation à la fin de l'exercice	**4 000 000**	**97 562**	4 000 000	97 562
Série 13				
En circulation au début de l'exercice	**—**	**—**	s. o.	s. o.
Émission d'actions	**5 000 000**	**125 000**	s. o.	s. o.
Frais d'émission nets	**s. o.**	**(2 929)**	s. o.	s. o.
	5 000 000	**122 071**	s. o.	s. o.
	9 000 000	**219 633 $**	8 400 000	205 204 $

Au 31 octobre 2014, aucune action privilégiée de catégorie A à dividende non cumulatif, série 12 et série 14 n'était en circulation.

Rachat d'actions privilégiées

Le 15 mars 2013, la Banque a racheté 4 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 9 à un prix de 25 $ l'action, pour un montant total de 100,0 millions $.

Le 15 juin 2014, la Banque a racheté 4 400 000 actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 10 à un prix de 25 $ l'action, pour un montant total de 110,0 millions $.

Émission d'actions privilégiées

Le 3 avril 2014, la Banque a émis 5 000 000 d'actions privilégiées, série 13 à un prix de 25 $ l'action, pour un produit brut de 125,0 millions $.

16. CAPITAL-ACTIONS (suite)

ACTIONS ORDINAIRES

Émises et en circulation

La variation ainsi que le nombre et le montant des actions ordinaires en circulation se présentent comme suit :

	2014		2013	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions ordinaires				
En circulation au début de l'exercice	28 532 412	446 496 $	28 117 520	428 526 $
Émission aux termes du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions	410 587	19 387	384 892	16 952
Frais d'émission nets	s. o.	(29)	s. o.	(2)
Émission en vertu du régime d'options d'achat d'actions des employés	—	—	30 000	1 020
Total des actions ordinaires	28 942 999	465 854 $	28 532 412	446 496 $

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

Le 5 décembre 2012, la Banque a lancé son régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions (le régime) à l'intention des actionnaires canadiens admissibles. La participation à ce régime est facultative. Aux termes du régime, les dividendes versés sur les actions ordinaires et privilégiées sont réinvestis aux fins de l'achat d'actions ordinaires supplémentaires de la Banque. Les actionnaires peuvent également effectuer des versements facultatifs en espèces en vue d'acquérir des actions ordinaires additionnelles. Au gré de la Banque, les actions ordinaires peuvent être émises à même le capital autorisé de la Banque à un cours moyen escompté d'au plus 5 %, ou sur le marché ouvert au cours du marché. La Banque a déterminé que les dividendes déclarés seraient réinvestis dans des actions ordinaires émises à même le capital autorisé à un escompte de 2 %.

DIVIDENDES DÉCLARÉS

	2014		2013	
	Dividende par action	Dividendes déclarés	Dividende par action	Dividendes déclarés
Actions privilégiées de catégorie A				
Série 9	s. o.	s. o.	0,750 $	3 000 $
Série 10	0,984 $	4 331 $	1,312 $	5 775
Série 11	1,000 $	4 000	0,909 $	3 636
Série 13	0,484 $	2 419	s. o.	s. o.
Total des actions privilégiées		10 750 $		12 411 $
Actions ordinaires	2,06 $	59 105 $	1,98 $	56 037 $

Le 6 novembre 2014, le conseil d'administration a déclaré des dividendes réguliers pour les diverses séries d'actions privilégiées qui seront versés aux actionnaires inscrits en date du 8 décembre 2014.

Au cours de sa réunion tenue le 10 décembre 2014, le conseil d'administration a déclaré des dividendes de 0,54 $ par action ordinaire, payables le 1er février 2015 aux actionnaires inscrits le 2 janvier 2015.

RESTRICTIONS CONCERNANT LE VERSEMENT DE DIVIDENDES

La Banque n'est pas autorisée, en vertu de la *Loi sur les banques*, à déclarer ou à verser des dividendes sur ses actions privilégiées ou ses actions ordinaires s'il existe des motifs valables de croire que, ce faisant, la Banque ne se conformerait pas aux règlements sur l'adéquation des fonds propres et les liquidités du BSIF ou aux directives connexes.

16. CAPITAL-ACTIONS (suite)

La capacité de la Banque de verser des dividendes sur les actions ordinaires est également assujettie à des restrictions en vertu des conditions rattachées aux actions privilégiées en circulation. Selon ces conditions, la Banque ne peut en aucun cas verser des dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des porteurs des actions privilégiées en circulation, sauf si tous les dividendes payables ont été déclarés et versés ou réservés à des fins de versement.

GESTION DU CAPITAL

La direction vise à maintenir un niveau de fonds propres adéquat grâce à une structure rentable qui : tient compte des objectifs de la Banque en matière de ratio de fonds propres et de l'évaluation interne des fonds propres requis conformément au plan stratégique de la Banque et aux attentes des actionnaires; est conforme aux objectifs de la Banque en matière de notation de crédit; souligne la capacité de la Banque de gérer les risques liés à ses activités; permet de gagner la confiance des déposants et génère un rendement acceptable pour les actionnaires.

Le conseil d'administration, sur la recommandation du comité de gestion des risques, approuve chaque année plusieurs documents relatifs au capital, dont la politique de gestion du capital et d'adéquation des fonds propres, le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres, le programme de simulations de crise et le plan de capital. Il examine également l'adéquation des fonds propres trimestriellement.

Fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires sont assujettis à la ligne directrice publiée par le BSIF qui découle du cadre normatif sur les fonds propres réglementaires fondés sur les risques élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), que l'on désigne communément sous le nom de Bâle III. Selon la ligne directrice du BSIF, la Banque doit maintenir des niveaux minimums de fonds propres en fonction de divers critères. Les fonds propres de catégorie 1, qui constituent la forme de fonds propres la plus permanente et la plus subordonnée, doivent être composés principalement d'actions ordinaires. Les fonds propres de catégorie 1 comportent deux composantes : les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et les fonds propres de catégorie 1 supplémentaires, pour assurer que l'exposition au risque est adossée à des fonds propres de grande qualité. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent des instruments de fonds propres complémentaires et contribuent à la solidité globale d'une institution financière sur une base de permanence.

La ligne directrice du BSIF établit les ratios minimums des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, du total des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres respectivement à 4,0 %, 5,5 % et 8,0 % pour 2014. Ces ratios tiennent compte de l'application progressive de certains ajustements réglementaires pour la période jusqu'en 2019 et du retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles pour la période jusqu'en 2022 (la base « transitoire »). La ligne directrice prévoit également l'augmentation chaque année des ratios minimums de fonds propres, qui atteindront respectivement 7,0 %, 8,5 % et 10,5 % en 2019, y compris une réserve de conservation des fonds propres.

De plus, le BSIF a indiqué qu'il s'attendait à ce que les institutions de dépôts atteignent des ratios cibles de fonds propres sans prise en compte des dispositions transitoires, au 1er janvier 2013, au moins équivalents à la somme des ratios minimums de 2019 et de la réserve de conservation (la base « tout compris »), y compris un ratio cible minimum de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7,0 %. La base « tout compris » inclut tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Le BSIF exige également que les institutions financières canadiennes acceptant des dépôts maintiennent un ratio actif/fonds propres.

La ligne directrice fournit des indications additionnelles concernant le traitement des instruments de fonds propres non admissibles et précise que certains instruments de fonds propres ne sont plus entièrement admissibles comme fonds propres depuis le 1er janvier 2013. Les actions privilégiées, série 11 et les billets à moyen terme subordonnés, série 2010-1 et 2012-1 de la Banque sont considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles selon les règles de Bâle III et sont assujettis au retrait progressif, au rythme de 10 % par année, depuis 2013. Le 3 avril 2014, la Banque a émis des actions privilégiées, série 13 qui sont pleinement admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires selon les exigences de Bâle III. De plus, le 15 juin 2014, la Banque a racheté les actions privilégiées, série 10 qui n'étaient pas des instruments admissibles selon les règles de Bâle III.

16. CAPITAL-ACTIONS (suite)

La Banque a satisfait aux exigences réglementaires en matière de fonds propres tout au long de l'exercice clos le 31 octobre 2014. Les fonds propres réglementaires sont présentés ci-après.

	2014		2013[1]	
	Base « tout compris »	Base « transitoire»	Base « tout compris »	Base « transitoire »
Actions ordinaires	465 854 $	465 854 $	446 496 $	446 496 $
Réserve pour paiements fondés sur des actions	91	91	91	91
Résultats non distribués	848 905	848 905	829 678	829 678
Cumul des autres éléments du résultat global, excluant les réserves de couvertures de flux de trésorerie	13 338	13 338	9 535	9 535
Déductions des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires[2]	(240 964)	(48 193)	(268 141)	s. o.
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	1 087 224	1 279 995	1 017 659	1 285 800
Actions privilégiées non admissibles[3]	97 562	97 562	205 204	205 204
Actions privilégiées admissibles	122 071	122 071	s. o.	s. o.
Déductions relatives aux fonds propres de catégorie 1	s. o.	(51 262)	s. o.	(64 077)
Fonds propres de catégorie 1 supplémentaires	219 633	168 371	205 204	141 127
Fonds propres de catégorie 1	1 306 857	1 448 366	1 222 863	1 426 927
Dette subordonnée[4]	355 048	355 048	399 429	399 429
Provisions cumulatives collectives	87 546	87 546	88 853	88 853
Déductions relatives aux fonds propres de catégorie 2	(1 925)	(385)	(16 978)	s. o.
Fonds propres de catégorie 2	440 669	442 209	471 304	488 282
Total - fonds propres	1 747 526 $	1 890 575 $	1 694 167 $	1 915 209 $

(1) Les fonds propres réglementaires pour 2013 sont présentés comme déposés auprès du BSIF et n'ont pas été ajustés pour tenir compte de l'incidence de l'adoption des modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*.

(2) Composées principalement des déductions relatives aux logiciels et autres immobilisations incorporelles, au goodwill et aux actifs des régimes de retraite.

(3) À l'heure actuelle, il n'existe aucune déduction liée au retrait progressif, au rythme de 10 % par année, des instruments de fonds propres non admissibles selon Bâle III, étant donné que le retrait progressif est déterminé en fonction des actions en circulation au 1er janvier 2013, qui incluaient les actions privilégiées, série 9 et série 10 rachetées ultérieurement par la Banque.

(4) Nette d'un montant de 92,5 millions $ (46,0 millions $ au 31 octobre 2013) attribuable au retrait progressif, au rythme de 10 % par année, des instruments de fonds propres non admissibles selon Bâle III.

17. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

La Banque offre un régime d'options d'achat d'actions à l'intention des membres de la haute direction. Aux termes de ce régime, le prix d'exercice des options d'achat d'actions ordinaires ne doit pas être inférieur au cours du marché de ces actions immédiatement avant la date d'attribution. Le droit d'exercer les options s'acquiert graduellement sur une période d'au plus cinq ans, et les options peuvent être exercées en tout temps sur une période maximale de dix ans après leur attribution.

La Banque avait réservé initialement 1 600 000 actions ordinaires en vue de l'exercice éventuel des options d'achat d'actions, dont 124 962 étaient toujours disponibles au 31 octobre 2014 (124 962 au 31 octobre 2013). Aucune nouvelle option d'achat d'actions n'a été attribuée en 2014 et en 2013.

17. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (suite)

Le tableau ci-après présente un sommaire de l'activité de la Banque liée aux options d'achat d'actions pour les exercices clos les 31 octobre.

	2014		2013	
	Nombre d'options	Prix d'exercice par option	Nombre d'options	Prix d'exercice par option
En cours au début de l'exercice	20 000	29,47 $	50 000	29,47 $
Exercées	—	s. o.	(30 000)	29,47
En cours à la fin de l'exercice	20 000	29,47 $	20 000	29,47 $
Pouvant être exercées à la fin de l'exercice	20 000	29,47 $	20 000	29,47 $

Toutes les options en cours au 31 octobre 2014 expirent en décembre 2016.

RÉGIME DE DROITS À LA PLUS-VALUE DES ACTIONS

La Banque offre un régime de droits à la plus-value des actions (DPVA) à l'intention des membres de la haute direction. Ces DPVA peuvent être échangés contre un montant en espèces égal à la différence entre le prix d'exercice des DPVA et le cours de clôture des actions ordinaires à la date de mesure. Les DPVA s'acquièrent sur une période maximale de cinq ans et peuvent être exercés sur une période maximale de dix ans. La juste valeur des DPVA est calculée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black, Scholes et Merton, compte tenu des conditions d'attribution des instruments, y compris le rendement de l'action. La charge relative à ces unités a été comptabilisée en résultat net de la période au cours de laquelle les droits s'acquièrent, et un passif connexe a été porté au bilan. Chaque date de bilan, le passif est réévalué jusqu'à ce qu'il soit réglé, et les variations de juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat consolidé. Aucun DPVA n'a été attribué en 2014 et en 2013.

Le tableau ci-après présente le sommaire de l'encours des soldes de DPVA de la Banque aux 31 octobre.

Droits à la plus-value des actions

	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de DPVA en cours	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (ans)	Nombre de DPVA exerçables
2014	37,01 $	138 460	3,11	138 460
2013	36,51 $	185 847	3,92	178 597

RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS DE PERFORMANCE

La Banque offre un régime d'unités d'actions de performance à l'intention de certains membres de la haute direction. Ce régime a été modifié en 2012. Toutes les unités d'actions de performance sont réglées en trésorerie à la juste valeur. Aux termes du régime d'origine, les droits à 37,5 % de ces unités étaient acquis sur une période de trois ans. Les droits des 62,5 % d'unités restantes étaient acquis après trois ans et si certains objectifs financiers sont atteints. Aux termes du régime modifié, tous les droits aux unités d'actions de performance s'acquièrent sur une période de trois ans et si certains objectifs financiers sont atteints. Les porteurs de toutes les unités d'actions de performance ont droit à un montant équivalent aux dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque, qui est converti également en unités d'actions additionnelles. La charge relative à ces unités est comptabilisée en résultat net sur la période au cours de laquelle les droits s'acquièrent. Il existe une version différée du régime en vertu de laquelle le paiement est effectué à la date à laquelle l'emploi du participant prend fin plutôt qu'au terme de la période de trois ans.

17. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (suite)

Le tableau ci-après présente le sommaire des activités du régime d'unités d'actions de performance de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre.

Unités d'actions de performance

	Nombre d'unités attribuées	Valeur des unités attribuées	Date d'acquisition des droits
2014	**174 730**	**47,10 $**	**Décembre 2016**
2013	191 167	45,07 $	Décembre 2015

Au 31 octobre 2014, 526 723 unités étaient en circulation, et les droits de 67 344 de ces unités avaient été acquis légalement aux termes de la version différée du régime (385 701 unités et droits de 61 256 de ces unités légalement acquis au 31 octobre 2013).

RÉGIMES D'UNITÉS D'ACTIONS RESTREINTES

La Banque offre un régime d'unités d'actions restreintes (UAR) à l'intention de certains membres de la haute direction. Le régime prévoit que 50 % de la prime annuelle autrement payable à l'employé admissible, aux termes du programme de rémunération incitative à court terme de la Banque, peut être retenue et convertie, au gré de l'employé, en UAR dont les droits sont entièrement acquis. La Banque s'engage à attribuer des UAR additionnelles dont le montant est égal à 60 % de la prime retenue. Les droits à ces UAR additionnelles s'acquièrent au terme de la période de trois ans suivant leur attribution. Il existe une version différée du régime en vertu de laquelle le paiement est effectué à la date à laquelle l'emploi du participant prend fin plutôt qu'au terme de la période de trois ans.

La Banque offre également un régime d'UAR à l'intention de certains employés du secteur Marchés des capitaux. Aux termes de ce régime, 30 % du montant de la prime annuelle qui excède un certain montant qui serait autrement payable à un employé admissible doit être retenu et converti en unités d'actions restreintes dont les droits sont entièrement acquis. L'employeur ne cotise pas à ce régime, et un tiers des unités d'actions restreintes est racheté à chacune des trois premières dates d'anniversaire de l'attribution.

Les unités d'actions de ces deux régimes donnent droit aux porteurs à un montant équivalent aux dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque, qui est converti également en unités d'actions additionnelles. La charge relative à ces unités est comptabilisée en résultat sur la période au cours de laquelle les droits s'acquièrent.

Le tableau ci-après présente le sommaire des activités du régime d'UAR de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre.

Unités d'actions restreintes

	Plan	Nombre d'unités converties[1]	Nombre d'unités attribuées	Valeur des unités attribuées	Date d'acquisition des droits
2014	**Haute direction**	**53 409**	**33 925**	**47,05 $**	**Décembre 2016**
	Marchés des capitaux	**30 056**	**—**	**47,08 $**	**s. o.**
2013	Haute direction	51 572	35 503	45,06 $	Décembre 2015
	Marchés des capitaux	27 904	—	45,07 $	s. o.

(1) Correspond à la partie de la prime annuelle convertie en unités d'actions restreintes. Les droits à ces unités sont entièrement acquis à la date d'attribution.

Au 31 octobre 2014, le nombre d'unités en circulation à l'intention de la haute direction s'élevait à 293 760 unités, et les droits de 199 997 de ces unités avaient été légalement acquis aux termes de la version différée du régime (259 586 unités et droits de 175 007 de ces unités légalement acquis au 31 octobre 2013). Le nombre d'unités en circulation à l'intention de Marchés des capitaux au 31 octobre 2014 s'élevait à 58 996 unités et les droits de la totalité de ces unités avaient été acquis (53 272 unités au 31 octobre 2013, dont tous les droits étaient acquis).

RÉGIME D'ACHAT D'UNITÉS D'ACTIONS DIFFÉRÉES

La Banque offre un régime d'achat d'unités d'actions différées aux administrateurs qui ne sont pas des employés de la Banque. Aux termes de ce régime, chacun de ces administrateurs peut choisir de recevoir la totalité ou un pourcentage de sa rémunération sous forme d'unités d'actions différées dont le règlement s'effectue en espèces ou en actions ordinaires. Les unités d'actions différées sont converties au moment du départ de l'administrateur. En 2014, 2 036 unités d'actions différées ont été rachetées et réglées en espèces (1 558 unités en 2013). En 2014, la Banque a attribué 7 384 unités d'actions différées à titre de rémunération (7 094 unités en 2013). Au 31 octobre 2014, 24 187 unités étaient en circulation (18 839 unités en 2013) dont la valeur totale s'élevait à 1,2 million $ (0,9 million $ en 2013).

17. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (suite)

RÉGIME D'ACHAT D'ACTIONS À L'INTENTION DES EMPLOYÉS

La Banque offre un régime d'achat d'actions à l'intention des employés. Aux termes de ce régime, les employés respectant les critères d'admissibilité peuvent cotiser jusqu'à 5 % de leur salaire brut annuel sous forme de retenue salariale. La Banque verse une somme égale à 30 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 1 500 $ par année. Les droits aux cotisations de la Banque sont acquis par l'employé deux ans après chaque cotisation de l'employé. Les cotisations de la Banque, totalisant 0,6 million $ au cours de l'exercice 2014 (0,5 million $ en 2013), sont comptabilisées au poste Salaires et avantages du personnel. La valeur moyenne des actions attribuées aux termes de ce régime était de 47,63 $ pour l'exercice 2014 (44,18 $ en 2013).

CHARGE LIÉE AUX RÉGIMES DE PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS ET PASSIF CONNEXE

Le tableau suivant présente la charge liée aux régimes de paiement fondé sur des actions, déduction faite de l'incidence des opérations de couverture connexes.

	2014	2013
Frais découlant des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie	11 584 $	9 474 $
Incidence des couvertures	(3 702)	(2 596)
	7 882 $	6 878 $

Afin de réduire la variabilité de la charge des régimes de rémunération fondée sur des actions, la Banque conclut des swaps de rendement total avec des tiers dont la valeur est liée au cours de l'action de la Banque. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés compensent partiellement la charge liée au régime de paiement fondé sur des actions de la période au cours de laquelle les swaps sont en vigueur.

La valeur comptable du passif lié aux régimes dont le paiement est réglé en trésorerie au 31 octobre 2014 était de 37,8 millions $ (29,1 millions $ au 31 octobre 2013).

La valeur intrinsèque du total du passif lié aux droits et unités acquis légalement s'est établie à 15,8 millions $ au 31 octobre 2014 (13,4 millions $ au 31 octobre 2013).

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régimes de retraite

La Banque offre un certain nombre de régimes de retraite à prestations définies qui, dans certains cas, comprennent un volet à cotisations définies. Les régimes procurent des avantages de retraite à la plupart des employés de la Banque. Les régimes de retraite à prestations définies sont fondés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen au moment du départ à la retraite.

Les régimes de retraite sont enregistrés auprès du BSIF et sont assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* du Canada. Ils sont également enregistrés auprès de la Régie des rentes du Québec (RRQ) et sont assujettis à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* du Québec. Le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise du conseil d'administration de la Banque a la responsabilité de s'assurer que la direction met en œuvre des systèmes de surveillance interne appropriés dans le but de gérer adéquatement les régimes de retraite conformément aux lois et aux règlements en vigueur.

Autres régimes collectifs

La Banque offre d'autres avantages postérieurs à l'emploi à ses employés, notamment un régime de continuation de salaire pendant les congés de maternité et le paiement des primes de régimes d'assurance collective au cours d'une période d'invalidité ou des congés de maternité. De plus, certains retraités bénéficient d'avantages complémentaires de retraite sous forme d'assurance maladie et d'assurance vie.

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

RISQUES ASSOCIÉS AUX RÉGIMES DE RETRAITE

La Banque s'expose à un vaste éventail de risques en raison des régimes de retraite qu'elle offre. La gestion de ces risques vise à satisfaire les obligations au titre des avantages de retraite, tout en maintenant le profil de risque de la Banque à un niveau raisonnable. L'obligation au titre des avantages de retraite est principalement liée à des risques démographiques, comme l'inflation des salaires et l'accroissement de la longévité. De plus, l'obligation est touchée par le taux d'actualisation. Les actifs des régimes de retraite sont exposés aux risques de marché, notamment les prix des actions, les taux d'intérêt à long terme et les écarts de crédit. Pour gérer les risques associés à l'obligation au titre des avantages de retraite, la Banque surveille les avantages de ses régimes de retraite et fait des ajustements dans le but d'optimiser l'ensemble des avantages du personnel. Les actifs des régimes de retraite à prestations définies sont investis pour pouvoir satisfaire les obligations au titre des avantages de retraite. Pour gérer le risque de taux d'intérêt, le risque le plus important, la Banque a adopté une politique de placement axée sur les passifs. Cette approche permet de mieux contrôler la situation financière des régimes au moyen de placements dans des actifs qui sont corrélés aux passifs, ce qui permet de réduire la volatilité. Les facteurs pris en considération aux fins de la répartition de l'actif comprennent, sans s'y limiter :

i) la nature des obligations sous-jacentes au titre des avantages de retraite, y compris la durée et le profil d'échéances des passifs;
ii) les données démographiques sur les membres, y compris l'âge normal de départ à la retraite, la cessation d'emploi et le taux de mortalité;
iii) la situation financière des régimes de retraite;
iv) les avantages de la diversification entre de nombreuses catégories d'actif.

De plus, une partie des actifs des régimes peut être investie dans d'autres catégories d'actif, comme les actions ordinaires, les actions des marchés émergents, les titres à revenu fixe à rendement élevé, les actions de sociétés fermées ou les titres de créance, ainsi que dans d'autres placements, dans le but d'accroître le potentiel de rendement.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE CAPITALISATION

Les régimes de retraite de la Banque sont capitalisés au moyen des cotisations des employés et de celles de l'employeur, lesquelles sont calculées sur la base de la situation financière et de la politique en matière de capitalisation des régimes. Les cotisations de l'employeur doivent suffire à couvrir la valeur des obligations qui s'accumulent dans les régimes, y compris les frais payés par les régimes, ainsi que les cotisations spéciales requises pour amortir le déficit, s'il y a lieu. La Banque est responsable de tous les risques et du paiement de tous les frais liés aux régimes de retraite, y compris le déficit, s'il y a lieu.

DATES D'ÉVALUATION DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

La Banque évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes aux fins comptables au 31 octobre de chaque exercice. Les évaluations actuarielles les plus récentes ont été réalisées au 31 décembre 2013 pour tous les régimes. La prochaine évaluation actuarielle requise aux fins de la capitalisation de tous les régimes capitalisés sera effectuée au 31 décembre 2014.

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

OBLIGATIONS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Les variations de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies se présentent comme suit :

	2014		2013	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Variation de l'obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	**517 671 $**	**35 026 $**	517 092 $	34 690 $
Coût des services rendus de l'exercice	**14 272**	**53**	14 700	55
Coût des services passés	**1 189**	**—**	—	—
Frais d'intérêt	**23 661**	**1 340**	22 878	1 279
Prestations versées	**(32 006)**	**(1 396)**	(25 554)	(1 210)
Cotisations des employés	**3 230**	**—**	3 372	—
Pertes actuarielles (gains actuariels) découlant des modifications aux hypothèses				
Démographiques	**6 905**	**287**	7 798	1 118
Économiques	**22 193**	**1 160**	(17 620)	(1 077)
Écarts actuariels provenant de l'expérience du régime	**(2 714)**	**(304)**	(4 995)	171
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	**554 401 $**	**36 166 $**	517 671 $	35 026 $

ACTIFS DES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

Les variations de la juste valeur des actifs des régimes de retraite se présentent comme suit :

	2014	2013
Variation de la juste valeur des actifs des régimes de retraite		
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	**485 314 $**	447 123 $
Revenu d'intérêt (au taux prescrit)	**22 191**	19 739
Gains actuariels découlant de la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et le revenu d'intérêt	**33 784**	13 664
Frais d'administration (autres que les frais de gestion des actifs des régimes)	**(1 009)**	(1 166)
Cotisations de la Banque	**25 329**	28 136
Cotisations des employés	**3 230**	3 372
Prestations versées	**(32 006)**	(25 554)
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	**536 833 $**	485 314 $

RAPPROCHEMENT DE LA SITUATION DE CAPITALISATION DES RÉGIMES DE RETRAITE ET DES MONTANTS COMPTABILISÉS DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

	2014		2013	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Juste valeur des actifs des régimes	**536 833 $**	**— $**	485 314 $	— $
Obligation au titre des prestations définies	**554 401**	**36 166**	517 671	35 026
Situation de capitalisation - déficit	**(17 568)**	**(36 166)**	(32 357)	(35 026)
Actif au titre des régimes à prestations définies compris dans les autres actifs	**9 080**	**—**	10 437	—
Passif au titre des régimes à prestations définies compris dans les autres passifs	**26 648 $**	**36 166 $**	42 794 $	35 026 $

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

COÛTS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES COMPTABILISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

	2014		2013	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Montants comptabilisés en résultats				
Coût des services rendus de l'exercice	14 272 $	53 $	14 700 $	55 $
Coût des services passés	1 189	—	—	—
Frais d'administration (autres que les frais de gestion des actifs des régimes)	1 009	—	1 166	—
Frais d'intérêt	23 661	1 340	22 878	1 279
Revenu d'intérêt (au taux prescrit)	(22 191)	—	(19 739)	—
Perte (profit) sur les avantages à court terme du personnel	—	108	—	(53)
	17 940	1 501	19 005 $	1 281 $
Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global				
Gains actuariels (pertes actuarielles) sur l'obligation au titre des prestations définies	26 384	1 035	(14 817)	265
Gain actuariel sur les actifs des régimes	(33 784)	—	(13 664)	—
	(7 400)	1 035	(28 481)	265
Total des coûts au titre des prestations définies	10 540 $	2 536 $	(9 476) $	1 546 $

La Banque prévoit verser une cotisation de 19,5 millions $ aux régimes de retraite à prestations définies au cours de l'exercice se terminant le 31 octobre 2015.

RÉPARTITION DE L'ACTIF DES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

	2014	2013
Catégorie d'actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 455 $	4 680 $
Fonds d'actions	124 037	155 376
Titres d'emprunt		
De gouvernements de provinces canadiennes et d'autres administrations publiques	72 188	69 279
De sociétés et autres	296 567	223 295
Autres	33 586	32 684
	536 833 $	485 314 $

Les fonds d'actions comprennent 0,4 million $ de titres de capitaux propres de la Banque au 31 octobre 2014 (0,2 million $ au 31 octobre 2013). Les actifs des régimes ne sont pas tous cotés sur des marchés actifs.

HYPOTHÈSES IMPORTANTES POUR LES RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES RÉGIMES

	2014	2013
Moyenne pondérée des hypothèses pour déterminer l'obligation au titre des prestations		
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	4,25 %	4,55 %
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %	2,75 %
Moyenne pondérée des hypothèses pour déterminer la charge au titre des avantages du personnel		
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	4,55 %	4,40 %
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %	3,50 %

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

En 2014, la durée financière moyenne pondérée des régimes de retraite était d'environ 14,3 ans (14,0 ans en 2013).

TAUX TENDANCIELS DU COÛT PRÉSUMÉ DES SOINS DE SANTÉ

	2014	2013
Taux de croissance annuel présumé du coût des soins de santé	**7,6 %**	8,0 %
Niveau vers lequel il devrait baisser et auquel il est présumé se stabiliser par la suite	**5,0 %**	5,0 %
Exercice au cours duquel le taux devrait se stabiliser	**2027**	2027

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

En raison de la nature à long terme des avantages postérieurs à l'emploi, les hypothèses utilisées pour la comptabilisation des soldes suscitent d'importantes incertitudes.

Les taux d'actualisation pourraient avoir une incidence considérable sur l'actif (le passif) des régimes à prestations définies ainsi que sur les coûts relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi, en fonction de la capitalisation du régime. Le tableau qui suit résume l'incidence d'une variation de 0,25 point de pourcentage dans cette hypothèse clé sur l'obligation au titre des régimes à prestations définies et les coûts liés à ces régimes pour l'exercice clos le 31 octobre 2014.

	Incidence d'une variation possible de 0,25 % du taux d'actualisation[1]	
	Obligation	Coût
Sur les régimes de retraite	**19 821 $**	**1 568 $**
Sur les autres régimes	**989 $**	**(34) $**

(1) L'analyse de sensibilité présentée dans ce tableau doit être utilisée avec prudence, car l'incidence est hypothétique et les modifications aux hypothèses pourraient ne pas varier de façon linéaire.

Les taux tendanciels du coût présumé des soins de santé ont une incidence importante sur les montants comptabilisés au titre des régimes d'assurance-soins médicaux. Le tableau qui suit résume l'incidence d'une variation de 1 point de pourcentage dans cette hypothèse clé sur l'obligation au titre des régimes à prestations définies et les coûts liés à ces régimes pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, toute autre hypothèse demeurant constante.

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Augmentation (diminution) du total du coût des services et des frais d'intérêt	**120 $**	**(101) $**
Augmentation (diminution) de l'obligation au titre des prestations définies	**3 090 $**	**(2 613) $**

CHARGE AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La charge totale comptabilisée pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi se présente comme suit :

	2014	2013
Régimes de retraite à prestations définies	**17 940 $**	19 005 $
Régimes de retraite à cotisations définies	**6 559**	6 851
Autres régimes	**1 501**	1 281
	26 000 $	27 137 $

19. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

IMPÔT DIFFÉRÉ

Les principales composantes de l'actif et du passif d'impôt différé de la Banque se présentent comme suit :

	2014	2013
Actif d'impôt différé		
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	**30 504 $**	27 733 $
Passifs au titre des régimes à prestations définies	**14 413**	18 001
Montant lié aux paiements fondés sur des actions	**10 555**	8 101
Provisions	**9 669**	8 717
Immobilisations corporelles	**5 895**	7 086
Dérivés	**1 165**	1 468
Dépôts	**648**	2 062
Autres différences temporaires	**3 827**	3 300
	76 676	76 468
Passif d'impôt différé		
Logiciels	**31 214**	22 603
Charges différées	**20 723**	23 298
Autres immobilisations incorporelles	**6 138**	4 406
Prêts	**5 513**	8 225
Titrisation et valeurs mobilières	**4 673**	5 704
Autres différences temporaires	**489**	489
	68 750	64 725
Impôt différé, montant net	**7 926 $**	11 743 $

L'impôt différé net est comptabilisé au bilan consolidé comme suit :

	2014	2013
Actif d'impôt différé	**7 936 $**	21 588 $
Passif d'impôt différé	**(10)**	(9 845)
Impôt différé, montant net	**7 926 $**	11 743 $

Les composantes de la charge d'impôt différé comptabilisées à l'état du résultat consolidé se présentent comme suit :

	2014	2013
Charge d'impôt différé		
Logiciels	**8 611 $**	6 611 $
Autres immobilisations incorporelles	**1 732**	4 538
Dépôts	**1 414**	3 110
Passifs au titre des régimes à prestations définies	**1 306**	2 444
Immobilisations corporelles	**1 191**	1 352
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	**(2 771)**	(2 152)
Prêts	**(2 712)**	(4 079)
Charges différées	**(2 575)**	(2 307)
Montant lié aux paiements fondés sur des actions	**(2 511)**	(2 442)
Titrisation et valeurs mobilières	**(1 137)**	(648)
Provisions	**(952)**	(2 812)
Autres différences temporaires	**1 085**	208
	2 681 $	3 823 $

Les reports en avant de pertes fiscales au 31 octobre 2014 s'élevaient à 1,1 million $ (1,3 million $ au 31 octobre 2013).

19. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (suite)

CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Composantes importantes de la charge d'impôt sur le résultat comptabilisées à l'état du résultat consolidé pour les exercices clos les 31 octobre.

	2014	2013
Charge d'impôt exigible		
Charge d'impôt de l'exercice	37 094 $	23 095 $
Ajustement de la charge d'impôt des exercices précédents	963	4 437
	38 057	27 532
Impôt différé		
Création et renversement des différences temporaires	3 541	8 314
Ajustement des impôts sur le résultat (du recouvrement d'impôts) des exercices précédents	(860)	(4 491)
	2 681	3 823
	40 738 $	31 355 $

Composantes importantes de la charge d'impôt sur le résultat comptabilisées à l'état du résultat global consolidé pour les éléments liés aux autres éléments du résultat global, pour les exercices clos les 31 octobre.

	2014	2013
Éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat		
Impôts sur le résultat liés aux variations des profits latents sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	3 151 $	30 $
Impôts sur le résultat (recouvrement) liés au reclassement en résultat net des profits nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(2 646)	(1 020)
Impôts sur le résultat (recouvrement) liés à la variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	304	(9 468)
	809 $	(10 458) $
Éléments qui ne peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat		
Impôts sur le résultat liés aux gains actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	1 633	7 571
	2 442 $	(2 887) $
Composition des impôts sur le résultat		
Impôt exigible (recouvrement)	400 $	(1 246) $
Impôt différé (recouvrement)	2 042	(1 641)
	2 442 $	(2 887) $

Composantes importantes de la charge d'impôt sur le résultat comptabilisées à l'état de la variation des capitaux propres consolidé pour les exercices clos les 31 octobre.

	2014	2013
Impôts relatifs aux dividendes sur actions privilégiées		
Charge (recouvrement) d'impôt exigible	235 $	(662) $
Impôts relatifs à l'émission d'actions ordinaires et d'actions privilégiées		
Impôt exigible (recouvrement)	(227)	(12)
Impôt différé (recouvrement)	(908)	(49)
	(1 135)	(61)
	(900) $	(723) $

19. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (suite)

RAPPROCHEMENT AVEC LE TAUX PRÉVU PAR LA LOI

Le rapprochement de la charge d'impôts sur le résultat comptabilisée dans l'état du résultat consolidé et du montant des impôts sur le résultat selon les taux prévus par la loi se présente comme suit :

	2014		2013	
	Montant		Montant	
Impôts sur le résultat selon les taux prévus par la loi	48 476 $	26,8 %	40 340 $	26,7 %
Variation résultant de ce qui suit :				
Résultat lié à des transactions d'assurance à l'étranger	(5 612)	(3,1)	(4 823)	(3,2)
Dividendes et profits exonérés d'impôts	(4 354)	(2,4)	(4 147)	(2,7)
Autres, montant net	2 228	1,2	(15)	—
Impôts sur le résultat comme présentés à l'état du résultat consolidé	40 738 $	22,5 %	31 355 $	20,8 %

Le revenu tiré des transactions d'assurance à l'étranger n'est en général assujetti à l'impôt qu'au moment du rapatriement au Canada. Puisque la direction de la Banque ne prévoit pas rapatrier les résultats cumulés depuis le 27 juillet 2006, et selon l'interprétation actuelle en matière d'impôts, aucune charge d'impôt différé ni provision connexe n'a été comptabilisée à cet égard. Les impôts sur le résultat qui seraient exigibles si la totalité du résultat non distribué était rapatriée étaient estimés à 34,8 millions $ au 31 octobre 2014 (29,2 millions $ au 31 octobre 2013).

20. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base et dilué par action pour les exercices clos le 31 octobre se présente comme suit :

	2014	2013
Résultat de base par action		
Résultat net	140 365 $	119 477 $
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	10 985	11 749
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	129 380 $	107 728 $
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	28 724	28 329
Résultat de base par action	4,50 $	3,80 $
Résultat dilué par action		
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	129 380 $	107 728 $
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	28 724	28 329
Options d'achat d'actions dilutives (en milliers)	8	9
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	28 732	28 338
Résultat dilué par action	4,50 $	3,80 $

Aucune transaction visant les actions ordinaires ou les actions ordinaires potentielles exigeant le retraitement du résultat par action n'a été réalisée entre la date de clôture et la date à laquelle les présents états financiers consolidés ont été dressés.

21. INFORMATION SECTORIELLE

La Banque détermine ses secteurs à présenter selon les différents services qu'elle offre aux particuliers, aux entreprises, aux intermédiaires financiers et aux clients institutionnels. Les trois secteurs d'activité de la Banque sont : Particuliers et Entreprises, B2B Banque et Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux. Les autres activités de la Banque sont regroupées dans le secteur Autres.

Depuis le 1er novembre 2013, la Banque présente ses activités de détail et commerciales, qui étaient antérieurement présentées dans les secteurs d'activité Particuliers et PME-Québec, ainsi qu'Immobilier et Commercial, dans le secteur d'activité nouvellement créé Particuliers et Entreprises. Le nouveau secteur d'activité reflète mieux les interactions entre ces activités. Les secteurs d'activité B2B Banque et Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux ne sont pas touchés par ce réalignement. De plus, certaines restructurations mises en œuvre au quatrième trimestre 2013 ont entraîné des ajustements mineurs aux répartitions sectorielles. Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

21. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Le secteur Particuliers et Entreprises répond aux besoins financiers des clients d'affaires partout au Canada et à ceux des particuliers au Québec. La Banque sert les particuliers par l'entremise d'un réseau de succursales et de guichets automatiques et fournit un vaste éventail de produits d'épargne, d'investissement et de financement. Les services électroniques et mobiles, ainsi que les produits transactionnels, les services de cartes et les produits d'assurance renforcent son offre. Elle propose aux entreprises, petites et grandes, ainsi qu'aux promoteurs immobiliers une gamme exhaustive de solutions de financement, y compris des solutions de crédit-bail, sans oublier les services de dépôt, de gestion de trésorerie et de change qui viennent compléter son offre.

Le secteur B2B Banque fournit des produits bancaires et financiers à des intermédiaires financiers indépendants et à des institutions financières non bancaires dans tout le Canada.

Le secteur Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux comprend les activités de la filiale Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc., un courtier de plein exercice, et les activités de marchés des capitaux de la Banque.

Le secteur Autres comprend les services généraux de la Banque, y compris les activités de la Trésorerie générale.

Les résultats des secteurs de la Banque se fondent sur les systèmes internes d'information financière et sont conformes aux principes comptables suivis pour la préparation des états financiers consolidés de la Banque.

Toutes les opérations intersectorielles sont éliminées dans le secteur Autres. Le financement des actifs et des passifs des secteurs est évalué selon des prix de cession interne fondés sur des coûts de financement qui reflètent la nature et la durée de ces éléments. Les revenus et les frais spécifiquement liés à chaque secteur sont pris en compte pour déterminer la performance du secteur d'activité. Les frais du siège social sont habituellement attribués au prorata à chaque secteur d'activité.

					2014
	Particuliers et Entreprises	B2B Banque	Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux	Autres	Total
Revenu net d'intérêt	394 961 $	177 567 $	3 324 $	(14 872) $	560 980 $
Autres revenus	202 677	35 361	65 082	9 965	313 085
Revenu (perte) total(e)	597 638	212 928	68 406	(4 907)	874 065
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis et réévaluation de la contrepartie éventuelle	—	9 653	—	—	9 653
Provisions pour pertes sur prêts	33 235	8 765	—	—	42 000
Frais autres que d'intérêt	411 040	125 330	54 332	37 746	628 448
Frais liés aux regroupements d'entreprises (voir la note 30)	—	12 861	—	—	12 861
Résultat (perte) avant impôts sur le résultat	153 363	56 319	14 074	(42 653)	181 103
Impôts sur le résultat (recouvrement)	36 251	16 313	3 777	(15 603)	40 738
Résultat net (perte nette)	117 112 $	40 006 $	10 297 $	(27 050) $	140 365 $
Actif moyen[1]	18 154 650 $	8 858 800 $	3 189 394 $	3 820 421 $	34 023 265 $

(1) Les éléments d'actif sont présentés selon des moyennes, car il s'agit de la mesure la plus pertinente pour une institution financière.

21. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	2013				
	Particuliers et Entreprises	B2B Banque	Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux	Autres	Total
Revenu net d'intérêt	386 848 $	190 928 $	4 123 $	(13 139) $	568 760 $
Autres revenus	191 261	36 705	63 708	4 903	296 577
Revenu (perte) total(e)	578 109	227 633	67 831	(8 236)	865 337
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	—	4 426	—	—	4 426
Provisions pour pertes sur prêts	21 438	14 562	—	—	36 000
Frais autres que d'intérêt[1]	424 412	132 188	53 407	25 828	635 835
Frais liés aux regroupements d'entreprises (voir la note 30)	—	38 244	—	—	38 244
Résultat (perte) avant impôts sur le résultat	132 259	38 213	14 424	(34 064)	150 832
Impôts sur le résultat (recouvrement)	30 342	10 290	3 572	(12 849)	31 355
Résultat net (perte nette)	101 917 $	27 923 $	10 852 $	(21 215) $	119 477 $
Actif moyen[2]	17 614 241 $	9 338 540 $	3 073 257 $	4 172 639 $	34 198 677 $

(1) La Banque a ajusté de manière rétroactive sa méthodologie de répartition des frais du siège social. Par conséquent, des frais autres que d'intérêt d'un montant de 4,0 millions $ en 2013, qui avaient été auparavant présentés dans le secteur Autres, ont été reclassés dans les résultats du secteur d'activité B2B Banque. Ce reclassement a donné lieu à une diminution de 2,9 millions $ du résultat net de B2B Banque et à une augmentation de 2,9 millions $ du résultat net du secteur Autres en 2013.

(2) Les éléments d'actif sont présentés selon des moyennes, car il s'agit de la mesure la plus pertinente pour une institution financière.

22. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Banque comprennent :

- les principaux dirigeants et les membres de leur famille proche;
- les entités sur lesquelles des principaux dirigeants ou des membres de leur famille proche exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, ou détiennent un droit de vote significatif;
- les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en faveur des membres du personnel de la Banque.

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Banque et qui sont membres du comité de direction ou du conseil d'administration.

Le tableau ci-après présente les transactions entre parties liées.

	2014	2013
Prêts[1]		
Principaux dirigeants	2 435 $	2 886 $
Entités contrôlées par les principaux dirigeants	22 122	21 401
	24 557 $	24 287 $
Dépôts		
Principaux dirigeants	3 550 $	4 888 $
Entités contrôlées par les principaux dirigeants	92	639
	3 642 $	5 527 $

(1) Aucune provision cumulative pour pertes sur prêts n'a été comptabilisée au titre de ces prêts.

La Banque consent des prêts à ses principaux dirigeants et à leurs entités liées. Les prêts sont consentis aux administrateurs selon les conditions du marché pour des risques similaires et sont initialement évalués à la juste valeur. Les prêts octroyés aux dirigeants comprennent principalement des prêts hypothécaires résidentiels ainsi que des prêts personnels à des taux correspondant à ceux du marché moins un escompte variant selon la nature et le montant du prêt. Les prêts accordés aux entités contrôlées par les principaux dirigeants sont consentis à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Les intérêts gagnés sur ces prêts se sont élevés à 1,1 million $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 (1,1 million $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013) et ont été comptabilisés dans le revenu d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

22. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

Dans le cours normal des activités, la Banque offre également des services bancaires habituels aux principaux dirigeants, notamment des comptes bancaires (dépôts) à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Les intérêts versés sur les dépôts ont totalisé 0,1 million $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 (0,1 million $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013) et ont été comptabilisés dans les frais d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

Également, pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, la Banque a versé une charge locative de 2,1 millions $ à une partie liée (2,0 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013).

Le tableau ci-après présente la rémunération totale des principaux dirigeants.

	2014	2013
Avantages à court terme, y compris les salaires	5 643 $	5 782 $
Avantages postérieurs à l'emploi	1 716	392
Paiements fondés sur des actions	5 069	5 190
	12 428 $	11 364 $

23. INSTRUMENT FINANCIERS – JUSTE VALEUR

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Le traitement comptable de chaque niveau de la hiérarchie d'évaluation à la juste valeur des instruments financiers, ainsi que les estimations et jugements posés pour évaluer leur juste valeur, figure à la note 3.

CLASSEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR DANS LA HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers mesurés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie de la juste valeur d'après la nature des données utilisées pour l'évaluation. Les données observables sont des données du marché obtenues auprès de sources indépendantes, tandis que les données non observables traduisent les hypothèses de la Banque à propos du marché. Ces deux types de données sont à la base de la hiérarchie de la juste valeur suivante :

- Niveau 1 – Cours sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.
- Niveau 2 – Cours sur des marchés actifs pour des instruments similaires, cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments financiers identiques ou similaires et évaluations dérivées de modèles selon lesquels toutes les données importantes et tous les inducteurs de valeur importants sont observables sur des marchés actifs.
- Niveau 3 – Évaluations dérivées de techniques d'évaluation selon lesquelles une ou plusieurs données importantes ou un ou plusieurs inducteurs de valeur importants ne sont pas observables.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Certains actifs et certains passifs, principalement des instruments financiers, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti, et leur juste valeur est présentée ci-après. La section qui suit présente une analyse de l'évaluation de la juste valeur par la Banque.

La juste valeur est attestée par un prix coté sur un marché actif de manière indépendante pour le même instrument. La Banque a en général recours aux prix cotés sur des marchés, lorsqu'ils sont disponibles, pour évaluer la juste valeur et classer les éléments dans le niveau 1.

Si aucun prix coté n'est disponible, la juste valeur est calculée d'après des techniques d'évaluation élaborées en interne qui utilisent, si possible, les données du marché actuel ou des données provenant de sources indépendantes, comme les taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les instruments évalués au moyen de techniques d'évaluation élaborées en interne sont classés selon le niveau le plus bas auquel correspondent les données ou les inducteurs de valeur importants pour l'évaluation de la juste valeur. Par conséquent, un instrument peut être classé au niveau 3 même si certaines données importantes sont facilement observables.

23. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR (suite)

Lorsqu'ils sont disponibles, des prix cotés découlant d'activités de négociation récentes de positions ayant des caractéristiques identiques ou semblables à celles de la position évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. La fréquence et l'ampleur des transactions ainsi que l'écart cours acheteur-cours vendeur font partie des facteurs considérés pour déterminer la liquidité des marchés et la pertinence des prix observés sur ces marchés. Si des prix pertinents et observables sont disponibles, ces instruments sont classés au niveau 2. Dans le cas contraire, d'autres techniques d'évaluation sont utilisées et l'instrument est classé au niveau 3. Pour ces actifs et passifs, les données qui permettent de déterminer la juste valeur peuvent faire largement appel au jugement de la direction. Compte tenu de l'incertitude inhérente à ces estimations, les valeurs peuvent différer de façon significative de celles qui auraient pu être utilisées si un marché actif avait existé pour ces instruments financiers. De plus, l'estimation de la juste valeur d'instruments financiers similaires ou identiques peut différer d'une institution financière à l'autre. Le calcul de la juste valeur repose sur les conditions de marché à la date de bilan.

Méthodes d'évaluation

La section suivante décrit les méthodes d'évaluation employées par la Banque pour évaluer et présenter certains instruments financiers importants à la juste valeur et indique à quel niveau de la hiérarchie de la juste valeur chaque instrument est généralement classé. La description englobe, le cas échéant, le détail des modèles d'évaluation, les principales données de ces modèles ainsi que toute hypothèse importante.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat

Comme il n'existe aucun prix coté à l'égard de ces instruments financiers, leur juste valeur est déterminée au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie sont évalués en fonction des modalités du contrat et actualisés à l'aide des taux appropriés du marché.

Valeurs mobilières

Lorsqu'ils sont disponibles, les prix cotés sur le marché sont utilisés par la Banque pour déterminer la juste valeur des valeurs mobilières; ces instruments sont classés au niveau 1. C'est le cas notamment des titres de participation négociés en Bourse. En ce qui concerne les obligations négociables hors cote, la Banque établit généralement la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation élaborées en interne ou des prix obtenus de fournisseurs indépendants. Lorsqu'ils sont disponibles, des prix cotés liés à des activités de négociation récentes d'actifs ayant des caractéristiques semblables à celles de l'obligation évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. Les valeurs mobilières évaluées à l'aide de ces méthodes sont habituellement classées au niveau 2. Cependant, les valeurs mobilières moins liquides peuvent être classées au niveau 3 étant donné que la Banque doit alors déterminer les paramètres liés à certains inducteurs de valeur importants, notamment les primes de liquidité et les écarts de crédit.

Prêts

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur des prêts est évaluée en actualisant les flux de trésorerie rajustés pour tenir compte des remboursements anticipés, le cas échéant, aux taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour certains prêts à taux variable dont les taux sont fréquemment révisés et pour les prêts dont l'échéance n'est pas déterminée, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.

Autres actifs

Les autres actifs incluent principalement les chèques et autres effets en transit et les intérêts courus à recevoir. Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. La juste valeur des chèques et autres effets en transit et des intérêts courus à recevoir est déterminée au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie.

Dérivés

La juste valeur des dérivés négociables hors cote est calculée selon les taux en vigueur sur le marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances analogues, selon une analyse de la valeur actualisée nette ou selon un modèle d'établissement des prix approprié qui tient compte des cours en vigueur et des prix contractuels des instruments sous-jacents, de la valeur temps de l'argent, de la courbe de rendement, du risque de crédit de la contrepartie et des facteurs de volatilité. Ces dérivés sont classés au niveau 2 ou au niveau 3, selon que les données importantes des modèles sont observables ou non. De plus, certains dérivés négociés en Bourse, dont la juste valeur est fondée sur les cours du marché, sont classés au niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur.

23. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR (suite)

Dépôts

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur des dépôts à taux fixe est évaluée au moyen des flux de trésorerie actualisés d'après les taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement les mêmes modalités. La juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas déterminée ou des dépôts à taux d'intérêt variable est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Engagements au titre des valeurs vendues à découvert

Lorsqu'ils sont disponibles, les prix cotés sur le marché sont utilisés par la Banque pour déterminer la juste valeur des engagements au titre des valeurs vendues à découvert; ces instruments sont classés au niveau 1. En ce qui concerne les obligations négociables hors cote, la Banque établit généralement la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation élaborées en interne ou des prix obtenus de fournisseurs indépendants. Lorsqu'ils sont disponibles, des prix cotés liés à des activités de négociation récentes d'actifs ayant des caractéristiques semblables à celles de l'obligation évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. Les valeurs mobilières évaluées à l'aide de ces méthodes sont habituellement classées au niveau 2.

Dette liée aux activités de titrisation

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour la dette liée aux activités de titrisation. Par conséquent, la juste valeur de ces instruments financiers est évaluée au moyen des flux de trésorerie actualisés d'après les taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des émissions similaires ou selon les taux actuellement offerts pour les titres d'emprunt ayant les mêmes modalités jusqu'à l'échéance.

Dette subordonnée

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur de la dette subordonnée est évaluée au moyen des flux de trésorerie actualisés d'après les taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des émissions similaires ou selon les taux alors offerts pour les titres d'emprunt ayant les mêmes modalités jusqu'à l'échéance.

HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur au bilan consolidé

Le tableau qui suit présente la hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur de façon récurrente au moyen des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-dessus.

				2014
(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Valeurs mobilières				
Disponibles à la vente	184 $	2 393 $	— $	2 577 $
Détenues à des fins de transaction	67	1 913	—	1 980
Dérivés	2	130	1	133
Passif				
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	14	1 548	—	1 562
Dérivés	1 $	66 $	24 $	91 $

				2013
(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Valeurs mobilières				
Disponibles à la vente	155 $	1 524 $	— $	1 679 $
Détenues à des fins de transaction	277	1 875	1	2 153
Dérivés	1	125	1	127
Passif				
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	21	1 443	—	1 464
Dérivés	1 $	78 $	23 $	102 $

23. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR (suite)

Transferts entre niveaux et reclassement

Aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 de la hiérarchie ni aucun changement de méthode d'évaluation de la juste valeur n'a été réalisé au cours de l'exercice.

Changements au classement des instruments financiers de niveau 3 et analyse de sensibilité

La Banque classe au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur les instruments financiers pour lesquels elle utilise un modèle d'évaluation nécessitant au moins une donnée importante non observable. Outre les données non observables, les modèles d'évaluation des instruments financiers du niveau 3 se servent habituellement d'un certain nombre de données observables directement ou indirectement. Des transferts vers le niveau 3 ou hors de celui-ci peuvent se produire en raison d'informations additionnelles ou nouvelles sur les données servant à l'évaluation et parce que leur caractère observable change. Les changements apportés au classement des instruments financiers de niveau 3 pour les exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013 n'étaient pas importants.

Au 31 octobre 2014, la Banque a pris en compte d'autres hypothèses raisonnablement possibles pour les modèles d'évaluation utilisés dans le calcul de la juste valeur des instruments et est parvenue à la conclusion que l'augmentation ou la diminution potentielle de la juste valeur totale des instruments classés dans le niveau 3 était négligeable.

Actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan consolidé

Les actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur comprennent les valeurs mobilières détenues jusqu'à l'échéance, les prêts, les dépôts, la dette liée aux activités de titrisation et la dette subordonnée. La juste valeur de ces instruments est calculée à des fins d'information uniquement, et les techniques d'évaluation utilisées sont présentées ci-dessus. Le classement de ces instruments dans la hiérarchie de la juste valeur est présenté dans un tableau distinct ci-après. La Banque a également déterminé que la valeur comptable des actifs et des passifs suivants se rapproche de leur juste valeur, étant donné qu'il s'agit habituellement d'instruments financiers à taux flottant liquides, généralement de nature à court terme : trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques, dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, valeurs acquises en vertu de conventions de revente, autres actifs, engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat et acceptations bancaires.

Le tableau qui suit présente les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et leur classement selon la hiérarchie de la juste valeur.

	2014					2013	
(en millions de dollars canadiens)	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur comptable	Juste valeur
Actif							
Valeurs mobilières détenues jusqu'à l'échéance	323 $	323 $	— $	323 $	— $	649 $	649 $
Prêts	27 310	27 486	—	—	27 486	27 113	27 279
Passif							
Dépôts	24 523	24 644	—	24 644	—	23 927	24 049
Dette liée aux activités de titrisation	4 864	4 914	—	4 914	—	4 975	5 044
Dette subordonnée	448 $	456 $	— $	456 $	— $	445 $	455 $

24. INSTRUMENTS FINANCIERS – COMPENSATION

Le tableau ci-après présente l'information sur les actifs financiers et les passifs financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire et l'incidence actuelle ou potentielle des droits de compensation.

2014

	Montants bruts comptabilisés	Montants bruts des instruments compensés présentés au bilan consolidé	Montants nets présentés au bilan consolidé[1]	Montants des instruments non compensés présentés au bilan consolidé		Montants nets
				Incidence des conventions cadres de compensation[2]	Garantie financière reçue ou donnée	
Actifs financiers						
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	**3 199 119 $**	**1 636 442 $**	**1 562 677 $**	**13 187 $**	**1 549 134 $**	**356 $**
Dérivés	**119 873**	**—**	**119 873**	**52 307**	**33 846**	**33 720**
	3 318 992 $	**1 636 442 $**	**1 682 550 $**	**65 494 $**	**1 582 980 $**	**34 076 $**
Passifs financiers						
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	**2 218 303 $**	**1 636 442 $**	**581 861 $**	**13 187 $**	**568 674 $**	**— $**
Dérivés	**62 206**	**—**	**62 206**	**52 307**	**1 904**	**7 995**
	2 280 509 $	**1 636 442 $**	**644 067 $**	**65 494 $**	**570 578 $**	**7 995 $**

2013

	Montants bruts comptabilisés	Montants bruts des instruments compensés présentés au bilan consolidé	Montants nets présentés au bilan consolidé[1]	Montants des instruments non compensés présentés au bilan consolidé		Montants nets
				Incidence des conventions cadres de compensation[2]	Garantie financière reçue ou donnée	
Actifs financiers						
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	2 232 053 $	1 013 798 $	1 218 255 $	3 374 $	1 214 881 $	— $
Dérivés	103 764	—	103 764	48 476	22 212	33 076
	2 335 817 $	1 013 798 $	1 322 019 $	51 850 $	1 237 093 $	33 076 $
Passifs financiers						
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	1 353 400 $	1 013 798 $	339 602 $	3 374 $	336 228 $	— $
Dérivés	69 881	—	69 881	48 476	8 349	13 056
	1 423 281 $	1 013 798 $	409 483 $	51 850 $	344 577 $	13 056 $

(1) Exclut les actifs financiers et les passifs financiers qui ne font pas l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'un accord similaire.

(2) Valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'un accord similaire, mais qui ne respectent pas les critères de compensation, étant donné que ces conventions donnent un droit d'opérer compensation qui n'est exécutoire qu'à la suite d'une défaillance ou d'autres circonstances qui ne sont pas susceptibles de se produire dans le cadre d'une activité normale.

25. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES

La Banque est exposée à différents types de risques en raison de la nature des activités commerciales qu'elle exerce. Pour faire en sorte que la Banque prenne en compte tous les risques importants auxquels elle pourrait être exposée, un cadre de gestion des risques a été élaboré afin d'assurer la supervision de l'évaluation et du contrôle des risques. La gestion des risques est effectuée en fonction des niveaux de tolérance établis par des comités de gestion et approuvés par le conseil d'administration par l'intermédiaire de ses comités.

Dans le but de gérer les risques associés aux instruments financiers, y compris les portefeuilles de prêts et de dépôts, les valeurs mobilières et les dérivés, la Banque s'est dotée de politiques qui dictent la ligne de conduite en matière de gestion des différents risques. Concrètement, la direction surveille étroitement diverses limites de risque, ainsi que certains autres indicateurs. La surveillance des activités est effectuée par des groupes indépendants des secteurs d'activité.

Les politiques et méthodes de la Banque en matière de gestion des risques sont présentées à la rubrique Profil de risque et cadre de gestion des risques du rapport de gestion. Les sections ombragées du rapport de gestion contiennent le texte et les tableaux qui s'y rapportent et font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

Le tableau ci-dessous fournit le détail des dates d'échéance et des taux moyens effectifs des instruments financiers de la Banque au bilan et hors bilan.

(en millions de dollars canadiens)							2014
	Taux flottant	De 0 à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Actif							
Encaisse, dépôts et valeurs mobilières	2 200 $	1 480 $	1 021 $	326 $	37 $	66 $	5 130 $
Rendement réel		1,0 %	1,0 %	2,0 %	3,4 %		
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	1 563	—	—	—	—	—	1 563
Prêts	10 945	1 765	4 193	9 462	118	827	27 310
Rendement réel		3,8 %	3,8 %	3,5 %	4,5 %		
Autres actifs	—	—	—	—	—	846	846
Total	14 708	3 245	5 214	9 788	155	1 739	34 849
Rendement réel		2,5 %	3.3 %	3,5 %	4,2 %		
Passif et capitaux propres							
Dépôts	3 192	3 829	6 048	10 621	133	700	24 523
Rendement réel		1,0 %	1,8 %	1,9 %	3,3 %		
Éléments de trésorerie	2 144	—	—	—	—	—	2 144
Autres passifs	—	35	61	121	1	1 108	1 326
Rendement réel		2,2 %	2,2 %	2,3 %	3,2 %		
Dette liée aux activités de titrisation	—	655	476	3 488	245	—	4 864
Rendement réel		0,4 %	3,2 %	2,3 %	2,2 %		
Dette subordonnée et capitaux propres	—	—	—	675	—	1 317	1 992
Rendement réel		— %	— %	2,3 %	— %		
Total	5 336	4 519	6 585	14 905	379	3 125	34 849
Rendement réel		0,9 %	1,9 %	2,0 %	2,6 %		
Swaps, montant net	—	(9 610)	3 681	5 719	210		—
Écart de sensibilité	9 372	(10 884)	2 310	602	(14)	(1 386)	—
Écart cumulé	9 372 $	(1 512) $	798 $	1 400 $	1 386 $	— $	— $

(en millions de dollars canadiens)							2013
	Taux flottant	De 0 à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Actif	13 870 $	2 728 $	4 779 $	10 667 $	173 $	1 694 $	33 911 $
Rendement réel		2,6 %	3,5 %	3,8 %	4,5 %		
Passif et capitaux propres	4 922	3 568	6 536	15 598	292	2 995	33 911
Rendement réel		1,3 %	2,0 %	2,1 %	2,7 %		
Swaps, montant net	—	(8 845)	2 683	6 041	121	—	—
Écart de sensibilité	8 948	(9 685)	926	1 110	2	(1 301)	—
Écart cumulé	8 948 $	(737) $	189 $	1 299 $	1 301 $	— $	— $

25. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES (suite)

Hypothèses relatives aux échéances

Les actifs, les passifs et les capitaux propres sont présentés à la date d'échéance ou à la date de leur réévaluation contractuelle, selon la plus rapprochée des deux, tout en tenant compte des rachats ou des remboursements par anticipation estimatifs, sauf dans les cas suivants :

- les dépôts dont les taux d'intérêt ne sont pas indexés selon un taux précis et qui peuvent ne pas être sensibles aux variations des taux du marché sont classés selon les tendances historiques des soldes;
- la dette subordonnée dont les taux d'intérêt peuvent être révisés à une date ultérieure est classée à la date de réévaluation des taux;
- les actions privilégiées sont classées selon la date à laquelle elles deviennent rachetables.

26. DÉRIVÉS ET COUVERTURES

Dans le cours normal de ses activités, afin de se protéger contre les risques de fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change, du cours des actions et des indices sur lesquels est établi le rendement de dépôts indiciels, ainsi qu'afin de répondre à la demande de ses clients et de dégager un revenu de ses activités de négociation, la Banque conclut divers contrats et prend divers engagements, tels que ceux qui sont décrits ci-après.

Les différents dérivés répertoriés dans les tableaux suivants se présentent comme suit :

i) Les swaps de taux d'intérêt comportent l'échange d'obligations de paiement d'intérêts à taux fixe et variable selon un montant nominal de référence déterminé pour une période donnée. Les swaps de devises comprennent l'échange de paiements de capital et d'intérêts à taux fixe ou variable dans diverses devises.

ii) Les options sont des contrats entre deux parties, en vertu desquels le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date donnée ou avant, un montant déterminé d'un instrument financier à un prix convenu au moment où le contrat est conclu. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

iii) Les contrats à terme standardisés sont des engagements futurs d'acheter ou de livrer des instruments financiers à une date ultérieure donnée et à un prix déterminé. Les contrats à terme standardisés sont négociés selon des montants standardisés sur des marchés organisés et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement.

iv) Les contrats de change à terme sont des engagements d'acheter ou de vendre des devises qui sont livrées à une date ultérieure donnée et à un cours stipulé à l'avance.

v) Les swaps de rendement total comportent l'échange de paiements variables fondés sur les variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris le rendement connexe, comme les dividendes, contre des montants fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché.

Les tableaux suivants présentent les montants nominaux de référence associés aux dérivés. Ces montants ne reflètent pas le profit éventuel ou la perte éventuelle lié au risque de crédit ou de marché de ces instruments.

26. DÉRIVÉS ET COUVERTURES (suite)

MONTANTS NOMINAUX DE RÉFÉRENCE

(en millions de dollars canadiens) **2014**

Montant nominal	Durée jusqu'à l'échéance: Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Contrats désignés comme couvertures[1]	Autres contrats[2]
Contrats de taux d'intérêt						
Hors cote						
Swaps	**4 360 $**	**7 234 $**	**1 252 $**	**12 846 $**	**11 679 $**	**1 167 $**
Cotés en Bourse						
Contrats à terme standardisés	**9**	**10**	**—**	**19**	**—**	**19**
Contrats de change						
Hors cote						
Swaps de devises	**955**	**76**	**—**	**1 031**	**—**	**1 031**
Contrats à terme	**1 413**	**27**	**—**	**1 440**	**—**	**1 440**
Options achetées	**101**	**12**	**—**	**113**	**—**	**113**
Options vendues	**67**	**12**	**—**	**79**	**—**	**79**
Contrats sur actions et indices boursiers						
Options achetées	**17**	**20**	**—**	**37**	**—**	**37**
Options vendues	**117**	**130**	**—**	**247**	**—**	**247**
Swaps de rendement total	**23**	**16**	**—**	**39**	**3**	**36**
	7 062 $	**7 537 $**	**1 252 $**	**15 851 $**	**11 682 $**	**4 169 $**

(1) Comprennent les montants nominaux des swaps de taux de référence de 0,5 milliard $ au 31 octobre 2014.

(2) Comprennent les dérivés utilisés dans les activités de négociation pour répondre aux besoins de clients et dégager un revenu de négociation, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques auxquels la Banque est exposée et qui ne sont pas désignés dans des relations de couverture.

(en millions de dollars canadiens) 2013

Montant nominal	Durée jusqu'à l'échéance: Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Contrats désignés comme couvertures[1]	Autres contrats[2]
Contrats de taux d'intérêt						
Hors cote						
Swaps	3 222 $	8 024 $	1 370 $	12 616 $	10 320 $	2 296 $
Cotés en Bourse						
Contrats à terme standardisés	459	—	—	459	—	459
Options vendues	250	—	—	250	—	250
Contrats de change						
Hors cote						
Swaps de devises	1 114	26	—	1 140	—	1 140
Contrats à terme	1 946	27	—	1 973	—	1 973
Options achetées	237	—	—	237	—	237
Options vendues	183	—	—	183	—	183
Contrats sur actions et indices boursiers						
Options achetées	13	11	—	24	—	24
Options vendues	57	144	—	201	—	201
Swaps de rendement total	207	17	—	224	2	222
	7 688 $	8 249 $	1 370 $	17 307 $	10 322 $	6 985 $

(1) Comprennent les montants nominaux des swaps de taux de référence de 0,4 milliard $ au 31 octobre 2013.

(2) Comprennent les dérivés utilisés dans les activités de négociation pour répondre aux besoins de clients et dégager un revenu de négociation, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques auxquels la Banque est exposée et qui ne sont pas désignés dans des relations de couverture.

26. DÉRIVÉS ET COUVERTURES (suite)

JUSTE VALEUR DES DÉRIVÉS

	2014		
			Juste valeur
	Positive	Négative	Montant net
CONTRATS DÉSIGNÉS COMME INSTRUMENTS DE COUVERTURE			
Couvertures de juste valeur			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	**55 207 $**	**(2 700) $**	**52 507 $**
Couvertures de flux de trésorerie			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	**22 191**	**(11 840)**	**10 351**
Contrats sur actions et indices boursiers			
Swaps de rendement total	**160**	**—**	**160**
AUTRES CONTRATS[1]			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	**30 271**	**(28 792)**	**1 479**
Contrats de change			
Swaps de devises	**9 543**	**(13 299)**	**(3 756)**
Contrats à terme	**11 929**	**(8 833)**	**3 096**
Options achetées	**337**	**—**	**337**
Options vendues	**—**	**(111)**	**(111)**
Contrats sur actions et indices boursiers			
Options achetées	**2 287**	**—**	**2 287**
Options vendues	**—**	**(25 255)**	**(25 255)**
Swaps de rendement total	**884**	**(10)**	**874**
Total	**132 809 $**	**(90 840) $**	**41 969 $**

	2013		
			Juste valeur
	Positive	Négative	Montant net
CONTRATS DÉSIGNÉS COMME INSTRUMENTS DE COUVERTURE			
Couvertures de juste valeur			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	43 351 $	(6 093) $	37 258 $
Couvertures de flux de trésorerie			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	21 189	(19 303)	1 886
Contrats sur actions et indices boursiers			
Swaps de rendement total	175	—	175
AUTRES CONTRATS[1]			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	29 402	(21 742)	7 660
Contrats de change			
Swaps de devises	7 205	(4 479)	2 726
Contrats à terme	21 646	(21 124)	522
Options achetées	812	—	812
Options vendues	—	(537)	(537)
Contrats sur actions et indices boursiers			
Options achetées	1 432	—	1 432
Options vendues	—	(22 979)	(22 979)
Swaps de rendement total	1 405	(5 784)	(4 379)
Total	126 617 $	(102 041) $	24 576 $

(1) Comprennent les dérivés utilisés dans les activités de négociation pour répondre aux besoins de clients et dégager un revenu de négociation, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques auxquels la Banque est exposée et qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

26. DÉRIVÉS ET COUVERTURES (suite)

INFORMATIONS CONCERNANT LES RELATIONS DE COUVERTURE

La Banque utilise des swaps désignés comme instruments de couverture principalement pour gérer l'appariement du bilan et réduire au minimum la volatilité du revenu net d'intérêt. La valeur de ces swaps peut varier de façon importante.

Couvertures de juste valeur

La Banque a recours à des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de la juste valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes. Le montant nominal de référence des swaps désignés comme instruments de couverture de juste valeur s'est établi à 4,4 milliards $ au 31 octobre 2014 (3,6 milliards $ au 31 octobre 2013).

Le tableau ci-après présente l'inefficacité des couvertures de juste valeur.

	2014	2013
Profits (pertes) comptabilisé(e)s sur l'instrument de couverture	**(13 777) $**	8 292 $
Profits (pertes) comptabilisé(e)s sur l'instrument couvert	**14 121**	(8 174)
Profits liés à l'inefficacité comptabilisés en résultat net	**344 $**	118 $

Couvertures de flux de trésorerie

La Banque a recours aux swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie liés à un actif ou à un passif assorti d'un taux variable. La Banque utilise aussi les swaps de rendement total pour couvrir les variations des flux de trésorerie liées aux régimes d'unités d'actions restreintes et d'unités d'actions de performance. Le montant nominal de référence des swaps désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie s'est établi à 6,9 milliards $ au 31 octobre 2014 (6,3 milliards $ au 31 octobre 2013).

Les variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie pourraient entraîner des fluctuations significatives du cumul des autres éléments du résultat global, dans les capitaux propres.

Des pertes liées à l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie de 0,5 million $ ont été comptabilisées en résultat net de l'exercice clos le 31 octobre 2014 (profits liés à l'inefficacité de 0,5 million $ en 2013).

Le solde du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie au 31 octobre 2014 devrait être reclassé à l'état du résultat consolidé au cours des 5 prochains exercices.

RISQUE DE CRÉDIT

(en millions de dollars canadiens)	**2014**			2013		
	Coût de remplacement[1]	**Équivalent-crédit[2]**	**Montant pondéré en fonction des risques[3]**	Coût de remplacement[1]	Équivalent-crédit[2]	Montant pondéré en fonction des risques[3]
Contrats de taux d'intérêt	**112 $**	**183 $**	**39 $**	97 $	171 $	36 $
Contrats de change	**22**	**53**	**24**	33	69	33
Contrats sur actions et indices boursiers	**3**	**8**	**2**	1	18	4
	137	**244**	**65**	131	258	73
Incidence des conventions-cadres de compensation	**(65)**	**(113)**	**(23)**	(62)	(122)	(25)
	72 $	**131 $**	**42 $**	69 $	136 $	48 $

(1) Correspond à ce qu'il en coûterait pour remplacer les transactions aux taux du marché en vigueur en cas de manquement. Il s'agit de la juste valeur de marché positive de tous les contrats en cours, compte non tenu des options vendues étant donné qu'elles ne constituent pas un risque de crédit.

(2) Correspond à la somme i) du coût de remplacement total de tous les contrats en cours et ii) d'un montant représentant une évaluation du risque de crédit éventuel futur, déterminé selon les lignes directrices publiées par le BSIF.

(3) Correspond à l'équivalent-crédit pondéré en fonction de la solvabilité de la contrepartie, comme l'exige le BSIF.

27. REVENU LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction, y compris les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les dérivés non désignés dans des relations de couverture et les engagements afférents à des valeurs vendues à découvert sont évalués à la juste valeur, les profits et les pertes étant comptabilisés à l'état du résultat consolidé.

Le tableau qui suit présente le revenu lié à ces instruments. Le revenu comprend le revenu net d'intérêt ainsi que les autres revenus, y compris les revenus de trésorerie et de marchés financiers, ou les revenus tirés des activités de courtage. Ces revenus ne comprennent pas les frais et commissions sur les transactions sur valeurs mobilières.

	2014	2013
Revenu net d'intérêt	21 488 $	23 253 $
Autres revenus compris dans ce qui suit :		
Revenus tirés des activités de courtage	17 439	19 589
Revenus de trésorerie et de marchés financiers	4 211	5 600
	21 650 $	25 189 $

28. REVENUS D'ASSURANCE

Les revenus d'assurance présentés dans les autres revenus de l'état du résultat consolidé se détaillent comme suit.

	2014	2013
Revenus d'assurance	30 603 $	29 980 $
Réclamations et frais	(11 357)	(13 099)
Revenu d'assurance, montant net	19 246 $	16 881 $

29. ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS

ENGAGEMENTS RELATIFS AU CRÉDIT

La Banque utilise certains instruments de crédit hors bilan pour répondre aux besoins financiers de ses clients. Les montants disponibles en vertu des facilités de crédit consenties représentent un engagement de la Banque à rendre du financement disponible sous certaines conditions, soit sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit, pour des montants et des durées déterminés.

Les lettres de crédit documentaire sont des documents émis par la Banque au nom du client permettant à un tiers de tirer des traites jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises. Ces lettres sont garanties par les livraisons de biens auxquels elles se rapportent.

Les montants figurant à titre d'engagements relatifs au crédit représentent le montant maximum de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir accorder. Ces montants ne sont pas nécessairement représentatifs du risque de crédit puisque plusieurs de ces engagements sont contractés pour une durée limitée d'habituellement moins de un an et viennent à échéance ou sont résiliés sans avoir été prélevés.

GARANTIES

Lettres de crédit de soutien et garanties d'exécution

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre à ses clients la possibilité d'obtenir des lettres de crédit de soutien et des garanties d'exécution. Celles-ci constituent des engagements irrévocables de la part de la Banque d'effectuer les paiements de clients qui ne pourraient pas respecter leurs obligations envers des tiers. La durée de ces garanties varie selon les contrats et ne dépasse généralement pas un an. La politique de la Banque en ce qui a trait aux garanties obtenues à l'égard de ces instruments est similaire à celle qui s'applique aux prêts. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces garanties s'élevait à 125,3 millions $ au 31 octobre 2014 (133,5 millions $ au 31 octobre 2013).

29. ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

Dérivés

Afin de permettre à certains clients de se protéger des fluctuations des taux de change, la Banque vend des options de vente (contrats de change) qui sont des ententes contractuelles en vertu desquelles elle accorde aux clients le droit, mais non l'obligation, de vendre, à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi de devises à un prix déterminé d'avance. La durée de ces options ne dépasse pas 12 mois. Ces options sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle reflète le montant estimé des paiements futurs au titre de ces dérivés à la date d'évaluation. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces dérivés, correspondant à la valeur nominale des contrats en cours, s'élevait à 34,8 millions $ au 31 octobre 2014 (109,6 millions $ au 31 octobre 2013).

Autres types d'ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes d'indemnisation avec des contreparties liées à certaines transactions telles que des contrats d'achat, des ententes de service et des ventes d'actifs. Ces ententes d'indemnisation obligent la Banque à dédommager les contreparties des coûts engagés en raison de changements aux lois et aux règlements (y compris en ce qui concerne l'impôt) ou en raison de litiges ou de sanctions légales que pourrait subir la contrepartie à la suite de la transaction. La Banque indemnise également les administrateurs et les dirigeants, dans les limites permises par la loi, s'ils font l'objet de certaines réclamations parce qu'ils sont, ou ont été, administrateurs ou dirigeants à la demande de la Banque. Les modalités de ces ententes d'indemnisation varient selon le cas. La nature des ententes d'indemnisation empêche la Banque de faire une évaluation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser aux contreparties. Historiquement, la Banque n'a effectué aucun paiement important en vertu de telles ententes d'indemnisation et aucune provision spécifique n'a été constituée afin de couvrir ces ententes d'indemnisation.

ENGAGEMENTS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION, DE CONTRATS DE SERVICES INFORMATIQUES ET D'AUTRES CONTRATS

Les paiements minimums futurs en vertu de contrats de location, de contrats de services informatiques impartis et d'autres contrats se répartissaient comme suit :

	2014		
	Locaux	Contrats de services informatiques[1]	Autres
Moins de 1 an	62 239 $	54 346 $	7 468 $
De 1 an à 5 ans	178 723	108 088	10 637
Plus de 5 ans	76 615	1 718	—
	317 577	164 152	18 105
Moins : Paiements minimums futurs à recevoir au titre des contrats de sous-location	(20 444)	—	—
Total	297 133 $	164 152 $	18 105 $

(1) La Banque peut mettre fin à certains contrats de service importants dans certaines circonstances.

Les paiements au titre de ces engagements passés en charges se sont établis à 55,4 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 (59,3 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013).

ACTIFS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne en garantie des actifs financiers comptabilisés à son bilan consolidé. Ces garanties sont données en vertu de modalités usuelles qui prévoient, entre autres, que les risques et les avantages liés aux garanties reviennent à la Banque et que les actifs donnés en garantie sont réattribués à la Banque lorsque les modalités qui nécessitaient le nantissement cessent de s'appliquer.

Les actifs financiers donnés en garantie aux termes d'opérations de titrisation sont présentés à la note 7. Le tableau suivant détaille les actifs financiers donnés en garantie en vertu d'autres contrats.

29. ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

	2014	2013
Actifs donnés en garantie :		
Pour participer aux systèmes de compensation et de paiement	355 020 $	250 873 $
Pour les engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat et des valeurs empruntées	1 401 139	685 532
Pour les engagements au titre des dérivés en position de passif	63 414	61 625
	1 819 573 $	998 030 $
Les actifs donnés en garantie se présentent comme suit :		
Valeurs mobilières	1 610 137 $	750 368 $
Prêts hypothécaires résidentiels (TACH LNH)	209 436	247 662
	1 819 573 $	998 030 $

PASSIFS ÉVENTUELS

Dans le cours normal des activités, la Banque est visée par diverses poursuites judiciaires et réclamations, dont certaines avec des organismes de réglementation. Plusieurs de ces différends ont trait à des prêts consentis par la Banque et s'élèvent contre les dispositions prises pour recouvrer des prêts en souffrance et réaliser les garanties consenties aux termes des prêts. La Banque fait également l'objet de certaines poursuites, notamment à l'égard d'activités à titre de fiduciaire dans ses transactions d'administration de portefeuilles et de l'imposition de certains frais bancaires. La direction est d'avis que la Banque a établi des provisions adéquates pour couvrir les pertes éventuelles et les montants non recouvrables des sociétés d'assurance, le cas échéant, relativement à ces poursuites.

Marcotte c. Banques

Selon ce recours collectif, entrepris au nom des détenteurs de cartes, dix institutions financières canadiennes, dont la Banque, contrevenaient à certaines dispositions de la *Loi sur la protection du consommateur* (LPC) du Québec. Les violations présumées incluaient les frais facturés par les dix banques aux détenteurs de cartes de crédit à la conversion en dollars canadiens des transactions en devises. Les banques défenderesses avaient conjointement invoqué l'inapplicabilité constitutionnelle de la LPC en fonction du fait que les banques n'étaient pas tenues de se conformer aux lois provinciales étant donné que les services bancaires et les coûts d'emprunt sont uniquement de juridiction fédérale.

Le 19 septembre 2014, la Cour suprême du Canada a conclu à l'unanimité que la Banque a présenté de manière appropriée les frais facturés sur les cartes de crédit aux détenteurs de cartes de crédit à la conversion en dollars canadiens des transactions en devises. La Banque n'a subi aucune perte monétaire liée à cette affaire. La décision confirmait également l'applicabilité constitutionnelle de la LPC aux institutions financières sous réglementation fédérale.

30. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

CONTREPARTIE ÉVENTUELLE

Le 1er août 2012, la Banque a acquis la totalité des actions en circulation de la Compagnie de Fiducie AGF (Fiducie AGF) auprès de la Société de Gestion AGF Limitée. L'entente prévoyait le versement d'une contrepartie éventuelle d'au plus 20,0 millions $ sur cinq ans si la qualité du crédit respectait certains critères. Cette contrepartie a été initialement évaluée à 5,9 millions $. La contrepartie éventuelle a été comptabilisée dans les autres passifs et s'élevait à 5,9 millions $ au 31 octobre 2013. Le 30 mai 2014, la Banque a conclu une entente avec la Société de Gestion AGF Limitée visant le règlement de la contrepartie éventuelle pour un montant total de 10,0 millions $. Pour tenir compte de cette entente, la Banque a comptabilisé une charge additionnelle non déductible d'impôt de 4,1 millions $ en 2014 dans le poste Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis et réévaluation de la contrepartie éventuelle.

PROFIT D'ACQUISITION ET AMORTISSEMENT DE LA PRIME NETTE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ACQUIS

En 2012, la répartition du prix d'achat de Fiducie AGF a donné lieu à un profit de 24,3 millions $ (16,4 millions $ net d'impôts), étant donné que la juste valeur estimée des actifs nets acquis était supérieure au prix d'achat. Le profit correspondait principalement à l'incidence favorable de l'escompte ou de la prime requise pour tenir compte des taux alors en vigueur sur le marché sur les instruments financiers acquis, contrebalancée en partie par la juste valeur estimée initiale de la contrepartie éventuelle. La tranche non amortie du profit découlant de la réévaluation des instruments financiers acquis de 19,3 millions $ est amortie en résultat net sur la durée de vie résiduelle estimative de 8 ans des instruments financiers acquis et s'élevait à 5,6 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 (4,4 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013).

FRAIS LIÉS AUX REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

En 2014, la Banque a engagé des coûts liés à la conversion des systèmes de TI, aux salaires, aux honoraires professionnels, aux indemnités de départ et aux coûts de relocalisation des employés et à d'autres frais liés à l'intégration des anciennes activités de la Fiducie AGF. Ces frais ont été comptabilisés directement en résultat net, au poste Frais liés aux regroupements d'entreprises.

Rétrospective - Bilan consolidé

Non audité, aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	2014	2013	2012 [1]	2011 [1]	2010 [1]	VARIATION 2014 / 2010
ACTIF						
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	**126 247**	$ 82 836	$ 90 860	$ 81 600	$ 72 444	$ 74 %
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	**122 608**	126 002	480 183	285 459	99 394	23
Valeurs mobilières						
Émises ou garanties par le Canada	**2 058 423**	1 829 200	3 202 058	2 896 307	3 084 334	(33)
Émises ou garanties par des provinces ou des municipalités	**2 020 964**	1 655 771	1 712 085	1 396 980	1 029 726	96
Autres valeurs mobilières	**801 073**	995 554	1 228 818	882 579	705 483	14
	4 880 460	4 480 525	6 142 961	5 175 866	4 819 543	1
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	**1 562 677**	1 218 255	631 202	720 317	994 674	57
Prêts						
Personnels	**6 793 078**	7 245 474	7 806 067	5 774 207	5 636 203	21
Hypothécaires résidentiels	**14 825 541**	14 735 211	14 169 095	11 869 412	10 859 647	37
Hypothécaires commerciaux	**2 651 271**	2 488 826	2 443 634	2 363 808	2 166 375	22
Commerciaux et autres	**2 794 232**	2 488 137	2 150 953	1 900 977	1 691 190	65
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	**365 457**	271 049	211 130	179 140	165 450	121
	27 429 579	27 228 697	26 780 879	22 087 544	20 518 865	34
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	**(119 371)**	(115 590)	(117 542)	(143 150)	(131 567)	(9)
	27 310 208	27 113 107	26 663 337	21 944 394	20 387 298	34
Autres						
Immobilisations corporelles	**68 750**	73 261	71 871	61 708	55 727	23
Autres actifs	**777 731**	817 040	856 412	693 866	626 245	24
	846 481	890 301	928 283	755 574	681 972	24
	34 848 681	$ 33 911 026	$ 34 936 826	$ 28 963 210	$ 27 055 325	$ 29 %
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES						
Dépôts						
Personnels	**18 741 981**	$ 19 282 042	$ 19 369 310	$ 15 609 853	$ 15 354 851	$ 22 %
Entreprises, banques et autres	**5 781 045**	4 645 308	4 672 133	4 406 428	4 250 819	36
	24 523 026	23 927 350	24 041 443	20 016 281	19 605 670	25
Autres						
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert ou en vertu de conventions de rachat	**2 144 338**	1 803 871	1 593 971	1 508 024	1 422 386	51
Acceptations	**365 457**	271 049	211 130	179 140	165 450	121
Autres passifs	**959 879**	1 054 998	1 068 462	1 038 051	1 088 717	(12)
	3 469 674	3 129 918	2 873 563	2 725 215	2 676 553	30
Dette liée aux activités de titrisation	**4 863 848**	4 974 714	6 037 097	4 760 847	3 486 634	s. o.
Dette subordonnée	**447 523**	445 473	443 594	242 551	150 000	198
Capitaux propres						
Actions privilégiées	**219 633**	205 204	303 249	205 527	205 527	7
Actions ordinaires	**465 854**	446 496	428 526	252 601	252 472	85
Réserve pour paiements fondés sur des actions	**91**	91	227	227	243	(63)
Résultats non distribués	**848 905**	776 256	774 899	694 371	621 847	37
Cumul des autres éléments du résultat global	**10 127**	5 524	34 228	65 590	56 379	(82)
	1 544 610	1 433 571	1 541 129	1 218 316	1 136 468	36
	34 848 681	$ 33 911 026	$ 34 936 826	$ 28 963 210	$ 27 055 325	$ 29 %

(1) Les chiffres comparatifs antérieurs à 2013 ne tiennent pas compte de l'adoption des modifications à IAS 19, *Avantages du personnel*.

Rétrospective - État du résultat consolidé

Non audités, aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages)	2014	2013	2012 [1]	2011 [1]	2010 [2]	VARIATION 2014 / 2010
Revenu net d'intérêt	**560 980 $**	568 760 $	531 028 $	504 485 $	496 421 $	13 %
Autres revenus	**313 085**	296 577	265 615	233 862	241 025	30
Revenu total	**874 065**	865 337	796 643	738 347	737 446	19
Profit d'acquisition, amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis et réévaluation de la contrepartie éventuelle	**9 653**	4 426	(23 795)	—	—	s. o.
Provisions pour pertes sur prêts	**42 000**	36 000	33 000	51 080	68 000	(38)
Frais autres que d'intérêt						
Salaires et avantages du personnel	**340 394**	358 492	320 603	282 630	275 964	23
Frais d'occupation de locaux et technologie	**186 671**	171 275	152 919	141 212	132 540	41
Autres	**101 383**	106 068	108 944	97 263	95 732	6
Frais liés aux regroupements d'entreprises [3]	**12 861**	38 244	21 997	9 006	—	s. o.
	641 309	674 079	604 463	530 111	504 236	27
Résultat avant impôts sur le résultat	**181 103**	150 382	182 975	157 156	165 210	10
Impôts sur le résultat	**40 738**	31 355	42 467	33 439	42 269	(4)
Résultat net	**140 365 $**	119 477 $	140 508 $	123 717 $	122 941 $	14 %
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	**10 985 $**	11 749 $	12 768 $	12 436 $	12 122 $	(9) %
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	**129 380 $**	107 728 $	127 740 $	111 281 $	110 819 $	17 %
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)						
de base	**28 724**	28 329	25 634	23 924	23 921	20 %
dilué	**28 732**	28 338	25 652	23 943	23 937	20 %
Résultat par action						
de base	**4,50 $**	3,80 $	4,98 $	4,65 $	4,63 $	(3) %
dilué	**4,50 $**	3,80 $	4,98 $	4,65 $	4,63 $	(3) %
Dividendes sur actions ordinaires	**59 105 $**	56 037 $	47 212 $	38 757 $	34 446 $	72 %
Dividendes déclarés par action ordinaire	**2,06 $**	1,98 $	1,84 $	1,62 $	1,44 $	43 %
Ratio du dividende versé [4]	**45,7 %**	52,0 %	37,0 %	34,8 %	31,1 %	47 %
Valeur comptable par action ordinaire [4]	**45,89 $**	43,19 $	42,81 $	39,59 $	41,87 $	10 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires [4]	**10,1 %**	9,1 %	12,1 %	12,2 %	11,5 %	(12) %
Marge nette d'intérêt [4]	**1,65 %**	1,66 %	1,69 %	1,82 %	2,15 %	(23) %
Ratio d'efficacité [4]	**73,4 %**	77,9 %	75,9 %	71,8 %	68,4 %	7 %
Provisions pour pertes sur prêts (en % des prêts et acceptations moyens)	**0,15 %**	0,13 %	0,14 %	0,24 %	0,40 %	(63) %
Mesures financières ajustées						
Résultat net ajusté [4]	**163 582 $**	155 436 $	140 660 $	130 383 $	122 941 $	33 %
Résultat dilué par action ajusté [4]	**5,31 $**	5,07 $	4,98 $	4,93 $	4,63 $	15 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté [4]	**11,9 %**	12,1 %	12,0 %	12,9 %	11,5 %	3 %
Ratio d'efficacité ajusté [4]	**71,0 %**	72,8 %	73,1 %	70,6 %	68,4 %	4 %
Actif moyen (en millions de dollars)	**34 023 $**	34 199 $	31 465 $	27 768 $	23 093 $	47 %
Actif productif moyen (en millions de dollars)	**32 974 $**	33 191 $	30 615 $	27 144 $	21 928 $	50 %
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (en millions de dollars)	**1 281 $**	1 187 $	1 059 $	915 $	963 $	33 %
Nombre d'employés en équivalent temps plein	**3 667**	3 987	4 201	3 669	3 643	1 %
Nombre de succursales	**152**	153	157	158	157	(3) %
Nombre de guichets automatiques	**418**	422	426	427	413	1 %

(1) Les chiffres comparatifs antérieurs à 2013 ne tiennent pas compte de l'adoption des modifications à IAS 19, *Avantages du personnel*.

(2) Conformément aux PCGR du Canada antérieurs.

(3) Frais d'intégration liés à l'acquisition des sociétés MRS et de la Fiducie AGF.

(4) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

Faits saillants trimestriels

Non audité, aux et pour les trimestres clos les (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages)

	2014				2013			
	31 OCT.	31 JUILL.	30 AVRIL	31 JANV.	31 OCT.	31 JUILL.	30 AVRIL	31 JANV.
Revenu net d'intérêt	**140 149 $**	**141 249 $**	**138 726 $**	**140 856 $**	141 437 $	144 549 $	140 430 $	142 344 $
Autres revenus	**81 272**	**78 396**	**78 164**	**75 253**	74 094	76 493	74 420	71 570
Revenu total	**221 421**	**219 645**	**216 890**	**216 109**	215 531	221 042	214 850	213 914
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis et réévaluation de la contrepartie éventuelle	**1 508**	**1 511**	**5 498**	**1 136**	1 006	1 140	1 224	1 056
Provisions pour pertes sur prêts	**10 500**	**10 500**	**10 500**	**10 500**	10 000	9 000	9 000	8 000
Frais autres que d'intérêt	**163 388**	**154 409**	**155 467**	**155 184**	162 700	162 105	155 494	155 536
Frais liés aux regroupements d'entreprises[1]	**2 911**	**1 564**	**4 437**	**3 949**	9 951	14 600	6 136	7 557
Résultat avant impôts sur le résultat	**43 114**	**51 661**	**40 988**	**45 340**	31 874	34 197	42 996	41 765
Impôts sur le résultat	**9 360**	**11 564**	**9 999**	**9 815**	6 008	7 213	9 157	8 977
Résultat net	**33 754 $**	**40 097 $**	**30 989 $**	**35 525 $**	25 866 $	26 984 $	33 839 $	32 788 $
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	**2 395 $**	**3 588 $**	**2 501 $**	**2 501 $**	2 637 $	2 520 $	4 059 $	2 533 $
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	**31 359 $**	**36 509 $**	**28 488 $**	**33 024 $**	23 229 $	24 464 $	29 780 $	30 255 $
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)								
de base	**28 873**	**28 775**	**28 677**	**28 570**	28 474	28 385	28 287	28 169
dilué	**28 881**	**28 783**	**28 684**	**28 577**	28 481	28 393	28 297	28 182
Résultat par action								
de base	**1,09 $**	**1,27 $**	**0,99 $**	**1,16 $**	0,82 $	0,86 $	1,05 $	1,07 $
dilué	**1,09 $**	**1,27 $**	**0,99 $**	**1,16 $**	0,82 $	0,86 $	1,05 $	1,07 $
Dividendes sur actions ordinaires	**14 997 $**	**14 947 $**	**14 609 $**	**14 552 $**	14 223 $	14 181 $	13 846 $	13 787 $
Dividendes déclarés par action ordinaire	**0,52 $**	**0,52 $**	**0,51 $**	**0,51 $**	0,50 $	0,50 $	0,49 $	0,49 $
Valeur comptable par action ordinaire [2]	**45,89 $**	**45,10 $**	**44,61 $**	**44,03 $**	43,19 $	42,60 $	41,75 $	41,45 $
Cours de l'action – Clôture	**49,58 $**	**51,55 $**	**47,08 $**	**45,73 $**	46,55 $	45,05 $	44,21 $	44,10 $
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires [2]	**9,5 %**	**11,2 %**	**9,2 %**	**10,5 %**	7,6 %	8,1 %	10,4 %	10,3 %
Marge nette d'intérêt [2]	**1,61 %**	**1,65 %**	**1,68 %**	**1,66 %**	1,66 %	1,68 %	1,68 %	1,63 %
Ratio d'efficacité [2]	**75,1 %**	**71,0 %**	**73,7 %**	**73,6 %**	80,1 %	79,9 %	75,2 %	76,2 %
Mesures financières ajustées								
Résultat net ajusté [2]	**42 591 $**	**42 355 $**	**39 375 $**	**39 261 $**	38 526 $	38 547 $	39 247 $	39 116 $
Résultat dilué par action ajusté [2]	**1,39 $**	**1,35 $**	**1,29 $**	**1,29 $**	1,26 $	1,27 $	1,24 $	1,30 $
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté [2]	**12,2 %**	**11,9 %**	**11,9 %**	**11,7 %**	11,7 %	12,0 %	12,2 %	12,5 %
Ratio d'efficacité ajusté [2]	**70,3 %**	**70,3 %**	**71,7 %**	**71,8 %**	72,6 %	73,3 %	72,4 %	72,7 %
Actif moyen (en millions de dollars)	**34 632 $**	**34 030 $**	**33 774 $**	**33 648 $**	33 746 $	34 208 $	34 206 $	34 635 $
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires [3] (en millions de dollars)	**1 087,2 $**	**1 051,1 $**	**1 030,3 $**	**1 014,0 $**	1 017,7 $	1 013,6 $	1 018,5 $	1 002,8 $
Fonds propres de catégorie 1 [3] (en millions de dollars)	**1 306,9 $**	**1 270,7 $**	**1 356,4 $**	**1 219,2 $**	1 222,9 $	1 218,7 $	1 223,7 $	1 275,7 $
Total des fonds propres [3] (en millions de dollars)	**1 747,5 $**	**1 705,7 $**	**1 811,2 $**	**1 665,7 $**	1 694,2 $	1 701,4 $	1 698,4 $	1 753,6 $
Total de l'actif pondéré en fonction des risques [3] (en millions de dollars)	**13 844,0 $**	**13 715,0 $**	**13 576,6 $**	**13 400,9 $**	13 379,8 $	13 471,8 $	13 428,6 $	13 286,8 $
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires [3]	**7,9 %**	**7,7 %**	**7,6 %**	**7,6 %**	7,6 %	7,5 %	7,6 %	7,5 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1 [3]	**9,4 %**	**9,3 %**	**10,0 %**	**9,1 %**	9,1 %	9,0 %	9,1 %	9,6 %
Ratio total des fonds propres [3]	**12,6 %**	**12,4 %**	**13,3 %**	**12,4 %**	12,7 %	12,6 %	12,6 %	13,2 %

(1) Frais d'intégration liés à l'acquisition des sociétés MRS et de la Fiducie AGF.

(2) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

(3) Les ratios et les montants de fonds propres sont déterminés selon les règles de Bâle III (base « tout compris »).

Tant aujourd'hui que par le passé, la bonne régie d'entreprise est un élément important dans la gestion des activités de la Banque Laurentienne. En 1987, la Banque a été notamment la première institution financière canadienne à séparer les fonctions de président du conseil d'administration et de président et chef de la direction. En outre, ses pratiques de régie d'entreprise sont, encore aujourd'hui, parmi les plus exemplaires.

Tous les membres du conseil d'administration, à l'exception du président et chef de la direction, sont des administrateurs indépendants et non liés à la direction. La détermination de cette indépendance est établie en fonction d'une série de critères, définis par le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise qui s'appliquent à l'évaluation de chaque administrateur quel que soit le comité sur lequel il siège. En outre, des règles ont été mises en place visant l'appartenance à d'autres conseils afin de s'assurer que pas plus de deux administrateurs ne siègent au conseil d'administration du même émetteur public (à moins d'obtenir l'autorisation du président du conseil).

Le conseil d'administration exerce essentiellement un rôle de surveillance quant à la gestion de l'activité commerciale et des affaires internes de la Banque. Les délibérations du conseil se terminent généralement par une période de discussion sans la présence de la direction. Par ailleurs, les membres du conseil d'administration s'engagent à agir conformément aux normes définies dans le *Code de conduite des administrateurs*, couvrant notamment la conduite générale de l'administrateur, sa contribution aux travaux du conseil et des comités ainsi que les transactions d'initiés, conflits d'intérêt et autres situations pouvant compromettre son indépendance.

Le conseil d'administration a délégué certaines de ses responsabilités et fonctions à trois comités, dont les membres sont choisis dans ses rangs. Le comité d'audit, le comité de gestion des risques et le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise présentent, sur une base régulière, des rapports écrits et verbaux sur leurs travaux au conseil d'administration. De plus, ces comités présentent aux actionnaires un rapport sur leurs travaux dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

Le comité d'audit

Le mandat du comité d'audit consiste à aider le conseil d'administration dans son rôle de surveillance de l'intégrité des états financiers de la Banque, de la pertinence et de l'efficacité des contrôles internes, des compétences et de l'indépendance de l'auditeur externe et du rendement de la fonction d'audit interne et de l'auditeur externe. Pour ce faire, le conseil a nommé des administrateurs répondant aux critères d'indépendance et possédant les connaissances financières appropriées. Le comité rencontre, sur une base périodique, les auditeurs interne et externe sans la présence de la direction. De plus, les réunions du comité se terminent généralement par une période de discussion sans la présence de la direction.

Plus spécifiquement, ses responsabilités comprennent :

À l'égard de l'auditeur externe : recommander la nomination ou la destitution de l'auditeur externe ; s'assurer de sa compétence, de son indépendance et de la suffisance de ses ressources ; réviser l'étendue de sa mission et sa rémunération ; surveiller ses travaux et examiner son rendement ; approuver la politique de surveillance de l'auditeur externe et la politique des services non liés à l'audit ;

À l'égard de l'information financière : surveiller l'intégrité et la qualité des états financiers et s'assurer que les pratiques comptables de l'institution sont prudentes et convenables ; réviser, avant leur publication, les états financiers annuels et intermédiaires, les rapports de gestion et les communiqués concernant les résultats ainsi que la notice annuelle et tout autre document exigé par les autorités réglementaires avant leur publication ; réviser les états financiers des filiales supervisées par le Bureau du surintendant des institutions financières ;

À l'égard de la fonction d'audit interne : approuver la charte ainsi que le plan d'audit interne ; s'assurer de la compétence, de l'indépendance et de la suffisance des ressources de l'audit interne, et effectuer le suivi de ses constatations et recommandations importantes ;

À l'égard des contrôles internes : s'assurer que la direction mette en place des systèmes appropriés de contrôles internes et de gestion de l'information ; s'assurer de leur intégrité et de leur efficacité ; s'assurer que la direction établisse des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues au sujet de la comptabilité, des contrôles internes ou de l'audit ;

À l'égard des organismes de surveillance : effectuer le suivi des constatations et recommandations des organismes de surveillance.

Le comité de gestion des risques

En plus de réviser les transactions avec les apparentés de la Banque, le comité de gestion des risques s'assure que la Banque est dotée d'un processus adéquat et efficace de gestion des risques, ce qui comprend l'identification, l'évaluation et la gestion des risques, l'élaboration de politiques adéquates en matière de risque de crédit, risque de marché, risque de liquidité et de financement, risque opérationnel, risque lié à la gestion du capital, risque réglementaire et risque de réputation.

Le comité est composé d'administrateurs indépendants dont les travaux comprennent des discussions avec les dirigeants responsables des activités de surveillance (l'auditeur interne ainsi que le chef de la gestion des risques et le chef de la gestion du risque réglementaire) sans la présence de la direction. De plus, les réunions du comité se terminent généralement par une période de discussion sans la présence de la direction.

Le comité doit s'assurer que la direction identifie les principaux risques de l'entreprise et mette en place des systèmes permettant de les mesurer et de les gérer adéquatement et s'assurer de l'intégrité et de l'efficacité de ces systèmes ; réviser la philosophie de risque global et la tolérance au risque ; s'assurer de la compétence, de l'indépendance et de la suffisance des ressources de la fonction responsable de la gestion des risques et approuver son mandat et effectuer le suivi de ses constatations et de ses recommandations importantes ; approuver les prêts qui, aux termes des politiques de crédit, sont du ressort du comité et examiner la qualité du portefeuille de prêts et la suffisance des provisions pour pertes ; s'assurer que la direction adopte un processus visant à déterminer le niveau approprié de capital pour la Banque en fonction des risques assumés ; réviser le code de déontologie et le code de confidentialité sur la protection des renseignements personnels applicable aux dirigeants et employés et s'assurer de son respect ; s'assurer de la compétence et de l'indépendance des responsables de la gestion du risque réglementaire et de la gestion des risques et effectuer le suivi de leurs constatations et recommandations ; revoir annuellement, en collaboration avec le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise, l'alignement de la rémunération et du rendement de la Banque ainsi que du risque qu'elle assume avec les principes et normes en matière de rémunération du Conseil de stabilité financière.

Le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise

Le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise est composé d'administrateurs indépendants dont aucun n'est à la tête d'une société publique. Certains éléments de son mandat font l'objet de discussions sans la présence de membres de la direction.

En matière de ressources humaines, les responsabilités du comité comprennent :

À l'égard de la gestion des ressources humaines : réviser annuellement le processus de gestion de la performance et évaluer son efficacité ; s'assurer que la direction mette en place un plan favorisant l'embauche, la rétention et la motivation de personnel qualifié ;

À l'égard des cadres supérieurs : réviser les nominations de cadres supérieurs ; approuver la fixation des objectifs des membres du comité de direction et évaluer l'atteinte de leurs objectifs ; s'assurer que les cadres supérieurs agissent avec intégrité et créent une culture d'intégrité dans l'ensemble de la Banque ;

À l'égard de la rémunération : approuver le cadre de rémunération globale (incluant les régimes d'intéressement, les avantages sociaux et les régimes de retraite) pour les cadres supérieurs, visant à favoriser l'atteinte des objectifs d'affaires de la Banque, ainsi que les modalités principales de rémunération et autres conditions de travail applicables aux autres employés et cadres de la Banque ; revoir annuellement, en collaboration avec le comité de gestion des risques, l'alignement de la rémunération et du rendement de la Banque ainsi que du risque qu'elle assume avec les principes et normes en matière de rémunération du Conseil de stabilité financière ;

À l'égard des régimes de retraite : s'assurer que la direction mette en place les mécanismes de contrôles internes appropriés visant une gestion adéquate des régimes de retraite.

En matière de régie d'entreprise, les responsabilités du comité comprennent :

À l'égard du président et chef de la direction : recommander au conseil d'administration la nomination du président et chef de la direction ou recommander de mettre fin à son emploi ; recommander au conseil les objectifs du président et chef de la direction, son évaluation, sa rémunération et ses conditions de travail ; mettre en place un processus de succession pour le président et chef de la direction ;

À l'égard du conseil et des comités : réviser les règles applicables en matière de régie d'entreprise et s'assurer de leur respect ; réviser les fonctions du conseil d'administration, sa composition (en tenant compte de la diversité des membres), sa rémunération ainsi que le nombre d'administrateurs ; réviser la constitution, la composition et les fonctions des comités ; réviser le code de conduite pour les membres du conseil et s'assurer de son respect ; assurer la formation continue des membres du conseil ; approuver des critères servant à évaluer l'indépendance des membres du conseil et évaluer périodiquement l'indépendance de chacun d'eux ; procéder à l'évaluation du conseil et de ses membres ; assurer le recrutement des nouveaux membres du conseil devant être soumis à l'élection par les actionnaires et veiller à leur orientation et à leur intégration ;

À l'égard de la divulgation publique : veiller à ce que les actionnaires soient bien informés au sujet des affaires de la Banque et traiter tout différend important qui pourrait surgir entre la Banque et ses actionnaires.

Le texte complet des fonctions du conseil d'administration et des mandats de chacun des comités se retrouve dans la section portant sur la régie d'entreprise du site Internet de la Banque tandis que les rapports des comités, se retrouvent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

Alma
500, rue Sacré-Coeur O.

Amos
1, 1re Avenue O.

Baie-Comeau
600, boul. Laflèche

Beloeil
546, boul. Sir-Wilfrid-Laurier

Blainville
1356, boul. Curé-Labelle, bureau 222
9, boul. de la Seigneurie

Boisbriand
2250, boul. du Faubourg

Boucherville
999, boul. Montarville

Brossard
1635, boul. Rome

Campbell's Bay
148, rue Front, C.P. 189

Chambly
1495, rue Brassard

Châteauguay
111, boul. Saint-Jean Baptiste

Chibougamau
530, 3e Rue

Côte Saint-Luc
5479, avenue Westminster

Dolbeau–Mistassini
1372, boul. Wallberg

Dollard-des-Ormeaux
4057, montée Saint-Jean
3500, boul. des Sources

Drummondville
571, boul. Saint-Joseph

Fort Coulonge
532, rue Baume

Gatineau
325 boulevard Gréber Unité L
75, du Plateau, unité 109
770, boul. Saint-Joseph

Granby
40, rue Évangéline

Grand-Mère
531, 6e Avenue

Grenville
240, rue Principale

Joliette
373, rue Notre-Dame

Kirkland
3876, boul. Saint-Charles

Lachute
470, rue Principale O.

La Prairie
995, boul. Taschereau

Laval
928, Autoroute 13, Chomedey O.
233, boul. Curé-Labelle
3387, boul. Dagenais O.
510, boul. des Laurentides
5720, boul. des Laurentides
1699, boul. Le Corbusier, bureau 100
750, rue Montrose
3870, boul. Notre-Dame
1899, boul. René-Laennec
4600, boul. Samson, bureau 19

Longueuil
2588, chemin Chambly
4, rue Saint-Charles E.
6250, boul. Cousineau, bureau 200
5925, boul. Payer
3700, boul. Taschereau

Maniwaki
111, boul. Desjardins

Mascouche
848, montée Masson

Mont-Laurier
476, rue de la Madone

Montréal
6593, rue Beaubien E.
4155, rue Bélanger E.
5900, rue Bélanger E., Saint-Léonard
290, rue Chabanel O.
8262, boul. Champlain, Lasalle
4135, rue D'Amiens, Montréal-Nord
6225, avenue Darlington
865, boul. Décarie, Saint-Laurent
88, boul. Don Quichotte
885, rue Fleury E.
2200, rue Fleury E.
5501, boul. Henri-Bourassa E. Montréal-Nord
8595, rue Hochelaga
136, boul. Jacques-Bizard, Île Bizard
7050, rue Jarry E., Anjou
4725, rue Jarry E., Saint-Léonard
10, rue Jean-Talon E.
5045, rue Jean-Talon E., local 101, Saint-Léonard
555, rue Jean-Talon O.
6651, boul. Joseph-Renaud, Anjou
9095, rue Lajeunesse
8410, boul. Langelier, Saint-Léonard
6525, boul. Léger, Montréal-Nord
6500, avenue de Lorimier
2937, rue Masson
8646, boul. Maurice-Duplessis, Rivière-des-Prairies
6270, boul. Monk
1981, avenue McGill College
1100, avenue du Mont-Royal E.
7333, boul. Newman, Lasalle
1675, rue Notre-Dame, Lachine
3720, rue Ontario E.
7705, avenue Papineau
5059, avenue du Parc
1430, rue Poirier, Saint-Laurent
1100, boul. René-Lévesque O.
8090, rue Saint-Denis
391, rue Saint-Jacques
4080, rue Saint-Jacques
3823, boul. Saint-Laurent
7192, boul. Saint-Michel
8930, boul. Saint-Michel
1155, rue Sainte-Catherine E.
2490, rue de Salaberry
1805, rue Sauvé O.
6615, rue Sherbrooke E.
12050, rue Sherbrooke E.
5651, rue Sherbrooke O.
6640, avenue Somerled
1447, avenue Van Horne, Outremont
4790, avenue Van Horne
5501, avenue Verdun, Verdun
8945, boul. Viau, Saint-Léonard
4214, rue Wellington, Verdun

Murdochville
601, 5e Rue, C.P. 1210

New Carlisle
168, boul. Gérard-D.-Lévesque

New Richmond
228, boul. Perron

Nicolet
92, place 21 mars, C.P. 1869

Ottawa
1021, Cyrville Road, unité 9

Paspébiac
120, boul. Gérard-D.-Lévesque, C.P. 39

Port-Daniel
10, Route 132, C.P. 70

Québec
999, rue de Bourgogne
510, boul. Charest E.
1221, rue Charles-Albanel
580, Grande Allée E., bureau 30
8000, boul. Henri-Bourassa
2600, boul. Laurier, bureau 25
2828, boul. Laurier, local 100
1275, chemin Sainte-Foy
3930, boul. Wilfrid-Hamel O.
3323, boul. du Carrefour
1350, boul. Lebourgneuf

Repentigny
85, boul. Brien, suite E1A
150, boul. Iberville
910A, boul. Iberville

Rimouski
320, rue Saint-Germain E.

Roberval
773, boul. Saint-Joseph
Bureau 101

Rosemère
401, boul. Labelle

Rouyn–Noranda
24, rue Perreault E.

Saguenay
1611, boul. Talbot, bureau 100,

Chicoutimi
3460, boul. Saint-François, Jonquière
1220, avenue du Port, La Baie

Saint-Bruno-de-Montarville
1354, rue Roberval

Saint-Constant
400, Route 132, local 170

Saint-Eustache
569, boul. Arthur-Sauvé

Saint-Georges
11400, 1re Avenue, local 35

Saint-Hyacinthe
5915, rue Martineau

Saint-Jean-sur-Richelieu
605, rue Pierre-Caisse

Saint-Jérôme
3, boul. de la Salette

Saint-Lambert
400, avenue Victoria

Saint-Raymond
300, rue Saint-Joseph

Sainte-Marie-de-Beauce
16, rue Notre-Dame N.

Sept-Îles
770, boul. Laure

Sherbrooke
2637, rue King O.
5050, boul. Bourque, Rock Forest

Sorel–Tracy
831, route Marie-Victorin

Terrebonne
1090, boul. Moody

Thetford Mines
222, boul. Frontenac O.
Bureau 101

Trois-Rivières
425, rue des Forges
4450, boul. des Forges

Val-d'Or
872, 3e Avenue

Valleyfield
187, rue Victoria

Vaudreuil–Dorion
43, Cité des Jeunes

Victoriaville
1073, boul. Jutras E.

Westmount
4848, rue Sherbrooke O.

B2B Banque

Montréal
425, boul. de Maisonneuve O.
Bureau 1115

Toronto – Siège social et filiales
199, rue Bay
Bureaux 600 et 610

BLC Services financiers inc.

Montréal – Siège social
1981, avenue McGill College
Bureau 1585

BLC Trust

Montréal – Siège social
1981, avenue McGill College
555, rue Chabanel O.
Bureau 520

Gestion privée

Montréal
1981, avenue McGill College
2e étage

Services aux entreprises

Alma
500, rue Sacré-Cœur O.

Blainville
9, boul. de la Seigneurie
Local 2

Brossard
7055, boul. Taschereau
Bureau 425

Calgary
1122 – 4e Rue Sud O.
Bureau 450

Chicoutimi
1611, boul. Talbot
Bureau 100

Drummondville
571, boul. Saint-Joseph

Gatineau
325, boul. Gréber
Unité L

Granby
40, rue Évangeline

Halifax
3845, Joseph Howe Drive
Bureau 403

Kitchener
10, rue Duke O.
Bureau 100

Lachute
470, rue Principale O.

Laval
1699, boul. Le Corbusier
Bureau 200

Mississauga
4, Robert Speck Parkway
Bureau 1500

Montréal
555, rue Chabanel O.
255, boul. Crémazie E.
1981, avenue McGill College
6625, rue Sherbrooke E.

Ottawa
1021, chemin Cyrville
Bureau 9

Québec
2828, boul. Laurier
Local 100, Complexe Jules-Dallaire

Repentigny
85, boul. Brien
Bureau E1A – 2e étage

Saguenay
1611, boul. Talbot
Bureau 100

Saint-Hyacinthe
5915, rue Martineau

Saint-Jean-sur-Richelieu
605, rue Pierre-Caisse

Sainte-Marie-de-Beauce
16, rue Notre-Dame N.

Sherbrooke
2637, rue King O.

Toronto
130, rue Adelaide O.
Bureau 300

Trois-Rivières
4450, boul. des Forges

Vancouver
777, rue Hornby
Bureau 2060

Vaudreuil
43, boul. Cité des Jeunes

Victoriaville
1073, boul. Jutras E.

Ville Saint-Laurent
9999, boul. Cavendish
Bureau 101

Services internationaux

Montréal
1981, avenue McGill College
Bureau 1900

Trust La Laurentienne du Canada Inc.

Montréal – Siège social
1981, avenue McGill College

Montréal
555, rue Chabanel O.
Bureau 520

Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.

Chicoutimi
1611, boul. Talbot
Bureau 104

Drummondville
645, boul. Saint-Joseph
Bureau 100

Granby
20, Place du Lac

Kamouraska
622, rue Elzéar

Laval
1699, boul. Le Corbusier
Bureau 220

Longueuil
1111, rue Saint-Charles O.
Bureau 350

Montréal – Siège social
1981, avenue McGill College
Bureau 1900

Montréal
1981, avenue McGill College
Bureau 100

3500, boul. de Maisonneuve O.
Bureau 1975

Place Alexis-Nihon, Tour 2

Québec
2505, boul. Laurier
Bureau 100

1350, boul. LeBourgneuf

Pierrefond
3876, boul. Saint-Charles

Rimouski
320, rue Saint-Germain E.
Édifice Le Séjour

Saint-Jean-sur-Richelieu
100, rue Richelieu
Bureau 150

Thetford Mines
222, boul. Frontenac O.

Toronto
130, rue Adelaide O.
Bureau 301

Winnipeg
201, avenue Portage
Bureau 640

FILIALES ET SOCIÉTÉS AFFILIÉES

AU 31 OCTOBRE 2014

DÉNOMINATION SOCIALE	ADRESSE DU BUREAU PRINCIPAL	VALEUR COMPTABLE DES ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE QUE DÉTIENT LA BANQUE[1] (000$)	POURCENTAGE DES ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE QUE DÉTIENT LA BANQUE
B2B Banque	Toronto, Canada	619 253 $	100 %
Filiales à part entière			
B2B Banque Services financiers inc.	Toronto, Canada		
B2B Banque Services de valeurs mobilières inc.	Toronto, Canada		
B2B Banque Services aux intermédiaires inc.	Toronto, Canada		
B2B Trustco	Toronto, Canada		
BLC Gestion de placements inc.	Montréal, Canada	308 847$	100%
Filiale à part entière			
V.R. Holding Insurance Company Ltd	St. James, La Barbade		
Trust La Laurentienne du Canada Inc.	Montréal, Canada	119 546 $	100 %
BLC Trust	Montréal, Canada	60 154 $	100 %
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	Montréal, Canada	110 687 $	100 %
BLC Services financiers inc.	Montréal, Canada	6 872 $	100 %
Assurances Banque Laurentienne inc.	Montréal, Canada	2 $	100 %

(1) La valeur comptable des actions avec droit de vote correspond à la participation de la Banque dans l'avoir des actionnaires des filiales.

Acceptations bancaires – Lettres de change ou instruments négociables tirés par un emprunteur aux fins du paiement à l'échéance et acceptés par une banque. Les acceptations bancaires constituent une garantie de paiement par la Banque et peuvent se négocier sur le marché monétaire. La Banque facture des frais d'estampillage pour garantir la créance.

Actif pondéré en fonction des risques – Actif calculé en appliquant aux risques au bilan et hors bilan un facteur de pondération du risque. La Banque a recours à des facteurs de pondération du risque standard prévus par la réglementation et stipulés par le BSIF, d'après les lignes directrices de la Banque des règlements internationaux (BRI).

Actifs administrés et actifs sous gestion – S'entend surtout des actifs liés aux comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés, les actifs de courtage des clients, les fonds communs de placement et les prêts hypothécaires administrés par la Banque dont les clients ont la propriété effective et qui, par conséquent, ne sont pas comptabilisés au bilan de la Banque.

Bâle II – Le deuxième des Accords de Bâle, qui sont des recommandations sur les lois et règlements bancaires publiés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Bâle II a pour but de créer une norme internationale que les organismes de réglementation bancaire peuvent utiliser lorsqu'ils élaborent des règlements relatifs au montant des fonds propres requis pour protéger les banques contre le risque financier et le risque opérationnel.

Bâle III – Ensemble de mesures que le CBCB a élaboré pour renforcer la réglementation, le contrôle et la gestion des risques dans le secteur bancaire. Ces mesures incluent également les normes de liquidité.

Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) – Principal organisme chargé de réglementer et de superviser les institutions de dépôts, dont les banques, les sociétés d'assurances ainsi que les régimes de retraite privés fédéraux.

Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – Les capitaux propres attribuables aux actionnaires sont définis comme le total de la valeur des actions ordinaires, des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global, compte non tenu des réserves de couvertures de flux de trésorerie.

Couverture – Technique de gestion des risques visant à neutraliser ou à gérer l'exposition aux risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit liés aux opérations bancaires courantes en prenant des positions qui devraient permettre de compenser les variations du marché.

Dérivés – Contrats dont la valeur fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt ou de change, du cours des actions ou du prix des produits de base. Les dérivés permettent de transférer, de modifier ou d'atténuer les risques actuels ou prévus liés aux variations des taux et des prix.

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) – Forme de fonds propres la plus permanente selon Bâle III, comprenant principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et le cumul des autres éléments du résultat global, déduction faite du goodwill, des logiciels et autres immobilisations incorporelles, des actifs des régimes de retraite, des réserves de flux de trésorerie et de certaines autres déductions stipulées par le BSIF.

Fonds propres de catégorie 1 – Formes de fonds comprenant principalement le CET1 et les actions privilégiées.

Instruments financiers hors bilan – Divers accords financiers offerts aux clients, qui comprennent notamment pour la Banque les dérivés, les engagements de crédit et les garanties et autres ententes d'indemnisation.

Juste valeur – Correspond au prix estimé qui serait reçu ou payé lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Levier d'exploitation – Écart entre le taux de croissance du revenu total et celui des frais autres que d'intérêt.

Marge nette d'intérêt – Ratio du revenu net d'intérêt sur l'actif total moyen, exprimé en pourcentage ou en points de base.

Montant nominal de référence – Montant du capital utilisé pour calculer l'intérêt et les autres montants à verser en vertu de contrats dérivés.

Option – Entente contractuelle entre deux parties, en vertu de laquelle le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date donnée ou avant, un montant déterminé d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'entente est conclue. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

Point de base – Un centième de un pour cent.

Prêts douteux – Prêts pour lesquels il n'existe plus d'assurance raisonnable que le capital ou les intérêts seront recouvrés en temps opportun.

Prêts hypothécaires Alt-A – Prêts hypothécaires consentis à des emprunteurs dont le crédit est irréprochable d'après les critères de crédit à taux préférentiel, mais dont les caractéristiques, comme le ratio prêt-valeur, la documentation d'emprunt ou le type d'occupation ou de propriété, peuvent les rendre inadmissibles aux programmes standard de souscription de risque.

Provisions pour pertes sur prêts – Charge passée en résultat qui représente un montant que la direction juge approprié qui prend en compte les provisions cumulatives pour pertes sur prêts déjà établies pour absorber toutes les pertes sur prêts subies dans son portefeuille, compte tenu de la composition des portefeuilles, de la probabilité de défaut et de la conjoncture économique.

Provisions cumulatives collectives – Montant établi pour couvrir la perte de valeur du portefeuille de prêts existant qui ne peut encore être associée à des prêts particuliers. La Banque utilise un modèle de provision collective fondé sur la notation interne des risques des facilités de crédit et sur la probabilité de défaut connexe, ainsi que sur la perte en cas de défaut associée à chaque type de facilité.

Provisions cumulatives individuelles – Pour les prêts aux entreprises, provisions qui réduisent la valeur comptable des prêts douteux au montant que la Banque prévoit recouvrer s'il est prouvé que la qualité du crédit s'est détériorée.

Provisions cumulatives pour pertes sur prêts – Montant que la Banque juge suffisant pour absorber les pertes sur créances liées aux prêts et aux acceptations. Le total des provisions cumulatives pour pertes sur prêts comprend les provisions cumulatives individuelles et les provisions cumulatives collectives et est comptabilisé au bilan en réduction des prêts et des acceptations.

Ratio actif/fonds propres – Ratio de fonds propres réglementé par le BSIF et défini comme l'actif total, majoré d'éléments spécifiques hors bilan et divisé par le total des fonds propres.

Ratio d'efficacité – Mesure clé de la productivité et du contrôle des coûts. Ce ratio est défini comme les frais autres que d'intérêt en pourcentage du revenu total.

Ratio de levier – Fonds propres de catégorie 1 divisés par l'actif non pondéré au bilan et les engagements, les dérivés et les opérations de financement par titres.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires – Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, divisés par l'actif pondéré en fonction des risques.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 – Fonds propres de catégorie 1, divisés par l'actif pondéré en fonction des risques.

Ratio du dividende versé – Dividendes déclarés sur les actions ordinaires en pourcentage du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires.

Ratio total des fonds propres – Total des fonds propres divisé par l'actif pondéré en fonction des risques.

Rendement de l'action – Quotient obtenu en divisant les dividendes déclarés par action ordinaire par le cours de clôture de l'action ordinaire.

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – Mesure de rentabilité calculée comme le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires.

Résultat par action (RPA) – Calculé en divisant le résultat net, moins les dividendes sur actions privilégiées, par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation. Le RPA dilué est calculé en ajustant le nombre d'actions en circulation aux fins de la conversion éventuelle d'instruments financiers en actions ordinaires.

Revenu net d'intérêt – S'entend du résultat sur les actifs, comme les prêts et les valeurs mobilières, y compris l'intérêt et le revenu de dividende, moins les frais d'intérêt versés sur les passifs, comme les dépôts.

Risque de crédit et de contrepartie – Risque de perte financière si une contrepartie (y compris un débiteur, un émetteur ou un garant) ne respecte pas entièrement ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque à l'égard d'un instrument financier figurant au bilan ou hors bilan.

Swap – Entente contractuelle par laquelle deux parties conviennent d'échanger des flux de trésorerie pendant une période déterminée. La Banque conclut les swaps suivants :

- *Swaps de taux d'intérêt* – Les contreparties échangent en général des versements d'intérêt à taux fixe et à taux variable d'après un montant nominal de référence prédéterminé libellé dans une seule devise.
- *Swaps de devises* – Le capital et les versements d'intérêt à taux fixe sont échangés dans des devises différentes.
- *Swaps sur rendement total* – Échange de paiements selon les variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris le rendement connexe, comme les dividendes, contre des montants fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché.

Taux d'intérêt effectif – Taux d'actualisation des décaissements ou encaissements de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier.

Total des fonds propres – Comprend les fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2, déduction faite de certains éléments. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent principalement la dette subordonnée et la tranche admissible des provisions cumulatives collectives sur pertes sur prêts.

Valeur à risque (VaR) – Perte potentielle que la Banque pourrait subir sur une période d'une journée relativement à un portefeuille en particulier ou à un groupe de portefeuilles, avec un niveau de confiance de 99 %.

Valeur comptable de l'action ordinaire – Définie comme les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat – Achats à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de revente et ventes à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat à des prix et à des dates prédéterminés. Compte tenu du faible transfert de risque lié à ces achats et à ces ventes, ces conventions sont comptabilisées à titre de prêts garantis.

SIÈGE SOCIAL
Tour Banque Laurentienne
1981, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3A 3K3
Tél. : 514 284-4500, poste 5996
Télécopieur : 514 284-3396

CENTRE TÉLÉBANCAIRE, Services bancaires automatisés et Service à la clientèle
Tél. : 514 252-1846
ou 1 800 252-1846
Site Internet :
www.banquelaurentienne.ca
Code Swift : BLCM CA MM

ASSEMBLÉE ANNUELLE
L'assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires de la Banque se tiendra le mercredi 1er avril 2015, à 9 h 30, au Monument-National, Salle Ludger-Duvernay, 1182, boul. Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2X 2S5.

PRIX AU JOUR D'ÉVALUATION
Aux fins des calculs des gains en capital, la valeur marchande des actions ordinaires de la Banque Laurentienne au 22 décembre 1971, jour d'évaluation, redressée en fonction des fractionnements de juillet 1983 et de janvier 1987, s'établit à 3,72 $.

AGENT DES TRANSFERTS ET REGISTRAIRE
Services aux investisseurs
Computershare inc.
1500, rue University
Bureau 700
Montréal (Québec) H3A 3S8

BUREAU DE L'OMBUDSMAN
Banque Laurentienne
1981, avenue McGill College
Bureau 1420
Montréal (Québec) H3A 3K3
Tél. : 514 284-7192
ou 1 800 479-1244

CHANGEMENT D'ADRESSE ET AUTRES RENSEIGNEMENTS
Les actionnaires sont priés de communiquer tout changement d'adresse à l'agent des transferts de la Banque. Pour toute autre demande ou question, veuillez communiquer avec le Secrétariat corporatif situé au siège social ou téléphoner au 514 284-4500, poste 7545.

INVESTISSEURS ET ANALYSTES
Les investisseurs et analystes peuvent communiquer avec le secteur Relations avec les investisseurs, situé au siège social, en téléphonant au 514 284-4500, poste 3901.

MÉDIAS
Les journalistes peuvent communiquer avec le secteur Affaires publiques et Communications, situé au siège social, en téléphonant au 514 284-4500, poste 3901.

RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DE DIVIDENDES ET D'ACHAT D'ACTIONS
La Banque offre aux détenteurs canadiens de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, lequel leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ou de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants canadiens s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements facultatifs en espèces d'un montant minimal de 500 $ par versement, jusqu'à concurrence de 20 000 $ sur chaque période de 12 mois se terminant le 31 octobre.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec le registraire et agent des transferts de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, au numéro 1 800 564-6253. Les porteurs d'actions ordinaires et privilégiées non inscrits de la Banque doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

SERVICE DE DÉPÔT DIRECT
Les actionnaires de la Banque, qui le désirent peuvent faire déposer les dividendes qui leur sont distribués directement dans un compte issu de toute institution financière membre de l'Association canadienne des paiements, en avisant par écrit l'agent des transferts.

Ce rapport annuel est produit par le service Affaires publiques, communications et relations avec les investisseurs de la Banque Laurentienne.

An English version of this annual report can be obtained by writing to:
Laurentian Bank
1981 McGilll College Avenue
20th Floor
Montréal, Québec H3A 3K3

INSCRIPTION BOURSIÈRE ET DATES DE CLÔTURE DES REGISTRES ET DE PAIEMENT DES DIVIDENDES

LES ACTIONS ORDINAIRES ET LES ACTIONS PRIVILÉGIÉES DÉCRITES CI-DESSOUS SONT INSCRITES À LA BOURSE DE TORONTO.	CODE CUSIP/ SYMBOLE BOURSIER	DATES DE CLÔTURE DES REGISTRES*	DATES DE PAIEMENT DES DIVIDENDES*
Actions ordinaires	51925D 10 6 LB	Premier jour ouvrable de :	
		janvier	1er février
		avril	1er mai
		juillet	1er août
		octobre	1er novembre
Actions privilégiées			15 mars
Série 11	51925D 84 1 LB.PR.F	**	15 juin
Série 13	51925D 82 5 LB.PR.H	**	15 septembre
			15 décembre

* Sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration.
** À une date (qui ne doit pas devancer de plus de 30 jours la date fixée pour le paiement des dividendes) pouvant être déterminée de temps à autre par le conseil d'administration de la Banque.

Et nous avons choisi d'être la Banque Laurentienne.

- Institution bancaire pancanadienne
- Un million et demi de clients partout au pays
- 3 700 employés
- Actif au bilan de 34 milliards $
- Actifs administrés de plus de 41 milliards $

Nous nous démarquons par :

- Notre solide réputation auprès des petites et moyennes entreprises et des promoteurs immobiliers partout au Canada ;
- Nos services en succursale hors pair ;
- Le leadership pancanadien de B2B Banque dans les services aux conseillers financiers et aux courtiers ;
- L'efficacité et la spécialisation de Valeurs mobilières Banque Laurentienne.

BANQUE LAURENTIENNE

ISBN 978-2-9812244-6-0
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2015
995782F

banquelaurentienne.ca